

Rapport financier annuel



VOTRE PARTENAIRE TECHNOLOGIQUE

11 000 SALARIÉS

4 CONTINENTS

18 PAYS

76 IMPLANTATIONS



CANADA



CHILI

ARGENTINE



MAROC



INDE

NOS MÉTIERS

NTIC

INFORMATIQUE EMBARQUÉE

SYSTÈME D'INFORMATION

INGÉNIERIE SYSTÈME

INFRASTRUCTURE

CONSEIL ET FORMATION

NOS SECTEURS



Aéronautique
& Aérospace



Défense



Télécoms
& Médias



Banque
& Assurance



Commerce
& Distribution



Sécurité



Électronique



Énergie



Tourisme
& Transport



Automobile



Santé



Services



Construction



Agroalimentaire

remerciements

Avec un effectif moyen de 10 835 salariés sur l'exercice 2022/2023 le groupe SII a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1022,5 M€ et a dégagé un résultat net part du groupe de 80,5 M€.

Un grand merci à tous nos collaborateurs qui ont permis cette performance. Ce succès repose sur vos qualités techniques et humaines, votre professionnalisme, votre confiance, votre créativité et votre aptitude à travailler ensemble et avec plaisir pour servir toujours mieux nos clients.

Tous ensemble, nous adressons nos plus sincères remerciements à nos clients qui, année après année, nous permettent de partager la passion de construire des solutions à haute valeur ajoutée pour le futur de leurs activités. Cette reconnaissance est un encouragement, générateur puissant d'énergie et d'enthousiasme pour nos équipes.

Participer au développement des nouvelles technologies

Toutes les entreprises ont le besoin vital de rechercher et de développer sans cesse de nouveaux services, de nouveaux produits ou des procédés de fabrication innovants.

Elles ont également le souci permanent d'intégrer les nouvelles technologies disponibles dans leurs systèmes d'information.

Autant de facteurs nécessitant des expertises de plus en plus pointues et variées qui obligent à mobiliser des ressources externes.

Nos clients font alors appel à des partenaires spécialisés qui les accompagnent dans cette innovation permanente. C'est le savoir-faire du groupe SII depuis sa création, une expertise qui génère l'essentiel du chiffre d'affaires du groupe.

Rencontre avec Eric MATTEUCCI

Président du Directoire

Quel regard portez-vous sur cet exercice ?

Nous venons de clore un deuxième exercice consécutif avec plus de 20% de croissance organique pour dépasser le milliard d'euros de chiffre d'affaires. C'est un nouveau moment très particulier dans l'histoire du groupe SII. Je commencerai par féliciter et remercier tous ceux qui ont construit et façonné cette formidable aventure sur plus de quarante ans. Je ne peux pas tous les citer mais je suis sûr qu'ils se reconnaîtront s'ils lisent ces lignes.

J'avais qualifié l'année précédente de plus belle performance de la décennie, nous avons fait au moins aussi bien sur cet exercice 2022/2023.

Le groupe SII a réalisé un chiffre d'affaires de 1022,5 M€, en croissance de 23,4%. Cette performance est portée par une forte dynamique de l'activité sur l'ensemble des secteurs.

L'Aéronautique-Spatial-Défense affiche une nouvelle croissance de près de 20% et contribue désormais à 21,1% du chiffre d'affaires total du groupe SII. La croissance du secteur Banques-Assurances-Mutuelles s'établit à 17,1%. L'ensemble des autres secteurs, à l'exception des télécoms, affichent également des taux de croissance à deux chiffres.

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 434,1 M€ en hausse de 13,2%. L'Aéronautique-Spatial-Défense, les Banques-Assurances-Mutuelles et les Télécommunications restent les 3 premiers contributeurs au chiffre d'affaires sur cette zone.

À l'international, l'exercice 2022/2023 se clôture avec un chiffre d'affaires en croissance de 31% atteignant 588,4 M€. La Pologne, qui contribue à près de 70% du chiffre d'affaires international, affiche une croissance de près de 34%. En Allemagne, deuxième pays à contribuer au chiffre d'affaires international, l'activité est nettement repartie à la hausse avec une croissance de 37% du chiffre d'affaires sur cet exercice. L'Espagne est en décroissance de 8% compte tenu de l'abandon de plusieurs activités pour le secteur public. L'ensemble des autres pays contribuent à hauteur de 93,6 M€ au chiffre d'affaires total affichent une croissance de 48%.

Ces performances s'accompagnent d'une forte dynamique de recrutement avec près de 4 200 embauches sur l'exercice. Au 31 mars 2023, le groupe compte 10 970 collaborateurs, contre 10 311 à fin mars 2022. En France, le groupe SII compte désormais plus de 5 000 salariés.

En France et à travers le monde, le groupe poursuit sa stratégie ambitieuse de marque employeur au service du bien-être et de la performance de ses collaborateurs. Le groupe a ainsi poursuivi et amplifié sa démarche de labellisation Great Place To Work.

Le résultat opérationnel dépasse pour la première fois les cent millions d'euros à 100,7 M€. Cette performance s'explique par la poursuite des effets positifs de la refonte organisationnelle du groupe SII, une nouvelle amélioration du TACE qui atteint son optimum à 89,9% sur l'ensemble des activités, et l'effort de chacune des filiales pour contribuer à cette amélioration. Au global, la marge opérationnelle atteint un niveau inégalé à 9,8%. En France, la marge opérationnelle ressort en légère amélioration à 7,2% et la marge opérationnelle internationale affiche un taux de 11,8%.

Après prise en compte du résultat financier et des impôts, le résultat net s'établit à 80,5 M€, soit une marge nette de 7,9%.

La trésorerie nette et les capitaux propres du groupe SII sortent renforcés à la clôture de cet exercice.

Tous ces résultats nous honorent et nous obligent pour l'avenir. Nos défis restent immenses. « Développer ensemble un monde numérique et durable », telle est notre ambition.

Vaste programme..., pourriez-vous nous préciser votre ambition ?

En premier lieu : « développer ». C'est ce que nous faisons depuis le début, le groupe SII n'a jamais cessé de grandir. Nous avons la chance d'opérer sur un secteur en perpétuelle expansion mais pour rester un acteur pertinent et répondre aux attentes de nos clients, nous devons sans cesse nous donner les moyens de croître. Pour cela nous allons continuer à structurer le groupe, continuer à investir, continuer à recruter, continuer à conquérir des parts de marché. Tout ceci n'est pas juste reproduire ce que nous avons déjà fait hier, mais innover pour être toujours plus efficient demain.



Éric Matteucci

Ensuite, nous souhaitons bâtir notre futur « ensemble ». Cette notion s'adresse en priorité à nos parties prenantes stratégiques : nos salariés, nos clients et nos actionnaires, qu'ils soient actuels ou futurs, sans pour autant laisser de côté toutes les autres parties prenantes. L'humain est au cœur de l'histoire du groupe SII. Nous avons su créer au fil du temps un ADN singulier que nous voulons préserver en toutes circonstances. Il est, à la fois, l'expérience QVT de nos salariés, l'engagement de ceux-ci au service de nos clients et la valeur créée pour nos actionnaires. Tout ceci doit se traduire par des actions concrètes dont une partie est décrite dans notre déclaration de performance extra-financière.

Enfin, « un monde numérique et durable ». Pendant de très nombreuses années, les évolutions technologiques étaient la préoccupation majeure de notre secteur économique. Aujourd'hui, nous avons conscience qu'il est nécessaire d'aller au-delà et de s'imposer des exigences toujours plus fortes. En tant qu'acteur du secteur, nous devons y prendre toute notre part. Le monde qui nous entoure est de plus en plus rempli de technologie numérique, c'est un état de fait. Dans de nombreux domaines, son utilité n'est plus à démontrer, elle devient indispensable. Il convient toutefois de prendre en compte d'autres critères complémentaire à sa seule utilité pour répondre aux besoins plus globaux : son empreinte carbone, ses émissions de gaz à effet de serre, son caractère inclusif, son éthique, ... là encore, notre déclaration de performance extra-financière apporte nos premières réponses.

Après deux années de croissance exceptionnelle, êtes-vous partis pour une troisième d'affilé ?

Le groupe SII évolue sur un secteur du numérique qui semble toujours porteur. Le groupe SII peut également compter sur ses atouts solides dont notamment son organisation, sa diversité sectorielle et géographique et sa politique RH de qualité.

Le contexte a sensiblement changé depuis quelques mois. L'économie des principaux pays s'est emballée à la fin des périodes de confinement liées à la crise sanitaire du COVID. Les différentes mesures de relance mises en œuvre par de nombreux gouvernements ont alimenté ce scénario.

Les pénuries de matière première et de main d'œuvre ont entraîné une inflation sur les prix de revient. Dans le même temps, la crise géopolitique a fait exploser les coûts de l'énergie. Tout ceci s'est répercuté petit à petit sur les prix de vente jusqu'à créer un emballement de l'inflation dans toutes les économies. Les banques centrales ont décidé de lutter contre cette inflation par une hausse graduelle et continue des taux d'intérêts.

Nous sommes actuellement dans une phase de ralentissement généralisé de l'économie mondiale avec de nombreuses incertitudes sur la suite des événements.

Même si les études prospectives sectorielles font encore état de croissance significatives pour notre secteur sur l'année 2023. Il est difficile de penser que nous pourrions échapper de manière isolée à un ralentissement global de l'économie mondiale. Nous mesurons déjà pour certains secteurs économiques une baisse des investissements.

Dans ce contexte en manque de visibilité, le groupe SII anticipe une croissance organique de son chiffre d'affaires comprise entre 8 et 12% pour le premier semestre de son exercice 2023/2024. Le groupe SII ambitionne également de maintenir son niveau de marge opérationnelle entre 9% et 10% sur ce premier semestre. Réussir ces deux challenges serait déjà une très belle performance.

C'est une question récurrente, mais comment ne pas la poser. Avec votre cash disponible et un éventuel ralentissement, quid de la croissance externe ?

Nous n'avons jamais abordé la croissance externe comme une réponse à une faible croissance organique.

En octobre 2021, nous avons réalisé une acquisition en Belgique, en janvier 2023, nous avons fait une acquisition en France et en mai 2023, nous avons fait une acquisition aux Pays-Bas.

Ceci traduit une activité plus marquée sur le front du M&A, mais nous n'allons pas tout changer demain. Nos acquisitions doivent rester stratégiques pour le groupe SII avec un apport spécifique au-delà du nombre. Nous avons la capacité financière pour en faire d'autres et resterons attentifs aux opportunités.

Bourse et actionnariat

Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2023

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Votes théoriques		Votes exerçables en AG	
			Nombre de droits(1)	% des droits	Nombre de droits(1)	% des droits
Famille HUVÉ	8 671 397	43,36	8 671 397	43,36	8 671 397	44,86
dont :						
Bernard Huvé	2 721 997	13,61	2 721 997	13,61	2 721 997	14,08
Alexia Slape	1 999 800	9,99	1 999 800	9,99	1 999 800	10,35
Arnaud Huvé	1 999 800	9,99	1 999 800	9,99	1 999 800	10,35
Alban Huvé	1 949 800	9,75	1 949 800	9,75	1 949 800	10,08
Fidelity Investments (FMR)	1 959 806	9,80	1 959 806	9,80	1 959 806	10,14
Eric Matteucci	1 636 329	8,18	1 636 329	8,18	1 636 329	8,47
Personnel et FCPE	270 494	1,35	270 494	1,35	270 494	1,40
Auto détention	671 726	3,36	671 726	3,36		
Public	6 790 248	33,95	6 790 248	33,95	6 790 248	35,13
dont :						
nominatif pur	1 291 738	6,46	1 291 738	6,46	1 291 738	6,68
porteur	5 498 510	27,49	5 498 510	27,49	5 498 510	28,45
TOTAL	20 000 000	100,00	20 000 000	100,00	19 328 274	100,00

Par donations en date du 30/11/2020 et en date du 18/10/2022, Monsieur Bernard Huvé a consenti à ses trois enfants des donations démembrées sous le bénéfice de l'article 787 B du Code Général des Impôts.

Détail de la participation et des droits de vote de la famille HUVÉ :

Actionnaires	Actions détenues					Droits de vote théoriques AGO					
						affectation du résultat		hors affectation du résultat		Droits de vote théoriques AGE	
	Pleine propriété	Nue-propriété	Usufruit	Total	% du capital	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bernard Huvé	2 721 997		3 069 600	2 721 997	13,63	5 791 597	28,96	2 721 997	13,63	2 721 997	13,63
Alexia Slape	989 900	1 009 900		1 999 800	9,99	989 900	4,95	1 999 800	9,99	1 999 800	9,99
Arnaud Huvé	989 900	1 009 900		1 999 800	9,99	989 900	4,95	1 999 800	9,99	1 999 800	9,99
Alban Huvé	900 000	1 049 800		1 949 800	9,75	900 000	4,50	1 949 800	9,75	1 949 800	9,75
FAMILLE HUVÉ	5 601 797	3 069 600	3 069 600	8 671 397	43,36	8 671 397	43,36	8 671 397	43,36	8 674 457	43,36

(1) : Le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices. Pour toutes les autres décisions, le droit de vote appartient au nu-propriétaire des actions ainsi démembrées (article 787 B du CGI). Dans ce cadre, pour l'affectation des bénéfices, Monsieur Bernard Huvé dispose de 5 791 597 droits de vote, Madame Alexia Slape et Monsieur Arnaud Huvé disposent chacun de 989 900 droits de vote et Monsieur Alban Huvé dispose de 900 000 droits de vote.

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Il est précisé, par ailleurs, que la société ne réalise aucun TPI.

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu depuis le 30 juin 2022 de variation significative de l'actionnariat tel que présenté ci-dessus.

Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois

Date	Plus haut cours (€)	Plus bas cours (€)	Cours moyen de clôture (€)	Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros	Nombre de séances de cotation
janvier 2022	49,60	39,90	44,333	187 084	8,29	21
février 2022	45,60	38,40	42,355	179 735	7,61	20
mars 2022	45,00	35,70	41,678	136 659	5,60	18
avril 2022	47,40	41,70	43,616	122 384	5,38	19
mai 2022	49,55	44,15	46,925	194 955	9,20	22
juin 2022	47,70	37,85	41,991	261 289	11,13	22
juillet 2022	47,20	37,95	43,562	123 635	5,33	21
août 2022	53,90	45,00	48,954	156 390	7,75	23
septembre 2022	49,70	41,20	46,295	105 112	4,85	22
octobre 2022	49,60	42,10	46,464	122 579	5,71	21
novembre 2022	49,50	45,15	46,986	154 615	7,26	22
décembre 2022	47,40	43,20	45,236	235 354	10,64	21
janvier 2023	48,65	43,15	45,532	220 749	9,96	22
février 2023	55,00	46,90	51,075	431 786	22,08	20
mars 2023	52,00	47,50	49,996	262 245	13,11	23
avril 2023	50,60	46,95	48,892	169 996	8,29	18
mai 2023	51,50	48,50	50,416	201 491	10,14	22
juin 2023	57,80	50,20	54,109	302 210	16,29	22

L'action SII est cotée sur le marché : Euronext Paris – Compartiment B sous le code ISIN FR0000074122.

Elle est incluse dans les indices Euronext :

- EN TECH LEADERS
- CAC SMALL GR (CACSR),
- CAC SMALL (CACS),
- CAC SMALL NR (CACSN).



Elle est éligible au SRD « long seulement ».

Selon les critères d'éligibilité fixés par décret, l'action SII n'est pas éligible au PEA-PME compte tenu de la taille des effectifs du Groupe.

Code LEI : 96950044FWV7YEJCKR65

Sommaire

Rencontre avec le président du directoire

Bourse et actionnariat

	PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS	9
1.	1.1 Informations financières sélectionnées	10
	1.1.1 Indicateurs et chiffres clés	10
	1.1.2 Faits marquants de l'exercice	13
	1.1.3 Événements récents	13
	1.2 Présentation et évolution de la société	14
	1.2.1 Présentation générale de l'activité	14
	1.2.2 Organigramme (au 29/07/2022)	36
	1.2.3 Propriétés immobilières, usines et équipements	37
	1.3 Description des activités	38
	1.3.1 Marché et stratégie	38
	1.3.2 Recherche et développement, brevets et licences	39
	1.3.3 Investissements	39
	1.4 Analyse et commentaires sur les activités de l'exercice	40
	1.4.1 Information sur les activités de la société	40
	1.4.2 Contrats importants	41
	1.4.3 Situation financière de la société	42
	1.4.4 Évolution prévisible, perspectives d'avenir et événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice	44
	1.4.5 Trésorerie, financement et capitaux	45
	1.4.6 Présentation des comptes et affectation du résultat	45
	1.4.7 Information sur les dividendes	46
	1.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	47
	1.5.1 Objectifs	47
	1.5.2 Organisation	47
	1.5.3 Processus	48
	1.6 Facteurs de risques	50
	1.6.1 Risques spécifiques relatifs à l'activité de la société	50
	1.6.2 Autres risques	51
	1.6.3 Assurance et couverture des risques	52
	1.6.4 Faits exceptionnels et litiges	52
	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	53
2.	2.1 Organes d'administration et de direction de la société	54
	2.1.1 Conseil de surveillance	54
	2.1.2 Directoire	56
	2.1.3 Autres informations sur les mandataires sociaux	57
	2.1.4 Comité de direction	59
	2.2 Rémunération et avantages des mandataires sociaux	60
	2.2.1 Membres du conseil de surveillance	60
	2.2.2 Membres du directoire	60
	2.3 Politique de rémunération des membres du directoire et du conseil de surveillance	65
	2.4 Informations complémentaires	68

3.	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	71
	3.1 Note méthodologique	72
	3.2 La démarche RSE du groupe SII	77
	3.3 Ambition 1 : Continuer à grandir	91
	3.4 Ambition 2 : En cultivant notre ADN	97
	3.5 Ambition 3 : Pour développer un monde numérique et durable	111
	3.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe	120
4.	COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2023	123
	4.1 Comptes annuels consolidés au 31 mars 2023	124
	4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	151
	4.3 Comptes annuels sociaux au 31 mars 2023	156
	4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	171
	4.5 Information pro forma	175
5.	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL	177
	5.1 Capital social	178
	5.2 Principaux actionnaires	179
	5.3 Acte constitutif et statuts	183
	5.4 Informations et historique sur la vie juridique de la société sur l'exercice	188
	5.5 Informations sur les participations	188
	5.6 Conventions réglementées	189
	5.7 Salariés	190
	5.8 Résultats des cinq derniers exercices	193
6.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	195
	6.1 Responsable du rapport financier annuel	196
	6.2 Contrôleurs légaux des comptes	197
	6.3 Information provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.	198
	6.4 Documents accessibles au public	198
7.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 SEPTEMBRE 2023	199
	7.1 Exposé des motifs des résolutions	200
	7.2 Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2023	201
	7.3 Autre rapport des commissaires aux comptes	204
8.	TABLES DE CONCORDANCE	205
	8.1 Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du Code de commerce	206
	8.2 Documents complémentaires	209



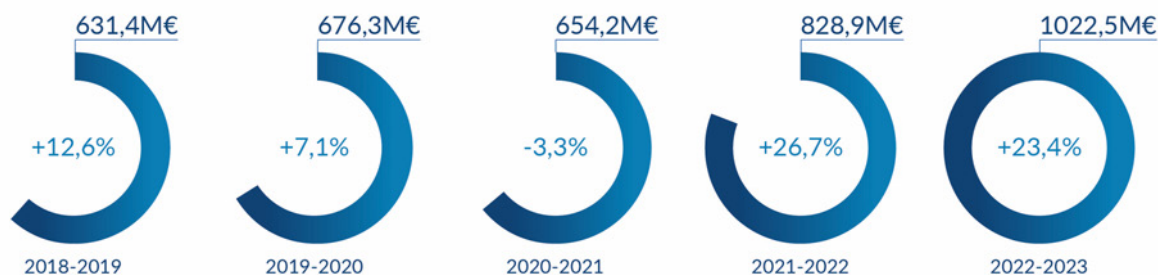
Présentation de la société et de ses activités

1.1	Informations financières sélectionnées	10
1.2	Présentation et évolution de la société	14
1.3	Description des activités	38
1.4	Analyse et commentaires sur les activités de l'exercice	40
1.5	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	47
1.6	Facteurs de risques	50

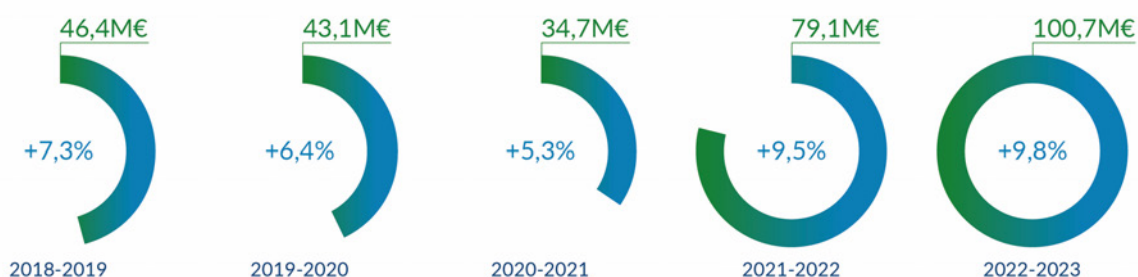
1.1. Informations financières sélectionnées

1.1.1. Indicateurs et chiffres clés

Chiffre d'affaires (M€) Croissance (% du CA)



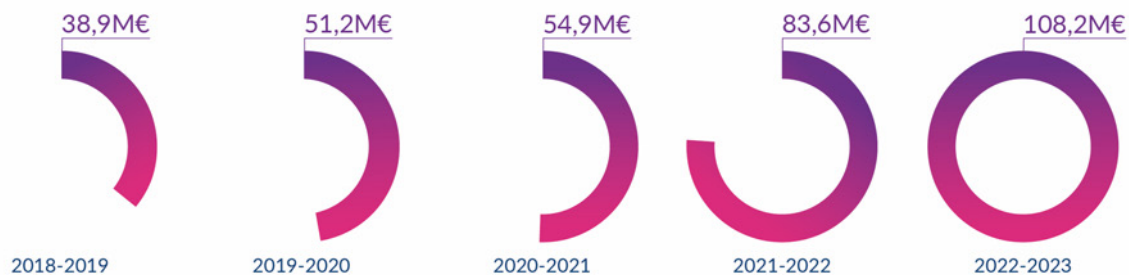
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (M€) MARGE OPÉRATIONNELLE (% DU CA)



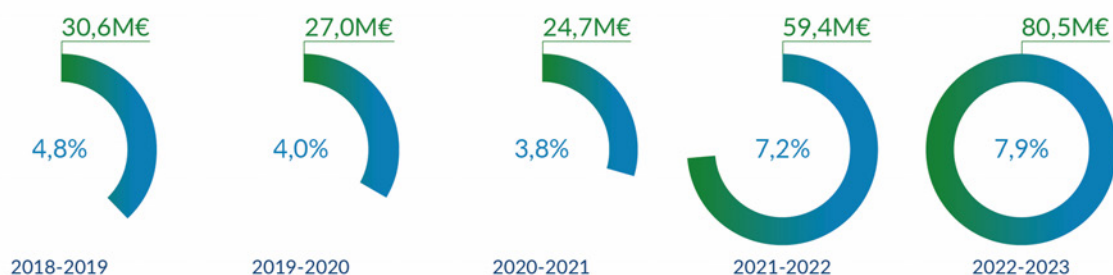
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (*) (M€)

Une génération de cash qui permet l'autofinancement de la croissance.

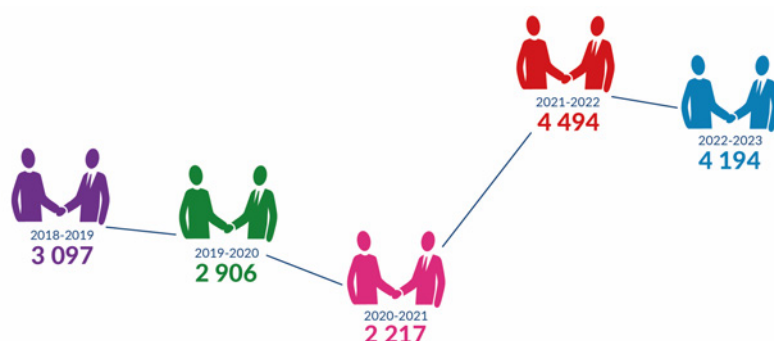
(*) : capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt



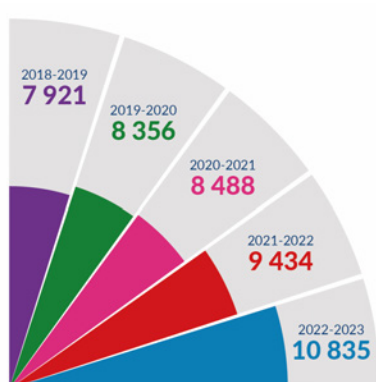
RÉSULTAT NET (*) (M€) MARGE NETTE (% DU CA)



RECRUTEMENTS

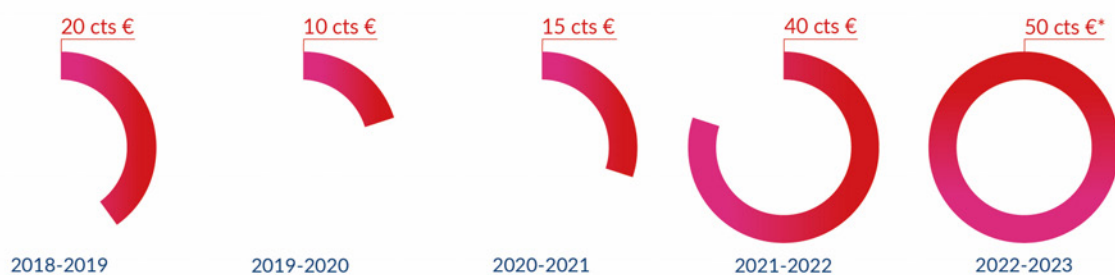


EFFECTIF (MOYENNE ANNUELLE)



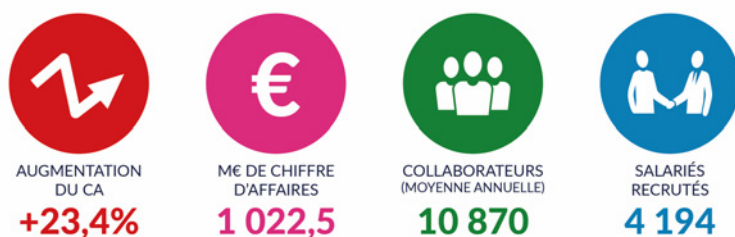
En fin d'exercice (31/03/2023), le groupe SII comptait 10 970 collaborateurs soit une augmentation nette de 659 emplois.

DIVIDENDES (CTS €)

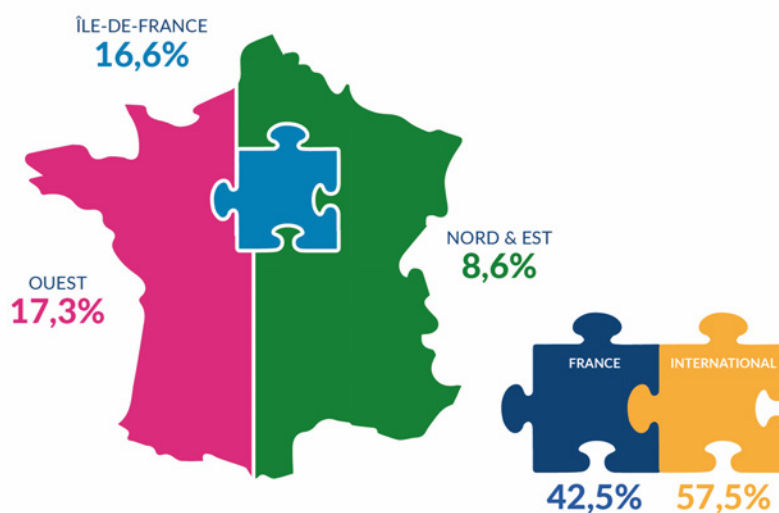


(*) : dividende proposé à l'assemblée générale du 22 septembre 2022

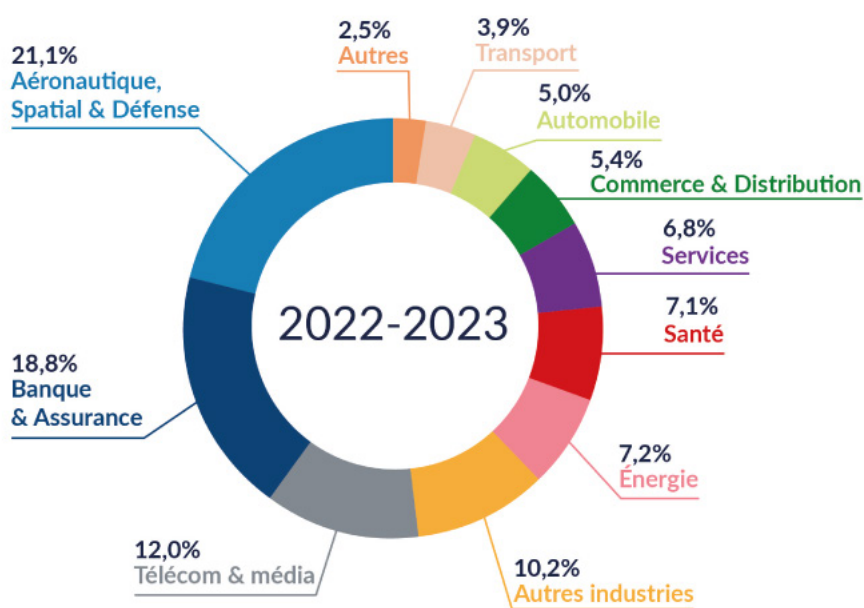
En 2022-2023



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION (%)



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (%)



Extrait des comptes consolidés

	du 01/04/2022 au 31/03/2023	du 01/04/2021 au 31/03/2022	du 01/04/2020 au 31/03/2021
Période	12 mois	12 mois	12 mois
Durée	12 mois	12 mois	12 mois
Unité	K€	K€	K€
Chiffre d'affaires	1 022 547	828 875	654 188
Résultat opérationnel	100 661	79 065	34 697
Résultat courant avant impôts	105 411	78 149	34 391
Résultat net	80 467	59 412	24 732
Résultat net part du groupe	80 460	59 377	24 931
Capital social	40 000	40 000	40 000
Capitaux propres	266 533	219 131	180 874
Dettes financières à long terme	12 416	18 669	15 801
Actifs non courants	164 717	126 898	122 576
Total du bilan	673 047	552 417	466 636

1.1.2. Faits marquants de l'exercice

Dans un environnement complexe et incertain, le groupe SII a profité pleinement de toutes les opportunités créées par les besoins nés après la crise sanitaire du COVID-19 et la crise géopolitique liée à la guerre en Ukraine.

Pour la deuxième année consécutive, la croissance organique du chiffre d'affaires est remarquable et dépasse les 20,0%. A l'exception de l'Espagne, toutes les entités du groupe ont contribué à la croissance du chiffre d'affaires et à l'amélioration du résultat opérationnel. Deux barres symboliques sont franchies : le groupe SII dépasse le milliard d'euros de chiffre d'affaires et les 100 millions d'euros de résultat opérationnel.

Le groupe SII a complété son développement organique par une acquisition en France dans le domaine du Cloud.

Tous ces éléments ont permis de délivrer des résultats en ligne avec les objectifs actualisés au cours de l'exercice.

La seconde moitié de l'exercice a été marquée par un ralentissement de la demande de nos principaux clients.

Aux inquiétudes de fin d'année dernière est venue s'ajouter une incertitude liée aux politiques monétaires visant à réduire l'inflation. Atterrissage en douceur, ralentissement économique, récession, tous les scénarii semblent possibles et fabriquent de l'attentisme chez tous les acteurs économiques.

C'est, à nouveau, dans un contexte inédit que le groupe SII devra évoluer au cours de l'exercice 2023/2024. C'est une année remplie de satisfactions qui se referme pour laisser la place à un nouveau chapitre.

1.1.3. Événements récents

Après un exercice 2022/2023 particulièrement dynamique, le groupe SII poursuit sa croissance organique sur un rythme plus modéré.

SII France a procédé à une acquisition aux Pays-Bas en mai 2023. La société RISA-IT est venue rejoindre les entités du groupe SII qui complète ainsi son offre géographique et technologique sur le marché néerlandais.

1.2. Présentation et évolution de la société

1.2.1. Présentation générale de l'activité

Notre identité

Notre métier est d'accompagner les entreprises dans l'intégration des nouvelles technologies, procédés et méthodes de management de l'innovation, pour contribuer au développement de leurs futurs produits ou services, et faire évoluer leurs systèmes d'information.

Positionnement Hybride de Conseil en technologies et Services numériques



Notre ambition est de participer à la conception des processus et à la numérisation responsable des usages pour les rendre durables et accessibles au plus grand nombre, tout en étant générateurs de valeur ajoutée pour nos clients.

Développer ensemble **un monde numérique et durable**.

Le groupe SII souhaite conjuguer de manière durable et vertueuse la satisfaction de ses clients avec le bien-être et l'épanouissement de ses salariés tout en délivrant un haut niveau de performance pour ses actionnaires.

Notre histoire

Depuis plus de 40 ans, le groupe SII met son expérience et son savoir-faire au service de ses clients

1979 – 1984 :
les débuts



Bernard Huvé, ingénieur consultant, spécialiste en informatique industrielle pour des grands groupes industriels (Bull, Commissariat à l'Energie Atomique et Philips) crée SII.

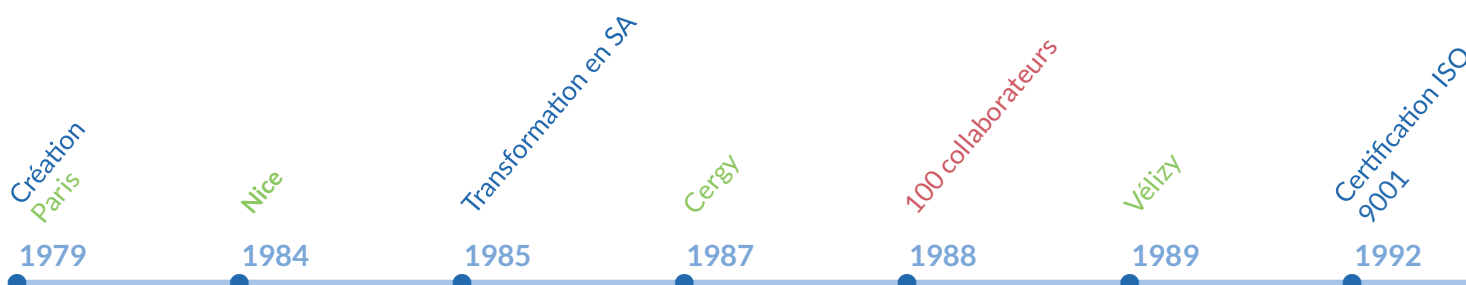
SII réalise alors des projets exclusivement au forfait dans trois domaines principaux :

- informatisation de sucreries en collaboration avec Philips Sciences & Industrie,

- développement d'une gamme de produits pour des centrales à béton à base des premiers microcontrôleurs,
- contrôle qualité en électronique automobile suivant une architecture clients-serveurs qui va être déployée à grande échelle à la fin des années 80.

1984 – 1991 :
les premières agences

Première agence à Nice (1984) à l'occasion d'un important contrat avec le laboratoire d'IBM puis déploiement du modèle sur l'Île-de-France avec Cergy Pontoise (1987) pour Sagem et Vélizy (1989) pour Matra, Renault et Sextant. L'effectif de la société atteint 120 personnes.



1991 - 1992 :**le Trou d'air**

SII est ébranlée par la crise qui a secoué le paysage informatique :

Les clients reportent leurs investissements (IBM arrête la sous-traitance),

Les directions achats prennent le pouvoir.

L'exercice 1991/1992 se solde par une perte de 350 K€ pour un chiffre d'affaires en régression à 8,7 M€ avec environ 130 personnes. C'est l'unique exercice déficitaire dans la vie de la société. Des mesures drastiques et pérennes sont mises en place ; création d'entités commerciales au sein de chaque agence et réorientation des prestations vers la demande client, à savoir à l'époque : l'assistance technique.

1992-1996 :**la révolution culturelle**

Le redéploiement de l'offre permet à SII de surmonter la crise. Le modèle de croissance qui s'ensuit est basé sur la décentralisation avec un service de proximité pour les clients grands comptes.

En parallèle, la rigueur de gestion, l'exigence du reporting et la sensibilisation de l'ensemble des équipes sur la recherche de productivité et de rentabilité.

L'année 1992 constitue le socle d'une aventure avec la formation des méthodes, des procédures et des "best practices" de développement dans un manuel qualité qui conduit la société à la certification ISO 9001 sur l'ensemble de son activité.

1997 - 2000 :**la croissance à rythme soutenu**

La stratégie de développement se poursuit sur toute la France avec Rennes (1997) pour l'industrie des télécoms et de la télévision numérique, Aix-en-Provence (1998) sur l'industrie militaire maritime. Ce mouvement s'accélère avec Nantes, Toulouse, Strasbourg et Lille sur la même période.

En 1999, pour accroître sa notoriété, SII s'introduit en bourse à Paris (second marché de l'époque).

2001 - 2004 :**une conjoncture difficile**

À nouveau la tendance s'inverse, retour dix ans en arrière mais avec une société dix fois plus importante, structurée, référencée chez les principaux donneurs d'ordre, possédant des réserves financières solides permettant d'amortir le renversement brutal de situation. La société continue à croître (chiffre d'affaires, personnel), les résultats sont toujours positifs.

2005 - 2007 :**un nouvel essor**

Après deux années de décroissance sectorielle, les années suivantes permettent de retrouver des niveaux de croissances annuelles entre 6 et 7 % alimentés par les moteurs de l'innovation technologique, de l'adaptation au changement et la recherche de productivité.

SII commence son internationalisation par l'ouverture d'une filiale en Pologne. Sur le territoire national, SII poursuit son maillage régional avec plusieurs nouvelles entités (Bordeaux, Brest, Caen, La Ciotat, Lannion, Le Mans, Lyon, Niort, Montpellier, Tours et Vitrolles).

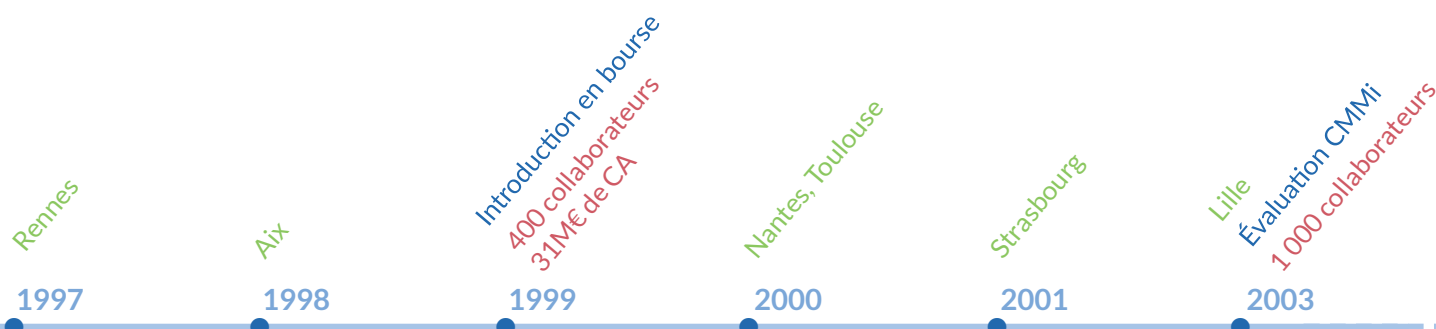
2007 - 2008 :**une nouvelle équipe de direction**

Fin 2007, une nouvelle équipe de direction est constituée. Bernard Huvé prend la tête du conseil de surveillance et met en place un directoire avec :

- Eric Matteucci, président du directoire,
- Patrice Demay, membre du directoire en charge du développement France,
- Jean-Paul Chevée, membre du directoire en charge du développement international.

Le développement de l'activité se poursuit en France à un rythme soutenu et le groupe SII accroît sa présence à l'international :

- Création de deux filiales à Prague et à Bruxelles,
- Création de SII Maroc à Casablanca comme base offshore,
- Acquisition en Suisse,
- Acquisition en Espagne.



2009 :**nouvelles turbulences sur le secteur**

Le contexte économique s'est dégradé très vite et en profondeur, l'économie mondiale est malade. Personne ne sait prédire l'ampleur et la durée de ce séisme. Si notre secteur n'est pas épargné par cette crise, le groupe SII dispose d'atouts structurels qui lui permettent de traverser la période avec sérénité. Par rapport à la sortie de crise précédente (fin 2004), le groupe SII a doublé de taille et son exposition sectorielle est équilibrée. Il dispose d'une capacité financière intacte qui lui permet de préparer l'avenir.

Le groupe SII recueille les bénéfices de sa politique d'investissement qu'il mène depuis plusieurs années dans la méthodologie, l'assurance qualité et l'industrialisation de ses processus.

Dans une conjoncture devenue adverse, le groupe SII affiche ainsi une maturité économique et organisationnelle qui lui permet d'assurer sa pérennité. De plus, le groupe SII a renforcé ses fonds propres et sa trésorerie disponible.

Début 2010 :**poursuite du développement et premières éclaircies**

Le début de l'année 2010 marque un retour timide de la demande. Les prescripteurs ressortent les projets mis en sommeil depuis le début de la crise. Le plan de charge se remplit et le groupe SII accélère son rythme d'embauches. En parallèle le développement international se poursuit avec une nouvelle acquisition en Allemagne qui permet de pénétrer le premier marché européen.

En à peine plus de deux ans, le groupe SII s'est déployé sur 10 pays à l'international avec un chiffre d'affaires multiplié par dix pour atteindre près de vingt-huit millions d'euros soit 15 % de l'ensemble du groupe.

2010 – 2011 :**une année de conquête**

L'exercice 2010/2011 confirme la dynamique entrevue depuis quelques mois. L'offre du groupe SII s'est enrichie et rencontre un vif succès auprès des clients en recherche de valeur ajoutée.

La croissance du chiffre d'affaires renoue avec les performances antérieures (+17%) et la marge opérationnelle s'améliore sensiblement sans toutefois atteindre le niveau d'avant la crise.

2011 – 2012 :**une année de "chaud et froid"**

Cette année plonge le secteur, une fois encore, dans les turbulences macroéconomiques. Malgré un environnement défavorable, la stratégie du groupe SII et son positionnement permettent de poursuivre la dynamique de croissance de l'année précédente. Mais le paysage s'assombrit sur la fin de l'exercice et la visibilité est à nouveau réduite.

Les réflexes protecteurs réapparaissent mais il y a toujours des opportunités pour le développement. Deux acquisitions sont réalisées sur l'exercice pour renforcer les positions en région Rhône Alpes et en Belgique.

L'expansion internationale se poursuit également à un rythme élevé et représente désormais près d'un quart du chiffre d'affaires du groupe.

2012 – 2013 :**l'attentisme s'installe**

En France, la période est marquée par un fort ralentissement de l'investissement des entreprises. Les budgets consacrés aux projets technologiques sont en baisse lente mais continue. Le groupe SII s'adapte à cet environnement et prépare l'avenir.

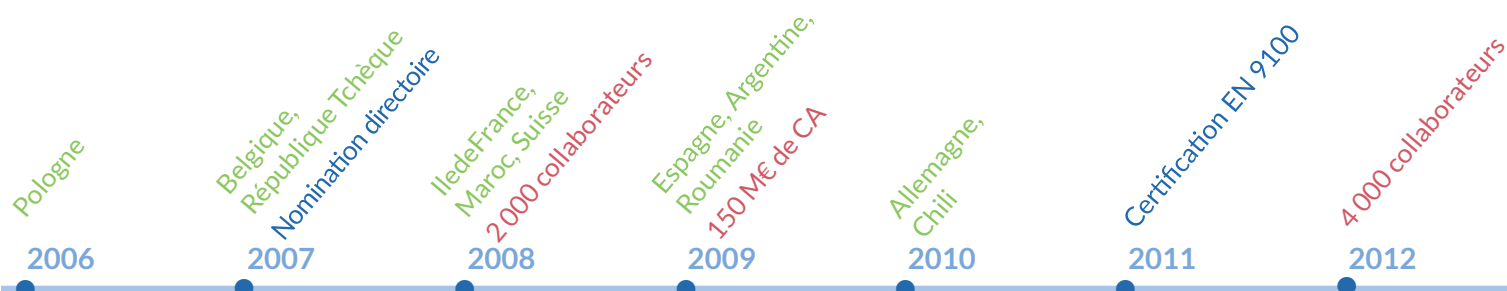
À l'international, le groupe SII est toujours en phase de conquête et de développement.

2013 – 2015 :**le contraste se confirme entre la France et l'international**

Le fort ralentissement de l'activité économique et la baisse de l'investissement des entreprises se poursuit en France. Le groupe SII connaît une baisse de son chiffre d'affaires en France deux années de suite pour la première fois de son histoire.

Le relais de croissance international se confirme et valide la stratégie d'expansion :

- Nouvelle acquisition en Allemagne et intégration au sein des activités existantes,
- Nouvelle implantation aux Pays-Bas,
- Acquisition en Colombie.



2015 – 2016 :**la reprise s'installe sur le marché français**

Après deux années de recul d'activité en France, une nouvelle dynamique se profile. Les deux principaux secteurs (télécom et aéronautique/défense) se stabilisent et sont renforcés par l'essor des deux secteurs en conquête (énergie et banques/assurances/mutuelles).

La croissance internationale poursuit son rythme et est également alimentée par une nouvelle acquisition en Allemagne et deux nouvelles implantations.

- Nouvelle acquisition en Allemagne,
- Nouvelle implantation au Canada et en Angleterre.

2016 – 2019 :**retour de la croissance à un rythme soutenu**

Porté par la qualité des prestations délivrées et l'adéquation de son offre au plus près des besoins de ses clients, le groupe SII profite pleinement d'un environnement économique porteur de nombreux projets numériques.

Un nouveau cycle positif semble s'installer sur l'essentiel des marchés sectoriels et géographiques du groupe. La stratégie poursuivie pendant la longue période atone démontre sa pertinence.

- Acquisition en France dans le secteur Banque & Assurance,
- Nouvelle implantation en Suède.

2020 - 2021 :**Une pandémie sanitaire vient rompre la tendance**

L'exercice 2019/2020 poursuit le scénario de l'année précédente. Toutefois, la dynamique du marché à la rentrée de septembre 2019 est moins tranchante que les années précédentes. Quelques secteurs freinent leurs investissements sans pour autant annoncer une rupture brutale.

Début 2020, arrive la crise sanitaire du COVID- 19. Les premières semaines voient s'installer les doutes, la demande est moins soutenue mais rien ne présage de la suite. Début mars 2020, l'inquiétude sanitaire gagne du terrain et les premières décisions politiques difficiles apparaissent dans plusieurs pays laissant craindre un scénario "catastrophe". En France, le confinement est décidé par les pouvoirs publics pour le 16 mars 2020. Ce confinement marquera le début du retournement du marché et le début d'une crise économique "inimaginable" auparavant.

Les décroissances de P.I.B. dans tous les pays impressionnent par leur ampleur. Du "jamais vu" pour la génération au pouvoir politique ou économique. Nous devrons affronter un scénario inédit même si de nombreuses composantes sont similaires, par nature, aux crises précédentes.

Le groupe SII est heureusement encore plus fort que lors de la crise de 2009 qui paraissait exceptionnelle par sa dimension. Les fondements économiques du groupe de par sa structure de bilan, sa trésorerie nette, son positionnement stratégique, et les fondements organisationnels lui permettront d'affronter cette crise économique avec de nombreux atouts.

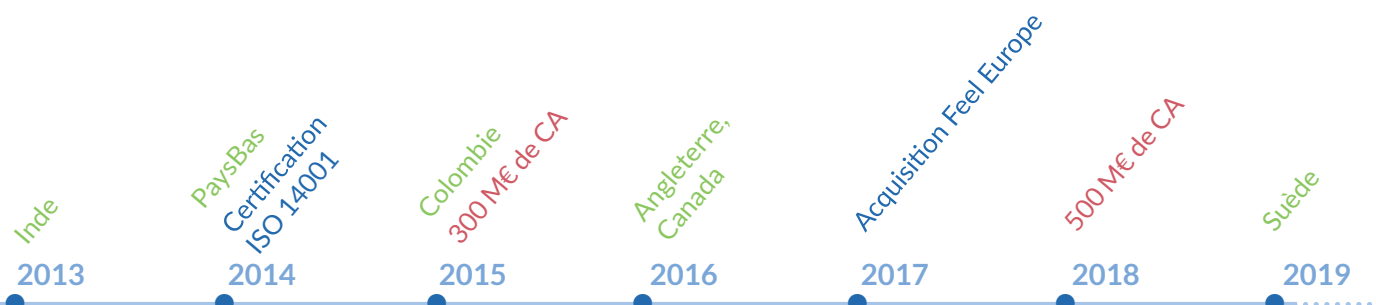
L'exercice 2020/2021 voit s'affirmer le rebond de l'activité mois après mois. La pente est rude, le chemin est long mais le mouvement est enclenché dès la fin du premier confinement. Chaque trimestre a vu reculer la décroissance. Après les activités internationales dont la dynamique globale est restée positive tout au long de l'exercice, le dernier trimestre de l'exercice a marqué un retour de la croissance organique de l'activité sur le périmètre France.

2021 - 2022 :**Un exercice de forte reprise... et d'incertitudes**

Le rebond entamé l'année précédente se confirme et s'accélère. Tous les secteurs sur lesquels opère le groupe voient apparaître une forte demande liée à un nouvel optimisme ambiant. De nombreux projets sont lancés ou relancés.

Fort de son anticipation et de son organisation, le groupe SII profite pleinement de cette reprise. Toutes les activités en France comme à l'international sont portées par ce souffle. Les indicateurs de gestion repassent tous au vert les uns après les autres. Les résultats de l'exercice confirment cette euphorie, ils afficheront une performance au-delà des attentes et au-delà de ceux connus sur la dernière décennie.

A peine le temps de savourer cette situation que les nuages reviennent en force avec des inquiétudes qui s'accumulent : une crise géopolitique vient se joindre à une situation sanitaire sans réelle certitude et le tout se transforme en craintes économiques majeures. Le futur immédiat se fera avant même la finalisation du scénario. Le groupe SII devra affronter une nouvelle période sans boussole.



1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation et évolution de la société

2022 – 2023 :

Un changement de dimension

Cette année profite pleinement de toutes les conquêtes réalisées ou débutées sur l'exercice précédent. Si quelques secteurs marquent le pas, d'autres se montrent encore très actifs.

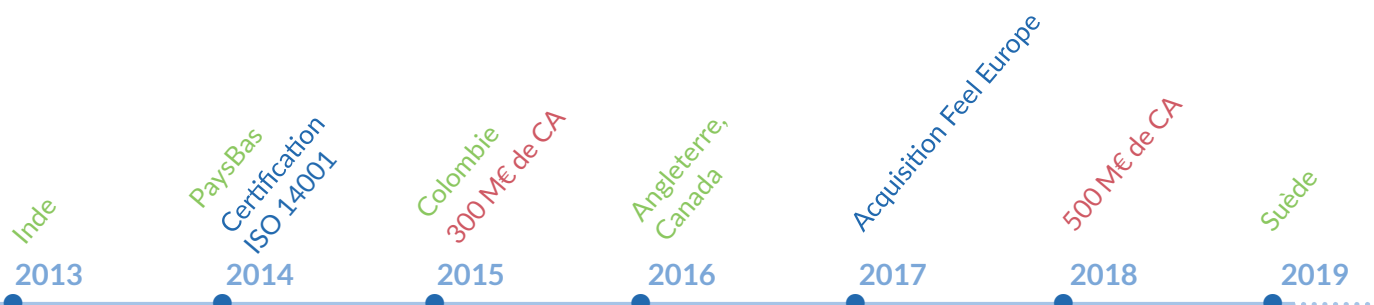
Sur le plan géographique, tous les pays, à l'exception de l'Espagne, affichent de la croissance accompagnée d'une amélioration de leurs résultats.

Les principaux indicateurs de gestion restent ou retrouvent les meilleurs niveaux historiques. Une acquisition juste après la fin d'exercice vient compléter l'offre du groupe et constitue un relai de croissance pour la suite.

En conséquence, pour la première fois de son histoire, le groupe SII franchit les barres symboliques du milliard d'euros de chiffre d'affaires et des cent millions d'euros de résultat opérationnel.

La fin de l'exercice permet tout juste de savourer ces records que l'assombrissement pressenti en fin d'exercice dernier se confirme. La conjoncture économique se durcit et la demande se tarit peu à peu. Quelques secteurs résistent dont notamment la défense, l'aéronautique et l'énergie mais la tendance globale s'affirme.

Il nous faut maintenant gérer ce passage et préparer le futur du groupe dans un environnement où le numérique a toute sa place. Poursuivre notre conquête, sectorielle, géographique et technologique.



NOTRE MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR

RESSOURCES CLÉS

CAPITAL HUMAIN

- Plus de **16 000** collaborateurs (salariés et indépendants) répartis sur **4 continents**, **18 pays** et **100 sites**
- Un groupe multiculturel riche de **89 nationalités**
- Un personnel qualifié, formé et accompagné
- Une culture d'entreprise singulière basée sur des valeurs fortes
- Une capacité d'action des salariés pour faire évoluer l'entreprise et ses pratiques

CAPITAL FINANCIER

- Une structure financière **saine et robuste**
- **1022,5 M€** de CA, en hausse de **23,1 %**, et un résultat net part du groupe de **80,5 M€**
- Une stratégie de développement ambitieuse

CAPITAL IMMATÉRIEL / INTELLECTUEL

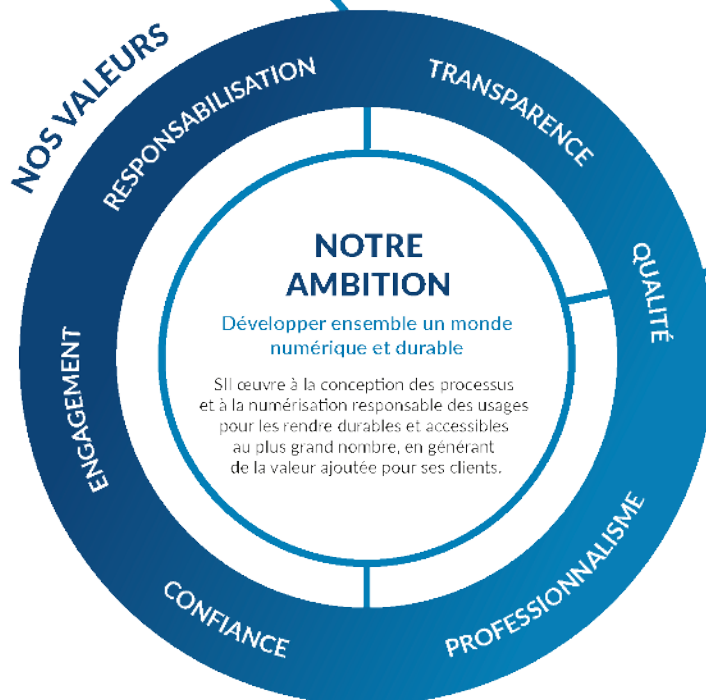
- Un portefeuille d'expertises **multisectorielles**
- Une cellule R&D : **SII Research**
- Un **Système de management** intégré

CAPITAL SOCIÉTAL

- Un **ancrage fort** sur nos territoires d'implantation
- Une **démarche durable** intégrée dans notre **stratégie de développement**
- Une conduite **responsable et éthique** affirmée

NOTRE MÉTIER

Accompagner les entreprises dans l'**intégration des nouvelles technologies, procédés et méthodes de management de l'innovation**, pour contribuer au développement de leurs futurs produits ou services, et **faire évoluer leurs systèmes d'information**.



NOTRE STRATÉGIE

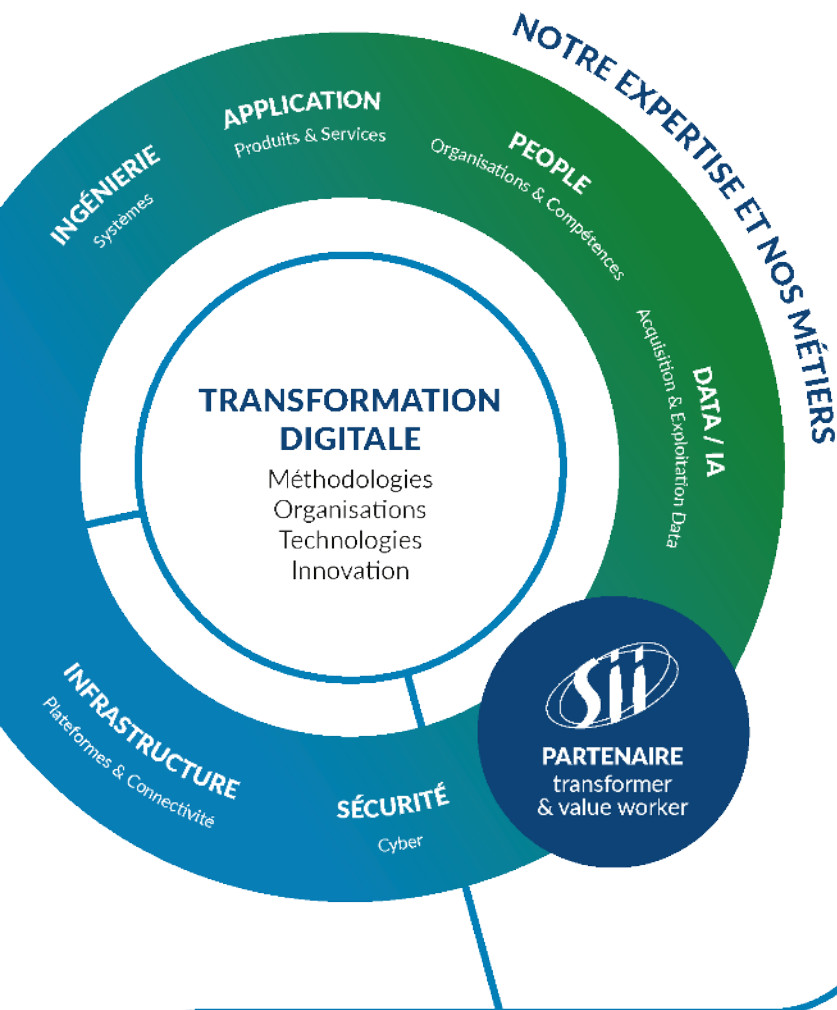
Développer pour satisfaire nos clients : rester indépendant et attractif, rester un fournisseur stratégique via une palette large de solutions, offrir plus d'opportunités motivantes à nos salariés ;

Ensemble pour l'épanouissement professionnel de nos salariés : garder nos spécificités culturelles, continuer à prendre du plaisir ;

Un monde numérique et durable à construire : rendre accessible à tous de nouveaux usages numériques, donner du sens à nos actions en intégrant les préoccupations environnementales et sociales.

*LES ODD AUXQUELS LE GROUPE APPORTE UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE





NOS SECTEURS D'ACTIVITÉS CLÉS



UNE VALEUR PARTAGÉE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

NOS COLLABORATEURS

- Une démarche d'amélioration du bien-être au travail déclinée à l'échelle du groupe : **Great Place To Work** - Allemagne, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Espagne, France, Inde, Maroc, Pays Bas, Pologne, République tchèque, Roy.-Uni, Roumanie / Meilleur employeur 2023 du magazine Capital
- Évolution professionnelle stimulante : **125 000 heures de formation**
- Marque employeur fédératrice : **#fungeur**

NOS CLIENTS ET PARTENAIRES

- Pérennité des relations clients : **97,1 % de satisfaction client conforme aux attentes et au-delà**
- Qualité des services reconnue : **100 % des entités SII sont certifiées ISO 9001**
- Organisme de formation certifié Qualiopi : **SII Learning**
- Performance RSE valorisée : **top 1% des entreprises les mieux notées du secteur IT selon la méthodologie EcoVadis (score de 76/100)**

NOS ACTIONNAIRES

- Création de valeur
- Stabilité et pérennité des actionnaires majoritaires de la société
- Transparence et une maîtrise des risques
- Loyauté des pratiques
- Note Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) globale de **63/100 à la campagne Gaia Rating 2022**

LA SOCIÉTÉ

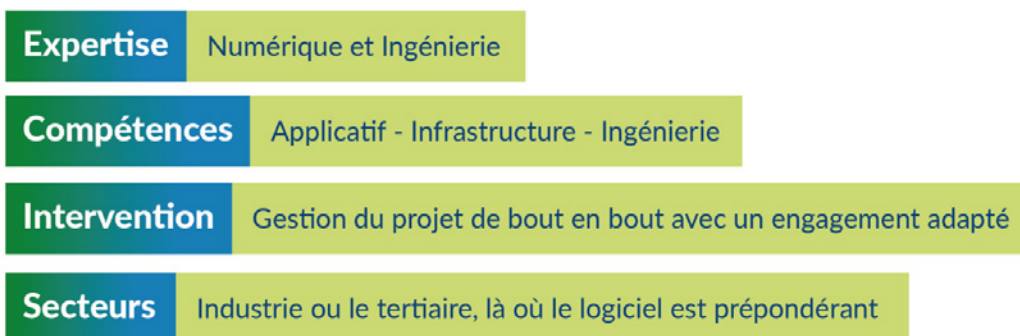
- Engagement auprès du Global Compact de l'ONU : **Niveau GC Advanced**
- Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) : **11 ODD auxquels le groupe apporte une contribution significative***
- Maîtrise de l'impact environnemental de nos activités : **33 % entités SII certifiées ISO 14001 / engagement auprès de Planet Tech Care pour un numérique plus responsable**
- Mobilisation pour l'intérêt général et pour les autres : **Fondation d'entreprise SII, 5 projets soutenus en 2021, à hauteur de 39 500 €**



Les activités du groupe SII

Nos savoir-faire

En acteur Transformer, nous accompagnons la convergence du numérique et de l'ingénierie en bâtissant, pour nos clients, des solutions pragmatiques (fonctionnelles, méthodologiques, technologiques) afin d'accélérer et faciliter leur transformation.



Secteurs stratégiques :



Aéronautique
& Spatial



Défense



Télécoms
& Médias



Banque
& Assurance

D'autres domaines constituent des secteurs de conquête :



Énergie



Commerce
& Distribution



Transports



Santé

Une offre multi sectorielle et pluridisciplinaire

Depuis son origine, le groupe s'est développé sur deux axes :

- la R&D externalisée ou le conseil en technologies,
- le conseil et le service informatique dans le cadre de l'intégration des nouvelles technologies visant à construire les composantes digitales des entreprises.

Le conseil en technologies et l'intégration de systèmes peuvent se décliner en trois composantes :

Les études et le conseil

Ce sont les prestations intellectuelles de consultants spécialisés et d'experts en amont ou sur la maîtrise d'ouvrage des projets :

- expression des besoins,
- audit, diagnostic et conseil à l'innovation,
- réalisation de cahier des charges et de prototypes,
- conception et sécurité des systèmes,
- logistique de déploiement,
- assistance à la maîtrise d'ouvrage.

L'intégration de systèmes

La diversité des compétences, des technologies et des méthodologies développées au sein du groupe SII permet de proposer des solutions adaptées à chaque situation :

- conception et réalisation de systèmes à base d'éléments hétérogènes intégrant les technologies les plus avancées du marché,
- maintenance ou tierce maintenance de ces systèmes.

Notre capacité d'ensemblier et notre aptitude au travail d'équipe et à la conduite de projets sont mis au service du besoin de nos clients.

L'ingénierie

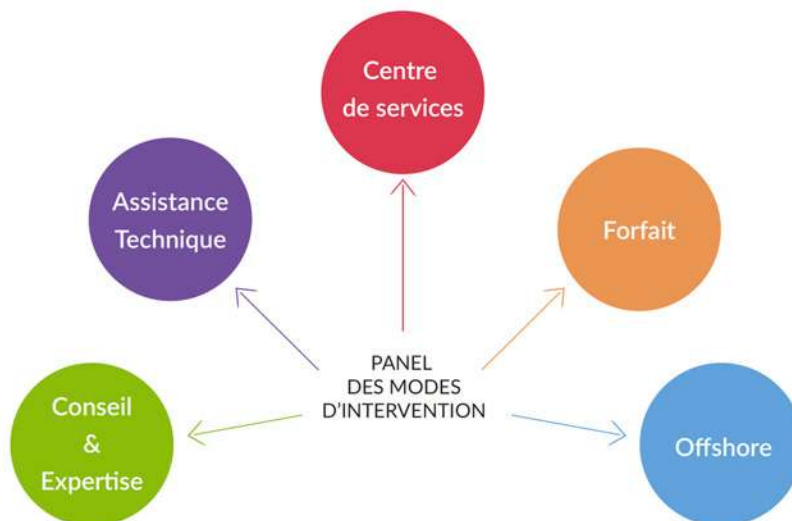
La capitalisation de savoir-faire, la maîtrise des techniques de l'ingénieur au sens large (pas uniquement informatique) et la connaissance des fondamentaux de l'activité du client sont indispensables pour cette activité.

La diversité des projets et des clients adressés par le groupe SII lui confère un positionnement d'acteur de premier plan qui intervient sur une large gamme de spécialités sur les métiers de l'ingénieur dans les domaines suivants :

- **l'informatique embarquée** - logiciel embarqué et temps réel, logiciel de contrôle de commande, logiciel de supervision, bancs de tests, électronique.

- **les systèmes d'information** - schéma directeur, architecture, conception, développement, optimisation, déploiement, exploitation, maintenance.
- **les nouvelles technologies de l'information et de la communication** - nouveaux usages, nouveaux outils, traitement de l'information.
- **les infrastructures** - architecture réseau ou télécom : conception, réalisation, optimisation, sécurisation, stockage, bases de données, hébergement.
- **l'ingénierie scientifique et ingénierie système** dans les secteurs de l'aéronautique, du spatial, du naval, du militaire, du transport et des industries de pointe.

Toutes ces activités sont réalisées dans le cadre d'une offre complète de solutions de "delivery" :



Les parties prenantes

Cartographie des parties prenantes

SII s'attache à prendre en considération l'écosystème social et environnemental dans lequel le groupe évolue. A ce titre, SII s'engage envers l'ensemble de ses parties prenantes appartenant à son écosystème afin de répondre au mieux à leurs besoins, attentes et exigences.

Parties prenantes stratégiques

Les collaborateurs

- Valorisation de leurs activités
- Elargissement de leurs compétences
- Bien-être au travail

Les clients

- Pondération optimale entre qualité, délais et coûts
- Réponse adéquate à leurs besoins et leurs exigences

Les actionnaires

- Hausse du titre SII
- Politique de dividende à long terme
- Transparence et maîtrise des risques
- Respect de l'éthique des affaires

Parties prenantes très importantes

Les candidats

- Adéquation entre les attentes du futur collaborateur et ce que peut proposer SII (missions, avantages, qualité de vie au travail)

Parties prenantes importantes

Les fournisseurs et sous-traitants

- Pérennité des relations
- Confiance réciproque
- Préservation de la chaîne de confiance vis-à-vis des clients du groupe SII
- Bénéfices mutuels

Les organismes étatiques

- Respect de la réglementation
- Préservation du patrimoine technique et scientifique
- Communication optimale, transparente et suffisante
- Préservation de l'environnement

Les interlocuteurs locaux

- Ecoute et prise en compte des besoins et attentes
- Contribution aux dynamiques locales



Parties prenantes significatives

Les concurrents

- Respect de l'éthique des affaires
- Pas de concurrence déloyale

Les Instances Représentatives du Personnel (IRP)

- Respect de la Loi
- Ecoute des revendications
- Dialogue social permanent, transparent et constructif

Les associations locales et professionnelles

- Participation à la vie sociétale
- Sensibilisation à des thèmes sociaux (santé, environnement, ...)
- Redistribution de connaissances et diffusion de l'information
- Publicité mutuelle

Banques et Assurances

- Bonne santé financière
- Bonnes pratiques prudentielles

Médias

- Communication globale régulière
- Suivi et prise en compte des publications d'influence en lien avec les activités ou les ambitions du groupe

Organisation

L'agence : la proximité au cœur des engagements

Unité de base de l'organisation du groupe, l'agence offre une meilleure écoute et un service de proximité aux clients locaux. C'est le "Local Professional Services". En charge de sa démarche commerciale et de sa gestion des compétences sur sa zone géographique, elle procure les avantages d'une société à taille humaine : simple, lisible et motivante pour ses collaborateurs.

Le directeur d'agence a la double mission :

- d'entretenir et développer son portefeuille clients,
- de recruter et développer le potentiel de ses ingénieurs.

Cette organisation décentralisée est source de transparence et d'efficacité. Elle permet notamment :

Souplesse et réactivité

Les équipes techniques, commerciales, ressources humaines, administration des ventes, assurance qualité travaillent de concert sous la responsabilité du directeur d'agence. Cette gestion au niveau le plus élémentaire garantit une meilleure efficacité de notre offre de service.

Responsabilisation des équipes

Chaque agence est gérée en centre de profit, elle dispose notamment d'un suivi budgétaire et d'une batterie d'indicateurs. Le directeur d'agence est un véritable entrepreneur avec les risques et les opportunités qui s'y attachent. La marge de son agence est une composante de sa rémunération.

Prise en compte des réalités locales

L'ambition du groupe SII passe par un développement de ses activités à base de croissance organique et de croissance externe. Ce modèle permet de désynchroniser les potentiels d'évolution de chacune des agences pour lesquelles les problématiques de taille, de marché et de maturité sont différentes.

La Direction du Développement

Initiée en 2019, cette direction a vocation à accompagner le développement du groupe par le pilotage de la relation client sur les secteurs stratégiques et par la structuration sur toute la chaîne des offres de valeur du groupe.

La Direction des Opérations

Créée en 2021, cette direction organise les productions multisites (sur le plan national et transnational) du groupe afin d'assurer le plus haut niveau de qualité et de sécurité à nos clients.

Les Directions territoriales

Afin d'amplifier les synergies au sein du groupe SII, qu'elles soient territoriales, sectorielles ou technologiques, le groupe a choisi, en 2019, de créer plusieurs directions territoriales en France comme à l'international pour poursuivre son développement.

Le suivi administratif et financier

Une double vision en temps réel de l'activité qui permet un pilotage particulièrement réactif.

La décentralisation nécessite la mise en place de procédures, de pratiques, de méthodes et d'outils communs. Un reporting clair et rigoureux est nécessaire pour avoir, à la fois, une vision analytique au niveau des agences et une vision synthétique de l'ensemble au niveau du siège.

Le groupe SII dispose d'un ERP personnalisé lui assurant un suivi des projets et du personnel au niveau local et l'agrégation des informations vers une vision synthétique de l'activité mensuelle consolidée.

L'administration des ventes et des achats est traitée au niveau de l'agence. Toutes les pièces comptables sont aussitôt transmises au siège en charge de la comptabilité, du contrôle de gestion, du contrôle interne, de l'établissement des salaires et des documents administratifs, sociaux et fiscaux associés.

Le Comex

Accompagner la définition et mettre en œuvre la stratégie définie par le Directoire : telle est la mission du Comex, nouvel organe de direction du groupe.



de gauche à droite :

Xavier Michard, Olivier Journal, Charles Mauclair, Maud Lorant, François Goalabré, Eric Matteucci, Hélène Doumerc, Didier Bonnet, Antoine Leclercq

La culture d'entreprise

La culture d'entreprise du groupe SII est caractérisée essentiellement par l'engagement, la responsabilisation, la transparence, la confiance, la qualité et le professionnalisme.

SII veut aller au-delà de la simple relation employeur/employé et pour cela a mis en place :

- un suivi périodique et individualisé de chaque collaborateur,
- un entretien annuel pour chacun,
- un suivi d'avancement des projets codifié dans le cadre du système qualité,
- des réunions d'agence régulières (en général trimestrielle) visant à partager la vie de la société dont une pour présentation et commentaire des résultats de l'exercice et des perspectives,
- un ensemble de comités d'établissements chapeautés par un Comité Social et Economique Central richement dotés.

En outre, chaque agence met en place des moyens de communication et de diffusion de l'information pour impliquer les collaborateurs et animer la dynamique collective : site extranet dédié, blog, podcast, newsletter.

Engagement et responsabilisation

Au sein du groupe, chaque collaborateur dispose des moyens et des responsabilités de sa fonction. Les remontées d'informations et les suggestions commerciales ou opérationnelles sont valorisées et encouragées. Cette culture de l'engagement sous-entend l'acceptation du droit à l'essai, du droit à l'erreur. L'évolution de carrière se fait en interne, sur des valeurs humaines.

Transparence

Les informations concernant le fonctionnement de la société sont transmises aux salariés, aux actionnaires et aux clients de manière sincère, rapide, exhaustive et compréhensible. Les résultats, les tendances, les objectifs, le fonctionnement des agences ne sont pas considérés comme des "secrets industriels".

Confiance

Chez SII, la confiance est donnée a priori, c'est le socle relationnel interne. Cette manière de fonctionner a une contrepartie ; l'exigence permanente de qualité et d'adhésion du collaborateur au projet et à la culture de l'entreprise.

Qualité et professionnalisme

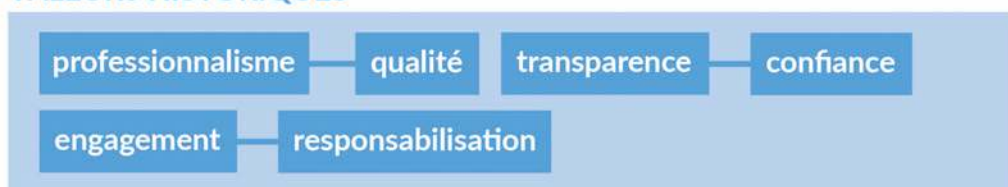
Ce sont les valeurs historiques de la société créée par des ingénieurs issus du monde technique. Si la société s'est enrichie au fil du temps d'une dimension commerciale, ces valeurs originelles restent prépondérantes.

D'autres valeurs font partie intégrante de la culture d'entreprise de la société : l'humilité, la prudence, la délégation, le respect de l'autre, l'éthique, ...

MARQUEURS INTERNES



VALEURS HISTORIQUES



MOUVEMENT VALORISATION

Porteur du mouvement **#fungenieur** by 

Valoriser les métiers de l'ingénieur et son rôle de « CHANGEUR DE MONDE » dans un environnement toujours plus responsable.

Le label "Great Place To Work" vient récompenser le respect de cet ADN.
La volonté d'offrir, à l'ensemble de nos équipes, un cadre de travail stimulant,
favorisant le développement de leurs compétences et de leurs carrières
est au cœur de notre stratégie.



Emploi et formation

La réussite du groupe SII dépend directement de la qualité de ses équipes. C'est pourquoi, le groupe considère le recrutement et la formation comme des atouts concurrentiels majeurs.

Le recrutement

Parce que, dans une société de conseil en technologies et de services du numérique, le recrutement est l'une des clés qui déterminent les résultats, une équipe de professionnels est responsable à plein temps de cette mission.

Communication, sites de recrutement, salons, forums d'écoles, bureaux des élèves, juniors entreprises, stages, réseaux sociaux, speed dating, ... Tous les moyens sont mis en œuvre pour aller au contact des candidats, dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la profession.

Le respect et la transparence sont au cœur du processus de recrutement : le candidat dispose de toutes les informations sur la société et les projets réalisés et peut s'exprimer librement.

Les futurs collaborateurs sont sélectionnés au terme d'un processus rigoureux en fonction de leurs compétences techniques, de leur capacité à exercer le métier de service (travail en équipe, écoute, curiosité intellectuelle, enthousiasme, mobilité et adaptabilité, communication) et de leur adhésion à la culture de l'entreprise.

La formation

Conscient que son actif principal réside dans ses équipes, le groupe SII est particulièrement attentif au développement des compétences techniques, technologiques et humaines de ses collaborateurs. Le groupe y consacre un budget conséquent, largement supérieur à ses obligations légales, et privilégie plusieurs axes :

- le parrainage, compagnonnage des nouveaux recrutés, en particulier les débutants,
- la formation sur des technologies ciblées,
- la formation sur les processus et les méthodes du système qualité mis en œuvre,
- la formation relative au développement personnel,
- la formation en langues.

Certifications

Depuis l'origine, le groupe SII a adopté une démarche de rationalisation de ses services, une démarche en perpétuelle évolution.

Pionnier dans le domaine de la qualité, SII a acquis une notoriété reconnue et une maturité de ses processus. Une méthodologie a ainsi été définie et est enrichie au fil du temps par l'adoption de nouveaux outils, référentiels, métriques et procédures.

Ces certifications nous permettent en effet :

- d'industrialiser nos processus pour une plus grande homogénéité des projets,
- de capitaliser les données de l'entreprise pour une amélioration constante et continue,
- d'afficher une meilleure compétitivité et une maturité accrue.



ISO 9001

La société a obtenu sa première certification ISO 9001 dès 1992. L'année suivante, celle-ci était étendue à tous les sites de la société et à l'ensemble des activités. Depuis, cette certification a été continuellement renouvelée par l'AFAQ et SII est maintenant certifiée ISO 9001 depuis 30 ans.



EN 9100

Cette norme, basée sur les principes de l'ISO 9001, est spécifiquement dédiée aux secteurs aéronautique, spatial et défense. Rédigée à l'initiative des plus grands acteurs du secteur, elle est devenue une reconnaissance pour tous les prestataires au service de ces industries.



CMMI[®]
Institute
Partner CMMi[®]

En 2003, SII a adopté une démarche complémentaire d'assurance qualité adaptée aux métiers de l'ingénierie. Le CMMi[®] (Capability Maturity Model Integration) est un ensemble de bonnes pratiques permettant d'évaluer et d'améliorer l'aptitude d'une organisation à délivrer efficacement des produits et des services en respectant des engagements de qualité, délais et coûts. Cette démarche nous a conduits à une évaluation de niveau 3.



L'adoption de bonnes pratiques de l'ITIL permet au groupe SII d'assurer à ses clients un service répondant à des normes de qualité préétablies au niveau international.



ISO 27001

Le groupe SII intègre les spécificités de cette norme dans ses process qualité. Cette nouvelle composante vient compléter nos pratiques et nous permet d'enrichir notre engagement vis-à-vis de nos clients et des autres parties prenantes.



ISO 14001

Le groupe SII a choisi d'inscrire son activité dans la logique du développement durable visant à concilier l'intérêt des différents acteurs de l'écosystème. C'est un facteur de cohésion interne au service de la performance. Plusieurs sites du groupe ont été certifiés ISO 14001 et la démarche se poursuit. Plus globalement, l'engagement du groupe dans sa responsabilité sociétale se complète au fur et à mesure pour atteindre un nouvel objectif d'excellence.

SII dans le monde

 BELGIQUE

2007 - SII crée une filiale basée à Bruxelles. En avril 2011 elle intègre une société qui renforce sa position et rayonne sur Bruxelles, Gand, Anvers et Liège. SII Belgium est spécialisée dans les nouvelles technologies dédiées au développement d'applicatif. En 2021, SII Belgique triple de taille par croissance externe.

12,8M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

72 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Énergie, Médias, Services

 ROYAUME-UNI

2016 - SII crée une filiale à Londres pour accompagner ses clients dans les domaines de l'aéronautique, du spatial et de la défense.

5,0M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

57 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Défense,
Aéronautique,
Télécoms

 FRANCE

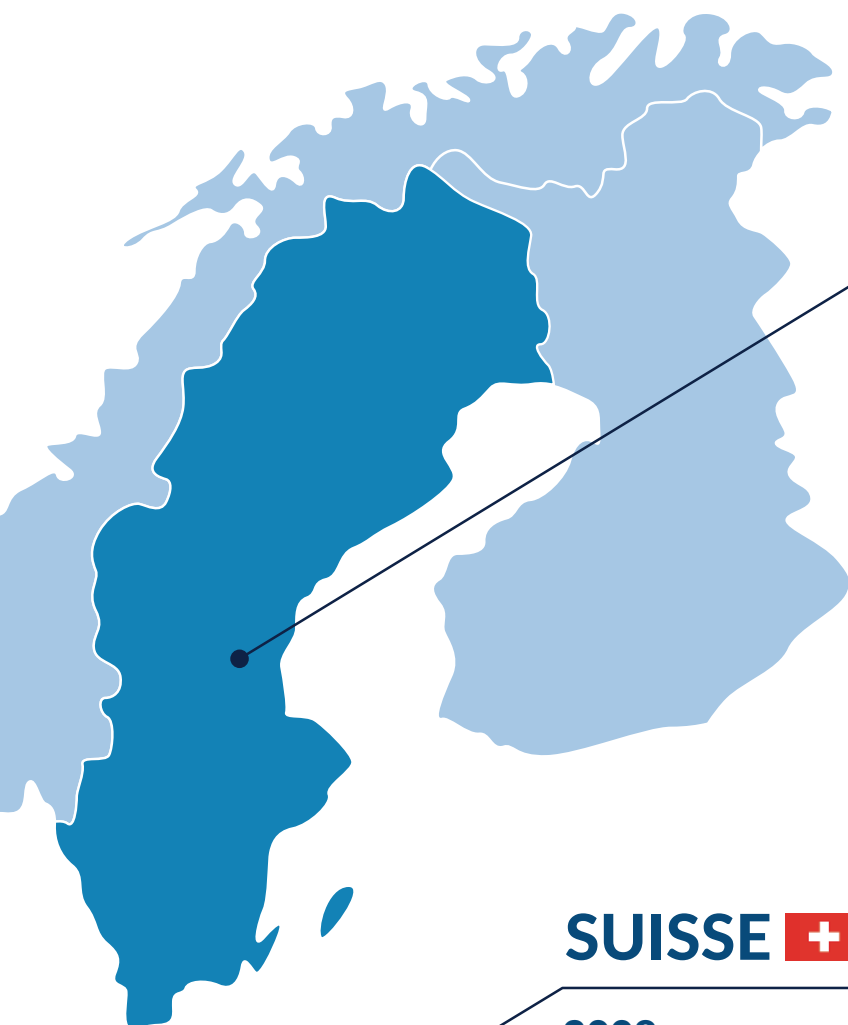
Pays de naissance de SII en 1979. SII intervient sur 9 des principaux bassins d'activité en France pour des secteurs très variés.

435,2M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

5 025 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Aéronautique,
Banque, Défense,
énergie, Télécoms



SUÈDE

2018 - Nouvelle implantation à Stockholm dans le cadre de l'accompagnement des clients. Création d'une nouvelle filiale pilotée par SII Pologne.

2,7M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

11 Effectif au 31/03/2023

SUISSE

2008 - SII s'installe en Suisse à Genève. SII Suisse est spécialisée dans les métiers de l'ingénieur pour les systèmes d'information et les infrastructures.

1,3M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

ESPAGNE

2009 - Acquisition d'une société basée à Barcelone, Madrid et Valence. SII Concatel intervient sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

41,5M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

641 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Banque, Services,
Télécoms, Transport



RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

2007 - SII poursuit son développement en Europe centrale et s'installe à Prague. SII RTC est spécialisée dans le conseil en technologies et les métiers de l'ingénieur pour les systèmes d'information et les infrastructures.

5,4M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

44 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Banque, Automobile,
Sécurité numérique



ALLEMAGNE

2010 - SII investit la première économie européenne en intégrant une première société qui opère dans le secteur aéronautique et est présente à Stuttgart, Hambourg et Munich. Les activités sont renforcées notamment par deux nouvelles acquisitions (2014 & 2015) qui permettent au groupe SII de poursuivre son développement sur cette région. Les activités en Allemagne couvrent plusieurs secteurs économiques dont principalement l'aéronautique, l'automobile, l'industrie d'équipement, l'énergie et la santé.

52,1M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

542 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Aéronautique,
Automobile et Industrie



PAYS-BAS

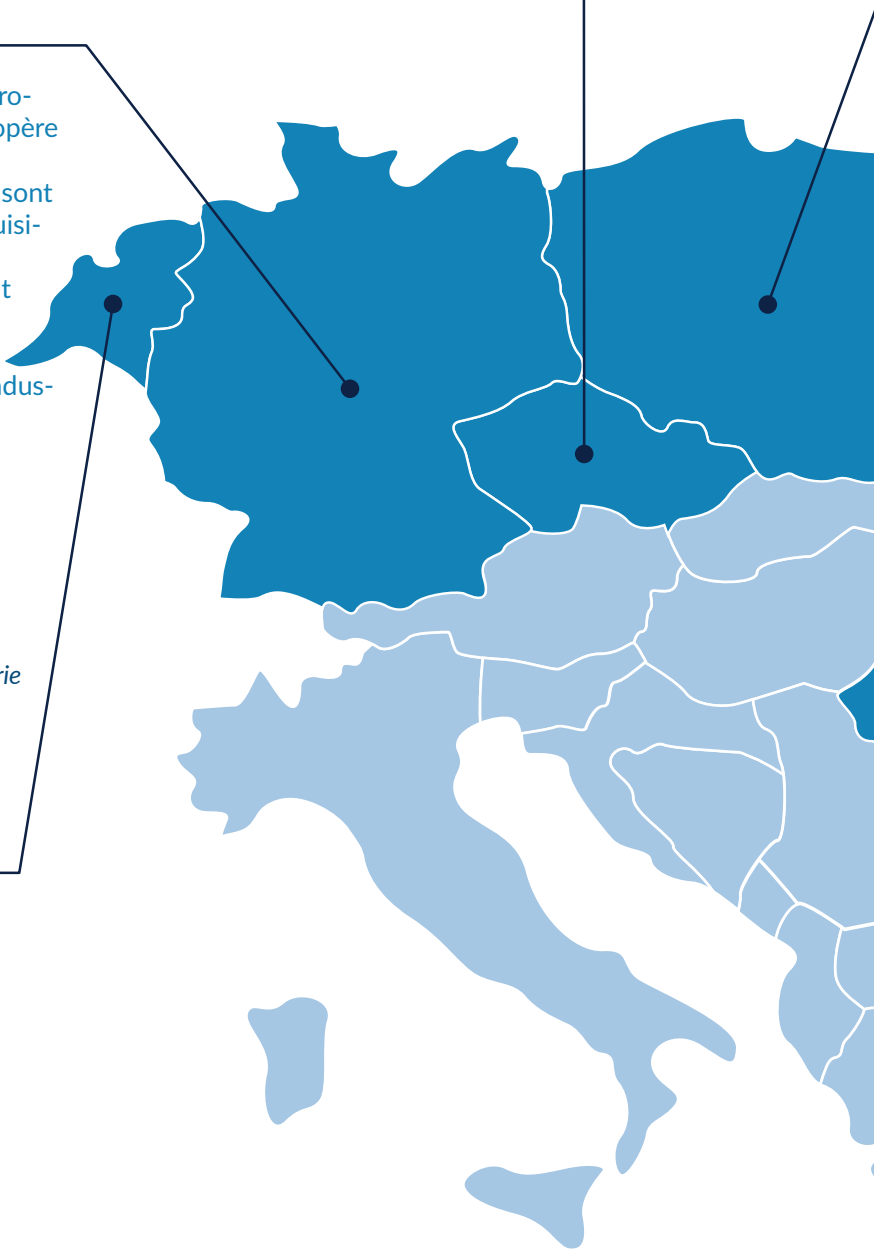
2014 - SII Netherlands, nouvelle filiale implantée à Amsterdam, est issue de l'un des rapprochements en Allemagne. La société intervient principalement sur des projets de conception aéronautique.

3,3M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

42 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Aéronautique, Services



POLOGNE

2006 - Première filiale ouverte à l'international, SII Pologne est aujourd'hui implantée sur les principales places économiques du pays que sont Varsovie, Gdansk, Vratislavia, Cracovie, Poznan, Lodz, Katowice et Lublin. SII Pologne intervient notamment dans le développement logiciel et la gestion des infrastructures réseaux.

405,5M€ Chiffre d'affaires
2022/2023

3 263 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Banque, électronique, Indus-
trie, Santé, Services, Télécoms

UKRAINE

2015 - Nouvelle implantation à Odessa dans le cadre d'un rapprochement en Allemagne, qui vient compléter l'offre "low cost" du groupe.

1,3M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

ROUMANIE

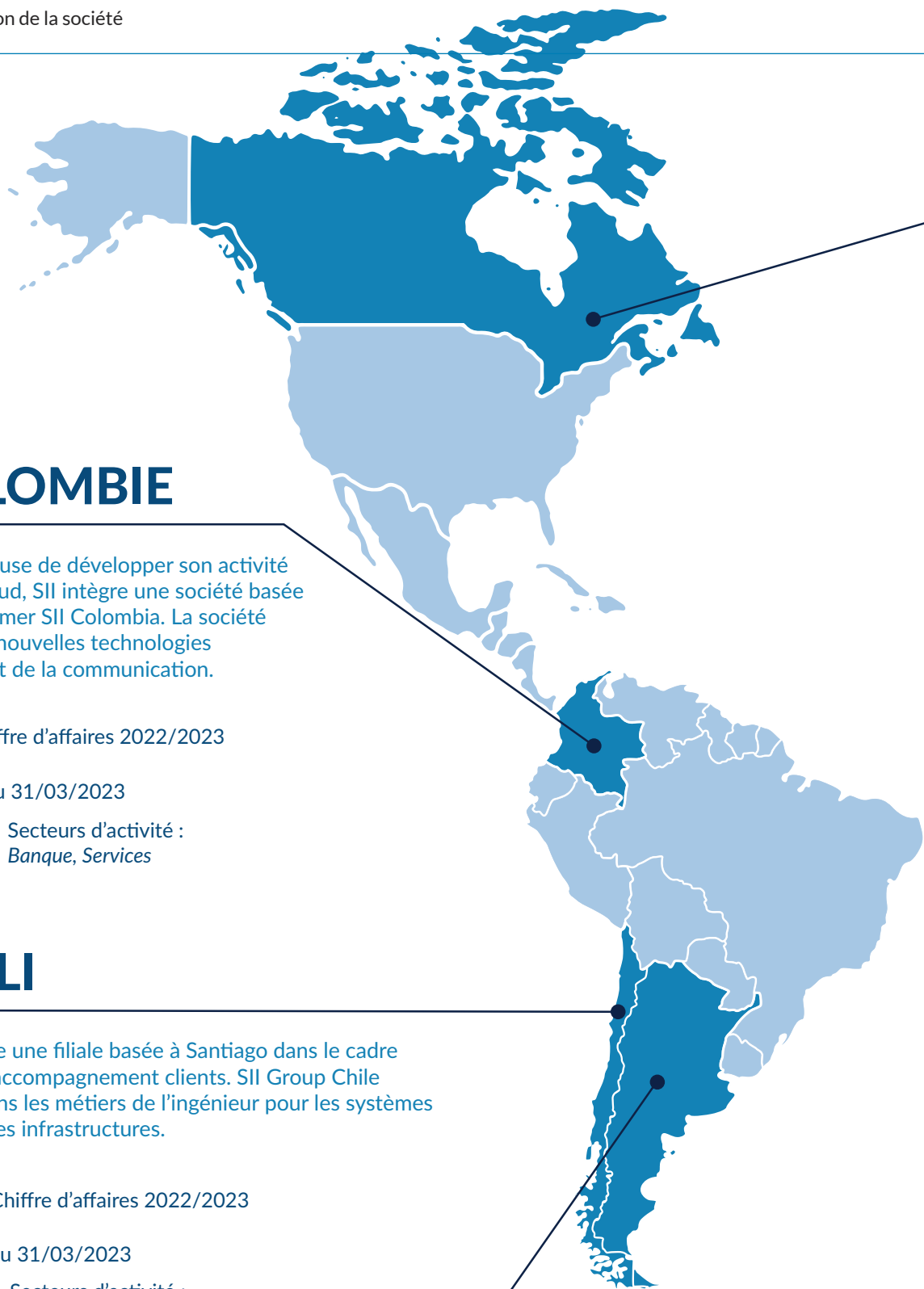
2009 - SII complète sa présence en Europe centrale au travers du rapprochement en Espagne. SII Romania est basée à Bucarest et est spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication.

32,8M€ Chiffre d'affaires
2022/2023

459 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Banque, Défense,
Services, Télécoms



COLOMBIE

2014 - Soucieuse de développer son activité en Amérique du sud, SII intègre une société basée à Bogota pour former SII Colombia. La société intervient sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

4,4M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

180 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Banque, Services

CHILI

2010 - SII crée une filiale basée à Santiago dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement clients. SII Group Chile est spécialisée dans les métiers de l'ingénieur pour les systèmes d'information et les infrastructures.

17,7M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

363 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Banque, Services

ARGENTINE

2009 - Le groupe complète son offre "low cost" pour les marchés hispanophones dans le cadre du rapprochement en Espagne. Implanté à Mendoza, CVteam Argentina intervient sur des projets de développement en technologie Java et .Net, intégré dans les équipes espagnoles.

CANADA

2015 - SII démarre ses activités et vise les secteurs de l'aéronautique et de la banque.

10,7M€ Chiffre d'affaires
2022/2023

42 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Aéronautique, Banque

INDE

2013 - Après plusieurs années d'activité déployée sur place avec un partenaire, SII s'installe à Bangalore et crée SII India pour enrichir son offre offshore.

1,0M€ Chiffre d'affaires
2022/2023

33 Effectif au 31/03/2023



Secteurs d'activité :
Aéronautique, Industrie

MAROC

2008 - Créé à Casablanca, SII Services Maroc est un centre de développement pour les marchés francophones. Depuis quelques années SII Services Maroc adresse également le marché local. Les consultants de SII Maroc interviennent sur des projets de développement logiciel et des projets de sécurité numérique.

7,6M€ Chiffre d'affaires 2022/2023

178 Effectif au 31/03/2023

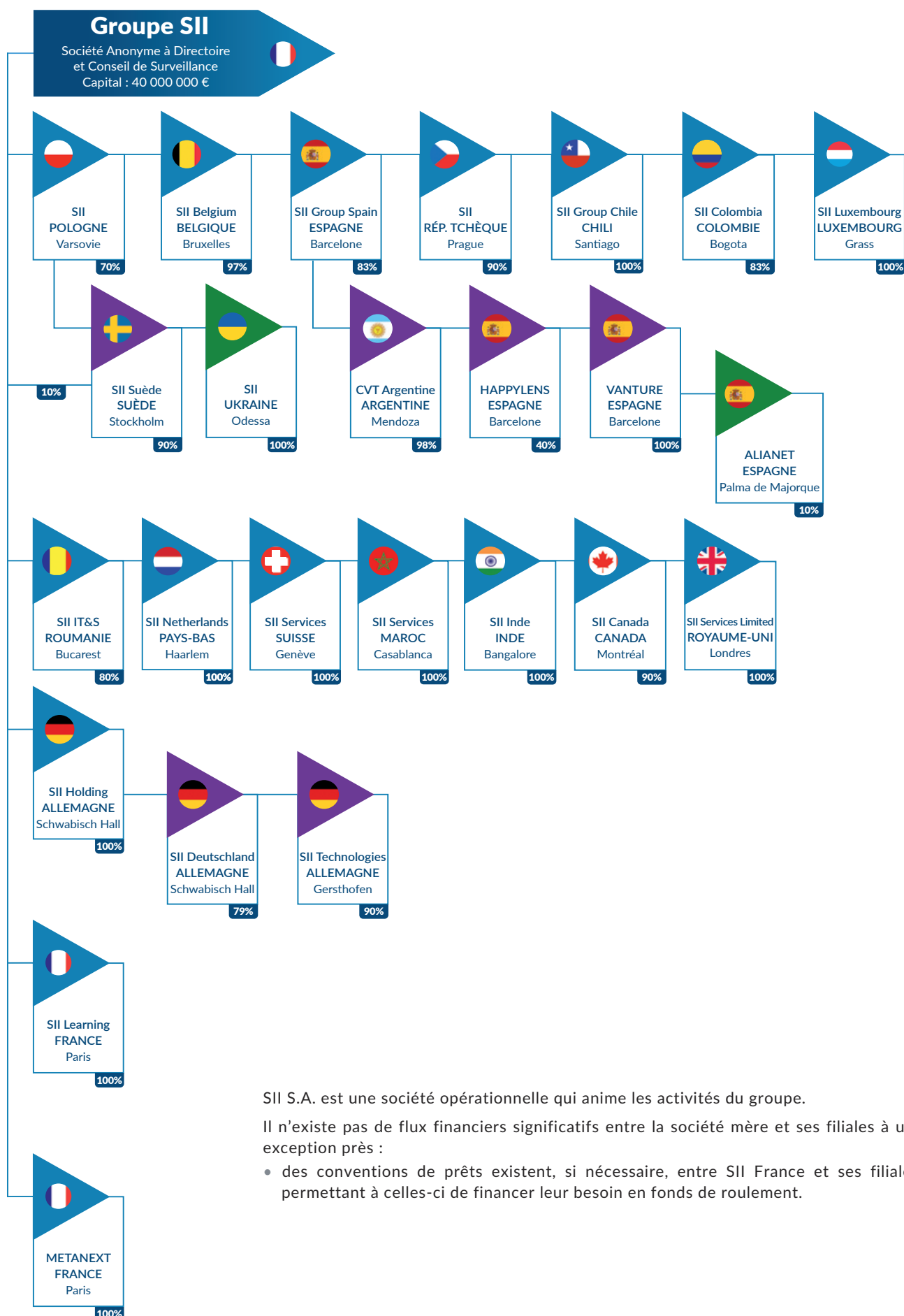


Secteurs d'activité :
Banque, Sécurité numérique,
Services

1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation et évolution de la société

1.2.2. Organigramme (au 29/07/2022)



SII S.A. est une société opérationnelle qui anime les activités du groupe.

Il n'existe pas de flux financiers significatifs entre la société mère et ses filiales à une exception près :

- des conventions de prêts existent, si nécessaire, entre SII France et ses filiales, permettant à celles-ci de financer leur besoin en fonds de roulement.

1.2.3. Propriétés immobilières, usines et équipements

Néant

1.3. Description des activités

1.3.1. Marché et stratégie

Marché, positionnement concurrentiel

Le marché du groupe SII recouvre l'ensemble des prestations de conseil et d'ingénierie :

- la conception et les études permettant la réalisation de tout ou partie d'un projet,
- le conseil, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- les architectures réseaux et les systèmes d'information,
- les prestations diverses autour de la qualité, sécurité, ... en matière de systèmes d'information.

Le résultat du groupe SII pour l'exercice 2022/2023 peut se résumer en trois chiffres :

- croissance de 23,4 % du chiffre d'affaires à 1,022 MM€,
- marge opérationnelle de 9,84 %,
- résultat net part du groupe de 80,5 M€.

A l'occasion de sa conférence de presse du mois de décembre 2022, NUMEUM a présenté un marché français du numérique d'environ 60,9 MM€ en croissance de 7,5% sur 2022 (+5.1% pour le Conseil et services et +7,4% pour le Conseil en technologies).

La concurrence sur le marché français du numérique est multiforme et peu concentrée :

- quelques acteurs de grande taille dont SII,
- quelques acteurs de taille intermédiaire,
- quelques filiales spécialisées de groupes industriels,
- quelques dizaines de sociétés entre cent et mille personnes,
- plusieurs centaines de sociétés entre dix et cent personnes sur des marchés locaux ou des niches applicatives,
- des multitudes de sociétés de type TPE, voire des consultants indépendants.

Les prévisions sectorielles de la fin d'année 2022 prévoient, pour l'année 2023, une croissance de 5,9% portée par toutes les composantes du marché (éditeurs de logiciels, sociétés de Conseil et services et sociétés de Conseil en technologies).

Cette dynamique doit être alimentée par la Transformation digitale, le Cloud, le Big Data, l'IoT et la Sécurité. Au-delà de ces technologies, la demande de compétences pour le secteur du numérique est très forte pour de nombreux projets.

Organisation interne

La structure du groupe est fortement décentralisée.

Le siège social est à Paris, il regroupe les activités suivantes :

- la direction générale (Comex),
- la direction du développement,
- la direction des opérations,
- la direction du recrutement,
- la direction qualité,
- l'audit interne,
- la direction administrative et financière,
 - comptabilité,
 - gestion du personnel et paye,
 - contrôle de gestion,
 - gestion de trésorerie.
- la direction des systèmes d'information.

Neuf agences en France et une filiale (organisme agréé de formation) représentent 26 implantations géographiques avec l'ensemble de leurs moyens opérationnels (technique, commercial, administration des ventes, recrutement, gestion du personnel).

Dix-sept pays hors de France représentant 47 implantations géographiques différentes.

Cette structure est basée sur une forte délégation. En contrepartie, elle nécessite confiance, transparence, engagement et reporting de l'équipe de direction.

Indicateurs de performance

La société utilise (principalement) trois indicateurs de performance, à savoir :

- évolution du cours de bourse en corrélation avec des confrères du même secteur d'activités,
- enquête de satisfaction du personnel (cf. 5.7). Enquête annuelle auprès des salariés pour mesurer leur degré de satisfaction,
- enquête de satisfaction clients (cf. ci-dessous). Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice de satisfaction avec des signaux d'alerte en cas de dérive ponctuelle.

Ces indicateurs sont en correspondance avec notre politique qualité "la triple satisfaction" ou "comment tenter de trouver l'équilibre entre les différents acteurs : client, personnel et actionnaire".

Chiffre d'affaires par secteur d'activités clients

En % du chiffre d'affaires	2021/2022	2022/2023
Aéronautique, Spatial & Défense	21,4%	21,1%
Banque & Assurance	19,5%	18,8%
Télécoms & médias	13,8%	12,0%
Autres Industries	7,7%	10,2%
Energie	6,7%	7,2%
Santé	6,3%	7,1%
Services	7,3%	6,8%
Commerce & Distribution	4,9%	5,4%
Automobile	4,1%	5,0%
Transport	3,8%	3,9%
Autres	4,5%	2,5%

Enquête de satisfaction client

Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice du taux de satisfaction :

	2021/2022	2022/2023
Taux de satisfaction (%)	94,3	97,1

1.3.2. Recherche et développement, brevets et licences

Le groupe SII participe à de nombreux projets de recherche et développement dans le cadre de ses activités pour ses clients.

Au-delà, le groupe SII développe des activités de recherche et développement sur fonds propres au sein d'une organisation dédiée "SII Research". Les travaux menés ont vocation à enrichir les savoir-faire du groupe pour apporter un regard complémentaire et une valeur ajoutée aux travaux confiés par nos clients.

Des brevets peuvent être déposés dans le cadre de ces travaux.

1.3.3. Investissements

Les principaux investissements du groupe SII sont réalisés dans le cadre des activités et représentent des investissements en matériels informatiques, matériels de bureaux, mobiliers de bureaux et agencements de locaux.

L'ensemble des éléments financiers relatifs à ceux-ci figurent à la note a.6 des comptes consolidés.

Tous les investissements de l'exercice ont été réalisés sur fonds propres à l'exception des opérations en location-financement.

1.4. Analyse et commentaires sur les activités de l'exercice

1.4.1. Information sur les activités de la société

L'activité de SII se répartit sur deux métiers :

- le conseil en technologies,
- les systèmes d'information et en particulier ceux à base de nouvelles technologies.

Conseil en technologies

Lors de sa présentation des perspectives aux adhérents en date du 28/06/2023, Numeum évalue le marché du secteur des sociétés de conseil en technologies à environ 7,8 milliards d'euros pour l'année 2023.

Conseil et services informatiques

Lors de cette même présentation, Numeum évalue le marché du secteur des sociétés de conseil et services informatiques à environ 33,5 milliards d'euros.

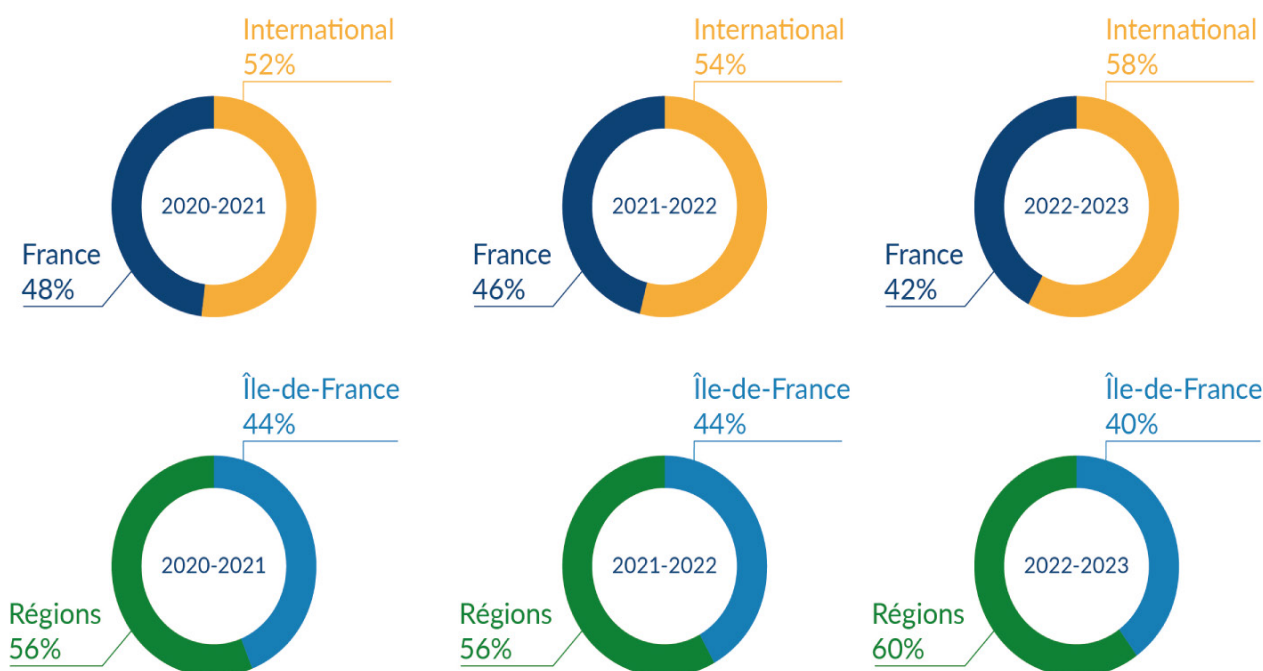
Evaluation des parts de marché de la société en France

	Numeum (M€)	SII France (M€)	Part de marché France (%)
Conseil et Services Informatiques	33 500	434,1	1,05%
Conseil en technologies	7 800		
Édition de logiciels et Plateformes cloud	23 700	0	0,0%

Source Numeum & SII.

Tendances court/moyen terme

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la société montre un développement rapide à l'international et une répartition géographique équilibrée sur les régions en France.



Réconciliation des objectifs du groupe SII pour l'exercice 2022/2023 et exécution

	Objectifs 2022/2023 (*)	Exécution 2022/2023
CA Groupe 2022/2023	Croissance > 10% pour le 1 ^{er} semestre	1 022,5 MME (+23,4%)
Marge opérationnelle du groupe	comprise entre 9 & 10%	9,84 %

(*) Tels que définis dans le rapport financier annuel 2021/2022 page 42.

1.4.2. Contrats importants

Le groupe SII n'a pas conclu de contrat important hormis ceux conclus dans le cadre normal des affaires. Aucun membre du groupe n'a conclu, en dehors du cadre normal des affaires et du respect des procédures, de contrat portant un engagement important pour l'ensemble du groupe.

1.4.3. Situation financière de la société

Tous les éléments de la situation financière de la société sont détaillés au chapitre 4.1 pour les comptes consolidés et au chapitre 4.3 pour les comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2023.

Compte de résultat (en milliers d'euros)	2022/2023	2021/2022
Chiffre d'affaires	1 022 547	828 875
Résultat opérationnel	100 661	79 065
Résultat net	80 467	59 412
Bilan (en milliers d'euros)		
Actifs non courants	164 717	126 898
Actifs courants	508 330	425 519
Capitaux propres	266 533	219 131
Passifs non courants	63 312	60 647
Passifs courants	343 202	272 639
Total du bilan	673 047	552 417
Flux de trésorerie (en milliers d'euros)		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	99 539	78 483
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 29 800	- 14 726
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 31 794	- 25 527
Variation de la trésorerie nette	37 217	38 210
Trésorerie de clôture	196 354	159 137

<i>Résumé des comptes sociaux</i>	2022/2023	2021/2022
Compte de résultat (en milliers d'euros)		
Chiffre d'affaires	429 012	382 656
Résultat d'exploitation	29 139	25 072
Résultat financier	8 033	5 715
Résultat exceptionnel	- 277	11
Résultat net	29 221	24 602
Bilan (en milliers d'euros)		
Actif immobilisé	86 441	57 621
Actif circulant	242 214	232 222
Capitaux propres	191 946	170 426
Provisions	4 420	6 331
Dettes	132 295	113 065
Total du bilan	328 661	289 844

Délais de paiement

Conformément aux articles L.441- 6- 1 et D.441- 4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices :

- le solde des dettes de la société SII France S.A. à l'égard de ses fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Fournisseurs						
Factures reçues non réglées au 31 mars 2023						
(A) Tranches de retard de paiement	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 +	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	1 967					740
Montant total des factures concernées TTC	10 717 025 €	2 320 185 €	302 692 €	110 355 €	215 584 €	2 948 816 €
Pourcentage des achats TTC de l'exercice	10,66%	2,31%	0,30%	0,11%	0,21%	2,93%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			Délai contractuel			

Fournisseurs						
Factures reçues non réglées au 31 mars 2022						
(A) Tranches de retard de paiement	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 +	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	1 792					714
Montant total des factures concernées TTC	9 952 074	1 296 365	269 299	29 663	57 272	1 652 600
Pourcentage des achats TTC de l'exercice	11,03%	1,44%	0,30%	0,03%	0,06%	1,83%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			Délai contractuel			

- le solde des créances clients à l'égard de la société SII France S.A. se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Clients						
Factures reçues non réglées au 31 mars 2023						
(A) Tranches de retard de paiement	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 +	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	4 957					853
Montant total des factures concernées TTC	98 175 040	5 759 091	1 470 643	2 292 120	612 950	10 134 804
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	22,88%	1,34%	0,34%	0,53%	0,14%	2,36%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			Délai contractuel			

1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

Analyse et commentaires sur les activités de l'exercice

Clients						
Factures reçues non réglées au 31 mars 2022						
(A) Tranches de retard de paiement	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 +	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	4 924					1 212
Montant total des factures concernées TTC	89 781 302	5 370 563	1 760 431	816 081	1 575 326	9 522 401
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	23,46%	1,40%	0,46%	0,21%	0,41%	2,49%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			Délai contractuel			

1.4.4. Évolution prévisible, perspectives d'avenir et événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

La conjoncture économique actuelle est difficile à interpréter et marque nettement le pas par rapport aux années de sortie de crise sanitaire. Après une année 2021 en très forte reprise et une année 2022 de croissance toujours robuste, l'année 2023 pourrait afficher une croissance nulle voir une récession pour certain pays. Les banquiers centraux luttent contre l'inflation qui s'est emballée en 2022 en montant les taux d'intérêts. En conséquence, le ralentissement de l'économie est attendu, seule son ampleur est inconnue.

Pour autant, les quelques études sur notre marché du numérique font encore état de croissance significative pour l'année 2023, comme si notre secteur pouvait échapper aux mauvaises nouvelles. Numuem a annoncé, à ses adhérents le 28/06/2023, une croissance attendue de 6,3% pour le secteur en France (dont +4,2% pour les ESN et +5,9% pour l'ICT). Au-delà de la France, sa vision européenne fait état de croissance soutenue dans tous les autres pays analysés avec un minimum de +4,5% en Suisse à un maximum de +6,9% en Espagne.

Cette contradiction rend difficile toute projection sur un horizon qui dépasse les premiers mois de notre exercice.

Notre "business model" a généralement montré qu'il était résilient en période de troubles et dynamique en période de reprise. Comme par le passé, il devra être agile et réactif pour saisir les opportunités dans un tel contexte.

Plan de développement

Notre plan de développement est construit sur quatre piliers :

- maintenir et développer les principaux référencements clients et en gagner d'autres,
- développer nos prestations à valeur ajoutée et améliorer/enrichir nos processus pour les engagements contractuels de résultats,
- poursuivre le rythme de développement à l'international,
- développer nos synergies technologiques et commerciales.

Objectifs 2023/2024 pour le groupe SII

Lors de la réunion de présentation de ses résultats 2022/2023 (07/06/2023), le groupe SII a annoncé les objectifs suivants pour le premier semestre de l'exercice 2023/2024 :

- Croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre 8 et 12%
- Maintien de la marge opérationnelle entre 9 & 10%.

Évolution récente

Cf. § 1.1.2 & 1.1.3.

1.4.5. Trésorerie, financement et capitaux

Les flux de trésorerie du groupe SII sont détaillés dans le tableau consolidé de flux de trésorerie présenté dans le chapitre 4.1 du présent document.

Le groupe SII a généré un flux net de trésorerie lié à son activité de 99,5 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement a consommé 29,8 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement a consommé 31,8 M€.

La variation de trésorerie sur l'exercice est positive de 37,2 M€ et permet d'afficher une trésorerie brute de 196,3 M€.

Corrigé de l'endettement financier du groupe (hors IFRS 16) à hauteur de 32,6 M€, la trésorerie nette du groupe SII s'affiche donc à 163,7 M€. En prenant en compte l'endettement comptabilisé sur les contrats de

location à hauteur de 59,7 M€, la trésorerie nette du groupe est alors de 104,0 M€.

Le groupe n'utilise pas, à l'exception de l'Espagne, d'instrument financier pour financer son poste clients. Les investissements courants sont financés sur fonds propres.

Le groupe SII adresse essentiellement des clients grands comptes. Le risque d'insolvabilité est donc limité, par contre les délais de recouvrement de créances restent élevés. Toutefois, la tendance est stable, ainsi en France le DSO est de 75,9 jours sur l'exercice 2022/2023 (75,8 jours pour l'exercice précédent).

Toutes les informations relatives aux capitaux sont incluses dans le paragraphe 4.1 sur les comptes annuels consolidés et notamment dans l'état des variations de capitaux propres consolidés ainsi que dans la note annexe 4.a.14.

1.4.6. Présentation des comptes et affectation du résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe SII qui s'élève à 1,022 MM€ est en croissance de 23,4% (24,1% à taux constants et périmètre comparable). En France, le chiffre d'affaires est en croissance de 13,2% à 434,1 M€.

La croissance à taux constants est mesurée en excluant celle liée aux effets de change (taux de change de l'exercice précédent appliqué au chiffre d'affaires de l'exercice).

Dix premiers clients du groupe SII

ABB	LA POSTE (Groupe)
AIRBUS GROUP	ORANGE
BOUYGUES TELECOM	ROCHE
CREDIT MUTUEL	THALES
HSBC	VOLKSWAGEN

Pourcentage du chiffre d'affaires effectué avec les n premiers clients

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Premier client	9,5	9,7	10,0
Cinq premiers	30,5	30,5	29,6
Dix premiers	41,1	41,9	41,2
Vingt premiers	53,3	53,3	53,4
Cinquante premiers	70,6	71,6	70,6

- La société réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à un million d'euros avec 126 clients.
- La concentration du chiffre d'affaires sur les premiers clients est le fruit de la stratégie business du groupe SII.

1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

Analyse et commentaires sur les activités de l'exercice

Résultats

Le résultat opérationnel consolidé du groupe SII qui s'élève à 100,6 M€ est en croissance de 37,3%. Le résultat d'exploitation des comptes sociaux (SII France) se situe à 29,1 M€.

Cette performance résulte d'une hausse sensible du taux d'activité sur l'exercice (89,9% pour l'ensemble du groupe, 91,0% pour SII France). Ce taux d'activité est mesuré ainsi : nombre de jours facturés / nombre de jours facturables (congés exclus).

Le résultat financier consolidé du groupe est de +4,7 M€. Le résultat financier des comptes sociaux (SII France) est de +8,0 M€.

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 80,5 M€ après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 24,9 M€.

Pour les comptes sociaux (SII France), le résultat net s'élève à 29,2 M€ après prise en compte d'un résultat exceptionnel de -0,3 M€, de la participation pour 4,0 M€ et d'un impôt sur les sociétés de 3,6 M€.

L'ensemble de ces éléments chiffrés sont détaillés et commentés dans le chapitre 4 présentant les comptes annuels.

Les comptes annuels sociaux établis en France comprennent des charges non déductibles fiscalement, conformément à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pour un montant global de 176 181 €. Ces charges correspondent à des loyers de véhicules en location longue durée excédant les plafonds définis par l'administration fiscale.

Évolution des charges non déductibles fiscalement sur les trois exercices précédents :

Exercice clos le 31 mars 2023 :	176 181 €
Exercice clos le 31 mars 2022 :	166 136 €
Exercice clos le 31 mars 2021 :	150 340 €

Affectation du résultat

Le directoire proposera à l'assemblée générale de distribuer un dividende de 0,50 € par action, soit un montant global de 10 000 000 €.

Le reste du résultat serait affecté en report à nouveau.

1.4.7. Information sur les dividendes

Le groupe SII distribue habituellement entre 10% et 15% du résultat net part du groupe. Après avoir réduit significativement le dividende pendant deux exercices consécutifs lors de la crise du COVID-19, le groupe SII a repris sa politique habituelle de distribution.

Conformément à cette politique de distribution, le directoire proposera à la prochaine assemblée générale de distribuer un dividende global de 10 000 000 €.

Historique de distribution sur les trois derniers exercices

En euros par action	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Dividende versé au titre de l'exercice	0,15	0,40	0,50

1.5. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le groupe SII a choisi de mettre en œuvre le cadre de référence de contrôle interne tel que préconisé par l'AMF dans sa position-recommandation 2016-05.

1.5.1. Objectifs

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entités du groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier comptables et financières. Il vise à assurer la conformité aux lois et aux réglementations applicables. Il contribue à la transparence de l'organisation, à la protection des actifs, à une gestion et un suivi efficaces des opérations, à l'amélioration des performances et à la maîtrise des coûts. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

D'une manière générale, l'organisation du groupe SII repose sur une forte décentralisation qui implique à son tour un degré élevé de délégation. La délégation des responsabilités opérationnelles, fonctionnelles et légales aux responsables d'activités nécessite un dispositif de contrôle interne adapté à ce type d'organisation.

En conséquence, la nature même du contrôle interne ainsi que le système d'information qui le sous-tend s'exercent dans le respect des principes d'actions et de comportements qui eux-mêmes résultent de la culture d'entreprise du groupe SII :

- respect rigoureux des règles communes au groupe, notamment en matière de délégation de pouvoirs, de prises d'affaires et d'information comptable et financière. Ces règles communes, prenant en compte une forte décentralisation et une autonomie des responsables opérationnels, doivent être appliquées de manière stricte par les collaborateurs concernés ;
- transparence et loyauté des collaborateurs vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter des éventuelles difficultés avec l'aide de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles du groupe ;
- respect des lois et réglementations en vigueur ;
- sécurité des personnes ;
- amélioration continue des processus internes visant à garantir la maîtrise et l'optimisation de nos activités ;
- fiabilité et qualité de l'information produite par les services.

1.5.2. Organisation

Les procédures de contrôle interne du groupe SII et particulièrement celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont déclinées sur quatre niveaux.

Directoire : Responsable in fine du contrôle interne, de son déploiement, des outils adaptés et de son adéquation avec les besoins et les risques opérationnels. C'est l'âme du système.

Management opérationnel : En particulier les responsables territoriaux, les responsables d'agence ou de filiale qui en assurent le déploiement au sein de leur périmètre et

sont responsables de son fonctionnement en veillant à la cohérence du dispositif, des besoins et des risques spécifiques dans leur domaine d'activités.

Personnel opérationnel : Mise en œuvre, production des actions au quotidien et remontée d'éventuels dysfonctionnements.

Audit interne : Assistance, conseil et formation dans le déploiement et la mise en œuvre, évaluation du dispositif en termes de performance par rapport aux besoins et aux risques.

1.5.3. Processus

Système qualité

Le système qualité SII (ISO 9001 depuis 1992 régulièrement renouvelé depuis) est un référentiel qualité disponible sur l'espace intranet du groupe SII. Il définit les responsabilités (fiches de poste) et les procédures opérationnelles métiers ainsi que la cartographie des processus métiers. Ces descriptions contribuent à clarifier la nature des tâches confiées en mettant l'accent sur le mode de supervision et en intégrant la dimension du contrôle interne. Les délégations de pouvoir et autorisations bancaires décrivent le transfert permanent ou temporaire des responsabilités et concernent en premier lieu les fonctions impliquées dans les transactions financières (investissements, commandes fournisseurs, limites en matière d'achats et de paiements, ...).

Procédures métier

Le système de management de SII repose sur plusieurs référentiels qualité : ISO 9001, EN 9100, ISO 14001, ISO 27001. Dans ce cadre le groupe SII a cartographié les processus métier et l'ensemble des procédures y afférents. Sur ces bases, les responsables qualité du groupe SII conduisent des audits périodiques destinés à évaluer le respect des normes et procédures mises en place.

Avant-vente et proposition commerciale : Avant toute proposition commerciale un processus interne de décision de réponse ou non à l'appel d'offres du client est mis en place (GO/NOGO). En cas de décision positive, une proposition technique et commerciale fait l'objet de validation portant sur les aspects technique, économique et juridique (revue d'offre). La hiérarchie est plus ou moins impliquée dans cette revue en fonction du montant de l'offre.

Validation de la commande : La revue de lancement permet d'une part de valider la commande client et d'en vérifier la cohérence vis-à-vis de la proposition et d'autre part d'affecter un responsable projet et de planifier les ressources nécessaires à l'exécution de la commande.

Exécution de la commande : Des revues périodiques (au moins mensuelles) portent sur l'avancement de la commande, le coût, le planning, les difficultés. Ces revues permettent de définir les encours de production et d'éventuelles pertes à terminaison.

Procédures administratives

Budget et contrôle de gestion : Les différentes unités opérationnelles du groupe élaborent leur stratégie et proposent un budget annuel décomposé par trimestre. Après validation, ce budget est suivi trimestriellement, les écarts entre la prévision et la réalisation sont analysés lorsqu'ils sont significatifs et peuvent conduire à une replanification du trimestre suivant.

Consolidation : Les comptes consolidés du groupe SII sont établis selon les normes comptables internationales "IFRS" à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des filiales. Certains travaux font l'objet d'une centralisation au niveau de la direction

comptable et financière ; test de la valeur des actifs, cession, acquisition, ...

Comptabilité : C'est la direction de la comptabilité du groupe SII qui assure la coordination des travaux de clôture comptable, diffuse l'ensemble des règles comptables aux filiales et dialogue avec les commissaires aux comptes de la société afin de présenter les opérations particulières et d'expliquer les options retenues dans le cadre des normes comptables.

Financement et trésorerie : En France, le groupe SII a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie et des placements. La politique de gestion de la trésorerie est définie par le directoire et vise à garantir la liquidité et la sécurité des placements.

Procédures diverses pilotées par la direction financière

Assurances : Le recensement des risques assurables ainsi que la couverture de ces risques sont pilotés par la direction financière.

Litiges : Le suivi et le reporting des litiges sont assurés en permanence par la direction financière en liaison avec les juristes externes. Un état de synthèse est établi périodiquement.

Communication des résultats : Les communiqués de presse et les présentations investisseurs concernant les résultats trimestriels, semestriels et annuels du groupe sont élaborés par la direction financière et validés par le directoire.

Cession – Acquisition : Les opérations de cession ou d'acquisition font l'objet d'une validation par le directoire suite aux procédures de due diligence. Cession et acquisition sont soumises à l'accord préalable du conseil de surveillance.

Outils

Le groupe SII s'est doté d'un ensemble d'indicateurs qui permettent de suivre la gestion des affaires. Ces indicateurs sont mis à jour lors des revues de projets et lors des réunions mensuelles entre un membre du comex et le responsable de l'entité concernée. Le reporting financier du groupe SII comprend également une série d'indicateurs et d'agrégats qui contribuent à analyser de manière plus fine la performance des différentes entités.

Communication interne

L'intranet de la société et le système de reporting et de consolidation constituent les deux canaux sur lesquels le groupe SII s'appuie pour diffuser les informations clés et nécessaires à l'exercice des responsabilités des différents managers opérationnels.

Prévention des risques

Le groupe SII attache une importance cruciale à la gestion des risques liés à son activité.

Les revues mensuelles de projet (essentiellement pour les projets à engagement de résultats que ce soit dans le cadre de forfait ou de contrat de service) contribuent à identifier les différents risques sur les projets en cours et à décider des actions à mettre en œuvre pour les réduire. Quatre aspects sont pris en compte ; reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement technique, marge à terminaison, risques contractuels et leurs provisionnements comptables enfin les flux de trésorerie concernant le projet.

Une des caractéristiques principales de l'activité du groupe SII correspond à la forte rotation du personnel "le turnover". En conséquence, le recrutement et le solde net "entrées moins sorties" des effectifs sont analysés mensuellement par rapport à un objectif budgétaire (éventuellement révisé) trimestriel et annuel.

Deux aspects sont critiques au niveau des marchés ; d'une part les périodes d'inter contrat et d'autre part les changements dans l'environnement client.

- L'inter contrat est une donnée analysée en quasi temps réel par entité et au niveau global de la société. C'est un indicateur majeur du fonctionnement et de l'efficience du groupe SII.
- Pour l'aspect environnement client ; le groupe SII est diversifié et n'a pas de dépendance forte dans un domaine d'activité spécifique. Cela étant, les responsables d'entité et le directoire veillent à analyser en permanence les différents secteurs d'activité clients afin d'adapter l'offre SII aux secteurs porteurs et d'anticiper d'éventuels transferts de compétences d'un secteur vers un autre.

Le système d'informations constitue un moyen indispensable à la réalisation et au suivi des activités du groupe SII. Afin de répondre au mieux aux risques liés à ce système, le groupe SII a mis en place un plan de sauvegarde et un ensemble de procédures qui visent à

garantir la continuité du service, l'intégrité des données et la disponibilité du système.

L'audit interne a pour mission permanente de s'assurer que les risques sont correctement identifiés et cartographiés par le management et qu'en conséquence, ils sont correctement appréhendés et gérés. Dans ses rapports de mission, l'audit interne rend compte au directoire des zones de risque qui, à son avis, ne seraient pas couvertes et les recommandations d'actions appropriées.

Évolution du contrôle interne

SII se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle interne est opérationnel depuis 1995. Les outils sur lesquels il s'appuie sont performants et font actuellement l'objet d'une refonte globale. La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par l'encadrement et le contrôle de gestion groupe. Selon l'évolution de sa taille, SII renforcera pragmatiquement cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes, ...). Le groupe sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration.

En conclusion, le contrôle interne est sous-tendu par la culture d'entreprise qui est, elle-même, basée sur des règles d'éthique et d'intégrité portées historiquement par les membres de la direction du groupe SII. Toutefois, cela ne peut pas empêcher qu'un salarié commette une fraude, déroge aux dispositions légales et/ou réglementaires ou communique des informations trompeuses sur le groupe.

1.6. Facteurs de risques

Dans le cadre de son contrôle interne, le groupe SII a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après ainsi que dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (chapitre 3).

1.6.1. Risques spécifiques relatifs à l'activité de la société

Risque clients

Pour tous les clients importants, plusieurs agences et/ou filiales du groupe SII contractent avec de nombreuses filiales ou sites différents d'un même client. Le poids relatif des n premiers clients figurent au § 1.4.6 de ce rapport financier annuel. La stratégie de développement du groupe au sein des clients majeurs est coordonnée par un responsable de compte sous la responsabilité d'un membre du comité de direction.

D'autre part, la quasi-totalité des ventes est réalisée avec des clients "grands comptes". Le risque, face au défaut de paiement de ces derniers, est par conséquent limité. L'évolution de la balance âgée des clients et la variation du DSO sont suivies périodiquement afin d'apprécier au plus tôt le risque éventuel de dérive.

Les politiques de référencement de nos clients visant à limiter le nombre de fournisseurs sélectionnés est susceptible d'influer sur l'activité du groupe et donc sur la rentabilité en cas de perte d'un référencement avec un client représentant une part de chiffre d'affaires significative.

De plus, nos marchés sont directement liés aux tendances macro-économiques notamment aux politiques d'investissements de nos clients.

La stratégie mise en œuvre au sein du groupe SII vise à minimiser ces risques mais il est impossible de totalement les circonscrire.

Risque de non-respect d'un engagement de résultats

La société exerce une part de son chiffre d'affaires (environ 15%) dans des opérations dites "forfaitaires" ou "à engagements de résultats" vis-à-vis d'un cahier des charges plus ou moins bien défini et plus ou moins stable dans le temps. Le risque de non-respect d'une obligation de résultat et éventuellement d'une pénalité contractuelle n'est pas exclu. Ce risque est maîtrisé, il reste très limité car analysé en permanence :

- en fin de phase d'avant-vente ; revue d'offre permettant de valider la proposition commerciale,
- pendant le déroulement du projet ; le processus est sous assurance qualité avec les revues de suivi périodiques. De plus, l'avancement est analysé mensuellement et fait l'objet d'un reporting formalisé par les équipes du contrôle de gestion.

Risques liés au contexte économique

Une crise économique provoque de fortes perturbations sur l'ensemble de l'activité. La majorité de nos clients peut être confrontée à cette situation et, en conséquence, cherche à réaliser des économies sur ses dépenses. Les dépenses liées aux nouvelles technologies de l'information et des communications n'échappent pas à ce phénomène. Même si la répartition sectorielle de l'activité du groupe SII nous permet de relativiser ce risque, nous ne pouvons rester insensibles au contexte économique général.

Risques liés à l'environnement technologique et économique

La société a démontré, au cours du passé, sa capacité d'évolution et de maîtrise de son environnement. Cela étant, les mutations actuelles du point de vue technologique et économique sont de plus en plus brutales, rapides, multiformes et imprévisibles.

La société s'attache particulièrement aux deux aspects suivants, sans en minimiser les risques :

- capacité de SII de trouver, d'attirer et de recruter le personnel technique et commercial de haut niveau pour satisfaire la demande client, sans abaisser les critères de recrutement ou augmenter les rémunérations hors des prix du marché,
- capacité de SII de fidéliser, d'entretenir et de conserver son personnel technique, commercial et de management qui lui est nécessaire pour réaliser les projets confiés par ses clients.

Risques liés à la concurrence

Le marché des technologies de l'information présente peu de barrières à l'entrée susceptibles de prévenir l'apparition de nouveaux entrants, de plus, certains concurrents peuvent avoir des politiques de tarification ou de recrutement pouvant déstabiliser le marché.

Risques liés aux procédés de fabrication

Les différents processus de la société sont sous assurance qualité depuis 1992. Ces processus sont devenus, au fil du temps, pérennes et fiables.

1.6.2. Autres risques

Risques pandémiques

L'actualité récente a montré qu'un tel risque ne peut être totalement écarté même si c'est une première en quarante ans d'existence. L'urgence sanitaire a été gérée par une cellule de crise visant à activer rapidement l'organisation qui permet la mise en œuvre d'une continuité de l'activité lorsque cela est possible. Les infrastructures du groupe, les moyens matériels et les processus existent et ont montré leur efficacité.

Au-delà du risque sanitaire, nous avons vu que cela pouvait engendrer, en fonction des nouvelles obligations créées (état d'urgence sanitaire et confinement), un risque économique important. Dans ce cas les organes de direction doivent, dans un premier temps, prendre toutes les mesures nécessaires aux fins d'assurer la survie immédiate du groupe. Dans un second temps, les actions à entreprendre doivent conduire à préserver les activités pérennes existantes et à bâtir un nouveau scénario de développement.

Risques liés aux opérations de croissance externe

Des opérations de croissance externe de taille limitée ont été réalisées suivant un processus de sélection très rigoureux. Elles sont réalisées dans le cadre d'une stratégie visant à construire une offre cohérente pour nos clients sur le plan technologique et géographique. De telles opérations ne sont réalisées qu'après un audit approfondi de la société cible.

Ces opérations de croissance externe entraînent la comptabilisation d'actifs incorporels appelés "Goodwill" qui font l'objet de tests annuels de perte de valeur pouvant déboucher sur une provision pour dépréciation (cf. notes 4.a.2.5 et 4.a.5 des comptes consolidés).

Risque de change

L'activité du groupe SII est, pour moins de la moitié, française (≈42,5%) et majoritaire sur l'ensemble de la zone euro (≈53%), le chiffre d'affaires à l'export concerne également des filiales de clients français sur des pays de la zone euro (Belgique, Italie, Allemagne, Espagne, ...).

La facturation "non-euro" concerne à ce jour la Pologne (zloty), la République Tchèque (couronne tchèque), la Suisse (franc suisse), le Maroc (dirham), le Chili (peso), la Roumanie (leu), l'Inde (roupie), la Colombie (peso), le Canada (dollar canadien), le Royaume-Uni (livre sterling) et la Suède (couronne suédoise) soit de l'ordre de 47% du chiffre d'affaires groupe pour des prestations livrées essentiellement sur leur marché intérieur respectif.

Toutefois, des conventions de prêt intra-groupe libellées en euros existent entre SII France et les filiales du groupe et sont exposées aux variations de change. De plus, quelques opérations sont facturées dans une devise différente de la devise du pays réalisant la prestation.

Risque de taux – Risque de crédit

Le groupe SII a souscrit plusieurs prêts dont une majorité à taux fixe. Les prêts à taux variable sont, en majorité, indexés sur l'indice Euribor à 1 mois ou à 3 mois. Le niveau d'endettement du groupe SII lui confère encore des possibilités complémentaires si le besoin survenait.

Risque sur portefeuille actions

Au 31 mars 2023, SII auto-détenait 710 955 actions SII dont 627 495 actions étaient affectées en titres immobilisés. Sur la base du cours moyen du mois de mars 2023, qui était de 50,00€ comparé au prix moyen d'achat de ces actions qui était de 5,56€, aucune dotation ou reprise sur provision n'a été constatée dans les comptes sociaux sur l'exercice.

SII ne possède pas d'autre action en portefeuille.

Risque de liquidité

L'ensemble de la trésorerie est placé sur des instruments financiers dont le rendement est lié au taux du marché monétaire. Des lignes de crédits existent pour financer une partie du besoin en fonds de roulement, les principales se situant en Espagne.

Compte tenu de sa situation actuelle de trésorerie, le groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A ce jour, SII France a remboursé tous les prêts qu'elle avait contractés, plus aucun "covenants" ne sont en œuvre. Le risque de liquidité à court terme n'existe pas.

Risques liés à l'environnement

Dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques, la société déclare l'absence de conséquence significative de son activité sur l'environnement.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique – mesures prises par la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone

La politique environnementale de la société est décrite dans le chapitre 3 du présent document.

Risques juridiques liés à la réglementation

Le sujet majeur concerne le Règlement Général sur la Protection des Données pour lequel les exigences sont très contraignantes pour notre profession. Le groupe SII a mis en place des processus qui nous paraissent apporter une réponse adaptée. Nous ne pouvons toutefois pas totalement écarter ce risque.

Il n'y a pas d'autorisation nécessaire pour notre activité. La société ne profite pas de disposition fiscale particulière.

1.6.3. Assurance et couverture des risques

La société a souscrit une assurance auprès d'AXA dans le cadre de ses activités :

Responsabilité d'exploitation	
Dommmages corporels	10 000 000 €
Dommmages matériels et immatériels ensemble	10 000 000 €
Dommmages immatériels non consécutifs	400 000 €
Atteinte à l'environnement accidentelle	750 000 €
Responsabilité civile professionnelle	
Dommmages matériels et immatériels ensemble	15 000 000 €
Dommmages immatériels non consécutifs	15 000 000 €
Responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux	
Par sinistre et par année	2 000 000 €

1.6.4. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire, d'arbitrage ou de fait exceptionnel, en suspens ou dont elle est menacée, qui ne serait pas provisionné et qui serait susceptible d'avoir, ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité, le patrimoine ou la rentabilité de la société et/ou du groupe SII.

Les provisions "pour risques sociaux" correspondent aux litiges de type prud'homaux en cours de jugement ou

d'appel. Ces litiges sont provisionnés sur la base suivante :

- 100% des demandes initiales plafonné à 24 mois de salaire en attente de jugement de première instance,
- 50% des demandes plafonné à 24 mois de salaire en attente du jugement d'appel si la partie adverse a fait appel,
- 100% des demandes plafonné à 24 mois de salaire en attente du jugement d'appel si c'est la société qui a fait appel.



Rapport du Conseil de surveillance sur le Gouvernement d'entreprise

2.1	Organes d'administration et de direction de la société	54
2.2	Rémunération et avantages des mandataires sociaux	60
2.3	Politique de rémunération des membres du directoire et du conseil de surveillance	65
2.4	Informations complémentaires	68

En matière de gouvernement d'entreprise, le groupe SII se réfère au code Middledenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites.

2.1. Organes d'administration et de direction de la société

2.1.1. Conseil de surveillance

À la date du présent document, le conseil de surveillance est composé de trois membres dont les mandats et fonctions sont décrites ci-dessous :

	Mandats	Société	Date de nomination	Échéance du mandat
Bernard Huvé	Président du CS	SII	AGM 19/09/2019	AGO comptes 2024/2025
Alexia Slape	Membre du CS	SII	AGM 16/09/2021	AGO comptes 2026/2027
Jean-Yves Fradin	Membre du CS	SII	AGM 19/09/2019	AGO comptes 2024/2025

Note :

Tous les membres du conseil de surveillance ont été nommés pour la première fois lors de l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2007, à l'exception de Madame Alexia Slape nommée pour la première fois lors de l'assemblée générale mixte du 17 septembre 2009.

Conformément à l'article 12 des statuts, chaque membre du conseil de surveillance détient au moins 5 actions SII à la date de diffusion du présent rapport financier annuel.

Au cours des cinq dernières années, les membres du conseil de surveillance n'ont exercé aucun autre mandat à l'exception de ceux détenus dans le groupe SII.

Le conseil de surveillance du 27 juillet 2023 a procédé à une auto-évaluation de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions.

Lors de cette réunion, les membres du conseil ont estimé que la composition du conseil, son fonctionnement et la préparation de ses travaux étaient satisfaisants.

Les membres du conseil ont, chacun de par leur ancienneté, une expérience diversifiée (direction de société, administration, ressources humaines, ...).

Durant l'exercice et après examen des critères d'indépendance du Code Middledenext, le conseil de surveillance a déclaré que Monsieur Jean-Yves Fradin peut être considéré comme indépendant.

	Bernard Huvé	Jean-Yves Fradin	Alexia Slape
Indépendance des membres			
Ne pas être, ni avoir été au cours des cinq dernières années, salarié ou mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe.	OUI	OUI	OUI
Ne pas être, ni avoir été au cours des deux dernières années en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, banquier, etc.)	OUI	OUI	OUI
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif.	NON	OUI	OUI
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.	OUI	OUI	NON
Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six dernières années.	OUI	OUI	OUI
Conclusion sur l'indépendance	NON	OUI	NON

D'autre part, Il n'existe aucune relation d'affaires entre Monsieur Jean-Yves Fradin et les sociétés du groupe. Le membre dit "indépendant" s'est engagé à rester dans ce cadre, sauf à démissionner de son mandat en cas d'évolution de ses activités conduisant à un conflit d'intérêt avec son mandat.

Concernant la représentation des femmes au sein du conseil, il est rappelé que le conseil comprend une femme et deux hommes en conformité avec l'article L.225-69-1 tel que modifié par la loi du 27 janvier 2011.

Tous les membres du conseil sont de nationalité française.

Fonctionnement du conseil

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an. Afin d'assurer correctement sa mission, il reçoit une information régulière et complète sur les points qui lui sont soumis préalablement à ses séances portant sur l'ensemble des questions mises à l'ordre du jour et notamment trimestriellement sur la gestion de la société.

Durant cet exercice, le conseil de surveillance s'est réuni six fois (dont deux sous la forme de Comité d'audit) avec un taux de présence des membres de 100%.

Au cours de ces réunions, le conseil a traité des sujets suivants :

- les comptes semestriels et annuels, le chiffre d'affaires trimestriel, les engagements hors bilan, les révisions d'activité et de résultats,
- les évolutions stratégiques du groupe,
- les dossiers de croissance externe,
- certains autres thèmes plus spécifiques ; plan d'actions gratuites pour le management, rachat d'actions, ...
- l'actualité économique et ses conséquences sur la marche du groupe,
- les priorités, le développement et le budget pour l'exercice 2023/2024,
- l'impact du contexte sur la marche du groupe.

Le conseil de surveillance a établi un règlement intérieur reprenant des mentions recommandées par le Code Middenext. Ce document est consultable sur le site web de la société (www.sii-group.com) dans la rubrique "Investisseurs – Informations réglementées".

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, le règlement intérieur du conseil énonce que dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du conseil doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, étant précisé qu'une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- ne pas assister aux réunions du conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- démissionner de ses fonctions de membre du conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le président du conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le conseil de surveillance de cette absence de transmission.

Conseil sous forme de comité d'audit

Concernant le comité d'audit, la société a décidé de ne pas se référer aux recommandations du rapport du groupe de travail de l'AMF présidé par Monsieur Poupart-Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010, car elle a considéré que les recommandations formulées n'étaient pas adaptées au fonctionnement de la société et à la taille du conseil.

Le conseil, sous forme de comité d'audit, s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2022/2023. Le taux de participation aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit s'élève à 100%.

Conformément à l'article L.823-20 4° du Code de commerce, la société a décidé de confier les missions du comité d'audit à son conseil de surveillance compte tenu de ses compétences dans ce domaine et de la taille de la société.

Les membres du conseil ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ils ont eu la possibilité d'entendre le président du directoire et le responsable du contrôle interne.

2.1.2. Directoire

À la date du présent document, le directoire est composé de quatre membres dont les mandats et fonctions sont décrites ci-dessous :

	Mandats	Fonctions	Société	Date de nomination	Échéance du mandat
Eric Matteucci	Président du directoire	Directeur administratif & financier	SII	CS 07/12/2019	06/12/2025
Didier Bonnet	Membre du directoire	Directeur Régional International	SII	CS 08/09/2022	07/09/2028
François Goalabré	Membre du directoire	Directeur Régional France Nord et Grand Est	SII	CS 07/12/2019	06/12/2025
Antoine Leclercq	Membre du directoire	Directeur Régional International	SII	CS 07/12/2019	06/12/2025
Charles Mauclair	Membre du directoire	Directeur Régional France Grand Ouest	SII	CS 07/12/2019	06/12/2025

Monsieur Eric Matteucci a été nommé pour la première fois lors du conseil de surveillance du 20 décembre 2007. Messieurs François Goalabré, Antoine Leclercq et Charles Mauclair ont été nommés pour la première fois lors du conseil de surveillance du 07 décembre 2019. Monsieur Didier Bonnet a été nommé pour la première fois lors du conseil de surveillance du 08 septembre 2022.

Autres mandats des membres du directoire au sein du groupe SII :

Eric Matteucci	SII Belgium SII Canada Inc SII Group Chile SII India IT SII Luxembourg SA SII Netherlands SII République Tchèque SARL SII Romania SII Services Limited UK SII Services Maroc SARL SII Services Suisse SA SII Spain SII Suède Metanext	Président du conseil d'administration Président du conseil d'administration Membre du directoire Membre du directoire Président du conseil d'administration Administrateur Co-Gérant Administrateur Directeur Exécutif Co-Gérant Président du conseil d'administration Administrateur Administrateur Directeur Général
Didier Bonnet	SII Belgium SII Group Chile SII République Tchèque SARL SII Services Maroc SARL SII Services Suisse SA SII Spain	Membre du conseil d'administration Membre du directoire Co-Gérant Co-Gérant Membre du conseil d'administration Président du conseil d'administration
François Goalabré	Néant	Néant
Antoine Leclercq	SII Canada Inc SII India IT SII Netherlands SII Romania SII Holding (Germany) SII Technologies GmbH SII Precision Parts GmbH	Directeur Exécutif Membre du directoire Administrateur Administrateur Gérant Gérant Gérant
Charles Mauclair	Metanext	Directeur Général

Fonctionnement :

Il est à noter que les nominations au directoire correspondent à des promotions internes et que les membres du directoire n'ont aucun autre mandat ou fonction dans des sociétés françaises ou étrangères en dehors du groupe SII.

Le directoire en tant qu'organe exécutif se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite. Le président a une voix prépondérante. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Le président du directoire représente la société vis-à-vis des tiers.

L'article 11 des statuts et l'article 2 du règlement intérieur du conseil de surveillance limitent les pouvoirs du directoire.

En effet, les opérations suivantes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil de surveillance dans la mesure où le montant global dépasse deux cent cinquante mille (250 000) euros :

- la cession d'immeuble par nature,
- la cession totale ou partielle de participations,
- la constitution de suretés ainsi que les cautions, avals ou garanties,
- les prêts, les emprunts,
- les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux,
- les achats et échanges d'immeubles,
- la constitution de société et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer,
- ainsi que toute prise de participation ou de cession.

2.1.3. Autres informations sur les mandataires sociaux**Informations générales :**

Madame Alexia Slape est la fille de Monsieur Bernard Huvé. Il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil de surveillance et du directoire sont domiciliés au siège social de la société.

Engagements collectifs de conservation de titres de la société SII

Le 30 juin 2021, les membres du groupe familial Huvé ainsi que le président du directoire de la société ont signé un engagement collectif de conservation portant sur les actions de la société conformément aux dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts.

Ce nouvel engagement collectif est venu en substitution de celui préalablement signé le 31 mars 2019.

	Pacte Dutreil 2021
Régime	787 B du CGI
Date de signature	30 juin 2021
Durée de l'engagement collectif	Indéfinie
Durée contractuelle du pacte	24 mois
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	35,00 %
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	35,00 %
Nom des signataires ayant la qualité de dirigeant	Monsieur Bernard Huvé Monsieur Eric Matteucci
Nom des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Alexia Slape
Noms des signataires détenant au moins 5 % du capital et/ou des droits de vote de la société	Monsieur Bernard Huvé Monsieur Alban Huvé Madame Alexia Slape Monsieur Arnaud Huvé Monsieur Eric Matteucci

Nantissements d'actions SII

Tableau des nantissements

Nom	Bénéficiaire	Date de départ	Date d'échéance	Condition de levée	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti
Eric Matteucci	Banque	Janvier 2020	Février 2027	n/a	200 000	1,00%
Eric Matteucci	Banque	Octobre 2020	Septembre 2027	n/a	448 718	2,24%
TOTAL					648 718	3,24%

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société des membres du conseil de surveillance et du directoire de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

En outre, à la connaissance de SII, aucun de ses mandataires sociaux, au cours des cinq dernières années, n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation,
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels),
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil de surveillance ou du directoire a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune autre restriction acceptée par les membres du conseil de surveillance et du directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la société exceptées celles-ci-dessus.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil de surveillance et du directoire à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Initiés et déontologie boursière

Conformément au guide de l'Autorité des Marchés Financiers en matière d'information privilégiée (position-recommandation 2016-08 de l'AMF du 26 octobre 2016), la société a décidé :

1. L'instauration de fenêtres négatives pour les personnes ayant accès à des informations privilégiées trente jours calendaires avant la publication des comptes annuels et semestriels et quinze jours calendaires avant la publication de l'information trimestrielle.
2. La mise en place, au sein de l'entreprise, d'un code de déontologie destiné aux personnes, dirigeantes ou non, qui peuvent disposer d'informations privilégiées.

Les membres du conseil de surveillance, du directoire et du comité exécutif sont tenus, conformément à la réglementation en vigueur, de procéder à la déclaration des transactions significatives effectuées sur les titres de la société et s'interdisent d'intervenir, directement ou indirectement, sur les titres de la société pendant les périodes visées par la réglementation.

2.1.4. Comité de direction

Il rassemble les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du groupe, français et étrangers. Il a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation des différentes unités ainsi que sur les sujets transverses (marchés, offres, clients, ressources humaines, objectifs de développement, ...).

En plus des membres du directoire, le comité de direction est composé de :

Etienne Andréoni	Directeur de l'établissement de Sophia Antipolis
Tarik Aziz	Directeur de SII Maroc
Manel Ballesteros	Directeur de SII-IT&S Services (Roumanie)
Nicolas Bourgeois	Directeur de l'établissement de Rennes
Thierry Chevalier	Directeur de l'établissement de Lille
David Coiron	Directeur de l'établissement de Lyon
Jérôme Delvoy	Directeur de l'établissement d'Aix-en-Provence
Hélène Doumerc	Directrice du Développement
Xavier De Obes	Directeur de SII Concatel (Espagne, Argentine)
Cyril Duflos	Directeur de SII Group Chile (Chili)
Arnaud Duval	Directeur de SII République Tchèque
Mathieu Fischer	Directeur de l'établissement de Strasbourg
Enrique Geck	Directeur de SII Deutschland GmbH (Allemagne)
Andie Johnson-Mitchell	Directeur de SII Services (Royaume-Uni)
Olivier Journal	Directeur de l'établissement Île-de-France
Frank Kup	Directeur de SII Netherlands (Pays-Bas)
Maud Lorant	Directrice du recrutement
Xavier Michard	Directeur des opérations
Damien Michaud	Directeur de SII Suisse
Wolfram Motz	Directeur de SII Technologies (Allemagne)
Benoît Mouneydier	Directeur de l'établissement de Nantes
Grégoire Nitot	Directeur de SII Pologne (Pologne, Suède, Ukraine)
Nicolas Ortiz Molano	Directeur de SII Colombia (Colombie)
Romain Perrier	Directeur de SII Belgium (Belgique)
Suseendran G	Directeur de SII India (Inde)
Philippe Thiels	Directeur de l'établissement de Toulouse
Thomas Vidalinc	Directeur de SII Canada Inc. (Canada)

2.2. Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Ces éléments de rémunérations des mandataires sociaux concernant l'exercice 2022/2023 feront l'objet de résolutions post-ante soumises à approbation lors de l'assemblée générale du 21 septembre 2023.

2.2.1. Membres du conseil de surveillance

(en euros)	Montant au titre de l'exercice 2021/2022		Montant au titre de l'exercice 2022/2023	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Bernard Huvé				
- Rémunération fixe	12 000	12 000		-
- Rémunération variable	-	24 931		-
- Attribution de titres	-	-		-
- Avantages en nature	-	-		-
- Jetons de présence	-	-	6 000	-
- Autres rémunérations	-	-		-
TOTAL	12 000	36 931	6 000	0
Alexia Slape				
- Jetons de présence	7 000	6 000	6 000	7 000
- Autres rémunérations	-	-		
TOTAL	7 000	6 000	6 000	7 000
Jean-Yves Fradin				
- Jetons de présence	7 000	6 000	6 000	7 000
- Autres rémunérations	-	-		
TOTAL	7 000	6 000	6 000	7 000

2.2.2. Membres du directoire

Synthèse

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et des actions attribuées à Monsieur Eric Matteucci, Président du directoire		
(en euros)	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
Rémunérations perçues au cours de l'exercice	255 528	305 822
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	216 810	269 911
TOTAL	472 338	575 733

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et des actions attribuées à
Monsieur Didier Bonnet, Membre du directoire

(en euros)	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
Rémunérations perçues au cours de l'exercice	-	109 235
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	0
TOTAL	-	109 235

Monsieur Didier Bonnet a été nommé membre du directoire à compter du 08/09/2022. L'ensemble des éléments le concernant couvre tous les versements effectués sur la période du 08/09/2022 au 31/03/2023.

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et des actions attribuées à
Monsieur François Goalabré, Membre du directoire

(en euros)	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
Rémunérations perçues au cours de l'exercice	322 497	327 446
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	90 000	218 786
TOTAL	412 497	546 232

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et des actions attribuées à
Monsieur Antoine Leclercq, Membre du directoire

(en euros)	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
Rémunérations versées au cours de l'exercice	310 881	315 833
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	170 000	218 786
TOTAL	480 881	534 619

Tableau de synthèse des rémunérations, des options et des actions attribuées à
Monsieur Charles Mauclair, Membre du directoire

(en euros)	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
Rémunérations versées au cours de l'exercice	319 599	324 556
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	90 000	218 786
TOTAL	409 599	543 342

Note :

Rémunérations et avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec leur mandant par I) la société, II) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé, III) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé.

Tableau récapitulatif des rémunérations

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Eric Matteucci, Président du directoire				
(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2021/2022		Montants au titre de l'exercice 2022/2023	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- Rémunération fixe	252 468	252 468	302 762	302 762
- Rémunération variable annuelle	0	0	0	0
- Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Avantages en nature	3 060	3 060	3 060	3 060
TOTAL	255 528	255 528	305 822	305 822

Tableau récapitulatif des rémunérations de Didier Bonnet, Membre du directoire				
(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2021/2022		Montants au titre de l'exercice 2022/2023	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- Rémunération fixe	-	-	107 940	107 940
- Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾	-	-	0	0
- Rémunération variable pluriannuelle	-	-	0	0
- Rémunération exceptionnelle	-	-	0	0
- Avantages en nature	-	-	1 295	1 295
TOTAL	-	-	109 235	109 235

Monsieur Didier Bonnet a été nommé membre du directoire à compter du 08/09/2022. L'ensemble des éléments le concernant couvre tous les versements effectués sur la période du 08/09/2022 au 31/03/2023.

Tableau récapitulatif des rémunérations de François Goalabré, Membre du directoire				
(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2021/2022		Montants au titre de l'exercice 2022/2023	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- Rémunération fixe	182 147	182 147	187 096	187 096
- Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾	138 190	80 000	158 250	138 190
- Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Avantages en nature	2 160	2 160	2 160	2 160
TOTAL	322 497	264 303	347 506	327 446

Tableau récapitulatif des rémunérations de Antoine Leclercq, Membre du directoire				
(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2021/2022		Montants au titre de l'exercice 2022/2023	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- Rémunération fixe	182 071	182 071	187 023	187 023
- Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾	126 830	100 000	123 809	126 830
- Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Avantages en nature	1 980	1 980	1 980	1 980
TOTAL	310 881	284 051	312 812	315 833

Tableau récapitulatif des rémunérations de Charles Mauclair, Membre du directoire

(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2021/2022		Montants au titre de l'exercice 2022/2023	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- Rémunération fixe	182 147	182 147	187 096	187 096
- Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾	135 000	80 000	117 000	135 000
- Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Avantages en nature	2 452	2 452	2 460	2 460
TOTAL	319 599	264 595	306 556	324 556

(1) : Les rémunérations variables annuelles dues au titre d'un exercice sont versées au cours de l'exercice suivant.

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Aucune option d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2022/2023 aux dirigeants mandataires par l'émetteur ni par une société du groupe. Aucune option d'achat d'actions n'a été levée par les dirigeants mandataires au cours de l'exercice 2022/2023.

Attribution d'actions de performance au cours de l'exercice 2022/2023 aux mandataires sociaux :

Mandataire	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Bernard Huvé	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Alexia Slape	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Jean-Yves Fradin	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Eric Matteucci	01/06/2022	6 330	269 911	01/06/2024	01/06/2024
François Goalabré	01/06/2022	5 131	218 786	01/06/2024	01/06/2024
Antoine Leclercq	01/06/2022	5 131	218 786	01/06/2024	01/06/2024
Charles Mauclair	01/06/2022	5 131	218 786	01/06/2024	01/06/2024

Notes :

1/ La valorisation des actions est comptabilisée selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

2/ Ces actions de performance ont été attribuées aux membres du directoire en fonction du résultat net part du groupe SII (Eric Matteucci) et sur la base d'indicateurs quantitatifs pour les autres membres du directoire complétés par des indicateurs qualitatifs.

Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux devenues disponibles au cours de l'exercice 2022/2023.

Mandataire	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Bernard Huvé	Néant	N/A	N/A
Alexia Slape	Néant	N/A	N/A
Jean-Yves Fradin	Néant	N/A	N/A
Eric Matteucci	01/06/2020	12 013	N/A
Didier Bonnet	Néant	N/A	N/A
François Goalabré	01/06/2020	3 000	N/A
Antoine Leclercq	01/06/2020	7 000	N/A
Charles Mauclair	01/06/2020	3 000	N/A

Historique des attributions gratuites d'actions

INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT				
Date d'assemblée	15/09/2016	19/09/2019	19/09/2019	19/09/2019
Date du directoire	03/06/2019	02/06/2020	01/06/2021	01/06/2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	56 411	31 776	38 138	38 723
Dont le nombre attribué à :				
Bernard Huvé	0	0	0	0
Jean-Yves Fradin	0	0	0	0
Alexia Slape	0	0	0	0
Eric Matteucci	20 481	12 013	8 403	6 330
Didier Bonnet	0	0	3 488**	2 966**
François Goalabré	0	3 000	3 488	5 131
Antoine Leclercq	14 305*	7 000	6 589	5 131
Charles Mauclair	0	3 000	3 488	5 131
Date d'acquisition des actions	03/06/2021	02/06/2022	01/06/2023	01/06/2024
Date de fin de période de conservation	03/06/2021	02/06/2022	01/06/2023	01/06/2024
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	56 411	31 776	38 138	38 723

* : à la date du plan, Monsieur Antoine Leclercq n'était pas mandataire social.

** : à la date du plan Monsieur Didier Bonnet n'était pas mandataire social.

Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Le conseil de surveillance a décidé que chaque mandataire bénéficiaire d'attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat :

- 10% des actions issues de l'exercice des options ainsi attribuées.
- 20% des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de 2 ans.

Autres informations

Dirigeants mandataires sociaux					
	Eric Matteucci	Didier Bonnet	François Goalabré	Antoine Leclercq	Charles Mauclair
Mandat	Président du directoire	Membre du directoire	Membre du directoire	Membre du directoire	Membre du directoire
Date de début de mandat	07/12/2019	08/09/2022	07/12/2019	07/12/2019	07/12/2019
Date de fin de mandat	06/12/2025	07/09/2028	06/12/2025	06/12/2025	06/12/2025
Contrat de travail	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Régime de retraite supplémentaire	NON	NON	NON	NON	NON
Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonction	NON	NON	NON	NON	NON
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	NON	NON	NON	NON	NON

2.3. Politique de rémunération des membres du directoire et du conseil de surveillance

Conformément à l'article L.22-10-26II du Code de commerce, les principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président du directoire, aux membres du directoire, au président du conseil de surveillance et aux membres du conseil de surveillance de la société au titre de l'exercice sont décrits ci-après.

Le présent rapport est joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce.

Les principes et règles de détermination et de répartition des rémunérations des mandataires sociaux sont définis

par le conseil de surveillance qui se réfère aux recommandations du Code de référence appliquée au sein du groupe SII.

Tous les éléments concernant la rémunération, les avantages en nature et les stock-options ou actions gratuites des mandataires sociaux figurent dans le présent document (§ 2.2) et dans l'annexe des comptes consolidés.

Les principes et critères de détermination de la rémunération pour l'exercice 2023/2024 seront soumis au vote de l'assemblée générale qui se tiendra le 21 septembre 2023.

Rémunération des membres du directoire

La détermination de la politique de rémunération des membres du directoire relève de l'appréciation du conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés sur :

- Le respect des recommandations du Code Middenlex de gouvernement d'entreprise, code de référence choisi par la société ;
- Une structure des rémunérations se décomposant comme suit :
 - une rémunération fixe,
 - une rémunération variable,
 - des avantages en nature,
 - l'attribution d'actions gratuites,
 - la faculté laissée au conseil de surveillance de verser une prime exceptionnelle en fonction notamment de circonstances ou d'opérations exceptionnelles intéressant le développement du Groupe.

Cette politique est déterminée en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée, des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres « dirigeants » du Groupe.

Rémunération fixe

Le conseil de surveillance arrête la rémunération de chaque membre du directoire pour une période annuelle.

Pour l'exercice 2022/2023, la partie fixe annuelle de la rémunération de Monsieur Eric Matteucci, président du directoire, s'élèvera à 348 000 € (plus prime vacances).

Pour l'exercice 2022/2023, la partie fixe annuelle de la rémunération de Monsieur Didier Bonnet, membre du directoire, s'élèvera à 192 000 € (plus prime vacances).

Pour l'exercice 2022/2023, la partie fixe annuelle de la rémunération de Monsieur François Goalabré, membre du directoire, s'élèvera à 192 000 € (plus prime vacances).

Pour l'exercice 2022/2023, la partie fixe annuelle de la rémunération de Monsieur Antoine Leclercq, membre du directoire, s'élèvera à 192 000 € (plus prime vacances).

Pour l'exercice 2022/2023, la partie fixe annuelle de la rémunération de Monsieur Charles Mauclair, membre du directoire, s'élèvera à 192 000 € (plus prime vacances).

Rémunération annuelle variable

Le conseil de surveillance arrête la part de rémunération annuelle variable de chaque membre du directoire.

Pour l'exercice 2022/2023, la partie variable annuelle de la rémunération de Monsieur Eric Matteucci, président du directoire, s'élèvera à 120 000 € à objectifs atteints.

Pour l'exercice 2022/2023, la partie variable annuelle de la rémunération de Monsieur Didier Bonnet, membre du directoire, s'élèvera à 120 000 € à objectifs atteints.

Pour l'exercice 2022/2023, la partie variable annuelle de la rémunération de Monsieur François Goalabré, membre du directoire, s'élèvera à 120 000 € à objectifs atteints.

Pour l'exercice 2022/2023, la partie variable annuelle de la rémunération de Monsieur Antoine Leclercq, membre du directoire, s'élèvera à 120 000 € à objectifs atteints.

Pour l'exercice 2022/2023, la partie variable annuelle de la rémunération de Monsieur Charles Mauclair, membre du directoire, s'élèvera à 120 000 € à objectifs atteints.

Aucune rémunération variable ne sera attribuée au Président du directoire sous la forme de salaire brut.

Avantage en nature

Les avantages en nature sont liés à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Plans d'actions gratuites

Le directoire peut attribuer des actions gratuites aux membres du directoire. Toutefois, ces attributions sont réalisées sous le contrôle du conseil de surveillance dans le cadre de la politique de rémunération des membres du directoire.

Attributions au président du directoire

Il n'est pas prévu d'attribution d'actions gratuites au président du directoire pour le prochain exercice.

Attributions aux membres du directoire

Le nombre d'actions gratuites attribuées aux autres membres du directoire est assis sur plusieurs critères qualitatifs et quantitatifs liés au périmètre supervisé. Le niveau de réalisation attendu des critères qualitatifs et quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Politique générale d'attribution

Les plans d'attribution d'actions gratuites tiennent compte de l'intérêt de la situation économique du groupe SII, des pratiques du secteur d'activité et de critères de performance sur des bases comptables lisibles.

Ces attributions s'inscrivent dans le cadre de plans bénéficiant à un cercle restreint de bénéficiaires.

L'attribution des actions gratuites est soumise à des conditions de performance et de présence. Les conditions de performance ne sont pas rendues publiques, car, d'une part, elles sont toujours individualisées et, d'autre part, pour des raisons de confidentialité.

Elles traduisent l'intérêt à moyen/long terme de l'entreprise tant au niveau activité qu'au niveau pérennité des équipes en place.

Politique d'acquisition

Le délai d'acquisition est de deux années pour les actions gratuites.

Politique de conservation

Pour les plans d'actions gratuites attribuées après l'assemblée générale du 15 septembre 2016, le délai de conservation a été supprimé compte tenu du maintien à deux ans du délai d'acquisition.

Toutefois, le conseil de surveillance a décidé que chaque mandataire bénéficiaire d'attribution d'actions gratuites aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat 20% des actions gratuites attribuées à l'issue du délai de conservation.

Un nouveau plan d'actions gratuites sera mis en place au cours de l'exercice 2023/2024 conformément à la politique rappelée ci-dessus.

Un code de déontologie a fixé des "fenêtres négatives". Ce sont les périodes précédant la publication des comptes pendant lesquelles il est interdit de céder des actions attribuées gratuitement. De plus, ce code a mis en place une procédure à suivre pour les personnes dites "initiées" afin de s'assurer qu'elles ne disposent pas d'information privilégiée lors d'une transaction.

Rémunération exceptionnelle

Le conseil de surveillance peut décider d'attribuer une rémunération exceptionnelle aux membres du directoire après examen des circonstances particulières la justifiant. Cette situation ne s'est pas présentée depuis le début du mandat en cours des membres du directoire.

Il est précisé que conformément à l'article L.225-82-2 du Code de commerce, le versement d'une rémunération exceptionnelle décidée en année N est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires des éléments de rémunération de la personne concernée en année N+1 conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce.

Autres éléments de rémunération

Éléments de rémunération versés au titre d'un contrat de travail

L'essentiel de la rémunération des membres du directoire, telle que décrite ci-dessus, est versée au titre de leur contrat de travail.

En effet, les membres du directoire bénéficient d'un contrat de travail, d'une part, car leurs nominations font suite à de longues carrières au sein du groupe SII et, d'autre part, en fonction de leurs activités :

- Monsieur Eric Matteucci : supervision des activités financières, comptables, juridiques et administratives ;
- Monsieur Didier Bonnet : pilotage des activités régionales à l'international (Espagne, Chili, Colombie, Belgique, République Tchèque, Maroc, Suisse)
- Monsieur François Goalabré : pilotage des activités régionales Nord et Est en France ;
- Monsieur Antoine Leclercq : pilotage des activités régionales à l'international (Allemagne, Roumanie, Canada, Inde, Pays-Bas, Royaume-Uni) ;
- Monsieur Charles Mauclair : pilotage des activités régionales Ouest en France ;

Par conséquent, leurs contrats de travail n'ont pas été suspendus.

Divers

Les membres du directoire ne bénéficient d'aucun :

- Engagement pris par une des sociétés du groupe et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci. Il est toutefois précisé que les indemnités conventionnelles peuvent être versées en cas de rupture de leur contrat de travail ;
- Engagement pris par une des sociétés du groupe et correspondant à des indemnités relatives à une clause de non-concurrence ;
- Régime de retraite complémentaire.

Rémunération des membres du conseil de surveillance

Jetons de présence

Il a été décidé lors de l'assemblée générale du 19 septembre 2017, de voter une enveloppe de jetons de présence fixée à un montant annuel global de 80 000 € incluant la rémunération annuelle totale du président du conseil de surveillance.

Cette décision, applicable depuis l'exercice 2018/2019, sera maintenue jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La répartition des jetons de présence est décidée par le conseil de surveillance.

Rémunération du président du conseil de surveillance

Depuis le 1^{er} avril 2022, la rémunération du président du conseil de surveillance est alignée sur celle des autres membres du conseil de surveillance.

Rémunération des membres du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance percevront des jetons de présence, sur décision du conseil de surveillance, en fonction de leur assiduité et du temps consacré à leurs fonctions.

Les membres du conseil de surveillance ne perçoivent aucune autre rémunération spécifique au titre de leur mandat.

2.4. Informations complémentaires

Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce,
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,
- voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent parvenir au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique au plus tard vingt-cinq jours (25) avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 5.2.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- Il a été conclu le 30 juin 2021 entre les membres du groupe familial Huvé et le président du directoire de la société, un engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite "Loi Dutreil" du 1^{er} août 2003, dans les conditions décrites ci-dessus.
- À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre pacte ni engagement signé entre les actionnaires.
- À la connaissance de la société, il n'existe pas de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 10 des statuts décrites au paragraphe 5.3.
- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites ci-dessous et au paragraphe 5.2 pour le programme de rachat d'actions.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.
- Il n'existe pas d'accord conclu par la société qui devrait être modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société.

Autorisations financières

Tableau récapitulatif des délégations en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023

Délégations pour augmentation de capital	Date de la délégation	Échéance	Montant autorisé (€)	Exercice 2022/2023 (€)	Autorisation résiduelle (€)
Augmentation de capital par incorporation de réserves	AG du 16/09/2021	15/11/2023	60 000 000	0	60 000 000
Autorisation de réduction du capital					
Réduction du capital par annulation d'actions préalablement rachetées par la société	AG du 22/09/2022	21/09/2024	10% du capital	Néant	10% du capital
Autres autorisations	Date de l'autorisation	Échéance	Montant autorisé (actions)	Exercice 2022/2023 (actions)	Autorisation résiduelle (actions)
Attribuer des actions gratuites existantes	AG du 17/09/2019	16/11/2022	400 000	38 723	323 139
Attribuer des actions gratuites existantes	AG du 22/09/2022	21/11/2025	400 000	0	400 000
Procéder au rachat de ses propres titres	AG du 16/09/2021	15/03/2023	2 000 000	0	2 000 000

Les attributions d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions correspondent à des actions préalablement achetées sur le marché par la société, dans le cadre du programme de rachat de titres, qui n'affecte pas le montant du capital social.

Rapport du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023

Observations du conseil de surveillance

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés par le directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 et le rapport de gestion ont été communiqués au conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2023 font apparaître les principaux postes suivants :

- total du bilan 328 660 946 euros,
- résultat de l'exercice 29 220 781 euros.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2023 font apparaître les principaux postes suivants :

- total du bilan 673 048 098 €,
- résultat net consolidé de l'exercice part du groupe 80 458 938 €.

Le conseil de surveillance n'a aucune observation particulière à formuler ni sur l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2023 ni sur le rapport du directoire relatif à cet exercice.

Le conseil de surveillance a aussi examiné le texte des résolutions arrêtées par le directoire et présentées à l'assemblée générale des actionnaires. Il recommande à l'assemblée générale des actionnaires l'adoption de chacune des résolutions qui lui sont proposées.

Paris le 27 juillet 2023

Le conseil de surveillance



Déclaration de performance extra-financière

3.1	Note méthodologique	72
3.2	La démarche RSE du groupe SII	77
3.3	Ambition 1 : Continuer à grandir	91
3.4	Ambition 2 : En cultivant notre ADN	97
3.5	Ambition 3 : Pour développer un monde numérique et durable	111
3.6	Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe	120

Message du président

SII a choisi, dans le cadre de sa démarche RSE, d'axer ses objectifs d'évolution dans une logique de développement durable.

La culture d'entreprise du groupe SII est basée sur l'engagement, la transparence, la confiance et le professionnalisme. Nous avons conscience de l'étendue de nos activités de par le monde, et mettons tout en œuvre afin de limiter au maximum notre impact.

SII est aujourd'hui en mesure de défendre sa politique en travaillant sur une avancée harmonisée entre les trois thèmes du développement durable. Une politique économique juste, des mesures environnementales raisonnées et une équité dans les pratiques sociales et sociétales de nos filiales, agences et implantations.

SII a développé son engagement dans ces différents domaines et a intensifié le dialogue avec ses actionnaires, son personnel, ses clients et avec l'ensemble des parties prenantes associées à son activité.

Nos objectifs sont ambitieux, et ont été jusqu'ici atteints selon nos attentes. Mais nous ne comptons pas nous arrêter là, et nous reposer sur nos acquis.

Nos avancées sociales, environnementales et économiques ne sont pour nous que la première partie de nos objectifs, la seconde constituant le maintien de ces avancées pour l'avenir. Nous n'évoluons pas de façon éphémère, nos plans d'actions comportent le suivi de nos pratiques et leur durabilité dans le temps.

SII se veut être une entreprise responsable, respectueuse de ses collaborateurs, respectueuse de ses clients, respectueuse de l'environnement, dotée d'une gouvernance humble mais ambitieuse, bref c'est notre déclinaison du développement durable avec quelques axes, au quotidien, pour quantifier notre approche.

Notre ambition : Développer ensemble un monde numérique et durable

Le groupe SII a mené une réflexion globale sur son identité, sa culture d'entreprise, son modèle d'affaires et ses perspectives d'avenir. Cette réflexion a notamment permis de mettre en lumière l'ambition du groupe SII définie comme suit : "développer ensemble un monde numérique et durable". En effet, dans un contexte d'accélération des usages numériques et de nouveaux défis, SII œuvre à la conception des processus et à la numérisation responsable des usages pour les rendre durables et accessibles au plus grand nombre, en générant de la valeur ajoutée pour ses clients.

3.1. Note méthodologique

Le présent document a pour objectif de décrire la méthodologie retenue pour l'élaboration de la Déclaration de Performance Extra-Financière (ci-après la "DPEF") du groupe SII, conformément à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/EU du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales (ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 ; décret n° 2017-1265 du 9 août 2017), et au règlement n° 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement du cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement n° 2019/2088.

Le groupe SII a fait le choix d'intégrer sa DPEF dans son Rapport Financier Annuel (RFA) afin de présenter les informations pertinentes au regard des principaux macro-risques extra-financiers du groupe et exigées dans le cadre de la DPEF : informations sociales, environnementales, sociétales, relatives au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à l'évasion fiscale.

Conformité avec les référentiels RSE

Les informations présentes dans la DPEF du groupe sont conformes :

- à la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014,

- aux règlements délégués (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, 2021/2139 du 4 juin 2021 et 2021/2178 du 6 juillet 2021,
- à la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021,
- aux lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI),
- aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- aux Objectifs de Développement Durable (ODD),
- à la norme ISO 26000,
- à l'évaluation Ecovadis.

Correspondance avec les thématiques de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce

Certaines thématiques requises par l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce n'ont pas fait l'objet d'indicateurs ou de commentaires précis, en raison de l'absence de risque majeur identifié sur les thématiques en question. En ce sens, ces thématiques sont jugées non pertinentes au regard des activités présentes au sein du groupe SII. Il en est ainsi :

- de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- de la lutte contre la précarité alimentaire,
- du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Table de correspondance

THÉMATIQUES DE L'ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE	CHAPITRE DU DPEF
MODÈLE D'AFFAIRES Description des principales activités Les parties intéressées Création de valeur	Cf. chapitre 1 "Présentation de la société et de ses activités"
VISION ET OBJECTIFS (valeurs, stratégie) Enjeux et perspectives d'avenir (enjeux sectoriels, tendance de marché)	
MACRO-RISQUES ET ENJEUX EXTRA-FINANCIERS	3.2
POLITIQUES, DILIGENCES RAISONNABLES, RÉSULTATS ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	3.3 ; 3.4 ; 3.5
CONSÉQUENCES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'USAGE DES BIENS ET SERVICES QU'ELLE PRODUIT	3.5
ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
ECONOMIE CIRCULAIRE	
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Absence de risque majeur ; Non pertinent au regard des activités du groupe SII.
LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE	
RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET D'UNE ALIMENTATION RESPONSABLE, ÉQUITABLE ET DURABLE	
ACCORDS COLLECTIFS CONCLUS DANS L'ENTREPRISE ET LEURS IMPACTS SUR LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE AINSI QUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS	3.4
ACTIONS VISANT À LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOUVOIR LES DIVERSITÉS	3.4
MESURES PRISES EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉS	
ACTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	3.4
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	3.3
LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE	

Sources et méthodes

La Déclaration de Performance Extra-Financière repose sur deux dispositifs clés :

- L'analyse de matérialité SII présentant les enjeux extra-financiers pertinents vis-à-vis des activités du groupe SII.
- La captation annuelle de pratiques RSE des entités du groupe SII (agences et filiales).

Le système mis en place pour la collecte des données extra-financières favorise une collecte fiable et efficace des données, à la fois qualitatives et quantitatives, auprès des filiales où le groupe SII est implanté. L'outil sélectionné pour cette captation de données est une plateforme web fournie par **Reporting 21** : <https://sii-group.reporting21.com>

Chaque filiale y a un accès nominatif (un par correspondant RSE), afin d'y saisir les données extra-financières de son périmètre.

La campagne de collecte dure approximativement un mois entre avril et mai. Après vérification et validation des données par la responsable RSE du groupe, l'outil permet la consolidation des données au niveau groupe en mai-juin.

Les évolutions législatives et réglementaires sont également analysées afin d'être prises en compte dans notre reporting RSE.

Outre l'élaboration de la DPEF du groupe, cette collecte des pratiques RSE a pour finalités de :

- fournir un référentiel de pratiques RSE sur lequel toutes les entités peuvent s'appuyer pour répondre aux différentes demandes de nos parties prenantes ;
- suivre les indicateurs associés à notre stratégie RSE ;
- mesurer notre niveau de maturité et nous donner la possibilité de l'améliorer.

Périmètre et période de reporting

Le périmètre cible de la captation des pratiques RSE est le périmètre de consolidation financière.

Ainsi, sauf précision :

- Les informations et indicateurs concernent l'ensemble du périmètre du groupe SII, hors les entités SII Metanext, SII Learning, Luxembourg, Suède et Suisse.
- La période de calcul des indicateurs est celle de chacun des exercices présentés.

Un certain nombre d'indicateurs ont été évalués sur le périmètre SII France lorsque la mesure n'existe qu'en France où lorsqu'il existe des limites méthodologiques en raison de l'absence d'harmonisation des définitions et législation nationales et/ou internationales.

Les indicateurs "Effectif moyen total" et "Création nette d'emploi" concernent le périmètre groupe.

Les indicateurs "Taxonomie verte" concernent le périmètre SII Allemagne, SII Technologies (Allemagne), SII Espagne, SII France, SII Pologne et SII Roumanie, correspondant à 91% des effectifs du groupe au 31/03/2023.

L'indicateur "Emissions par scope" concerne le périmètre groupe, sur la base des données reportées par les différentes filiales selon leur accès aux données (scope 3 indisponible). Deux filiales ne sont pas représentées pour cet indicateur : SII Canada et SII Royaume-Uni.

Concernant les données publiées pour la France pour cet indicateur pour l'exercice 2022-2023, dans un souci d'alignement progressif du reporting carbone avec les filiales du groupe, nous avons procédé à deux ajustements :

- les ratios financiers "Biens et services" ont été associés à deux facteurs d'émission "Services" : Assurance, services bancaires, conseil et honoraires et imprimerie, publicité, architecture et ingénierie, maintenance multi technique des bâtiments, gardiennage, nettoyage, sécurité, agence de voyage, autres services aux entreprises,
- les ratios financiers "Mobiliers et travaux" n'ont pas été pris en compte.

L'indicateur "Achat d'équipements informatiques éco-labellisés" concerne le périmètre SII Technologies (Allemagne), SII Belgique, SII Colombie, SII Espagne, SII France, SII Inde, SII Pologne, SII Roumanie et SII Royaume-Uni.

L'indicateur "Sensibilisation des collaborateurs au numérique responsable" concerne le périmètre SII Technologies (Allemagne), SII Belgique, SII Colombie, SII Espagne, SII France, SII Inde, SII Pays-Bas, SII Roumanie et SII Royaume-Uni.

L'indicateur "Energie consommée" concerne le périmètre SII Technologies (Allemagne), SII Belgique, SII Chili, SII Colombie, SII Espagne, SII France, SII Inde, SII Maroc, SII Pologne, SII République Tchèque et SII Roumanie, correspondant à 96,7% des effectifs du groupe au 31/03/2023.

Résultats et indicateurs clés de performance

Pour mesurer sa performance extra-financière, le groupe SII s'est doté d'indicateurs pertinents au regard de ses activités et des attentes des parties prenantes. Ainsi, les indicateurs extra-financiers ont été choisis de manière pragmatique dans une volonté d'évaluer lisiblement l'évolution des résultats afférents à chaque macro-risque et enjeux associés.

Par ailleurs, des **indicateurs clés de performances (ICP)** ont été définis pour chaque macro-risque extra-financier afin de mesurer l'efficacité des politiques et actions mises en place. Au-delà, l'évaluation annuelle EcoVadis nous a permis de compléter chaque catégorie d'indicateurs de performance sociale, environnementale et sociétale par un score sur 100.

Les résultats et indicateurs clés de performance appliquent les principes suivants :

- Précision : le groupe SII s'efforce de s'assurer de l'exactitude des données publiées ;
- Comparabilité : le groupe SII s'efforce de maintenir une homogénéité au fil des années pour assurer cette comparabilité des données.

Depuis 2022, durant la période de reporting, des **audits internes** de vérification des données sont réalisés, à raison de 2 audits internes par an, sur les tableaux de suivi des données sociales : "Heures de formation" et "Accidents du travail". Ces audits internes permettent de corriger au fil de l'eau les éventuelles erreurs de saisie en cours d'année, et ainsi de fiabiliser les données publiées dans le rapport financier annuel.

Les indicateurs sont calculés sur la base de définitions identifiées dans le tableau de bord des indicateurs RSE.

Pour certains indicateurs, une procédure de reporting spécifique a été élaborée et partagée avec l'ensemble des filiales entrant dans le périmètre de contrôle d'audit pour l'exercice considéré (via l'outil Reporting 21). Celle-ci permet d'obtenir une méthodologie de reporting harmonisée entre les différentes entités auditées et ainsi favoriser une homogénéité des données.

Le groupe revoit régulièrement l'ensemble de ses indicateurs afin de présenter chaque année des indicateurs pertinents au regard de ses activités et de sa maturité vis-à-vis de ses enjeux extra-financiers.

A ce titre, certains ajouts-suppressions ont été opérés depuis la publication relative à l'exercice 2021-2022 :

- Le libellé du KPI "Satisfaction conforme aux attentes et au-delà" a été remplacé par "Taux de satisfaction clients"
- L'indicateur "Taux de nos entités ayant des relations avec des associations professionnelles et groupes d'experts technologiques" est devenu un indicateur de suivi suite à la repriorisation des KPI dans le cadre de notre nouvelle stratégie RSE
- Le libellé du KPI "Taux de nos entités engagées dans des œuvres philanthropiques" a été remplacé par "Entités engagées dans des œuvres philanthropiques" et est devenu un indicateur de suivi suite à la repriorisation des KPI dans le cadre de notre nouvelle stratégie RSE
- Le KPI "Emissions de CO2/pers/an" est devenu un indicateur de suivi suite à la repriorisation des KPI dans le cadre de notre nouvelle stratégie RSE
- Les KPI "Réalisation du bilan carbone", "Quantité de papiers achetés (ramettes)", "Emissions relatives aux déplacements professionnels", "Emissions relatives au matériel informatique", "% de la population ayant mis en place le tri et le recyclage des déchets papiers-cartons", "% de la population ayant mis en place le recyclage des déchets DEEE (le tri et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, équipements IT, cartouches d'encre)", "% de la population ayant mis en place le recyclage des déchets plastiques", "% d'achat de papier écoresponsable" et "Quantité de papier récoltée et prise en charge dans une filière de recyclage" ont été supprimés suite à la repriorisation des KPI dans le cadre de notre nouvelle stratégie RSE.

Dans les tableaux du rapport, les **Indicateurs Clés de Performance (ICP)** de chaque enjeu, applicables dès l'exercice 2023-2024, sont identifiables en "vert".

Les **Indicateurs Clés de Performance (ICP)** applicables à partir des exercices 2023-2024 et 2024-2025 apparaissent en italique.

Les politiques associées sont également mentionnées en face de chaque macro-risque / enjeu.

Pour certains macro-risques (Gouvernance, Innovation, Relations sociales, Ecosystème numérique, Engagement philanthropique), à date, seuls des indicateurs de suivi sont prévus. En effet, ils ont été jugés moins prioritaires que les autres macro-risques. Une réflexion est en cours pour la définition d'indicateurs clés de performance associés. La prise en compte de ces sujets par le groupe SII est néanmoins explicitée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Précisions relatives aux indicateurs sociaux

Les indicateurs de performance sociale sont issus des outils de gestion des ressources humaines utilisés dans chacune des filiales. Ils ont fait l'objet d'un reporting extracomptable. Un référentiel commun a été diffusé à l'ensemble des personnes chargées de recueillir l'information. La compilation des résultats a été réalisée par la direction financière du groupe.

Sauf exceptions détaillées à l'aide d'astérisques dans les tableaux, ces indicateurs ont pour périmètre l'ensemble du groupe SII (Metanext, SII Learning, SII Suisse et SII Suède inclus).

Les indicateurs d'effectifs incluent les apprentis et les contrats de professionnalisation et excluent les stagiaires. Les informations peuvent varier en fonction des spécificités locales (par exemple : les départs sont répartis suivants 6 motifs en France contre 3 pour toutes les entités hors de France). Le groupe travaille à leur harmonisation.

Le taux moyen d'absentéisme a été calculé sur la base des effectifs "consultants" en ne retenant que les absences relatives aux maladies, maternités, accidents du travail et de trajet. Il est déterminé par le nombre de journée d'absences pour ces motifs, rapporté au nombre de journées totales théoriquement travaillées (vacances incluses).

Pour l'indicateur "Heures de formation", les heures de formation sont comptabilisées lorsque celles-ci sont clôturées sur l'exercice fiscal à l'exclusion des heures de formation relatives aux contrats de professionnalisation qui sont comptabilisées sur l'exercice fiscal (et non à l'issue de la formation). Tous les types de formations peuvent être prises en compte, qu'elles soient internes ou externes, en présentiel ou à distance, dès lors que celles-ci : apportent une acquisition de compétence pour le collaborateur, sont accompagnées (tutorat) par un formateur (interne ou externe) ou via un environnement d'apprentissage numérique (en ligne). Les heures de formation passées en école par les apprentis & contrats de professionnalisation sont comptabilisées. Les heures de stages ne sont pas prises en compte.

En France, même si du fait de la réforme de la formation professionnelle, la déclaration n°2483 n'est plus exigée, les indicateurs liés à la formation sont calculés suivant les mêmes dispositions.

Le taux de gravité est calculé comme suit : (nombre de journées perdues par incapacité temporaire * 1 000) / nombre de jours travaillés.

Pour l'indicateur "Accidents avec arrêt de travail", sont comptabilisés les accidents du travail et accidents de trajet avec arrêt survenus durant l'exercice entre le lieu de travail et : la résidence principale, le lieu de restauration, ou le client. Les accidents avec arrêt de travail sont qualifiés comme tels sur décision de la CPAM. Le nombre d'accidents du travail avec arrêt inclut les accidents de trajet.

Précisions relatives aux indicateurs sociétaux et environnementaux

En 2022, les indicateurs de pilotage de notre démarche environnementale ont été revus afin de présenter des indicateurs pertinents au regard des activités et de la maturité du groupe vis-à-vis des enjeux environnementaux.

Pour l'indicateur "Émissions de CO₂/ETP/an", les ETP sont calculés sur la base du temps de présence contractuelle (en jours calendaires) à la fin de l'exercice (au 31/03/N).

Pour l'indicateur "Émissions par scope (1, 2 et 3)", les données locales des filiales sont injectées pour consolidation dans l'outil de collecte des données RSE : Reporting 21, qui calcule les émissions par scope selon la méthodologie GHG Protocol, et en utilisant les facteurs d'émission de la base Empreinte® de l'ADEME. Pour cet indicateur, des cibles ont été définies lors de la définition du Plan de décarbonation France début 2023. Le périmètre de ce plan sera étendu à d'autres filiales les prochaines années.

En particulier pour le périmètre France, se référer à la Note méthodologique - Inventaire des émissions carbone SII France dédiée, pour éclairage des calculs.

Pour l'indicateur "Achats d'équipements informatiques éco-labellisés", les écolabels retenus pour le calcul sont les suivants (par ordre de préférence après analyse de la bonne représentativité de la prise en compte des aspects RSE par chacun d'eux, et prioritairement les deux premiers) :

- **TCO-Certified** car il comporte aussi des critères sociaux : <https://tcocertified.com/product-finder/>
- **EPEAT** (Gold ou Silver) : <https://epeat.net/>
- **Blue Angel** : <https://www.blauer-engel.de/en/products>
- **Ecolabel Européen** : <http://ec.europa.eu/ecat/>

Cet indicateur est calculé sur la base des dates d'achats d'équipements. Il ne prend en compte que les équipements pour lesquels nous avons trouvé une preuve d'achat (première année de calcul de cet indicateur).

Pour l'indicateur "Énergie consommée", c'est le nombre de kWh consommés qui est reporté.

Vérification externe

Pour obtenir un avis externe sur l'exhaustivité et la sincérité de son processus de remontée des données extra-financières, le groupe SII a mandaté le cabinet RSM Paris, en tant qu'organisme tiers indépendant, afin d'effectuer les travaux de vérification suivants :

- vérification de la conformité de la déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- vérification de la sincérité des informations fournies en application de l'article R.225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

3.2. La démarche RSE du groupe SII

Gouvernance et management de la RSE

Au sein du groupe SII, la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) est pilotée par la Direction Qualité & RSE, elle-même rattachée à la Direction des Opérations France sous l'autorité du président du directoire qui valide la stratégie et les politiques du groupe en la matière.

La démarche RSE groupe est animée par un responsable RSE groupe, et deux responsables RSE France et un

expert Numérique Responsable. Ces interlocuteurs privilégiés sont les garants de la remontée des informations extra-financières et du déploiement des politiques groupe.

La démarche RSE du groupe fait l'objet d'une consultation annuelle lors de la Revue de Direction performance et RSE.

Engagement auprès du Global Compact des Nations Unies

SII signataire des 10 principes des Nations Unies

En 2022 le groupe SII a renouvelé son soutien auprès du Global Compact à l'initiative des Nations Unies qui propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire s'articulant autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption :



1. promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme,
2. veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme,
3. respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective,
4. contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
5. contribuer à l'abolition effective du travail des enfants,
6. contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession,
7. appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement,
8. prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement,
9. favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement,
10. agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Par la poursuite de cet engagement, le groupe SII, en tant que signataire, exprime sa volonté de soutenir et d'intégrer ces principes dans sa stratégie, sa culture, ses activités quotidiennes, et de les faire progresser dans sa zone d'influence et auprès de ses parties prenantes.

Le groupe SII est également membre du Club Global Compact Advanced qui rassemble près de 100 entreprises, de tailles et de secteurs divers, avancées en matière de RSE et reportant au niveau "GC Advanced" : le plus haut niveau de différenciation du Global Compact des Nations Unies. Il s'agit d'un espace de dialogue, de réflexion et d'apprentissage collectif pour avancer et contribuer ensemble aux Objectifs de Développement Durable.

Nos filiales en Allemagne et en Colombie sont également engagées auprès du réseau Global Compact présent sur leurs territoires respectifs.

Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

"Transformer notre monde", c'est l'ambition de l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015. Ce programme rassemble 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) universels, transversaux et interdépendants. Il marque l'urgence d'accélérer et d'intensifier les transitions de nos sociétés.



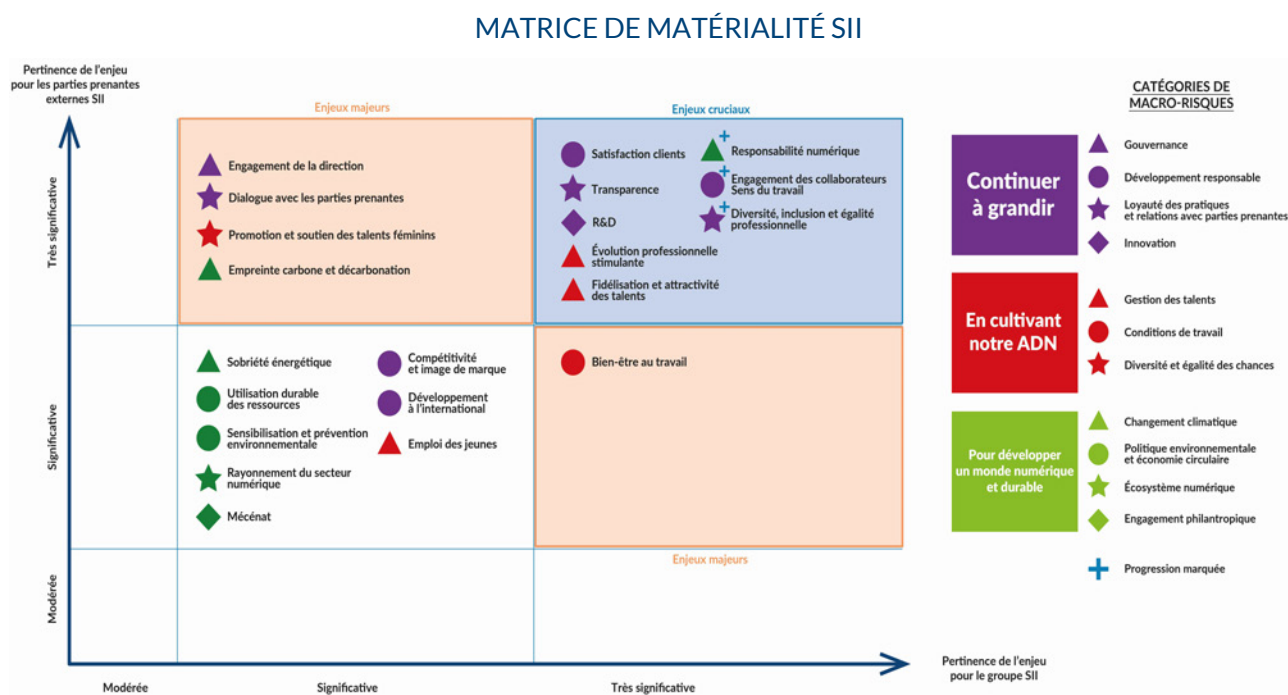
Afin d'assurer sa contribution et s'inscrire activement dans cette démarche, le groupe SII a confronté ses enjeux extra-financiers à ces grands objectifs. Cette analyse a permis d'identifier 10 Objectifs de Développement Durable auxquels le groupe apporte une contribution significative.

L'analyse de matérialité : clef de voûte de la stratégie RSE

Fin 2022, le groupe SII a actualisé son analyse de matérialité afin d'identifier les macro-risques RSE et les enjeux associés de sa stratégie RSE les plus pertinents à partir d'une analyse croisée de son propre point de vue et de celui de ses parties prenantes externes. Au regard des

activités du groupe, 16 enjeux extra-financiers couvrant 10 macro-risques ont été identifiés.

Ci-dessous, le graphe représentant la matrice de matérialité qui résulte de cette analyse :



Cette **matrice de matérialité** constitue la clef de voûte de la démarche RSE du groupe. Elle a permis de consolider la nouvelle stratégie RSE du groupe, validée début 2023, autour de 3 ambitions associées aux enjeux couvrant 11 macro-risques extra-financiers qui guident ses actions et qui permettent en sus de contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Cette nouvelle stratégie RSE est **internationale**, et a pour vocation d'inclure l'ensemble des filiales du groupe.

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière est structurée sur la base de cette analyse et matrice associée, afin d'adopter une approche par la matérialité

et de communiquer exclusivement sur les enjeux pertinents à l'égard des activités du groupe. Ainsi, seuls les enjeux déterminés cruciaux ou majeurs par la matrice de matérialité, et les enjeux complémentaires jugés **importants** pour la direction ont été sélectionnés (distingués avec cette graphie dans la colonne "Enjeux associés" du tableau suivant). Les macro-risques "Relations sociales" et "Protection des actifs et confidentialité" ont également été ajoutés.

Ces enjeux et les indicateurs associés sont déclinés successivement dans les parties suivantes.

La stratégie RSE du groupe

Le groupe SII engagé pour un futur durable

Chez SII, nous avons la conviction que le numérique est source d'opportunités et de progrès et qu'il constitue un levier capital pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi, le groupe a à cœur de donner du sens à ses métiers et ses expertises, afin de contribuer à son échelle à la transformation durable des écosystèmes. Les ambitions du groupe en matière de Responsabilité Sociétale, associées à son engagement envers le Pacte Mondial des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable, challengent constamment SII

pour impulser des pratiques innovantes, sources de valeur durable. Bien-être au travail, loyauté des pratiques, sécurité de l'information, impact environnemental, responsabilité numérique ou engagement philanthropique, sont autant de champs d'action sur lesquels SII se mobilise, et ce, au travers de projets concrets, inclusifs et responsables. Cette contribution se veut humble et collective : le dialogue avec les parties prenantes clés et leur implication dans cette démarche de transformation durable sont essentielles pour répondre aux enjeux d'innovation numérique responsable.

La démarche RSE du groupe repose sur un socle de 3 ambitions, couvrant 11 macro-risques extra-financiers qui guident ses actions :

Ambition 1 : Continuer à grandir - enjeux économiques et financiers

Ambition 2 : En cultivant notre ADN – enjeux sociaux

Ambition 3 : Pour développer un monde numérique et durable – enjeux sociétaux et environnementaux

AMBITION 1 : CONTINUER À GRANDIR – ENJEUX ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

MACRO-RISQUES EXTRA-FINANCIERS	ENJEUX ASSOCIÉS	DÉFINITIONS	CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
GOUVERNANCE	ENGAGEMENT DE LA DIRECTION	Faire vivre une culture d'entreprise portée par des valeurs fortes. Prendre en compte dans la stratégie du groupe des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, et la définition d'objectifs dans une logique de développement durable. Respecter les engagements pris (compétence, écoute, conseil, délais, avenir, service). Communiquer clairement sur la stratégie RSE et son déploiement	   
	SATISFACTION CLIENTS	Préserver une satisfaction et une fidélisation durables des clients en développant des relations basées sur la confiance.	
DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE	SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS	Préserver la chaîne de confiance vis-à-vis de nos sous-traitants et fournisseurs. Recourir à des fournisseurs et prestataires répondant aux exigences en matière de responsabilité d'entreprise.	 
	COMPÉTITIVITÉ ET IMAGE DE MARQUE	Assurer la solidité du modèle économique & financier, conserver les business actuels, continuer le développement de nos activités, pénétrer de nouveaux marchés, développer notre portefeuille clients, diversifier nos activités, rester compétitif.	
	DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL	Conquérir de nouveaux territoires, accompagner nos clients existants dans leur développement à l'international.	

MACRO-RISQUES EXTRA- FINANCIERS	ENJEUX ASSOCIÉS	DÉFINITIONS	CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
LOYAUTÉ DES PRATIQUES ET RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	ETHIQUE DES AFFAIRES	Assurer l'intégrité du groupe dans ses activités et ses relations avec l'ensemble des parties prenantes sur les sujets : déontologie, lutte contre la corruption, blanchiment d'argent, trafic d'influence, prévention des conflits d'intérêts. Communication claire sur le sujet pour les parties prenantes.	  
	TRANSPARENCE	Transmettre les informations du groupe (incluant résultats, décisions, tendances et objectifs) aux parties prenantes de manière sincère, exhaustive et compréhensible	
	DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	Garantir la qualité des relations avec les différentes parties prenantes internes et externes du groupe (individus ou groupes d'individus pouvant affecter ou être affectés par les activités du groupe, et qui représentent l'écosystème dans lequel le groupe évolue).	
INNOVATION	R&D	Développer des projets innovants, mettre notre expertise au profit de la transition numérique de nos clients, être un acteur majeur et reconnu de l'écosystème numérique.	 
PROTECTION DES ACTIFS ET CONFIDENTIALITÉ	PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ	Assurer la protection des informations confidentielles et des données personnelles des collaborateurs et des parties intéressées externes (clients, fournisseurs, etc.) Assurer la protection des biens corporels (équipements et biens matériels) et incorporels (capital humain, savoir-faire, projets, image de marque) ainsi que le respect de la propriété intellectuelle des clients et du groupe.	

AMBITION 2 : EN CULTIVANT NOTRE ADN - ENJEUX SOCIAUX

MACRO-RISQUES EXTRA- FINANCIERS	ENJEUX ASSOCIÉS	DÉFINITIONS	CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
GESTION DES TALENTS	FIDÉLISATION ET ATTRACTIVITÉ DES TALENTS	Détecter et attirer les talents externes, fidéliser, motiver et faire évoluer les talents internes (formation, développement des compétences, gestion de la mobilité, gestion des carrières et rémunérations).	   
	EVOLUTION PROFESSIONNELLE STIMULANTE	Favoriser le développement personnel et professionnel (formation - tenant comptes des enjeux RSE), valoriser les talents, encourager la mobilité professionnelle, renforcer l'employabilité. Anticiper les évolutions de métiers et de compétences pour répondre de manière proactive aux besoins des clients.	
	EMPLOI DES JEUNES	Intégrer les jeunes dans le marché de l'emploi, embaucher des jeunes en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.	
CONDITIONS DE TRAVAIL / QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	SANTÉ ET SÉCURITÉ	Assurer la sécurité des travailleurs : lutter contre les accidents du travail, l'absentéisme, les risques psycho-sociaux, les troubles musculo-squelettiques, les maladies professionnelles	 
	BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL	Favoriser la qualité de vie au travail, offrir des environnements et des conditions de travail optimales, contribuer à l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle (aménagement et flexibilité du temps de travail, congés, droit à la déconnexion, accompagnement parentalité), agir pour la santé et la sécurité de nos collaborateurs.	
	ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS / SENS AU TRAVAIL	Impliquer les salariés à la vie collective de l'entreprise, à la culture et aux valeurs SII, favoriser l'intrapreneuriat (logique bottom-up). Valoriser les talents. Ecouter les propositions des collaborateurs en matière de RSE.	

MACRO-RISQUES EXTRA-FINANCIERS	ENJEUX ASSOCIÉS	DÉFINITIONS	CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES	DIVERSITÉ, INCLUSION ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE	Mieux refléter dans les effectifs du groupe la diversité de la population. Lutter contre les discriminations liées : au genre, à l'orientation sexuelle, aux situations de handicap, à l'âge, à l'origine ethnique ou au milieu social, en favorisant un traitement équitable. Promouvoir la parité et la mixité. Rejeter toutes les formes de discrimination (active et passive).	
	PROMOTION ET SOUTIEN DES TALENTS FÉMININS	Favoriser l'attractivité des métiers du numérique et de l'ingénierie pour les publics féminins, féminisation des métiers du numérique.	

AMBITION 3 : POUR DÉVELOPPER UN MONDE NUMÉRIQUE ET DURABLE – ENJEUX SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

MACRO-RISQUES EXTRA-FINANCIERS	ENJEUX ASSOCIÉS	DÉFINITIONS	CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ECOSYSTÈME NUMÉRIQUE	RAYONNEMENT DU SECTEUR NUMÉRIQUE	Contribuer au développement et au rayonnement de notre secteur d'activité. Développer des projets innovants, mettre notre expertise au profit de la transition numérique de nos clients, être un acteur majeur et reconnu de l'écosystème numérique. Tisser des liens avec les organismes clés du secteur du numérique. Promouvoir les formations et les métiers du numérique.	
ENGAGEMENT PHILANTHROPIQUE	MÉCÉNAT & ENGAGEMENT CITOYEN	Mettre en œuvre des actions de mécénat sur des thématiques liées ou non aux activités/métiers du groupe et permettre aux collaborateurs de réaliser des actions de bénévolat/mécénat de compétences. Soutenir des associations et organisations d'entraide. Mobiliser le groupe en faveur de causes d'intérêt général.	

MACRO-RISQUES EXTRA- FINANCIERS	ENJEUX ASSOCIÉS	DÉFINITIONS	CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
CHANGEMENT CLIMATIQUE	EMPREINTE CARBONE / DÉCARBONATION	Évaluer le volume d'émissions de gaz à effet de serre (GES) générées (via consommations d'énergie, déplacements des salariés, achats, etc.) et mettre en place des mesures de réduction de ces émissions, pour répondre aux enjeux de la transition écologique.	    
	RESPONSABILITÉ NUMÉRIQUE	Informier, sensibiliser, former et proposer des outils et pratiques en faveur d'un numérique responsable et accessible à tous. Construire un cadre de confiance dans le numérique. Favoriser l'innovation et l'émergence d'écosystèmes de valeurs éthiques et responsables, tout en assurant la protection des données de l'éco-responsabilité (gestion des déchets D3E, consommation d'énergie, gestion des équipements IT, etc.)	
	MOBILITÉ DURABLE	Promouvoir les modes de transport doux ou propres qui réduisent l'impact sur l'environnement : la mobilité active (marche à pied, vélo), les transports collectifs et transports partagés (covoiturage, auto partagé).	
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	SENSIBILISATION ET PRÉVENTION ENVIRON- NEMENTALE	Mettre en œuvre un management environnemental efficient et reconnu (avec certifications / labellisations). Former et sensibiliser les collaborateurs aux comportements respectueux de l'environnement (éco-gestes, enjeux environnementaux, etc.) et de prévention des pollutions environnementales. Agir en faveur de la prévention et de la gestion des déchets (mesures de prévention, recyclage, réutilisation, autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, actions de lutte contre le gaspillage alimentaire).	    
	UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES / SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE	Optimiser la consommation de papier, énergie, eau, matières premières et équipements IT. Favoriser le recours aux énergies durables / renouvelables et l'utilisation de matériaux recyclés. Utiliser les sols de manière respectueuse. Suivre et piloter les consommations énergétiques et les déplacements (mobilité durable), pour les optimiser et réduire les consommations inutiles.	

Cette nouvelle Stratégie RSE a été communiquée en interne par le biais de l'illustration suivante :



Pour développer un monde numérique et durable

Enjeux environnementaux et sociétaux



Responsabilité numérique

90% d'achats écolabellisés pour les écrans et PC SII

+20% de collaborateurs sensibilisés au Numérique Responsable*

Empreinte carbone / Décarbonation

-10% de consommations énergétiques

1 politique voyages d'affaires déployée sur tous les sites

* Par rapport à l'exercice 2021-2022

Nous contribuons

à **14**



Ensemble, continuons d'agir au quotidien pour continuer à progresser !

Une démarche RSE reconnue

ECOVADIS



Depuis de nombreuses années, le groupe SII fait évaluer ses pratiques RSE au regard de l'évaluation EcoVadis. La méthodologie d'évaluation RSE EcoVadis repose sur des normes internationales en matière de RSE (Global Reporting Initiative, Pacte Mondial des Nations Unies, ISO 26000).

En 2022, la performance RSE du groupe est une nouvelle fois récompensée avec :

- un score de 76/100,
- le maintien d'une performance RSE "avancée",
- le maintien de notre médaille PLATINUM.

Cette distinction confirme la position du groupe SII dans le top 1% des entreprises les mieux notées du secteur #IT.

GAÏA INDEX



En octobre 2019, SII a fait son entrée au sein de l'Index Gaïa Rating d'EthiFinance, indice boursier d'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui distingue les PME-ETI en matière de performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). En 2022, le groupe a obtenu une note de 63/100.

GLOBAL COMPACT ADVANCED



Le groupe SII est reconnu au niveau "GC Advanced", plus haut niveau de différenciation du Global Compact pour son engagement RSE et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable.

GREAT PLACE TO WORK



La démarche GPTW s'est amplifiée à travers le groupe SII, nous sommes passés de 12 à 14 entités certifiées: Allemagne, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Espagne, France, Inde, Maroc, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque et Royaume-Uni sont, à présent, labellisés "Great Place To Work", label récompensant les entreprises où il fait bon travailler.

RESPONSIBLE BUSINESS ALLIANCE (RBA)



Responsible Business Alliance

Advancing Sustainability Globally

La démarche RSE de SII Roumanie a été récompensée en 2020 par l'obtention de la certification RBA Platinum qui évalue la conformité aux normes les plus strictes en matière de responsabilité sociétale. Avec un score parfait de 200 points sur 200, SII Roumanie se place parmi les meilleures entreprises évaluées dans le secteur de la programmation informatique.

Taxonomie verte de l'Union Européenne

À partir de 2022, la nouvelle Taxonomie verte de l'Union Européenne pour les activités durables (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020) entre en vigueur avec pour objectif d'orienter les investissements vers des projets et activités durables, grâce à un système de classification européen des activités vertes, pour permettre d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

Conformément aux règlements applicables (article 10.2 du règlement délégué (UE) n° 2021/2178 du 6 juillet 2021), les informations à communiquer dans la Déclaration Extra-Financière du groupe SII concernent pour l'exercice 2022/2023 uniquement la part de ses activités économiques éligibles à la Taxonomie (annexe 1 du règlement délégué (UE) n° 2021/2139 du 4 juin 2021), et contribuant aux deux premiers objectifs environnementaux: l'atténuation du changement climatique et l'adaptation du changement climatique.

Le groupe SII, comme la plupart des ESN, est relativement peu concerné par les activités identifiées dans la Taxonomie verte, à savoir :

"Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers" § 6.5[1], code NACE J61-62-63.11 (selon la nomenclature statistique des activités économiques).

Correspond à la définition suivante : *"L'achat, le financement, la location, le crédit-bail et l'exploitation de véhicules désignés comme appartenant aux catégories M 1 (232) et N 1 (233), relevant toutes deux du champ d'application du règlement (CE) n°715/2007 du Parlement européen et du Conseil (234), ou à la catégorie L (véhicules à deux ou trois roues et quadricycles) (235)."*

"Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)" § 7.4[2], code NACE J61-62-63.11 (selon la nomenclature statistique des activités économiques).

Correspond à la définition suivante : *"Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments."*

"Acquisition et propriété de bâtiments" § 7.7[3], code NACE J61-62-63.11 (selon la nomenclature statistique des activités économiques).

Correspond à la définition suivante : *"Achat d'immobilier et exercice de la propriété de cet immobilier."*

"Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES" / "Programmation, conseil et autres activités informatiques"; § 8.2 de l'annexe 2021/2139, code NACE J61-62-63.11 (selon la nomenclature statistique des activités économiques).

Correspond à la définition suivante : *"Fournir une expertise dans le domaine des technologies de l'information, rédiger, modifier, tester et prendre en charge des logiciels ; planifier et concevoir des systèmes informatiques intégrant le matériel informatique, les logiciels et les technologies de communication ; gérer et exploiter sur site les systèmes informatiques ou des installations de traitement des données des clients ; et accomplir d'autres activités professionnelles et techniques liées à l'informatique."*

L'élaboration ou l'utilisation de solutions TIC destinées à collecter, transmettre et stocker des données, ainsi qu'à les modéliser et les utiliser lorsque ces activités ont pour objectif principal l'obtention de données et d'analyses permettant de réduire les émissions de GES. Ces solutions TIC peuvent inclure, entre autres, l'utilisation de technologies décentralisées (à savoir les technologies des registres distribués), l'internet des objets (IDO), la 5G et l'intelligence artificielle."

Cela concerne principalement les activités de conseil et d'intégration, pour des projets réalisés pour le compte de clients qui pourraient avoir un impact favorable, directement ou indirectement, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En complément, les impacts du numérique sur l'environnement sont traités comme faisant partie des enjeux forts de notre stratégie RSE (cf. § Responsabilité numérique).

Le groupe SII a par ailleurs régulièrement poursuivi ses échanges avec ses pairs en France au sein de Numeum, syndicat professionnel des Entreprises de Services du Numérique (ESN), des éditeurs de logiciels, des plateformes et des sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies (ICT), pour disposer d'une compréhension harmonisée du règlement européen et de ses actes délégués, en particulier en matière d'identification des activités éligibles au titre de l'indicateur de chiffre d'affaires.

En 2022, Numeum a, en effet, conduit une démarche d'analyse des activités définies en annexe 1 de l'acte délégué climat, "Atténuation du changement climatique", et les a rapprochées de celles réalisées par ses membres. Numeum a présenté dans une note de position son interprétation pour identifier les activités qu'elle considère comme éligibles.

Sur l'exercice 2022-2023, le groupe SII a lancé auprès de chaque site une démarche de recensement de projets et dépenses éligibles, en correspondance avec le modèle d'affaires du groupe et en collaboration avec le service de contrôle de gestion, afin de déterminer les parts de chiffre d'affaires (CA), dépenses d'investissements (CAPEX) et charges d'exploitations (OPEX) correspondant à ces activités éligibles. Il a ensuite lancé une démarche d'analyse pour déterminer l'alignement des sujets recensés. Cette démarche est progressive, ce qui signifie qu'à date le recensement est certainement non exhaustif. Les projets non analysés sont considérés comme non alignés.

Éligibilité

Aux fins du reporting éligible à la Taxonomie verte, sont pris en compte les projets clients pour lesquels ont été mises en œuvre des offres répondant à des problématiques de durabilité, et plus précisément dédiées à réduire ou éviter les émissions de GES.

Parmi les grands secteurs où le groupe SII intervient, certains contribuent particulièrement à apporter des bénéfices majeurs à la lutte contre le réchauffement climatique, à savoir : Énergie, Télécoms et Médias, Transports, Aéronautique.

Les projets éligibles sont donc principalement des projets réalisés pour le compte des clients avec un impact favorable et mesurable sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme par exemple :

- des projets impliquant la construction de solutions permettant de déterminer et de mesurer les émissions de gaz à effets de serre ;
- l'intégration de solutions permettant aux clients de réduire leurs consommations de matières premières ou de composants ;
- des projets d'intégration visant à optimiser une contrainte ou à remplacer des flux physiques par un processus numérique.

Les dépenses d'investissements (CAPEX) ont été circonscrites à :

- Les bornes électriques installées ou louées sur l'exercice 2022-2023,
- le matériel informatique (PC ou écrans) acquis sur l'exercice 2022-2023, quel que soit leur labellisation.

Les dépenses d'exploitation (OPEX) concernent quant à elles :

- les coûts de recherche et développement,
- l'ensemble de nos bâtiments nouvellement acquis ou loués sur l'exercice 2022-2023 (y compris le renouvellement des contrats de location), quel que soit leur efficacité énergétique,
- l'ensemble de nos véhicules nouvellement acquis ou loués sur l'exercice 2022-2023 (y compris le renouvellement des contrats de location), quel que soit leur niveau d'émissions de GES.

Du fait du modèle d'affaire du groupe, seule une très faible part de son chiffre d'affaires est éligible au titre de la Taxonomie verte.

Alignement

Une activité est considérée comme durable ou alignée à la taxonomie si :

- elle contribue à un des 6 objectifs environnementaux de en respectant les critères de contribution substantielle (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation, l'eau, l'économie circulaire, la pollution et la biodiversité) et elle fait partie de la liste des activités définies dans les actes délégués ;
- elle ne cause de préjudice important à aucun des cinq autres objectifs environnementaux ;
- elle est réalisée en respectant les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises, en particulier les droits fondamentaux au travail et les droits humains.

Respect des critères de contribution substantielle

Les projets éligibles au titre de l'activité 8.2. satisfont aux critères de contribution substantielle qui visent l'utilisation de la solution pour obtenir des données permettant de réduire les émissions de GES et sont donc alignées.

Aux fins du reporting aligné sur la Taxonomie verte, nous considérons en effet les projets clients respectant les critères d'examen technique suivants :

- les solutions sont principalement utilisées pour obtenir des données et des analyses permettant de réduire les émissions de GES ;
- lorsqu'une solution alternative est déjà disponible sur le marché, la solution démontre des économies substantielles d'émissions de GES au cours de son cycle de vie par rapport à la solution alternative la plus performante;

Concernant les CAPEX individuellement éligibles :

- les bornes électriques installées sur l'exercice 2022-2023,
- seuls les matériels informatiques (PC ou écrans) acquis sur l'exercice 2022-2023 et disposant d'un écolabel TCO Certified ou EPAT (Gold ou Silver). Voir § "Précisions relatives aux indicateurs sociétaux et environnementaux" page 76.

Concernant les OPEX individuellement éligibles :

- seuls les nouveaux bâtiments acquis ou loués sur l'exercice 2022-2023 et respectant, pour les bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, un certificat de performance énergétique relevant de la classe A, délivré, et étant exploités de manière efficace grâce à la surveillance et l'évaluation de la performance énergétique,
- seuls les nouveaux véhicules acquis ou loués sur l'exercice 2022-2023 et respectant, pour les véhicules des catégories M1 et N1 (véhicules légers), des émissions spécifiques de CO₂ inférieures à 50g CO₂/km.

Nous ne répondons pas à tous les critères de contribution substantielle pour ces activités : les éléments identifiés comme éligibles ne seront donc pas considérés comme alignés.

Respect du principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" (DNSH)

DNSH "Adaptation au changement climatique" : le groupe SII a déployé un plan de décarbonation en vue de limiter le réchauffement climatique, tel que décrit au paragraphe "Le changement climatique", page 114. Pour autant, il n'y a pas eu à date d'analyse de risques physiques liés au changement climatique.

DNSH "Transition vers une économie circulaire" : une procédure de gestion des déchets est en place et garanti un recyclage maximum en fin de vie des déchets et spécifiquement des équipements électriques et électroniques.

Respect des garanties minimales

Droits humains : le groupe SII s'engage à respecter les lois applicables et dispose d'une politique relative aux droits humains et est par ailleurs soumis au devoir de vigilance tel que défini par la réglementation française, tel que décrit au paragraphe "Loyauté des pratiques et relations avec les parties prenantes" page 92.

Éthique des affaires et lutte contre la corruption : Le groupe SII applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et du trafic d'influence. Un Code de conduite pour la prévention de la corruption et du trafic d'influence est édité en dix langues et couvre l'ensemble des entités du groupe. Un parcours de formation en e-learning est en place, destiné à l'ensemble des

collaborateurs, complété par des formations dédiées aux personnes considérées comme plus exposées. Ces éléments sont détaillés au paragraphe "Loyauté des pratiques et relations avec les parties prenantes" page 92.

Le groupe SII a également mis en place des procédures d'évaluation des fournisseurs et des sous-traitants. Cf. § "Sous-traitance et fournisseurs" et "Loyauté des pratiques et relations avec les parties prenantes" page 92.

Fiscalité : Le groupe SII s'engage à respecter pleinement les réglementations fiscales. En particulier, le groupe s'acquitte des impôts et taxes dans les pays où ses activités sont implantées et où de la valeur est créée. Cf. § "Loyauté des pratiques et relations avec les parties prenantes" page 92.

Protection de la concurrence loyale : le groupe SII gère ses activités en respectant strictement les lois relatives au droit de la concurrence dans les pays où le groupe est présent. Cf. § "Loyauté des pratiques et relations avec les parties prenantes" page 92.

Résultats

Les indicateurs ci-après ont été établis à l'aide des données financières déterminées conformément aux règles comptables décrites dans le chapitre 4.

Les CAPEX à considérer correspondent à l'augmentation des actifs. Les montants pris en compte au dénominateur des CAPEX correspondent aux flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (hors Goodwill).

Indicateurs chiffre d'affaires

Activités économiques	Code NACE	CA absolu (€)	Part du CA %	Critères de contribution substantielle										DNSH				Garanties minimales	Part du CA aligné - Année N %	Part du CA aligné - Année N-1 %	Activité habilitante (H), transitoire (T)		
				Changement climatique					Changement climatique					Changement climatique									
				Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes								
A. ACTIVITES ELIGIBLES AU REGLEMENT TAXONOMIE																							
A.1. ACTIVITES ELIGIBLES ET ALIGNEES																							
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	8.2	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y		Y	0%	E					
Total A.1. Activités éligibles et alignées		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y		Y	0%	0%	0%				
A.2. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES ET NON ALIGNÉES																							
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	8.2	4 479	0,44%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y		Y	0,44%	E					
Total A.2. Activités éligibles et non alignées		4 479	0,44%																				
Total (A.1+A.2)		4 479	0,44%																				
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES AU RÈGLEMENT TAXINOMIE																							
Activités non éligibles au règlement Taxinomie		1 018 068	99,56%																				
TOTAL (A+B)																							
		1 022 547	100%																				

Indicateurs capex

Activités économiques	Code NACE	CA absolu (€)	Part du CA %	Critères de contribution substantielle								DNSH				Garanties minimales	Part du CA aligné - Année N %	Part du CA aligné - Année N-1 %	Activité habilitante (H) transitoire (T)
				Changement climatique								Changement climatique							
				Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
A. ACTIVITES ELIGIBLES AU REGLEMENT TAXINOMIE																			
A.1. ACTIVITES ELIGIBLES ET ALIGNEES																			
		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	E
Total A.1. Activités éligibles et alignées		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%
A.2. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES ET NON ALIGNÉES																			
Transport par motos, voitures particulières, et véhicules utilitaires légers	6.5	513	1,09%																
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	7.4	50	0,11%																
Rénovation de bâtiments existants	7.2	4 766	10,11%																
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	31 720	67,28%																
Total A.2. Activités éligibles et non alignées		37 049	78,58%																
Total (A.1+A.2)		37 049	78,58%																
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES AU RÈGLEMENT TAXINOMIE																			
Activités non éligibles au règlement Taxinomie		10 098	21,42%																
TOTAL (A+B)																			
		47 147	100%																

Indicateurs opex

Activités économiques	Code NACE	CA absolu (€)	Part du CA %	Critères de contribution substantielle										DNSH				Garanties minimales	Part du CA aligné - Année N %	Part du CA aligné - Année N-1 %	Activité habilitante (H) / transitoire (T)
				Changement climatique										Changement climatique							
				Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes						
A. ACTIVITES ELIGIBLES AU REGLEMENT TAXINOMIE																					
A.1. ACTIVITES ELIGIBLES ET ALIGNEES																					
Total A.1. Activités éligibles et alignées		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y		Y	0%	E		
		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0,00%	
A.2. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES ET NON ALIGNÉES																					
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	8.2	2 922	44,63%																		
Total A.2. Activités éligibles et non alignées		2 922	44,63%																		
Total (A.1+A.2)		2 922	44,63%																		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES AU RÈGLE																					
Activités non éligibles au règlement Taxinomie		3 625	55,37%																		
TOTAL (A+B)																					
		6 547	100%																		

3.3. Ambition 1 : Continuer à grandir

En tant que partie intéressée clé, les clients font l'objet d'une considération significative : le groupe veille à sa relation client en offrant une réponse adaptée à leurs besoins en termes de délais, de qualité et de coût.

Au-delà des aspects financiers, le groupe SII pérennise la satisfaction de ses clients à travers la maîtrise de 4 macro-risques extra-financiers considérés comme

essentiels pour maintenir une relation durable et basée sur la confiance :

- Le développement responsable,
- La loyauté des pratiques et les relations avec les parties prenantes,
- L'innovation,
- La protection des actifs et la confidentialité.

Développement responsable

Il n'y a pas de développement durable sans satisfaction durable des clients. Le développement de la relation client est basé sur une organisation et des outils qui en valident la pertinence dans la durée. La volonté du groupe SII de placer ses clients au cœur de ses préoccupations est illustrée par sa politique de référencement, par l'historique et par la récurrence de cette relation. Ainsi la maîtrise du macro-risque extra financier "développement responsable" s'effectue à travers 4 enjeux :

- Satisfaction clients : préserver une satisfaction et fidélisation durable des clients en développant des relations basées sur la confiance ;
- Sous-traitants et fournisseurs : préserver la chaîne de confiance vis-à-vis de nos sous-traitants et fournisseurs. Recourir à des fournisseurs et prestataires répondant aux exigences en matière de responsabilité d'entreprise ;
- Compétitivité et image de marque : assurer la solidité du modèle économique et financier, conserver les business actuels, continuer le développement de nos activités, pénétrer de nouveaux marchés, développer notre portefeuille clients, diversifier nos activités, rester compétitif ;
- Développement à l'international: conquérir de nouveaux territoires, accompagner nos clients existants dans leur développement à l'international.

Satisfaction clients

Assurer la satisfaction des clients constitue un enjeu majeur pour le groupe. L'approche clientèle du groupe recherche la fidélité des clients dans le volume et la durée. SII veille à fournir des services à valeur ajoutée technologique, générateurs de compétitivité et de pérennité. Cette volonté fait appel à notre professionnalisme, à notre capacité d'innovation et à notre engagement.

Nous mettons en œuvre :

- Des enquêtes de satisfaction client en France et dans la majorité de nos filiales ;
- Un processus dédié pour la gestion des réclamations clients en France et dans la majorité de nos filiales.

Depuis 1992, SII a adopté une démarche qualité par l'amélioration continue. Une méthodologie a ainsi été définie et enrichie au fil du temps par l'adoption de nouveaux outils, référentiels, métriques et procédures.

SII tire parti d'un Système Qualité basé sur les normes ISO 9001 : 2015, EN 9100 : 2016 et le modèle CMMI.



Ce cadre normé :

- assure en premier lieu la qualité des réalisations ;
- favorise l'exercice de la responsabilité et l'engagement personnel, dans un cadre clair et rigoureux ;
- facilite la réalisation des projets : par la détection au plus tôt des anomalies, et par un support documentaire d'aide à la conduite et à la réalisation des projets ;
- facilite la concentration sur l'essentiel de la mission SII : être au service du client et satisfaire au mieux ses besoins (des enquêtes de satisfaction client sont réalisées) ;
- promeut l'image de marque SII : par la diffusion de notre engagement qualité et par la démonstration du savoir-faire SII au travers de réalisations exemplaires ;
- garantit la sincérité des messages commerciaux.

Une démarche LEAN-SIX-SIGMA, appliquée en interne comme chez les clients, permet aussi d'affiner en permanence les processus et de proposer des méthodes de résolution de problèmes efficaces.

Le groupe est par ailleurs évalué dans le cadre d'audits internes et externes pour valider l'application du système.

Toutes les agences SII France sont certifiées ISO 9001, et toutes celles concernées par le domaine ASD (Aéronautique, Spatial, Défense) sont certifiées EN 9100.

Toutes nos filiales sont certifiées ISO 9001 (Allemagne, Belgique, Chili, Colombie, Espagne, Inde, Maroc, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie et Royaume-Uni). L'Allemagne, le Canada, l'Inde, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont certifiés EN 9100.

Sous-traitance et fournisseurs

SII recourt de façon modérée à la sous-traitance, dans les situations où les compétences ne sont pas disponibles en interne ou ne correspondent pas au profil recherché ; ou encore si ces profils ne répondent pas aux critères d'employabilité du groupe.

SII est signataire de la charte interentreprises, élaborée par la Médiation du crédit et la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF) : elle prône une démarche de progrès vis-à-vis des fournisseurs et notamment des petites et moyennes entreprises (TPE-PME). En signant cette charte, SII s'engage à exercer sa responsabilité dans un cadre de confiance réciproque avec ses fournisseurs.

Charte RELATIONS FOURNISSEURS RESPONSABLES

La gestion de la sous-traitance et des fournisseurs fait l'objet d'un processus dédié. La sélection des sous-traitants et fournisseurs intègre, en sus des exigences qualité, des critères financiers, sociaux et environnementaux. Dans ce cadre, tous les contrats présentent des clauses sociales et environnementales. De même les sous-traitants et fournisseurs s'engagent en signant la Charte Achats responsables, dans les relations qu'ils entretiennent avec SII, avec leurs clients et leurs

propres fournisseurs, à respecter un comportement équitable et éthique conforme aux principes de base en matière de développement durable. Les sous-traitants et fournisseurs du groupe font l'objet d'un suivi continu alimenté par des audits et des évaluations intégrant des critères sociaux et environnementaux.

SII adopte une politique d'achats favorisant la sélection des fournisseurs et sous-traitants engagés dans une démarche responsable et répondant à des critères sociaux et environnementaux :

- le choix de fournisseurs favorisant l'insertion dans l'emploi de personnes en situation de handicap (ex : techniciens de surface et d'entretiens) incluant les prestations sur les heures ouvrées ;
- la préférence aux achats "éco-responsables" : recyclés, recyclables, biologiques, issus du commerce équitable ou labellisés lorsque leur coût est économiquement supportable. Cela concerne principalement les achats de consommables (papier Ecolabel), de services d'entretien (acteurs locaux utilisant des produits respectueux de l'environnement) et d'équipement électriques / informatiques (label Energy Star, Green-IT).

Nos filiales en Allemagne, Colombie, Espagne, Inde, Pologne, Roumanie et Royaume-Uni ont déployé des démarches similaires favorisant les achats responsables.

Loyauté des pratiques

Le développement et la conduite des affaires au sein de SII reposent sur des principes d'intégrité, d'exemplarité et de transparence. Le groupe s'attache à promouvoir une éthique irréprochable dans la conduite des affaires, et ce, sur l'ensemble des territoires sur lesquels le groupe est présent. En ce sens, le groupe s'attache à assurer une gouvernance exemplaire, favoriser un modèle économique responsable, veiller à la conformité réglementaire et à la responsabilité fiscale, favoriser la transparence, respecter le droit de la concurrence et les droits de l'Homme.

Conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence et à la lutte contre la corruption, dite loi Sapin II, le groupe s'est adonné à renforcer ses procédures internes et déployer des mesures de préventions et de détection de la corruption dans une volonté de transparence et d'exemplarité en la matière. Le groupe SII est intransigeant en matière de corruption : aucune forme n'est tolérée. En ce sens, le groupe s'est doté d'une politique éthique robuste, basée sur les 8 mesures prescrites par la loi Sapin II.

Panorama de la politique éthique SII

Comité d'éthique

Le Comité d'Éthique du groupe SII est l'instance en charge du pilotage de la démarche éthique SII. Ce comité est composé de trois membres dont un membre externe et indépendant. Le président du directoire assure le rôle de président du Comité d'Éthique. Ses missions sont les suivantes :

- examiner et traiter les signalements des salariés et collaborateurs extérieurs et occasionnels ainsi que les situations que lui soumettent les parties prenantes, dans des conditions garantissant la confidentialité,

- suivre les évolutions réglementaires, jurisprudentielles et normatives,
- vérifier la diffusion de la démarche éthique du groupe SII auprès des référents éthiques de chaque filiale,
- contrôler l'application de la politique éthique du groupe SII en France et dans les filiales via les Comités Éthique locaux présents dans chaque filiale,
- renseigner toute entité du groupe SII sur le respect des principes éthiques du groupe SII et sur la mise en œuvre de la politique éthique du groupe SII,
- vérifier que les collaborateurs soient formés ou sensibilisés à la politique éthique SII.

Charte éthique

La Charte Éthique SII est la documentation de référence formalisant la démarche éthique de SII et de ses parties prenantes (internes et externes). Elle vient en complément du Règlement intérieur SII (en France) à destination de l'ensemble des collaborateurs. Elle ne se substitue pas aux lois et règlements applicables dans les pays où SII opère.

Code de conduite

Le Code de conduite SII énonce les règles de bonne conduite professionnelle au sein de SII. Il vient en complément de la Charte Éthique SII et du Règlement intérieur SII (en France).

Code de conduite anti-corruption

Le Code de conduite anti-corruption énonce les règles et principes fondamentaux pour la bonne pratique des affaires. Ce guide est une déclinaison thématique de la Charte Ethique SII visant à apporter des références et des conseils pratiques pour aider les collaborateurs à faire face à des situations à risque.

Politique cadeau

La politique cadeau SII énonce les principes à respecter en matière de cadeau afin d'être en ligne avec l'éthique des affaires que SII entend mener. Celle-ci s'applique pour :

- les cadeaux offerts et reçus,
- les cadeaux donnés aussi bien en interne qu'en externe.

L'application de cette politique s'accompagne d'une formalisation par l'intermédiaire :

- d'un formulaire de déclaration pour tout cadeau offert/reçu,
- le cas échéant, d'un formulaire de demande de dérogation à la politique cadeau.

Charte Achats Responsables

Les fournisseurs et sous-traitants s'engagent, en signant notre Charte Achats Responsables, dans les relations qu'ils entretiennent avec SII, avec leurs clients et leurs propres fournisseurs, à respecter un comportement équitable et éthique conforme aux principes de base en matière de développement durable.

Dispositif d'alerte éthique

Dans le cadre de sa politique éthique et, en conformité avec la loi Sapin II, le groupe SII s'est doté d'un dispositif d'alerte. Il s'agit d'une plateforme externe sécurisée qui a vocation à recevoir, en toute confidentialité, tous les signalements de fait et/ou comportement contraire à la politique éthique SII (y compris les tentatives). La présente plateforme constitue également un moyen d'échange avec les membres du Comité d'Éthique groupe en charge des questions relatives à l'éthique au sein du groupe SII.

Cartographie des risques de corruption

Le groupe SII a élaboré une cartographie des risques de corruption afin d'identifier et hiérarchiser les risques en la matière suivant les spécificités SII (activités, secteur géographiques, ...). Les risques identifiés font l'objet de mesures de contrôle. Cette cartographie est revue annuellement à l'occasion de la revue des risques globaux du groupe.

Procédure d'évaluation des tiers

Dans le but de sécuriser nos relations d'affaires et de mieux connaître nos partenaires, un questionnaire dédié à l'évaluation de nos tiers en matière d'éthique a été élaboré. Ce questionnaire est envoyé à nos tiers par échantillonnage.

Procédures de contrôle comptable

Le groupe SII a adapté ses procédures de contrôle comptable afin de tenir compte des exigences légales en matière de prévention de la corruption.

Régime disciplinaire

Le régime disciplinaire applicable dans le cadre du non-respect des principes constitutifs de la politique éthique groupe est inscrit dans le Règlement intérieur (en France).

Dispositif de contrôle et d'évaluation interne

Le dispositif de contrôle et d'évaluation interne permet de contrôler l'efficacité des mesures, d'identifier les écarts et de définir des actions de prévention à la corruption. Il s'effectue sur la base de la revue annuelle de la cartographie des risques de corruption.

Dispositif de formation et de sensibilisation

Le groupe SII a déployé un dispositif de formation à l'attention des collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption. Au regard des activités de SII, la population cible répondant à cette notion de "collaborateurs les plus exposés" est l'ensemble des salariés amenés à effectuer des actes d'achat ou de vente avec des tiers de manière fréquente, et/ou pour des montants significatifs. Ces collaborateurs ont l'obligation de suivre les sessions de formation.

Parallèlement, un dispositif de sensibilisation a été mis en place afin de porter à la connaissance de l'ensemble des collaborateurs SII, quelles que soient leurs activités au sein du groupe, la politique Ethique SII. Ce dispositif de sensibilisation se matérialise par des communications régulières sur les sujets d'éthique, la sensibilisation des nouveaux entrants à la politique éthique groupe, ainsi que par un e-learning dédié et accessible à tous.

Responsabilité fiscale

Les pratiques fiscales adoptées par SII respectent les lois et réglementations locales dans les pays où le groupe est implanté. Aucune implantation du groupe ne répond à une logique d'optimisation fiscale, seule la stratégie d'accompagnement de nos clients conduit à investir de nouveaux territoires géographiques.

Compte tenu de sa taille, et malgré la faiblesse des opérations intra-groupe, le groupe a initié une politique de prix de transfert visant à garantir la juste répartition de la marge opérationnelle entre les différentes entités qui composent le groupe SII.

D'autre part, SII applique sur le plan fiscal la plus grande transparence pour l'intégralité de ses transactions avec les tiers. Ainsi chaque opération est imposée directement au sein du pays dans lequel elle est réalisée.

Enfin le groupe SII n'est pas implanté dans un pays qualifié de "paradis fiscal" par les autorités nationales françaises.

L'innovation

En tant que « partenaire technologique », l'innovation est au cœur des activités du groupe. SII œuvre au quotidien pour accompagner ses clients dans leurs transitions numériques et environnementales. Ainsi, la cellule SII Research vise à répondre aux enjeux technologiques de notre société en mettant en œuvre de projets innovants permettant d'affermir l'expertise SII mais également de donner du sens à nos travaux.

La cellule SII Research fédère ses projets innovants au sein de pôles et laboratoires internes répartis dans les agences. SII participe également à des projets R&D coordonnés par des acteurs majeurs industriels et soutenus par l'état pour développer la compétitivité et l'excellence de nos entreprises.

À travers cette cellule, le groupe met en avant l'expertise SII, investit dans de nouvelles technologies, valorise le savoir-faire de ses consultants et enrichit ses offres. « SII Research » structure l'ensemble de la R&D du groupe et notamment la gestion des projets de R&D internes et collaboratifs, la veille technologique ou encore la gestion de la propriété intellectuelle. Trois objectifs animent les activités de recherche et d'innovation :

- Anticiper les technologies de demain ;
- Coordonner la réalisation des projets d'exploration ;
- Proposer des axes d'exploitation pour nos offres de valeur.

Cette cellule est organisée en 4 pôles de transformation adresser ces enjeux :

- 2 pôles à vocation internationales
 - Transport du futur : pour développer des transport écoresponsables, accessibles et autonomes
 - Futur city : pour construire des villes plus durables, intelligentes et inclusives
- 2 pôles technologiques au service de nos secteurs
 - IA et Data
 - Modélisation et simulation

Par ailleurs, pour favoriser et cultiver l'innovation, de nombreuses initiatives sont encouragées, telles que les challenges innovations, des ateliers d'idéation proposés aux ingénieurs et à nos partenaires afin de créer ensemble nos futurs projets. SII implique également les écoles et universités partenaires sur ses projets de R&D pour faire découvrir ses métiers et permettre aux futurs talents de mettre un premier pas dans le contexte industriel.

Enfin, SII est un fidèle partenaire de "l'HandiTech Trophy" qui récompense chaque année les start-ups, écoles et labos de recherche français développant des technologies inclusives pour les personnes handicapées ou en perte d'autonomie, ou bien pour un usage universel (exosquelettes, objets connectés, thérapie génique...).

Protection des actifs et confidentialité

La maîtrise du macro-risque "Protection des actifs et confidentialité" est réalisée à travers 2 enjeux extra-financiers :

- Protection des données et confidentialité : assurer la protection des informations confidentielles et des données personnelles des collaborateurs et des parties intéressées externes (clients, fournisseurs, ...) ;
- Protection des actifs : assurer la protection des biens corporels (équipements et biens matériels) et incorporels (capital humain, savoir-faire, projets, image de marque) du groupe ainsi que le respect de la propriété intellectuelle des clients et du groupe.

- Enjeu financier : par la perte de ses clients ou l'application de pénalités si le groupe n'est pas à la hauteur des exigences ;
- Enjeu vie personnelle : au travers de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (à caractère personnel) ;
- Enjeu image de marque : la gestion de la sécurité de l'information participe à la confiance que témoignent les clients.

Au fil des années, le groupe a intégré à ses pratiques, à sa Politique de Sécurité des Systèmes d'Information et à son Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), les processus et procédures permettant de satisfaire ses exigences en termes de sécurité de l'information, ainsi que celles de ses clients, tels que les accords de confidentialité, une procédure de chiffrement ou encore un processus Export Control.

La sécurité est représentée dans chaque agence par un CSSI (Correspondant Sécurité des Systèmes d'Information). Il est le relai du RSSI (Responsable Sécurité des Systèmes d'Information) pour toute question relative à la sécurité de l'information.

Depuis 2016, des sites français ont obtenu la certification ISO 27001. Nos filiales en Espagne, au Maroc, en Pologne et en Roumanie sont également certifiées.

Dans ce cadre, des audits internes et externes sont régulièrement menés.

Protection des données et confidentialité

La sécurité de l'information

La sécurité de l'information, qu'elle soit dématérialisée ou non, qu'elle appartienne au groupe SII, aux collaborateurs ou aux clients, revêt des enjeux de différentes natures :

- Enjeu national : des ministères régaliens confient au groupe des projets sensibles, pour lesquels une défaillance de sécurité nuirait à la France ;
- Enjeu industriel : SII travaille sur des données stratégiques, des secrets industriels qui revêtent un caractère capital pour l'activité de ses clients ;
- Enjeu juridique : le groupe est engagé contractuellement à garder confidentiel des données, des processus, des outils ou des savoir-faire appartenant à ses clients ou que le groupe conçoit pour eux ;

Cyber sécurité : le cyberlab SII

Le Cyberlab SII est un ensemble de ressources techniques et d'expertises ainsi qu'un lieu d'échange. Il est destiné à initier, former, entraîner les collaborateurs SII mais aussi les collaborateurs de nos clients.

Depuis 3 ans, le cyberlab accueille des stagiaires et alternants des grandes écoles pour les professionnaliser dans leurs futurs métiers cyber. Par ailleurs, le cyberlab accueille des projets de R&D et d'innovation en lien avec les problématiques actuelles de nos clients en termes de défense et de protection de leurs infrastructure IT et industrielles.

En 2021, le groupe SII, THALES et l'ESEO se sont associés pour créer la Chaire Cybersécurité. Mise en place dès la rentrée universitaire 2021/2022, cette chaire dédiée d'abord aux étudiants a pour but de développer une offre de formation adaptée aux enjeux actuels du marché et d'apporter aux talents de demain une vision alignée à la fois avec la dimension métier du secteur du numérique et avec le besoin criant d'une approche pragmatique et souveraine des notions de sécurité, tant logicielle que matérielle. Le groupe SII participe notamment à la formation des étudiants et accueille les élèves au sein du Cyberlab pour qu'ils puissent se confronter à des mises en situation qui les prépareront à leur futur métier.

Notre filiale allemande est également mobilisée sur cet enjeu puisqu'elle est membre de l'Alliance pour la Cyber sécurité.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

En tant qu'entreprise du secteur du numérique, la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est indispensable pour le groupe SII. S'agissant avant tout du respect de ses obligations légales dans le cadre des traitements de données personnelles réalisés en interne et concernant ses collaborateurs, il est également primordial que ses clients puissent s'appuyer sur un partenaire technologique de confiance.

Le RGPD est également l'opportunité de démontrer notre engagement fort sur le sujet et d'envoyer un message positif quant à notre niveau de sécurité informatique.

La conformité au RGPD est pilotée chez SII par l'équipe du Délégué à la Protection des Données (DPD) en charge de piloter la conformité interne et qui s'appuie sur un relai de points focaux dans les agences SII. La sensibilisation aux enjeux de la protection des données est incluse dans le parcours de formation des collaborateurs.

Nos filiales européennes sont également soumises au RGPD et déploient à ce titre les actions idoines afin d'être en conformité.

Sensibilisation et formation

La sécurité de l'information et la protection des données constituent des enjeux stratégiques pour le groupe SII et nécessitent l'implication de tous. C'est pourquoi les collaborateurs sont formés et sensibilisés régulièrement sur le sujet. Le groupe dispose de sa propre plateforme de sensibilisation et de formation adaptées des collaborateurs grâce à l'organisme de formation SII Learning. En fonction de leur rôle, les collaborateurs suivent des sessions de sensibilisation ou de formation adaptées (sensibilisation initiale, formations dédiées aux développements sécurisés, etc.). Le contenu des sessions met l'accent sur les bonnes pratiques et les règles de comportement à adopter en matière de sécurité de l'information.

Protection des actifs

La sécurité de l'information passe également par la protection des actifs du groupe SII dont notamment la propriété intellectuelle ainsi que les équipements et les biens du groupe. Notre charte informatique fixe les règles de bon usage des ressources et outils informatiques SII. Tous les collaborateurs doivent prendre connaissance de cette charte, et il en va de même pour toute personne extérieure à SII devant utiliser les ressources informatiques du groupe.

Indicateurs et Indicateurs Clés de Performance (ICP)

MACRO-RISQUE		DEVELOPPEMENT RESPONSABLE				
Enjeux	Politiques	Indicateurs	Unités	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Satisfaction client	Politique de Management SII	Note moyenne de satisfaction client	Note sur 20	15,9*	15,0*	15,0*
		Taux de satisfaction clients	%	96,7*	94,3*	97,1*
		Entités certifiées ISO 9001	%	83	93	100
		Entités certifiées EN 9100	%	38	33	40
Sous-traitants et fournisseurs	Politique de Management SII et Charte Achats Responsables SII	Montant de la sous-traitance	K€	33 897*	38 045*	41 123*
		% sous-traitance	% du CA	10,8*	9,9*	9,6*
		Montant de l'intérim	K€	182*	297*	368*
		Score Ecovadis "Achats Responsables" sur 100	Score	80	80	80

MACRO-RISQUE		LOYAUTE DES PRATIQUES ET RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES				
Enjeux	Politiques	Indicateurs	Unités	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Ethique des affaires	Charte Éthique SII et Code de conduite SII	Collaborateurs formés à l'éthique des affaires et aux pratiques anticorruption	Nombre	181*	185*	247*
				1 093	865	1 431
		Collaborateurs sensibilisés à la politique Ethique SII	%	72	80	95,2
		Score Ecovadis "Ethique des affaires" sur 100	Score	70	70	70
Transparence	Stratégie RSE	Chiffre d'affaires aligné à la Taxonomie verte	%			0
		CAPEX et OPEX alignés à la Taxonomie verte	%			0
						0

MACRO-RISQUE		PROTECTION DES ACTIFS ET CONFIDENTIALITE				
Enjeux	Politiques	Indicateurs	Unités	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Protection des données et confidentialité	Politique de Sécurité de l'Information SII et Charte informatique SII	Entités certifiées ISO 27001	%	27	100*	33
					27	
		Audits sécurité (internes / externes)	Nombre	11*	11*	12*
						25

Indicateurs Clés de Performance (ICP)

* Indicateur établi sur le périmètre SII France

** Indicateur établi sur le périmètre SII Allemagne, SII Technologies (Allemagne), SII Espagne, SII France, SII Pologne et SII Roumanie, soit 91% du périmètre du groupe SII au 31/03/2023

3.4. Ambition 2 : En cultivant notre ADN

Tout en relevant le défi de la compétitivité, le groupe SII accorde une importance primordiale à la responsabilité sociale de l'ensemble de ses agences et filiales. Celle-ci s'articule autour de quatre macro-risques extra-financiers qui structurent la politique ressources humaines :

- la gestion des talents,
- les conditions de travail et la qualité de vie au travail,
- les relations sociales,
- la diversité et l'égalité des chances.

De par son contexte international, le groupe accorde la plus grande attention aux respects des Droits de l'Homme fondamentaux, notamment par :

- l'interdiction de recours au travail des enfants et au travail forcé, ainsi que tout traitement dégradant ou inhumain,
- la lutte contre la discrimination,
- le respect de la vie privée et de la liberté d'association.

Gestion des talents

Le management des ressources humaines est sans conteste une thématique prioritaire pour le groupe. En ce sens, la maîtrise du macro-risque "gestion des talents" s'effectue à travers 3 enjeux ressources humaines :

- la fidélisation et l'attractivité des talents : développer notre capacité à détecter, attirer et fidéliser les talents,
- l'offre d'une évolution professionnelle stimulante : favoriser le développement personnel et professionnel, valoriser les talents, encourager la mobilité professionnelle, renforcer l'employabilité, développer l'innovation sociale,
- la gestion des compétences actuelles et futures : anticiper les évolutions de métiers et de compétences pour répondre de manière proactive aux besoins des clients.

Fidélisation et attractivité des talents

Politique de recrutement

Afin d'apporter à notre échelle des solutions concrètes aux problématiques liées à l'emploi, de maintenir notre croissance et de répondre à de nouveaux enjeux, le groupe SII adopte une politique de recrutement essentiellement axée sur des contrats à durée indéterminée.

Les futurs collaborateurs sont sélectionnés au terme d'un processus rigoureux en fonction de leurs compétences techniques, de leur capacité à exercer le métier de service et de leur adhésion à la culture de l'entreprise. Ces recrutements permettent de remplacer les départs mais aussi d'assurer le développement du groupe. Dans ce cadre, le processus "recrutement" du groupe s'appuie sur un plan annuel avec un suivi et un bilan des recrutements réalisés permettant de mesurer l'efficacité du processus.

Le processus de recrutement chez SII consiste à :

- identifier les besoins de recrutement et élaborer le plan annuel,
- procéder à une action de recrutement,
- évaluer les actions de recrutement et établir le bilan annuel.

Le processus de recrutement s'applique pour tous les recrutements réalisés qu'il s'agisse de contrats à durée indéterminée, à durée déterminée, en alternance, de convention de stage ou de mission d'intérim.

Ce processus "recrutement" est régulièrement audité en interne et en externe dans le cadre de nos certifications ISO 9001 et ISO 27001.

Jeunes talents

Le groupe SII maintient ses liens de partenariat avec les écoles et les universités et sa présence sur les salons et forums de recrutement. Ces démarches permettent d'ouvrir nos recrutements à un grand nombre de jeunes diplômés. En leur faisant confiance, le groupe tient à les aider le plus possible dans le lancement de leurs carrières. SII encourage ainsi l'intégration de stagiaires et d'apprentis en France et à l'international, à la fois à des fins de formation mais également et toujours de recrutement. Les contrats en alternance ou conventions de stage sont en grande majorité suivis d'une proposition d'embauche. Ces dernières années, SII renforce sa politique envers les jeunes talents et intensifie le volume de ses recrutements "juniors". Même en période de crise, le groupe a eu à cœur de continuer à accueillir stagiaires et apprentis. Sur l'exercice, le groupe est allé plus loin en proposant aux candidats en recherche de stage de définir eux-mêmes le sujet de stage de leurs rêves. Par ailleurs, afin de mesurer leur satisfaction le groupe renouvelle chaque année une enquête anonyme menée conjointement avec le service recrutement et le service qualité-RSE.

Marque employeur #fungénieur

La marque employeur #fungénieur permet de renforcer la notoriété du groupe et de partager les valeurs SII auprès des candidats. L'innovation, le challenge et l'expertise sont l'essence même de cette marque employeur.

Cooptation

SII France valorise la cooptation via des challenges lancés aux collaborateurs. La cooptation est un vecteur important de recrutement puisqu'elle représente quasiment un quart des embauches. Chaque coopteur est remercié sur une base définie par son agence. À noter que certaines agences ont mis en place la suppression de la période d'essai employeur pour toute personne recrutée par cooptation. La cooptation est également pratiquée et valorisée dans plusieurs de nos filiales (Allemagne, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Espagne, Inde, Maroc, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie et Royaume-Uni).

Mobilité géographique

Pour favoriser la mobilité géographique des candidats, plusieurs entités ont instauré des dispositifs en ce sens :

- suppression de la période d'essai ;
- accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi ;
- accompagnement dans la recherche du logement ;
- participation aux frais de déménagement ;
- prise en charge des frais de location lors de l'installation.

Rémunérations

La politique de rémunération est composée, pour la grande majorité des salariés, de salaires fixes systématiquement au-dessus des minimas conventionnels. Les rémunérations sont liées à la compétence, au niveau de qualification, au niveau de responsabilité ainsi qu'à la performance individuelle. Elles sont basées sur un principe d'équité en maintenant une égalité salariale entre les femmes et les hommes. La transparence des évolutions salariales est assurée dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire.

Le personnel de SII (en France) reçoit en sus de son salaire fixe :

- une prime de vacances selon les termes de la convention collective,
- une participation de la société à ses frais de repas sur son lieu de travail.

Afin d'encourager la performance individuelle et collective, certains collaborateurs bénéficient d'un système de rémunération variable : les directeurs d'agence, les managers commerciaux, les équipes ressources humaines, les leaders de communauté, les consultants ; soit une grande partie des collaborateurs.

Au-delà des primes relatives au cadre légal ou conventionnel telles que les primes d'astreinte ou encore les primes d'horaires décalés, les collaborateurs peuvent également bénéficier de primes dites "exceptionnelles" dont notamment celles relatives à la cooptation, au recrutement ou encore aux prestations exceptionnelles.

Une participation aux résultats de l'entreprise et un plan d'épargne entreprise complètent ces dispositifs et offrent la possibilité aux salariés de SII de se constituer une réserve d'argent bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux attachés à cette forme d'épargne collective.

Un premier avenant à l'accord de participation signé le 18 septembre 2015 avec les partenaires sociaux, a modifié le calcul de la participation dans un sens plus favorable pour les salariés. Un nouvel avenant, signé en date du 15 mars 2022, est venu une nouvelle fois améliorer la formule de calcul au bénéfice des salariés.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la société SII en 1999, un fonds spécifique "Actions SII" a été créé pour permettre aux salariés d'acquérir des actions de notre société dans le cadre du plan d'épargne entreprise.

Fidélisation des talents

Le processus d'intégration est un dispositif clé de la fidélisation. C'est pourquoi SII accorde une importance significative à la bonne intégration de ses collaborateurs afin que ces derniers acquièrent les savoir-faire et savoir-être nécessaires pour être pleinement intégrés et impliqués au sein du groupe. De nombreuses initiatives sont organisées dans les entités pour faciliter l'intégration en créant une relation privilégiée de proximité :

- journées d'intégration (en présentiel ou à distance), incluant selon les sites des animations, déjeuner, visite des locaux, afin de faciliter l'intégration et les rencontres, et de cultiver l'esprit d'équipe,
- Soirée des nouveaux embauchés (soirée jeux et rencontres)
- échange spécifique au terme des 100 premiers jours.

SII Pologne a d'ailleurs créé cette année un programme dédié aux nouveaux collaborateurs : le Mentoring Program. Ce programme a pour objectif de créer du lien entre les collaborateurs de longue date et les nouveaux, dans une dynamique d'entraide et de partage lors de moments privilégiés.

Au-delà de l'intégration, la fidélisation des talents du groupe est soutenue par deux dispositifs complémentaires : l'offre d'un parcours professionnel stimulant et d'un cadre de travail optimal.

Evolution professionnelle stimulante

Formation

La formation est une composante essentielle de la gestion des talents du groupe et de son développement. Elle permet à la société de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux, mais également d'accompagner le développement professionnel et personnel des salariés.

Ainsi la formation est orientée sur deux axes :

- intégrer les nouveaux consultants en les formant à la culture technique de l'entreprise, notamment aux systèmes de management intégré ;
- adapter, maintenir et développer les compétences de l'ensemble du personnel, afin de rester opérationnel vis-à-vis des nouvelles technologies et d'accompagner nos clients dans leurs projets technologiques.

Le groupe SII consacre chaque année un montant conséquent de sa masse salariale pour former une très grande partie de ses collaborateurs dans des domaines variés (technique, management, langue, communication, développement personnel, ...). Les besoins en matière de développement des compétences individuelles sont identifiés dans le cadre d'échanges entre le collaborateur et son responsable hiérarchique ou référent RH lors des entretiens annuels et/ou professionnels.

La politique de formation vise à :

- adapter les personnes aux postes de travail,
- assurer l'évolution et le maintien dans l'emploi des personnes,
- développer les compétences.

Les moyens mis en œuvre conjuguent :

- des actions de formation interne sur des thématiques transverses et sur les processus appliqués au sein du groupe,
- des actions de formation externe sur des thèmes techniques précis,
- des actions de formations transverses (langues, développement du capital humain).

La majorité des formations sont réalisées en externe par des organismes agréés et sont également, majoritairement des formations certifiantes. Le groupe développe également une offre de formation en interne adaptée aux besoins de nos collaborateurs et intégrant les différentes spécificités clients. Les formateurs sont identifiés parmi les talents du groupe et accompagnés par le biais d'une formation dédiée.

Un outil a été déployé au sein de agences (SII France) afin de permettre un accès direct à la formation. Tout salarié a la possibilité de faire une demande de formation qui est directement traitée par les services de formation, offrant ainsi réactivité et efficacité. Ces demandes sont validées avec le management et mises en place dans des délais optimaux.

SII dispose également de son propre organisme de formation "SII Learning". Cette année SII Learning est reconnue pour la qualité de ses prestations en obtenant la certification RNQ-Qualiopi.

Cette année, SII Learning a pu accompagner les managers de SII France sur le management d'équipe. Identifier les leviers de la fidélisation et entretenir le lien avec les collaborateurs est essentiel sur un marché sectoriel en tension. Ces formations nous ont également permis d'uniformiser le management des compétences.

Pour compléter le dispositif de la formation professionnelle, SII France s'appuie sur le Digital Learning afin de développer une expérience apprenant innovante et créer un écosystème d'apprentissage :

- mise à disposition d'une plateforme de Learning Management System offrant la possibilité aux collaborateurs de suivre des parcours de formation mais également de construire des modules dans un but de partage des compétences au sein du groupe. Ce modèle permet entre autre d'améliorer la qualité de l'enseignement et les procédés de mémorisation ;
- aménagement de salles dédiée à la formation des collaborateurs (l'Atelier SII).
- développement des MOOCs (Massive Online Open Course) proposés comme outils d'auto-formation aux salariés et pris en charge financièrement par certaines agences tout comme les certifications passées en candidat libre.

D'autres actions de formation spécifiques sont engagées chaque année (SII France) :

- actions de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- bilans de compétences,
- périodes de professionnalisation,
- préparation opérationnelle à l'emploi (POEI/PEOC),
- actions collectives organisées par la branche professionnelle (Opco Atlas),
- accompagnement des salariés dans leurs demandes dans le cadre de leurs projets de formation CPF (Compte Personnel de Formation).

Dispositifs exceptionnels lié au contexte sanitaire

Dans la continuité de l'année 2021, l'année 2022 a également permis un fort développement des compétences de nos collaborateurs. En ce sens, le groupe SII a pu recourir aux dispositifs mis en place par l'état afin d'accompagner les collaborateurs et renforcer leur employabilité dans un contexte de reprise économique dynamique. SII a ainsi, formé de nombreux salariés en s'appuyant sur le dispositif de FNE-Formation.

Gestion des compétences et des carrières

La gestion de compétences est un enjeu majeur permettant de garantir les savoirs et la connaissance, d'assurer la pérennité des intervenants, la fiabilité des affectations et ainsi d'assurer le bon niveau de qualité sur le périmètre des prestations. Le processus mis en œuvre par le groupe garantit le suivi des compétences à 2 niveaux :

- au plan collectif / entreprise : référentiel des compétences "génériques", maîtrise des écarts entre les besoins et ressources à moyen terme ; focus sur les métiers à enjeux importants pour l'entreprise et focus sur les publics prioritaires.
- au plan individuel : évaluation de performance individuelle annuelle, entretiens professionnels (employabilité, professionnalisation, déroulement de carrière).

Les besoins en matière de développement des compétences individuelles sont identifiés dans le cadre d'échanges entre le collaborateur et son responsable hiérarchique :

- une évaluation de leur performance individuelle est faite annuellement dans le cadre d'un entretien avec leur manager. Cet entretien aborde la formation mais également les ambitions d'évolution à moyen et long terme envisagées par les deux parties,
- des entretiens professionnels complètent ce dispositif.

Par ailleurs, SII Pologne a développé des outils innovants pour la gestion des compétences et des carrières :

- "Job changer" qui permet aux collaborateurs de faire "un virage à 180 degrés" dans leur carrière sans changer d'employeur,
- "Workers Objectives", application dédiée au développement professionnel qui permet de soutenir le processus d'attribution, de suivi et d'évaluation des objectifs individuels de chaque collaborateur.

Mobilités

SII accompagne les mobilités qu'elles soient géographiques ou internes. La structure du groupe au maillage national et international est un atout qui offre la possibilité pour les salariés de changer de région, de l'international vers la France ou inversement, tout autant qu'en France. C'est une pratique qui est naturelle et même encouragée lorsque le contexte le permet.

Un module accessible à l'ensemble des collaborateurs a été mis en place afin d'exprimer un souhait de mobilité à travers le groupe. Chaque demande est traitée par la direction du recrutement. Par ailleurs, le groupe SII est une structure souple : les collaborateurs ont toujours la possibilité, notamment lors des entretiens professionnels, d'émettre un souhait de mobilité interne.

Conditions de travail et qualité de vie au travail

Conscient de la corrélation entre cadre de travail et bien-être des salariés, le groupe SII développe une démarche volontariste en faveur de la qualité de vie au travail qui se réalise au travers de 3 enjeux :

- la santé et la sécurité : veiller à la santé et à la sécurité de ses salariés ;
- le bien-être au travail : offrir des environnements de travail agréables, contribuer à l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle ;
- l'engagement des collaborateurs / le sens au travail : impliquer les salariés à la vie collective de l'entreprise, à la culture et aux valeurs SII, favoriser l'intrapreneuriat (logique de bottom-up), valoriser les talents.

La pandémie COVID-19 a obligé le groupe à s'adapter. Malgré les changements de mode de travail, SII a su poursuivre ses ambitions en termes de qualité de vie et de bien-être de ses collaborateurs.

Santé et Sécurité

La santé et la sécurité du personnel est une priorité pour le groupe SII. Parmi nos actions, nous pouvons citer sur toutes nos agences françaises et certaines de nos filiales :

- l'évaluation et la publication des risques détaillés au travers des documents uniques réalisés,
- un bilan de santé obligatoire pour tous les salariés dans le cadre de la médecine du travail,
- la fourniture d'équipement de protection pour les employés concernés,
- l'existence d'un Comité Social et Economique (CSE) dans chaque agence et au siège social, ainsi qu'un CSE Central (composé de représentants élus de chaque CSE d'établissement), ainsi que dans certaines filiales selon la législation en vigueur,
- une complémentaire santé subventionnée par l'entreprise,
- des mesures préventives, notamment contre le stress, définies par notre accord relatif à la prévention des risques psychosociaux,
- un espace confidentiel d'écoute et de soutien professionnel et/ou personnel,
- un service de téléconsultation offrant la possibilité de consulter des médecins 24h/24 et 7j/7 (France, Pologne et Royaume-Uni),
- des règles de gestion des astreintes et interventions en dehors des horaires habituels de travail intégrant l'ajout de périodes de repos compensatoires,
- la réalisation des formations adaptées (sauveteur secouriste au travail, risque incendie, habilitations électriques, ...),

- de nombreuses sensibilisations relatives au droit à la déconnexion, aux risques psychologiques, à la posture au travail ou encore à la mobilité active,
- des animations santé et bien-être régulièrement proposées : atelier de sophrologie, petits déjeuners vitaminés, cours de cuisine, activités sportives et conseils nutritionnels,
- des séances de massage ou de kinésithérapie au sein des locaux de certaines agences.

Les dispositifs internes sont complétés par la présentation à nos collaborateurs en mission, des plans de prévention des sites clients sur lesquels ils réalisent leurs activités.

Nos politiques de santé et de sécurité couvrent également les sous-traitants travaillant dans nos locaux ou sur les sites de nos prestations.

Nos actions ont conduit à la signature des accords suivants :

- novembre 2006 : Accord collectif d'entreprise sur les garanties collectives "frais de santé" et "incapacité-invalidité-décès", et avenant à l'accord initial signé le 18 mars 2021,
- mars 2014 : Accord collectif d'entreprise relatif à la "Prévention des risques psychosociaux",
- juillet 2017 : Accord collectif d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la qualité de vie au travail, et avenant de révision n°2 signé le 20 octobre 2020,
- septembre 2020 : Accord collectif d'entreprise triennal en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (2021-2023).

Voici également quelques mesures complémentaires ayant trait à la santé et à la sécurité des salariés sur nos différents sites :

- SII Sud-Ouest a signé le PACTE (Programme d'Actions Cancer Tout Employeur) avec la Ligue Contre le Cancer et s'est engagé à mener des actions de prévention et de sensibilisation dans l'entreprise.
- L'agence SII Nantes a engagé un partenariat avec l'entreprise nantaise Jhò pour mettre en lumière les problématiques liées à l'endométriose et mettre en place des distributeurs de fournitures hygiéniques en libre-service sur le lieu de travail.
- Notre filiale SII Espagne a mis en place : des formations sur la gestion du stress par la pleine conscience, des "healthy talks" réguliers, et une campagne de formation en ligne obligatoire auprès de certains collaborateurs, concernant les mesures de prévention et de protection.

- SII Colombie a mis en place des programmes de prévention programmes de prévention visant à améliorer la santé et la sécurité des collaborateurs, dont voici quelques illustrations : pauses actives, formation aux habitudes de vie saines, ordre et propreté, formation aux premiers secours pour la brigade d'urgence et journée de vaccination contre la grippe.
- SII Pologne propose quant à elle aux collaborateurs de participer à des événements en ligne, organisés en coopération avec des spécialistes tels que : diététicien, psychologue, etc.

Enfin, nous avons au sein de nos filiales en Espagne et en Roumanie, un système organisationnel qui a donné lieu à la certification hygiène et sécurité OHSAS 18001 / ISO 45001.



Bien-être au travail

Organisation du temps de travail et équilibre vie professionnelle – vie personnelle

L'organisation du temps de travail repose sur la réglementation propre à chaque pays dans lequel le groupe SII est implanté.

En France, l'application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a conduit la société à signer un accord d'entreprise sur l'organisation du temps de travail. Cet accord s'est traduit par un horaire collectif hebdomadaire effectif de 37 heures pour un travail à temps complet accompagné de 11 jours annuels de repos (jours RTT) pour arriver à un temps de travail hebdomadaire équivalent de 35 heures.

Dans les autres pays, le temps de travail effectif correspond à l'horaire légal de travail applicable :

Pays	Horaire hebdomadaire Temps complet
France	35 heures
Royaume-Uni	37,5 heures
Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Inde, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède	40 heures
Maroc, Ukraine	44 heures
Chili, Colombie, Suisse	45 heures
Argentine	48 heures

Les temps partiels sont pour l'essentiel des démarches choisies par les collaborateurs et n'excèdent que rarement les 20%.

De plus, chaque collaborateur bénéficie d'un nombre de jours ouvrés de congés payés conformément à la législation sociale ou les usages applicables localement :

Pays	Nombre de jours ouvrés annuel de congés payés
Argentine	14
Chili, Colombie	15
Maroc	18
Belgique, Canada, Roumanie	20
Pologne	23
Espagne, Ukraine	24
France, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse	25
Allemagne, Pays-Bas, Inde	30

Le groupe SII répond, en général, favorablement aux demandes pour faciliter l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Ainsi les collaborateurs SII ont l'opportunité d'accéder à des initiatives innovantes :

- un nouvel accord relatif au télétravail (SII France) a été signé le 15 mars 2022 par la direction du groupe SII et les organisations syndicales représentatives. Cet accord s'inscrit dans une volonté de l'entreprise d'être innovante socialement, en améliorant la qualité de vie et les conditions de travail de ses collaborateurs. Les collaborateurs ont le choix entre deux formes : le télétravail régulier avec des jours définis et fixes ou le télétravail occasionnel pour répondre aux situations ponctuelles d'urgence ou personnelle. Les journées de télétravail peuvent être fixes ou flottantes, et à hauteur maximum de 50% du temps de travail.
- une flexibilité des horaires de travail : les salariés adaptent leurs horaires, dans le respect de leur contrat et de l'accord sur la réduction du temps de travail, à la fois aux contraintes projets mais aussi à leurs contraintes personnelles et/ou sportives,
- nos filiales en Allemagne, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Espagne, Inde, Maroc, Pologne, République Tchèque, Roumanie et Royaume-Uni permettent également une forme flexible d'organisation du travail (à distance, et/ou horaires flexibles),
- un parti pris pour le droit à la déconnexion : la déconnexion est un droit, elle est également utile à l'équilibre de la vie de chacun. Les collaborateurs ne sont pas tenus de rester connecter en dehors des heures de travail.
- un accompagnement de la parentalité : SII France dispose d'un partenariat avec un réseau de crèches offrant aux salariés-parents l'accès à un réseau étendu sur toute la France avec la possibilité d'un accueil régulier ou occasionnel. Les collaborateurs parents peuvent bénéficier d'ateliers dédiés à la parentalité.
- Les filiales SII Technologies (Allemagne) et SII Spain (Espagne) offrent également des solutions pour la garde d'enfant,

- une ligne d'appel de soutien scolaire accessible à tous les enfants des salariés et entièrement financée par SII,
- une adaptation des horaires de travail le jour de la rentrée scolaire pour les parents qui souhaitent accompagner leurs enfants.

Environnement de travail

Le groupe SII accorde une attention particulière à la qualité de vie au travail de ses collaborateurs en veillant à l'environnement de travail. Nos agences et nos filiales veillent à favoriser un cadre de travail propice au bien-être et à la productivité :

- des environnements adaptés aux différents modes de travail : des espaces collaboratifs et individuels permettent des méthodes de travail dynamiques et agiles,
- des espaces de détente favorisant le lien social,
- des locaux conformes aux règles d'accessibilité,
- des locaux adaptés pour les collaborateurs sportifs : présence de douches dans certaines agences et filiales permettant aux salariés d'effectuer leurs activités sportives le temps du midi. SII Atlantique dispose d'une salle de sport à l'intérieur même de ses locaux. D'autres agences bénéficient d'une salle de sport collective aux entreprises du bâtiment avec un accès pris en charge (partiellement ou totalement) par l'entreprise et/ou le comité social et économique.

Dans ce cadre, lors de projets de réaménagement ou de déménagement, les collaborateurs sont sollicités pour y participer. Des groupes de réflexion et ateliers sont ainsi organisés pour définir l'aménagement des locaux et améliorer les environnements de travail.

Évaluation du Bien-être au travail

Pour mesurer le bien-être au travail, des dispositifs ont été instaurés permettant un suivi régulier de la satisfaction des collaborateurs. A titre d'exemple, SII France a intégré un baromètre d'humeur dans les feuilles de temps mensuelles remplies par les collaborateurs.

En plus de ces dispositifs, les entités du groupe mesurent chaque année, via des enquêtes, le niveau de satisfaction des collaborateurs vis-à-vis de leur qualité de vie au travail.

SII Atlantique a mis en place une "FeelGoodLetter", destinée à promouvoir, encourager et dynamiser des actions bien-être et engagement citoyen sur le lieu de travail des collaborateurs.

Great Place To Work

Le groupe SII recourt à l'institut "Great Place To Work" pour évaluer le bien-être au travail au sein de ses entités. Plusieurs entités SII sont certifiées Great Place To Work (Allemagne, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Espagne, Inde, Maroc, Pays-Bas, République Tchèque et Roumanie) et certaines d'entre-elles se sont vues décerner le label "Best Workplaces" récompensant les entreprises où il fait bon travailler.

- SII France a obtenu le label "Best Workplaces" 2023 en se positionnant à la 3^{ème} place de sa catégorie (plus de 2 500 salariés), pour la 4^{ème} année consécutive au Top 3 de sa catégorie,
- SII Pologne a obtenu le label "Best Workplaces" 2023 en se positionnant à la 2^{ème} place de sa catégorie (plus de 500 salariés) et fait également partie du groupe des lauréats du prestigieux classement "Best Workplaces in Europe" en se hissant à la 2^{ème} place parmi les grandes entreprises de plus de 500 salariés.
- SII Royaume-Uni a obtenu le label "Best Workplaces" 2023 parmi les moyennes entreprises.

Ces récompenses démontrent l'engagement du groupe SII pour la qualité de vie au travail, et ont été l'occasion de fêter l'évènement sur les différents sites et filiales.

La démarche de labellisation "Great Place To Work" se poursuivra en 2023-2024 sur les filiales du groupe SII.

L'enquête Great Place to Work est également l'opportunité d'identifier les axes d'amélioration souhaités par les collaborateurs. En ce sens, des communautés "Great Place To Work" sont mises en place : ces groupes de travail, composés de salariés volontaires, permettent de mobiliser l'intelligence collective afin d'améliorer la qualité de vie au travail de tous.



Numeum Prix spécial

En 2022, lors du "Rendez-vous ESN & ICT" organisé par notre syndicat professionnel, Numeum, le groupe SII a remporté pour la première fois le prix spécial du Jury. Ce trophée "Coup de cœur" vient saluer la dynamique et l'engagement du groupe SII et notamment nos initiatives dans les domaines de la gestion des talents, du partage de la richesse et de l'engagement RSE.

Avantages complémentaires

Les collaborateurs du groupe bénéficient de multiples avantages contribuant également à la qualité de vie au travail, tels que :

- Le Comité Social et Economique (SII France) : tous les salariés peuvent bénéficier des actions sociales et culturelles gérées par des CSE d'établissement qui perçoivent une subvention de l'employeur représentant 1% de la masse salariale brute.

- Le remboursement des frais de transport pour les collaborateurs qui utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail. SII France participe à hauteur de 50% aux frais de transports publics voire même à 100% pour certaines agences. Nos filiales en Allemagne, Belgique, Canada, Maroc et Roumanie participent également aux frais de transports publics de leurs collaborateurs.
- La mise en œuvre du forfait mobilités durables vélo en France et d'initiatives similaires au Canada (rabais sur abonnement vélos en libre-service) et en Belgique (budget mobilité). SII Pologne propose aux collaborateurs cyclistes une station de réparation de vélo équipée d'une pompe et des outils de réparation de base, le tout à proximité des parkings vélos disponibles sur le lieu de travail.
- Une mutuelle familiale (avec une prise en charge à hauteur de 57% France). Nos filiales en Belgique, au Canada, au Chili, en Colombie, en Espagne, en Inde, aux Pays-Bas, en Pologne, en Roumanie et au Royaume-Uni proposent également d'un tel dispositif.
- Un service de télémedecine (France, Pologne et Royaume-Uni).
- SII France propose le prêt employeur : un prêt à taux 0% aux conditions suivantes : période d'essai terminée, durée maximum d'un an et montant maximum de 2 400 euros.
- Le financement "1% logement" (France) : l'obligation pour les employeurs d'investir 0,45 % de la masse salariale, pour favoriser l'accès au logement de ses salariés. Ces aides sont accordées à tous les salariés de SII sous certaines conditions dans la limite des budgets annuels.
- Les congés d'ancienneté (France) : en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise, la Convention Collective Nationale du SYNTEC accorde des congés payés supplémentaires (de 1 jour ouvré après 5 ans d'ancienneté à 4 jours ouvrés après 20 ans d'ancienneté).
- Le billet de congé annuel (France) : une fois par an, les collaborateurs peuvent bénéficier d'une réduction allant de 25% à 50% sur les billets S.N.C.F. Cet avantage s'applique également au conjoint et enfants.
- La livraison de paniers de fruits et légumes via "Potager City", ainsi qu'un jardin collaboratif (Sud-Ouest). Un dispositif similaire est mis en place au Siège et à Sophia. Un réfrigérateur connecté proposant des produits frais et locaux, zéro déchets a été mis en place sur l'agence Ouest et Sud-Ouest.

Engagement des collaborateurs / Sens au travail

Convivialité

La convivialité est une notion importante au sein du groupe. Tout au long de l'année de nombreux événements rassemblant les collaborateurs sont organisés, permettant de renforcer la cohésion et de fédérer les collaborateurs. Événements, Team-Building, séminaires, soirée d'agence, petits déjeuners, repas des nouveaux, challenges sportifs, ... sont autant d'occasions qui permettent de tisser des liens sociaux et favoriser un climat chaleureux.

Outils de communication

Le groupe SII dispose d'outils de communication performants et adaptés aux différentes formes d'organisation du travail afin que chaque collaborateur puisse avoir accès à l'information et s'exprimer ; que ce soit à distance (télétravail) ou en présentiel dans les locaux SII. Intranet, réseau social d'entreprise, réseaux sociaux, web-conférence, etc. sont autant d'outils permettant de maintenir le lien.

Des espaces nommés "The Desk" ont été mis en place dans plusieurs agences. Ils permettent aux collaborateurs d'échanger de manière spontanée avec le service RH, le CSE et le service IT.

Par ailleurs, pour améliorer les relations sociales, des "Happiness Managers" sont présents dans certaines entités et des ateliers de communication bienveillante sont organisés dans certaines agences.

Tour de France Comex et réunions d'agence

Tous les 3 à 4 mois, chaque agence organise une réunion durant laquelle le directeur présente à l'ensemble des effectifs de son entité les chiffres clés, la stratégie et les enjeux business. Ces réunions sont spécifiques à chaque agence en fonction de son contexte (empreinte géographique et sectorielle).

Une fois par an, le directoire vient à la rencontre des salariés de chaque agence pour présenter le bilan de l'exercice passé et les perspectives du groupe. Par ce biais, les salariés ont un accès direct aux responsables du groupe.

Les réunions d'agence ont parfois été proposées au format "YouTube live" avec la possibilité de poser des questions par SMS ou via notre outil de chat interne.

Comité de direction international

Le comité de direction international est l'occasion, pour le directoire et les diverses directions, d'échanger sur les résultats de chaque entité et de partager la vision du groupe. Ces réunions permettent d'enrichir la stratégie du groupe mise en œuvre par le directoire. C'est aussi un moment d'échange de bonnes pratiques.

Comité de direction national

Le comité de direction national a pour objectif de créer une instance de partage entre le directoire et les directeurs d'agence. Transmettre la stratégie du groupe et les moyens de mise en œuvre et remonter la vision opérationnelle et les résultats obtenus de chaque agence.

Valorisation des talents

Le groupe SII soutient et valorise les initiatives et réussites professionnelles et/ou personnelles de ses collaborateurs. Des trophées et cadeaux sont régulièrement attribués aux collaborateurs pour récompenser leurs résultats professionnels. Ces distinctions sont source de motivation et de reconnaissance. SII soutient également les passions de ses collaborateurs qu'elles soient sportives ou humanitaires. Dans ce cadre :

- SII France dispose depuis trois ans d'une "Académie des Champions" qui a pour objectif de soutenir les sportifs de haut niveau dans leurs démarches tant sur le plan financier que dans l'aménagement de leur temps de travail.
- SII Pologne a mis en place le "Passion Sponsorship Program" qui permet de parrainer et soutenir les passions de ses collaborateurs.

Conscient que les collaborateurs sont les meilleurs porte-paroles pour parler de leur travail, le groupe SII convie régulièrement son personnel à prendre la parole pour partager leurs connaissances et expertises :

- Les collaborateurs peuvent s'engager comme "Ambassadeur SII" à l'occasion d'événements majeurs du numérique tels que le Devovx, le Devfest, ou encore

l'Agile Tour. Les collaborateurs peuvent bénéficier du dispositif "Speak Up" qui leur donne la possibilité de partager leurs connaissances par des conférences ou des formations sur des sujets techniques ou non. Sur l'exercice, 24 Speak Up ont été organisés.

- SII Atlantique, dans sa FeelGoodLetter, met en valeur ses collaborateurs sous l'angle du retour d'expérience, au travers d'interviews.
- Dans le cadre du dispositif de cooptation, les collaborateurs sont sollicités pour promouvoir auprès de leur entourage le groupe et ses métiers. L'engagement des collaborateurs sur ce sujet fait ses preuves depuis de nombreuses années.
- SII offre la possibilité à ses collaborateurs experts de prendre la parole dans les médias, en leur nom, avec le soutien d'un journaliste et d'une agence de relations presse. Ces tribunes sont relayées dans de grands médias en ligne (Forbes, Le Journal du Net, Les Echos, ...).
- SII a lancé son Podcast intitulé "OK:SII" permettant aux collaborateurs de partager leurs connaissances et expertises sur des thématiques définies.

Toutes ces participations constituent une réelle source de motivation et de reconnaissance pour les collaborateurs qui y participent.

Dialogue social

Au sein de SII France, sont mis en place par accord d'entreprise, un Comité Social Économique (CSE d'établissement) dans chaque agence ainsi qu'un CSE Central (composé de représentants de chaque CSE d'établissement). Le CSE contribue à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail. Le CSE a également pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts.

Le CSE Central est notamment consulté sur :

- les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- la situation économique et financière de l'entreprise ;
- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

La négociation collective s'effectue au niveau national via des négociations avec les délégués syndicaux centraux. Le dialogue social est nourri et constructif ; il porte tant sur les négociations obligatoires de par la loi que sur des

négociations non obligatoires ; la direction souhaitant associé pleinement les organisations syndicales représentatives par la voie de la négociation.

La convention collective applicable à l'ensemble du personnel de SII France est celle des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs conseils et des sociétés de conseil appelée communément CCN SYNTEC. Cette convention est complétée d'un règlement intérieur qui rappelle notamment la législation en matière de harcèlement sexuel et moral et agissements sexistes dans les relations de travail ainsi que l'existence du dispositif des lanceurs d'alerte. Il fixe également les règles générales et permanente relatives à la discipline applicable dans l'entreprise notamment la nature et l'échelle des sanctions, et rappelle les dispositions relatives aux droits de la défense des salariés.

Des représentations similaires existent en Allemagne, Colombie, Espagne, Pologne et Roumanie.

Diversité et égalité des chances

Convaincu que la diversité est source de performance et que l'égalité des chances est un principe essentiel, le groupe SII s'engage pour conjuguer tous les talents. En ce sens, la maîtrise du macro-risque "Diversité et égalité des chances" s'effectue à travers 2 enjeux :

- Diversité et inclusion : mieux refléter dans les effectifs du groupe la diversité de la population et ainsi lutter contre les discriminations : l'insertion des personnes en situation de handicap, l'emploi et l'insertion des jeunes et des seniors et la réinsertion sociale.
- Égalité professionnelle : promouvoir la parité et la mixité, favoriser le traitement équitable entre les hommes et les femmes, et la promotion et le soutien des talents féminins.

Diversité

Charte de la diversité



En signant en 2014 la Charte de la diversité en Entreprise, SII France s'engage à condamner les discriminations dans le domaine de l'emploi et à œuvrer en faveur de la diversité. La charte exprime la volonté d'agir pour mieux refléter, dans les effectifs la diversité de la population.

Diversité des sexes, diversité des origines, diversité des âges, insertion des personnes handicapées, suivi des personnes âgées ou dont les emplois sont menacés correspondent à l'approche développement durable du groupe SII vis-à-vis de trois enjeux majeurs :

- réglementaire : prévenir et proscrire tout traitement inégal,
- sociétal : assurer l'accès à l'emploi et à la promotion pour toutes les catégories de personnel,
- économique : recruter et s'entourer des meilleures compétences.

Au-delà, nos agences et filiales sont également engagées localement :

- SII Ouest a signé en 2022 une convention avec l'association FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion), qui a pour objectif de créer des synergies locales pérennes entre le mode associatif, les services publics de l'Etat, les entreprises et les citoyens afin de participer à la cohésion sociale de notre territoire et à son développement économique. Le partenariat va permettre de faciliter l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi grâce à des stages de découverte d'entreprise. Il est également prévu une contribution à un programme spécifique "WI-FILLES" visant à sensibiliser et initier les filles aux métiers et compétences du numérique.
- SII Espagne est signataire de la Charte de la Diversité, et mécène de la fondation Cares, dont le but est de fournir un travail digne pour les personnes avec handicap et/ou risque d'exclusion sociale.
- SII Pologne est signataire de la Déclaration Diversité et Inclusion de l'Association of Business Services Leaders.
- SII Canada organise des "Lunch and learn", afin que les collaborateurs apprennent à se connaître et à cultiver la différence.

Inclusion

Insertion des personnes handicapées

Accord Handicap

SII est une entreprise "handi-accueillante". En France, la société est pourvue d'un accord d'entreprise depuis l'année 2008. En 2020, la direction de SII et les organisations syndicales ont signé le 5^{ème} accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés illustrant ainsi la volonté commune de poursuivre la dynamique insufflée depuis plusieurs années.

Cet accord vise notamment à :

- poursuivre la dynamique de recrutement des personnes en situation de handicap dans l'entreprise,
- maintenir dans l'emploi les salariés ainsi recrutés et gérer leur évolution professionnelle grâce à une formation adaptée,
- poursuivre la sensibilisation de toute l'entreprise à l'engagement social de SII.

Mission Handicap

Depuis 2015 et à travers sa "Mission Handicap", SII accentue ses actions dans ce domaine par :

- une collaboration avec un cabinet spécialisé,
- la mise en place d'une ligne d'appel "Infos Conseil Handicap" : un service d'appels anonyme et gratuit disponible 24h/24 et 7j/7,
- un partenariat avec le Réseau GESAT qui vise à assurer la promotion du secteur du travail protégé et adapté. En ce sens nos agences ont recours aux services des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et aux Entreprises Adaptées (EA) présents sur leur territoire d'implantation,
- la mise en place d'un plan d'intégration des salariés en situation de handicap avec l'identification d'un référent handicap dans chaque établissement.

Recrutement

La Mission Handicap SII propose régulièrement des dispositifs de recrutement innovants comme :

- Le Blind Datings : sessions de recrutement à l'aveugle qui permettent de se concentrer sur les compétences et la personnalité du candidat,
- Les SII Game' in Job : un événement 100% SII, autour d'un jeu vidéo, pour le recrutement de personnes en situation de handicap,
- Sport2job : recrutement de candidats en situation de handicap lors de rencontres sportives (foot-béquille, volley-fauteuil, etc...),
- Cook2job : recrutement de candidats en situation de handicap (en équipe avec un collaborateur SII) lors d'une preuve culinaire,
- Mardis des Talents et de l'inclusion : événement local destiné à faire se rencontrer le référent handicap local et des candidats en situation de handicap.

Formation et insertion

SII renforce ses partenariats avec les organismes de formation, d'insertion ainsi que les écoles pour favoriser l'intégration des jeunes en situation de handicap :

- sponsor de cordées étudiantes handi-management visant à préparer les étudiants, futurs managers et le personnel aux problématiques de l'inclusion des personnes en situation de handicap,
- partenariat et membre de l'association @talentEgal pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, et pour faciliter leur accès aux études supérieures,

- engagement dans le projet HUGo (Handi yoU Go) qui vise à permettre à des personnes en situation de handicap d'obtenir, grâce au dispositif de l'alternance, le diplôme d'ingénieur informatique,
- mécène de la Chaire Berger Capelle, handicap et diversité avec INSA Toulouse,
- en octobre 2019, le groupe SII a signé une convention de partenariat avec l'APF France handicap (entreprise) et Airbus pour accélérer la formation et l'accompagnement de travailleurs en situation de handicap du secteur aéronautique. L'objectif étant de mutualiser les efforts pour former les talents de demain et offrir aux travailleurs en situation de handicap un projet professionnel durable, sur des métiers à fort potentiel de développement,
- intégration de la communauté départementale "Les entreprises s'engagent" (jeunesse, inclusion, climat, ...) par l'agence IDF,
- participation à des forums et salons dédiés (Hello Handicap, Talents Handicap).

Sensibilisation

SII mène des campagnes de sensibilisation au Handicap via des actions locales et nationales destinées à l'ensemble des collaborateurs. Ces actions ont pour ambition première de comprendre le handicap, notamment en attirant l'attention sur le handicap "invisible" :

- création d'une WebSerie "Le handicap selon SIImon" : à ce jour, 9 vidéos humoristiques pour briser les idées préconçues sur le handicap impliquant les collaborateurs SII ont été diffusées sur les réseaux sociaux,
- création d'une lettre interne "Mission Handicap : Actions !" : 2 à 3 diffusions par an,
- sensibilisations relatives aux achats auprès du secteur protégé et adapté en partenariat avec le réseau GESAT, à destination des acheteurs et de référents handicap,
- mobilisation en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes handicapées (SEEPH). Cette semaine est aussi l'occasion pour la Mission Handicap SII de mettre en lumière ses engagements et de mener des initiatives visant à sensibiliser, briser les idées préconçues et démystifier le handicap,
- organisation de conférences live mettant à l'honneur des personnalités inspirantes en situation de handicap, comme Marie-Amélie Le Fur (Championne du Monde en titre du 400m et du saut en longueur, championne paralympique aux Jeux de Rio et de Tokyo) ou encore le chef cuisinier Grégory Cuilleron, Marine Barnerias (réalisatrice du film ROSY et animatrice sur France Télévision) et Adda Abdeli (scénariste et comédien, notamment de la série "Vestiaire" sur France 2),
- un épisode de podcast "OK:SII" a également été réalisé sur ce thème à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap,
- un module de sensibilisation à l'accessibilité numérique est disponible sur la plateforme d'e-learning, notamment pour le public concerné par la création de contenu de communication,
- des articles sont très régulièrement publiés sur le site Talenteo.

Emploi et insertion des seniors

SII a mis en place des dispositifs afin de faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi des seniors :

- des entretiens de seconde partie de carrière ainsi qu'un bilan de compétence,
- la possibilité d'un aménagement de fin de carrière (aménagement des horaires, retraite progressive) avec une amélioration des conditions de travail et prévention des pénibilités,
- des formations d'accompagnement à la préparation de la retraite.

Réinsertion sociale

Nos agences confient la gestion de leurs déchets à des entreprises qui participent activement à la protection de l'environnement tout en créant des emplois pérennes et locaux pour des personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap.

Chez SII nous croyons dans les parcours de vie et les cursus professionnels atypiques. En ce sens, nos agences de SII Lille et SII Atlantique participent activement au programme "Invest in Digital People". Un programme qui permet, en partenariat avec Pôle Emploi, après sélection du dossier et formation intensive de six mois d'intégrer les métiers du numérique en CDI.

Notre filiale SII Espagne fait partie du CODEC, une association dédiée à l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exclusion sociale.

Egalité professionnelle et non-discrimination

SII France et certaines de ses filiales mettent en œuvre une politique volontariste de non-discrimination et d'égalité professionnelle :

- sensibilisation et formation des managers et des ressources humaines impliqués dans le recrutement, la formation et le suivi des collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité,
- prise en compte de la diversité de la société de chacun des pays,
- communication en interne des engagements de la société en faveur de la non-discrimination et de la diversité,
- intégration des objectifs de non-discrimination, diversité et égalité professionnelle dans le dialogue avec les instances de représentation du personnel,
- rédaction au niveau du bilan social et des points de situations des accords, des actions mises en œuvre et des résultats concernant la diversité et l'égalité professionnelle. Tous ces éléments sont partagés avec les instances représentatives du personnel.

Egalité entre les femmes et les hommes

En France, la société, les organisations syndicales et partenaires sociaux ont signé en juillet 2017, un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la qualité de vie au travail.

Par cet accord, SII confirme son engagement en matière d'égalité professionnelle affirmé dès 2011 dans le cadre de l'accord collectif sur les salaires et poursuivi en 2013 par la signature du premier accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le suivi de cet accord démontre également l'engagement de SII pour l'égalité professionnelle, engagement qui s'accompagne de nombreuses mesures significatives :

- l'embauche, en améliorant les performances de recrutement du personnel féminin dans les métiers techniques et avec la mise en œuvre d'un processus de recrutement non-discriminant ;
- la formation professionnelle en assurant l'égal accès des femmes et des hommes aux actions de formation professionnelle ;
- la promotion professionnelle, en assurant une égalité de traitement ;
- la rémunération, en maintenant une égalité salariale entre les hommes et les femmes dans toutes les catégories socio-professionnelles ;
- l'équilibre entre l'activité professionnelle et la vie personnelle, par le temps partiel choisi, qui concerne parfois des salariés à haut niveau de responsabilité ;
- l'exercice de la parentalité, notamment par un dispositif d'accompagnement à destination des femmes enceintes avant leur départ en congé pour maternité ainsi qu'à leur retour.

Cette politique volontariste a permis aux parties signataires de cet accord de constater une réelle situation d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise.

Les filiales SII sont également impliquées sur cette thématique :

- SII Espagne dispose d'un Comité d'égalité et d'un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Nos filiales en Allemagne, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Espagne, Inde, Pologne, Roumanie et Royaume-Uni disposent de politiques pour l'égalité femmes-hommes et la prévention du harcèlement sexuel,
- SII Pologne a mis en place un groupe "Mothers in SII", permettant l'échange d'expériences et d'idées entre les mamans qui travaillent.

Les objectifs du groupe sont ambitieux compte tenu de la filière technique dans laquelle nous évoluons qui n'attire que trop peu les talents féminins. Dans ce cadre, les agences et filiales SII se mobilisent afin d'attirer les talents féminins dans les métiers de l'ingénierie et du numérique :

- SII France est partenaire de l'association "Elles bougent" qui vise à promouvoir et accompagner les jeunes filles qui s'orientent vers les formations scientifiques et métiers d'ingénierie. Cette dynamique est portée par une communauté de marraines SII afin de promouvoir le mouvement sur leur périmètre et participer aux événements initiés par l'association tels que le forum "Réseaux & Carrière au féminin" ou encore le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace au Bourget. Un épisode de podcast "OK:SII" a également été réalisé sur ce thème à l'occasion de la journée des droits des femmes,
- Notre filiale SII Pologne se mobilise également sur cet enjeu avec le mouvement "SII Power Women" dont l'objectif est d'autonomiser, et promouvoir les femmes dans le monde de l'informatique.

Par ailleurs, de nombreuses sensibilisations sont menées pour célébrer les femmes ingénieurs SII et susciter des vocations.

Indicateurs et Indicateurs Clés de Performance (ICP)

MACRO-RISQUE			GESTION DES TALENTS			
Enjeux	Politiques	Indicateurs	Unités	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Attractivité et fidélisation des talents	Processus de recrutement	Embauches				
		Embauches en CDI	Nombre	1 658	4 044	3 469
		Embauches en CDD	Nombre	541	356	715
		Stagiaires accueillis	Nombre	197*	334*	319*
				264	566	442
		Stagiaires pour lesquels un contrat a été signé au terme du stage	%	40*	61*	62*
				40	54	58
		Départs				
		Démissions	Nombre	1 298	2 219	2 873
		Fin de CDD	Nombre	123	161	164
		Licenciements	Nombre	324	232	291
		Autres départs	Nombre	297	280	341
		Turnover à l'initiative du collaborateur	%	15,2	23,5	28,3
		Création nette d'emplois				
		Création nette d'emplois	Nombre	189	1 522	659
		Cooptation				
		Recrutements issus de la cooptation	Nombre	150*	310*	364*
		Rémunération et promotion				
		Rémunération annuelle moyenne par statut	K€ cadres K€ non cadres	42,100* 27,701*	42,282* 26,465*	43,101* 27,160*
		Montant de la participation*	K€	0	2 656	4 232
		% participation*	% du salaire mensuel moyen	0	17	23
		Absentéisme				
			Allemagne	1,51	2,45	3,15
			Belgique	1,48	1,89	4,32
			Canada	0,65	0,59	1,09
			Chili	1,62	1,31	1,24
			Colombie	0,59	0,76	0,70
			Espagne	2,21	3,08	3,41
			France	2,60	2,40	2,34
			Maroc	0,78	0,44	0,16
			Pays-Bas	2,82	3,15	3,72
			Pologne	5,15	5,02	4,81
			Rép. Tchèque	0,98	1,19	1,34
			Roumanie	0,62	0,76	1,23
			Groupe SII	2,94	2,99	3,02
		Satisfaction				
		Collaborateurs sollicités pour une mesure de satisfaction	%	100* 96	100	100
		Satisfaction des salariés (Great Place to Work)	%	79*	83*	84*
		Labellisation GPTW renouvelés	%	100	100	100
		Satisfaction stagiaires et alternants	%	99*	98*	98*

MACRO-RISQUE		GESTION DES TALENTS				
Enjeux	Politiques	Indicateurs	Unités	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Évolution professionnel le stimulante	Processus formation	Formation				
		Collaborateurs ayant accès à des formations visant à développer les compétences	%	100	100	100
		Heures de formation	Heures	120 194**	99 947**	125 646
		% personnel formé	%	48,0*	41,9*	46,8*
		% de la masse salariale consacré à la formation	%	3,18*	2,56*	2,82*
MACRO-RISQUE		CONDITIONS DE TRAVAIL / QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL				
Enjeux	Politiques	Indicateurs	Unités	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Certifications et évaluations extérieures	Stratégie RSE SII	Entités ayant mis en place une politique santé et sécurité justifiant un management social des droits de l'homme	%	100	100	79
	Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la qualité de vie au travail	Score EcoVadis "Social et droits de l'homme" sur 100	Score	80	80	80
Santé et sécurité	Accord sur les garanties collectives "Frais de santé" et "Incapacité - Invalidité - Décès"	Taux de fréquence des accidents du travail et de trajets	%	3,21*	4,94*	3,16*
		Taux de gravité des accidents du travail et de trajet	%	0,05*	0,08*	0,07*
		Accidents avec arrêts de travail ⁽¹⁾	Nombre	25***	50**	45
	Accord Prévention des risques psychosociaux	Cas de maladie professionnelle	Nombre	0*	0*	0*
Bien-être au travail	Accord Aménagement et réduction du temps de travail	Collaborateurs travaillant à temps partiel	%Allemagne	26,3	32,4	36,7
			%Belgique	0,0	5,2	4,2
			%Canada	1,4	2,0	4,8
			%Chili	0,3	0,3	0,3
			%Colombie	0,0	0,0	0,0
			%Espagne	4,9	4,9	5,1
			%France	2,7	2,4	2,5
			%Maroc	0,0	0,0	0,0
			%Pays-Bas	38,9	36,8	38,1
			%Pologne	1,5	1,6	1,2
			%Tchéquie	6,7	15,8	11,4
			%Roumanie	0,0	0,7	0,0
			%Roy.-Uni	-	-	8,8
			%Groupe SII	3,8	3,6	3,9
Engagement des collaborateurs / Sens au travail	Stratégie RSE SII	Collaborateurs bénéficiant du télétravail	%	Non représentatif (Covid 19)		43
		Évènements RSE Groupe	Nombre	-	-	2
		Collaborateurs sensibilisés à la RSE	%	100*	93*	55*
Dialogue social constructif	Accords collectifs	Réunion du Comité Social et Economique	Nombre	3*	3*	5*
		Accords collectifs signés	Nombre	5*	3*	0*

MACRO-RISQUE		DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES				
Enjeux	Politiques	Indicateurs	Unités	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
		Diversité et égalité professionnelle				
		Effectif total (au 31/03)	Nombre	8 789	10 311	10 970
		Effectif moyen de l'exercice	Nombre	8 488	9 434	10 835
		Répartition des effectifs par sexe	% femmes	27,9	28,8	29,7
	% hommes		72,1	71,2	70,3	
		Répartition des effectifs par tranche d'âge	% <de 25 ans	7,12	8,49	8,82
	%25 - 30 ans		27,38	27,84	27,51	
	%30 - 35 ans		22,77	22,86	23,12	
	%35 - 40 ans		17,11	16,06	16,09	
	%40 - 45 ans		10,30	10,10	10,13	
	%>=45 ans		15,33	14,65	14,33	
		Répartition des effectifs par zone géographique	%France	47,13	45,30	45,81
	%Pologne		26,34	29,42	29,74	
	%Espagne		8,85	7,57	5,84	
	%Allemagne		5,31	4,16	4,94	
	%Roumanie		3,39	4,13	4,18	
	%Chili		3,66	3,50	3,31	
	%Colombie		1,44	1,50	1,64	
	%Maroc		0,63	0,92	1,62	
	%Belgique		0,43	0,93	0,66	
	%Roy.-Uni		0,41	0,45	0,52	
	%Tchéquie		0,34	0,37	0,40	
	%Canada		0,79	0,49	0,38	
	%Pays-Bas		0,41	0,37	0,38	
	%Inde		0,27	0,30	0,30	
	%Ukraine		0,36	0,32	0,13	
	%Suède		-	-	0,10	
	%Argentine		0,13	0,16	0,01	
	%Suisse		0,08	0,01	0,01	
		Répartition des effectifs par catégories	%Cadres	94,96*	94,67*	94,37*
	%ETAMS		5,04*	5,33*	5,63*	
		Répartition des effectifs par statut et par sexe	%femmes-cadres	19,97*	20,24*	20,99*
	% hommes-cadres		80,03*	79,76*	79,01*	
% femmes-non-cadres	39,90*		39,76*	39,22*		
% hommes-non-cadres	60,10*		60,24*	60,78*		
	Salariés en situation de handicap	Nombre	81*	71*	96*	
			148	150	189	
	Salariés en situation de handicap	% des salariés	1,96*	1,76*	1,89*	
			1,76	1,59	1,74	
	Nombre de nationalités différentes	France	61	66	63	
		Hors France	56	64	69	
	Âge moyen	Années	35,34	34,99	34,92	
	Inclusion					
	Recrutement des femmes sur la filière technique (métiers de l'ingénierie informatique)	% de femmes	22,3	21,5	21,6	
	Recrutement de personnes en situation de handicap	Nombre	6*	15*	39*	
			19	40	50	

Indicateurs Clés de Performance (ICP)

* Indicateur établi sur le périmètre SII France

** Indicateur établi sur le périmètre SII France, SII Espagne, Pologne, et SII Roumanie

*** Indicateur établi sur le périmètre SII France, SII Espagne et Pologne

(1) Nombre d'accidents du travail hors rechute

3.5. Ambition 3 : Pour développer un monde numérique et durable

Mettre notre expertise au profit de la transition numérique de nos clients, être un acteur majeur et reconnu de l'écosystème numérique, promouvoir les formations et métiers du secteur, construire un cadre de confiance dans le numérique, maîtriser notre impact environnemental, agir pour l'intérêt général, etc...

Le groupe SII œuvre sur tous ces fronts pour contribuer au développement et au rayonnement de ses territoires d'implantation, et ce à travers 4 macro-risques extra-financiers :

- L'écosystème numérique,
- L'innovation,
- L'engagement philanthropique,
- L'impact environnemental.

L'écosystème numérique

En tant qu'entreprise spécialisée en services numériques, le groupe SII est fortement impliqué sur les enjeux de son écosystème :

- contribution au développement et au rayonnement du secteur numérique, en lien avec les organismes clés ;
- promotion des formations et des métiers du numérique.

Relation avec les associations professionnelles et groupes d'experts technologiques



SII est membre de NUMEUM, premier syndicat patronal professionnel des entreprises du numérique en France. Afin de prendre part à l'évolution de notre profession et pour en défendre les intérêts, SII s'investit activement et à plusieurs niveaux au sein de NUMEUM :

- Charles MAUCLAIR, membre du directoire du groupe SII, est Administrateur au sein de Numeum depuis 2023 et Président du Collège des sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies (ICT) depuis octobre 2021.
- Des experts métiers de SII sont présents dans différentes commissions existantes (formation, innovation, juridique).

De plus, notre implication est renforcée localement par notre participation aux groupes de travail relatifs à des domaines clés du marché en région. Ces groupes assurent à SII représentation et compétences liées à l'évolution du secteur numérique.



Membre de conseils d'administration ou adhérent, nous poursuivons les objectifs suivants :

- participer au développement du numérique,
- promouvoir les formations et valoriser les métiers du numérique et de l'ingénierie,
- favoriser l'échange et la coopération entre les établissements de formation et les grands secteurs d'employabilité du numérique,
- mener des réflexions en faveur d'une pédagogie novatrice.

SII sponsorise et apporte sa contribution technique à de nombreux cercles d'experts. Ces actions constituent une source de motivation et de reconnaissance pour les collaborateurs qui y participent.

Promotion des formations et métiers du numérique

SII accompagne les jeunes via des partenariats et échanges avec un grand nombre d'écoles et universités afin d'aligner cursus pédagogiques et exigences du marché. Nous intervenons auprès des étudiants pour :

- promouvoir les métiers du numérique et de l'ingénierie lors de présentations des métiers SII,
- soutenir financièrement leurs initiatives (challenges, communications, ...),
- proposer des stages et alternances notamment lors de forums recrutements et jobdating,
- les conseiller dans leurs recherches d'emploi,
- proposer des simulations d'entretien au futurs diplômés,
- participer aux jurys d'écoles.

En 2018, SII France a renouvelé son mécénat auprès de l'INSA Toulouse pour une durée de cinq ans. Le partenariat répond à des enjeux sociétaux, scientifiques et technologiques via la Chaire Berger-Capelle "Handicap & diversité" visant à favoriser la diversité, l'ouverture sociale et l'inclusion de tous les publics avec notamment :

- un programme en lien avec l'association @talentEgal pour accompagner un groupe handicap de collégiens et lycéens,
- la formation d'élèves-ingénieurs volontaires dans le cadre du label Handi-Manager.

Depuis trois ans, SII IDF participe à des ateliers avec l'établissement EPIDE de Bourges-Osmoy pour permettre à des jeunes en insertion professionnelle de travailler leurs entretiens de recrutement en visioconférence.

SII apporte également son soutien aux projets et initiatives étudiantes permettant ainsi de tisser des liens forts entre la sphère professionnelle et la sphère scolaire :

- sponsor d'un équipage du 4L Trophy,
- sponsor de "cordée" Handi-management,
- partenaire et membre de l'association "@talentEgal" pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap,

- Investissement de SII Lille auprès de l'association ITeach, qui propose des ateliers éducatifs autour de l'informatique et des nouvelles technologies, pour former, susciter des vocations et outiller les enfants pour faciliter leur insertion future dans la vie active,
- participation aux événements des écoles partenaires (déjeuners techniques et événements sportifs rassemblant collaborateurs SII et étudiants, challenge handisport, ...).

L'engagement philanthropique

L'engagement a toujours été et demeure une valeur forte pour SII. Ainsi le groupe estime qu'il est de sa responsabilité en tant qu'acteur engagé de participer aux enjeux sociétaux qui animent les territoires. C'est dans ce cadre que le groupe SII et ses collaborateurs se mobilisent tout au long de l'année en faveur de causes d'intérêt général. Des actions de mécénat et de bénévolat sont ainsi régulièrement réalisées afin de soutenir les associations et organisations d'entraide.

La notion d'engagement a pris une nouvelle dimension en 2020 par la création de la Fondation d'entreprise SII permettant au groupe de structurer sa démarche philanthropique et à ses salariés d'obtenir le soutien nécessaire à leurs engagements personnels.

La Fondation d'entreprise SII

La Fondation d'entreprise SII répond à une volonté d'agir pour les causes d'intérêt général de nos territoires d'implantation. Concrètement, cette structure permet d'organiser le mécénat en cohérence avec notre démarche de Responsabilité Sociétale. Nous proposons des accompagnements financiers, mais également du mécénat en nature. Ce dernier se traduit notamment par de la mise à disposition de compétences et de technologies. En parallèle, nous souhaitons soutenir, promouvoir, accompagner et valoriser notre engagement philanthropique.

La fondation d'entreprise SII soutient également les collaborateurs désireux de s'investir dans des projets solidaires, dans des domaines très divers comme :

- l'éducation et la pédagogie,
- la défense et la diffusion de la culture et du patrimoine,
- la protection de l'environnement et du développement durable,
- l'essor technologique,
- l'action humanitaire, solidaire et sociale,
- la santé et la recherche médicale,

- l'insertion professionnelle,
- la diffusion et le développement des principes de citoyenneté, de non-discrimination, d'inclusion, d'égalité, d'automatisation, de responsabilité sociétale ainsi que d'éthique.

Notre soutien concret se traduit par :

- le financement et l'accompagnement de projets sélectionnés auprès des salariés, partenaires et/ou associations ;
- la mise à disposition des savoir-faire de nos collaboratrices et collaborateurs ;
- la réalisation de campagnes de communication valorisant les projets soutenus ;
- l'attribution de dons en nature ;
- toute autre initiative permettant de réaliser l'objet de la Fondation d'entreprise.

Le groupe SII accompagne ses clients dans leurs parcours de transition numérique. C'est donc tout naturellement que la Fondation d'entreprise SII est très sensible aux projets en lien avec ce domaine. Nous souhaitons ainsi en faire un facteur d'inclusion et de solidarité. Nous privilégions en particulier les projets portés et soutenus par nos collaborateurs.

Nous sommes fiers d'avoir déjà soutenu 4 associations en 2022 :

La Guinée Verte : Réalisation d'une structure pouvant recevoir environ 15m3 d'eau, pour la rendre facilement accessible à une grande partie de la population du village, approvisionnée à l'aide d'une pompe électrique connectée à des panneaux solaires.

Unimotion : Développement et distribution d'un kit moteur adaptable sur les fauteuils roulants manuels, pour leur ajouter la mobilité électrique.

Fans4all : Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap - en particulier les personnes malentendantes ou ayant des difficultés d'élocution, dans les métiers aériens.

Association Ecole Nouvelle: Mise en place de **projets éducatifs visant à l'éducation au Développement durable** (aménagement d'un jardin, actions de réduction d'énergie, valorisation interne des déchets).



Un nouvel appel à candidatures sera prochainement lancé en septembre 2023, pour permettre à de nouveaux projets d'être soutenus.

Mécénat

La multitude et la diversité des compétences techniques, technologiques et humaines que nous offre nos talents, constituent une richesse indéniable pour le groupe mais également pour l'intérêt général. SII offre ainsi la possibilité à ses collaborateurs désireux de s'investir dans des projets d'intérêt général, de réaliser des missions de mécénat de compétences permettant de soutenir les associations et organisations d'entraide de nos écosystèmes géographiques.

- plusieurs agences ont fait appel à la start-up Kolabee qui propose des actions de mécénat de compétences sur des projets d'innovation au profit d'association : 68 collaborateurs se sont impliqués sur le dernier exercice.



- des actions de mécénat ont été réalisées par des collaborateurs de SII IDF, en partenariat avec l'association EPIDE, pour fournir à des jeunes défavorisés les outils leur permettant de construire leur employabilité à travers une éducation dans le domaine du numérique et de faciliter les apprentissages à distance.

Nos filiales sont également engagées dans des actions de mécénat, comme par exemple SII Espagne qui participe à une initiative de solidarité menée par l'association CTecno. Cette association a pour objectifs d'aider les étudiants des filières numériques et technologiques grâce à un programme de bourses d'études, mais également, de les initier au monde du travail grâce à un programme de parrainage par des professionnels du secteur.

En parallèle du mécénat de compétences, SII se mobilise auprès de la société civile à travers du mécénat financier. Des dons sont ainsi réalisés au profit :

- de la lutte contre le cancer,
- des réfugiés,
- des enfants.

Des dons en nature sont également réalisés comme des dons alimentaires, de mobiliers, de matériels informatiques, ou encore de vêtements (Restos du cœur, Emmaüs, ...).

Engagement citoyen

La manière dont les collaborateurs sont encouragés à s'investir dans des causes humanitaires ou citoyennes est toujours la même : elle part d'une initiative individuelle d'un salarié, d'une réponse positive de la direction sous forme de collecte de dons ou autre. L'ensemble de ces belles initiatives sont relayées via nos outils de communication.

Les collaborateurs se mobilisent annuellement en faveur de la Croix Rouge, du Don du Sang ou encore du Téléthon. Diverses collectes sont organisées dans les agences et filiales au profit des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes dans le besoin.

SII soutient les collaborateurs qui s'investissent personnellement en participant à des événements sportifs et/ou caritatifs. Pour exemples :

- SII Siège et IDF ont participé en 2022 à la course caritative Odyssée, qui finance la recherche contre le cancer du sein ;
- SII Sud-Ouest a participé à l'opération Octobre Rose 2022 ;
- SII Atlantique a poursuivi son opération olympiades pour soutenir collectivement une association locale sélectionnée par les collaborateurs de l'agence (cette année : soutien de la Cale 2 l'île, une association nantaise pour la sauvegarde du patrimoine maritime et fluvial) ;
- SII Pologne a mis en place le programme "SII Power Volunteers" qui permet de parrainer et soutenir les projets personnels de ses collaborateurs qu'ils soient technologiques, sportifs ou caritatifs.

Le changement climatique

Conscient des enjeux environnementaux et du rôle qu'il peut jouer en tant qu'entreprise mondiale, le groupe SII s'engage à préserver l'environnement et répondre à un cadre législatif de plus en plus exigeant. Pour ce faire, le groupe se mobilise pour renforcer sa résilience face aux effets du dérèglement climatique.

Empreinte carbone / Décarbonation

Le numérique est aujourd'hui à l'origine de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et la forte augmentation des usages laisse présager un doublement de cette empreinte carbone d'ici 2025.

Ainsi, en tant qu'acteur du numérique il est de la responsabilité du groupe SII d'agir pour réduire son empreinte environnementale et lutter contre le changement climatique. Cette responsabilité se traduit par l'ambition de décarboner les activités SII et de l'ensemble de sa chaîne de valeur afin de répondre au défi de neutralité carbone à l'horizon 2050 préconisé par l'ONU et l'UE.

En 2022, nous avons engagé une refonte du mode de collecte et d'inventaire annuel de nos émissions de gaz à effet de serre. Afin de faciliter la coordination de la méthode à l'échelle du groupe et à périmètre international, nous sommes passés d'une méthodologie Bilan Carbone® de l'ABC à la méthode GHG Protocol.



Dans ce cadre, nous avons intégré la 1^{ère} promotion de l'Accélérateur Climat du Pacte Mondial Réseau France, pour une formation qui s'est déroulée de mai à novembre 2022, s'est étalée sur 6 mois avec un équivalent de 10 heures de formation et des cas pratiques, afin de consolider et de valider notre méthodologie. Celle-ci s'appuie sur une approche SBTi. Elle a été suivie par un référent désigné de notre équipe RSE.



Toutes les agences françaises SII sont concernées et ont été prises en compte pour ce bilan. L'objectif étant de reporter l'intégralité des émissions carbone générées par les activités de SII France sur le territoire national.

Le mode de consolidation retenu est l'approche en contrôle opérationnel.

Nous avons fiabilisé la collecte de nos datas et élargi les items pris en compte **sur l'ensemble des 3 scopes**.

Exclusions :

- Scope 2 : nous n'avons pas intégré l'**approche Market-based** dans notre bilan d'émissions de GES parce que non significatif à date (consommations de kWh renouvelables

encore faibles en proportion, et facteur d'émissions en mix résiduel peu fiable). Elle fera l'objet d'une intégration progressive dans les prochains exercices

- Scope 3 : sur l'année de référence et les 2 derniers exercices, les **émissions associées aux déchets** générés par nos activités n'ont pas été prises en compte. Depuis, nous avons construit un tableau de reporting afin de consolider et récolter l'ensemble des datas Déchets de nos Agences France et de pouvoir intégrer les émissions associées dans notre outil d'inventaire GES à partir de l'exercice 2022-2023.

Les émissions associées aux **achats de matériel IT hors PC et écrans** ont été jugées moins significatives au vu du volume d'achats, et sont donc exclues de l'inventaire.

Au sein des émissions définies par ratios financiers, seules les lignes de dépenses les plus significatives ont été conservées, c'est-à-dire représentant au moins 95% du poids des dépenses sur le périmètre (conformément aux préconisations SBTi). Les **lignes de dépenses**, et donc les émissions de GES, **considérées comme « négligeables »** ont été exclues.

L'ensemble des facteurs d'émissions utilisés pour transformer nos données primaires en eqCO2 sont issus de la Base Empreinte® de l'Ademe.



Notre outil de calcul des émissions intègre les enjeux du GHG Protocol.

La réduction des émissions carbone est un enjeu majeur pour le groupe SII. Nous avons donc franchi une étape supplémentaire en 2023 en établissant notre **Plan de Décarbonation SII France** à horizon 2030 pour nous engager à réduire :

- **De 45 % les émissions de nos Scopes 1 & 2**, avec des actions concrètes sur notre flotte de véhicules et son électrification (Scope 1), ainsi que le pilotage à long terme d'un plan de sobriété énergétique (Scope 2)
- **De 25% les émissions de notre Scope 3**, avec des actions concrètes liées à notre chaîne de valeur et la cascade de nos exigences de réduction Carbone, l'optimisation de nos achats de matériel IT, la définition et la déclinaison d'une Politique de voyages d'affaires ambitieuse et enfin l'accompagnement de nos salariés dans la décarbonation de leurs modalités de déplacements domicile-travail.

Pour définir ces orientations de réduction, nous nous sommes appuyés sur l'outil SBTi tool.

L'année de référence retenue par le COMEX lors de la définition du Plan de Décarbonation SII France est l'exercice 2019-2020.

Dans la lignée de ce Plan de Décarbonation, ont été prévues des actions visant à sensibiliser, faire contribuer et engager les collaborateurs, et permettant de viser les cibles posées.

Ces actions illustrent également la manière dont le groupe SII a choisi d'agir pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique. On peut par exemple citer :

- La mise en place d'un plan de sobriété énergétique (voir 5.4.2.) ;
- La dynamique d'achats responsables, notamment avec l'appui de la nouvelle Charte Achats Responsables du groupe (voir 3.1.2) ;
- L'optimisation des surfaces de travail et du matériel IT (voir 5.3.2.) ;
- L'utilisation de systèmes de conférences téléphoniques, visioconférences et téléphonie IP, sont des alternatives efficaces permettant d'éviter certains déplacements ;
- Le déploiement du télétravail dans les agences françaises mais également dans les filiales (Allemagne, Canada, Chili, Espagne, Inde, Maroc, Pologne, Roumanie et Royaume-Uni) ;
- Le déploiement de Guides de Mobilité pour les agences concernées ;
- Le déploiement de politiques et guides relatifs aux déplacements professionnels et personnels afin de promouvoir les modes de déplacement durable ;
- Le remboursement des frais de transports en commun jusqu'à 100% en France, mais aussi en Allemagne, Belgique, Canada, Maroc et Roumanie ;
- L'électrification de la flotte de véhicules SII en France et en Allemagne, Belgique, et Espagne ;
- L'instauration d'infrastructures conciliantes : aménagements pour les cyclistes et/ou mise à disposition de bornes de recharge dédiées aux véhicules des collaborateurs (plusieurs agences françaises, Canada, Espagne et Pologne) ;
- La mise en œuvre du forfait mobilités durables vélo en France et d'initiatives similaires au Canada (rabais sur abonnement vélos libre-service) et en Belgique (budget mobilité). SII Pologne propose par ailleurs aux collaborateurs cyclistes une station de réparation de vélo équipée d'une pompe et des outils de réparation de base, le tout à proximité des parkings vélos disponibles sur le lieu de travail. Certaines filiales mettent également à disposition de vélos pour les trajets domicile-travail ou professionnels (Allemagne et Belgique par ex.) ;
- L'engagement de l'agence de Nantes dans la labellisation Employeur pro-vélo de la FUB : formation, sensibilisation, sécurité, atelier de réparation et outillage, ...

La réduction des émissions de gaz à effet de serre se concrétise également par des sensibilisations et actions régulières permettant d'informer les collaborateurs des bons comportements à adopter.

Responsabilité numérique

Être numériquement responsable, c'est construire un cadre de confiance dans le numérique, favoriser l'innovation et l'émergence d'écosystèmes de valeurs éthiques et responsables tout en assurant l'éco-responsabilité.

Le groupe SII est conscient des enjeux de développement durable liés à son secteur d'activité. Le numérique a introduit une transformation profonde de nos sociétés, introduisant à la fois de nouvelles opportunités pour mieux gérer les problèmes sociaux et environnementaux, et de nouvelles problématiques associées telles que la protection des données, le respect de la vie privée, la pollution engendrée (fabrication de nombreux équipements, consommation d'énergie, production de déchets pas ou peu recyclables).

La sobriété numérique constitue une priorité pour tendre vers un numérique plus responsable. C'est pourquoi une démarche structurée a été instaurée au niveau du groupe, par le biais d'une cellule Numérique Responsable dédiée. Cette démarche est intégrée à la stratégie RSE du groupe, et se concrétise opérationnellement avec 3 thématiques :

Green by Use : Sensibilisation et promotion des bonnes pratiques quotidiennes.

SII a développé et diffusé en interne plusieurs modules d'e-learning via l'outil digital 360 Learning :

- une sensibilisation au Numérique Responsable, obligatoire pour tous les collaborateurs, permettant la découverte des enjeux et leviers sur les 3 trajectoires de la démarche Numérique Responsable,
- une sensibilisation à la Communication Responsable, avec des pistes de réflexion et des recommandations pour la communication numérique et événementielle,
- une sensibilisation à l'Accessibilité Numérique, présentant et illustrant le référentiel RGAA 4, à destination des développeurs, concepteurs d'interface et créateurs de contenus numériques.

Le groupe SII a par ailleurs participé avec plusieurs de ses filiales pour la troisième année consécutive au Digital Clean Up Day, une opération de nettoyage numérique visant à sensibiliser les collaborateurs à la matérialité et l'impact environnemental du transfert et du stockage des données. L'édition 2023 a ainsi permis de supprimer plus de 4 400 Go, et de mobiliser nos collaborateurs en France et dans le monde.

Des épisodes de podcast "OK:SII" sont également réalisés sur ce thème, comme par exemple : "C'est quoi l'éco-conception ?" et "La sobriété numérique - La démarche RSE", afin de sensibiliser les collaborateurs SII à ces sujets.

Green for IT : Pilotage de l'impact environnemental de nos moyens informatiques.

Un accompagnement des équipes IT des différents sites a été déployé, afin de fiabiliser la gestion du parc de matériel informatique, et de guider les futurs achats.

Pour ce faire, des guides d'achats et d'exploitation responsables ont été déployés, afin de viser 90% d'achats écolabellisés pour les écrans et PC SII (hors contraintes clients). Les écolabels ont été retenus pour leur niveau d'exigence et leur notoriété : TCO-Certified, EPEAT (Gold ou Silver).

La priorité a été donnée aux matériels PC et écrans, et en se basant sur la date de leur achat au cours de l'exercice.

En effet, de par leur nombre et le coût environnemental de leur fabrication, ils concentrent la majeure partie de l'impact du numérique chez SII.

Le périmètre de cette démarche sera étendu à d'autres équipements sur les exercices suivants (smartphones, serveurs, matériel réseau, etc.)

La fin de vie des matériels obsolètes (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques DEEE) a également été améliorée (Cf. § "Sensibilisation et prévention environnementale page 117), afin de favoriser au maximum le réemploi du matériel, ou le cas échéant le recyclage ou l'élimination appropriée des composants, en tenant compte des enjeux de traçabilité associés.

Écoconception : Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans nos métiers.

L'écoconception est une démarche d'amélioration continue qui nécessite des compétences particulières, et la mise en place d'indicateurs et outils de mesure pour le pilotage.

Pour préparer le démarrage de nos projets écoconçus sur l'exercice 2023-2024, plusieurs étapes ont été enclenchées :

- développement de 4 modules d'e-learning de formation à l'écoconception, des principes fondamentaux à la mise en place opérationnelle dans les projets,

- déclinaison d'un référentiel d'écoconception logiciel, basé sur des référentiels reconnus,
- définition d'un tableau de bord pour le pilotage de la conformité d'une prestation par rapport au référentiel.

Enfin, le groupe SII est également partie prenante de groupes de travail / cercles d'experts sur le sujet :

- Il a rejoint le collectif Planet Tech Care (<https://planet-techcare.green/>) qui vise à accompagner et soutenir les acteurs engagés pour la réduction de l'empreinte environnementale du numérique. En devenant signataire, le groupe SII se mobilise aux côtés des acteurs de l'écosystème numérique français et s'engage à maîtriser les risques sur l'environnement pour tendre vers un numérique plus responsable,
- Il participe au programme Numérique Responsable de Numeum,
- Il est signataire depuis le 19 juillet 2022 de la Charte NR portée par l'INR (Institut du Numérique Responsable) https://charter.isit-europe.org/signataires-charte-nr/fiche-signataire/?lang=fr_FR&id=422

Economie circulaire

Politique générale en matière environnementale

Le groupe SII a mis en œuvre depuis de nombreuses années une stratégie volontariste en faveur de l'environnement dans la gestion de ses activités. Le système de management environnemental du groupe repose sur une analyse de risque environnementale et sur une démarche d'amélioration continue. La majorité des agences et filiales ont nommé une personne officiellement responsable des problématiques environnementales, et défini des politiques formelles concernant la gestion des enjeux environnementaux et la réduction des impacts environnementaux relevant de leurs activités.

Le groupe SII a bâti un Système de Management Intégré, incluant les fondements du référentiel ISO 14001, dont la direction assume la responsabilité de son efficacité. Les objectifs de ce système de management sont multiples. Ils traduisent les enjeux de SII et répondent aux besoins et attentes de ses parties intéressées :

- Économique : maîtriser et optimiser nos consommations d'énergie et notre empreinte carbone, valoriser nos déchets par une collecte sélective et prévenir les pollutions ;
- Concurrentiel : communiquer à nos clients les preuves de notre démarche d'engagement en matière de respect de l'environnement, pour se forger une image différenciante ;
- Sociétal : accroître l'image et les actions de la société vis-à-vis de l'ensemble des collaborateurs, des candidats mais également des acteurs économiques et institutionnels ;

- Réglementaire : appliquer les textes réglementaires et normes à venir pour anticiper les évolutions à mener ;
- Managérial : fédérer les salariés autour d'un projet d'entreprise, en les sensibilisant, en les formant et en les impliquant dans la démarche environnementale mise en œuvre.

Tels sont les principaux engagements que les agences et filiales inscrivent dans leur politique environnementale, qui se veut ambitieuse mais aussi pragmatique, réaliste et inscrite dans leur processus d'amélioration continue de leur performance environnementale.

Ces objectifs environnementaux font l'objet d'indicateurs, de mesures et de contrôles. Les actions engagées dans cette démarche vertueuse, sont revus et mis à jour annuellement en revue de direction.

Par ailleurs, des événements RSE internationaux sont régulièrement organisés (2 sur le précédent exercice concernaient les enjeux environnementaux, à l'occasion de la Semaine de la mobilité et du Digital clean up Day) : ils permettent d'impliquer les filiales sur les enjeux RSE du groupe.

Nos sites certifiés ISO 14001 s'inscrivent particulièrement activement dans une démarche de progrès continu : SII France (9 agences et le siège), SII Espagne, SII Roumanie, SII Technologies (Allemagne).



Sensibilisation et prévention environnementale

La majorité des sites SII disposent de procédures et modes opératoires formels sur les pratiques environnementales dont notamment la gestion et la valorisation des déchets. En ce sens, les filiales et agences du groupe SII sont concernées par le recyclage des papiers et cartons, des verres et plastiques, des cartouches d'encre, des piles et ampoules, des biodéchets et des équipements IT (ordinateurs fixes et portables, imprimantes et écrans) qui peuvent faire l'objet de dons aux collaborateurs ou à des associations permettant ainsi de prolonger leur cycle de vie. Nos sites sont équipés de poubelles de tris sélectifs et pour certains de composteurs. Une fois triés, les déchets sont le plus souvent valorisés via diverses filières de tri et de recyclage.

Des dispositifs ont été instaurés pour réduire à la source les déchets, notamment papiers et plastiques :

- Mise en place de Gestion Electronique des Documents (GED),
- Dématérialisation des documents internes,
- Paramétrage des imprimantes et photocopieurs en mode recto/verso et impressions à code,
- Dispositifs pour tendre vers le zéro plastique,
- Mise en place d'un réfrigérateur connecté proposant des produits frais et locaux, zéro déchet (SII Ouest, SII Sud-Ouest).

L'atteinte de nos ambitions environnementales ne peut se réaliser sans l'adhésion et l'implication des collaborateurs à notre démarche. Ainsi outre la sensibilisation RSE dispensée à l'arrivée chez SII, des sensibilisations et actions sont régulièrement effectuées afin de promouvoir les gestes responsables en matière de développement durable :

- Affichage des zones de recyclage,
- Consignes de tri sélectif,
- Rappels des bonnes pratiques et sensibilisation aux gestes écologiques,
- Actions et ateliers dédiés : World Clean Up Day, Digital Clean Up Day, Marathon Vert, Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets, Speak-Ups environnementaux ou encore campagnes d'éducation à la protection de l'environnement via des journées de collecte des déchets (SII Colombie).

S'agissant de la gestion des déchets en particulier, l'exercice a été marqué par la mise en place d'une procédure nationale, clarifiant notamment l'organisation cible et les rôles et responsabilités, tout en tenant compte des évolutions réglementaires récentes.

Concernant les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), une recherche a été menée afin de sélectionner un prestataire unique (pour les agences de France) afin de favoriser au maximum le réemploi du matériel, ou le cas échéant le recyclage ou l'élimination appropriée des composants, en tenant compte des enjeux de traçabilité associés, et en privilégiant une structure socialement respectueuse et engagée.

Par ailleurs, sur la thématique de la biodiversité, on peut par exemple citer la collaboration de l'agence Est avec "Un toit pour les abeilles". Un parrainage est en place depuis maintenant deux ans avec un apiculteur alsacien, Thierry COLIN, avec un résultat très significatif : en 2022, grâce à l'agence SII et aux autres parrains, Thierry a pu faire de sa passion, l'apiculture, son nouveau métier. Les pots de miel de sa production bénéficient également aux équipes de l'agence. Pour inspiration, cette action a fait l'objet d'un webinaire en mars 2022 : <https://www.youtube.com/live/SNfDYR2ifQ?feature=share>

Utilisation durable des ressources / Sobriété énergétique

Aux effets du dérèglement climatique, plus visibles chaque année, se sont ajoutées les conséquences géopolitiques du conflit armé à l'Est de l'Europe. Si bien qu'aujourd'hui, la crise énergétique est devenue une réalité tangible, dont les répercussions concrètes se manifestent jusque dans nos vies quotidiennes. Dans ce contexte, la sobriété énergétique n'est plus une option : alors que le Gouvernement français a annoncé une ambition inédite de réduction de 10% de consommation d'énergie finale d'ici deux ans, nous, acteurs du monde économique, avons un rôle majeur à jouer et une responsabilité collective dans la réussite de cet objectif. La crise que nous traversons nous impose d'avancer sur une réduction immédiate de notre consommation énergétique, en mettant en place sans délai des mesures collectives de sobriété à même de nous permettre de réaliser des économies d'énergie.

Le groupe SII, acteur de l'écosystème numérique français, a appelé ses agences et filiales, sur la base des propositions du collectif Convergences numériques et du Plan de sobriété énergétique du Gouvernement, à différentes mesures, compilées dans un Plan de Sobriété Énergétique.

Chaque site a nommé un relai sobriété garant du déploiement de ce plan, régulièrement réunis pour faciliter le partage des bonnes pratiques.

Voici ci-après quelques exemples d'actions présentes dans le Plan de Sobriété Énergétique du groupe SII :

- le choix de bâtiments performants, intelligents, plus respectueux de l'environnement et au plus près des clients pour limiter les déplacements des collaborateurs ;
- l'engagement d'une démarche de suivi et de pilotage de sa consommation d'énergie, incluant un paramétrage plus précis des températures, en particulier lors des saisons estivales et hivernales ;
- le recours privilégié aux énergies renouvelables avec garantie d'origine ;
- la sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques d'usage des matériels électriques et électroniques en leur possession ;

- le renouvellement du parc matériel seulement si nécessaire, et en privilégiant l'achat de matériel écoresponsable (Cf. § "Responsabilité numérique" page 115) ;
- la sensibilisation des collaborateurs aux bénéfices d'un choix de mode de déplacement doux pour leurs déplacements.

L'année 2022 a également été l'occasion de perfectionner le suivi global des consommations énergétiques, en particulier pour les agences françaises. Un outil de collecte des données de consommations énergétiques est à présent en place, renseigné sur la base des données de consommations des factures. Il permet un pilotage plus fin, et une meilleure valorisation des effets des mesures de réduction des consommations énergétiques.

Indicateurs et Indicateurs Clés de Performance (ICP)

MACRO-RISQUE			ECOSYSTEME NUMERIQUE			
Enjeux	Politiques	Indicateurs	Unités	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Rayonnement du secteur numérique	Politique de Management SII	Entités ayant des relations avec des associations professionnelles et des groupes d'experts technologiques	%	79	67	40
		Entités ayant des partenariats écoles et participant à la promotion des formations et métiers du numérique	%	71	60	20

MACRO-RISQUE			ENGAGEMENT PHILANTHROPIQUE			
Enjeux	Politique	Indicateurs	Unités	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Mécénat & engagement citoyen	Stratégie RSE SII	Entités engagées dans des œuvres philanthropiques	%	71	80	80

MACRO-RISQUE			CHANGEMENT CLIMATIQUE			
Enjeux	Politique	Indicateurs	Unités	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Empreinte carbone / Décarbonation	Stratégie RSE SII	Emissions de CO ₂ /ETP/an	T.eq.CO ₂ /ETP/an	Non représentatif Covid 19	3,89* ⁽⁸⁾	3,78*
	Plan de décarbonation SII FR	Emissions par scope (1, 2 et 3)	T.eq.CO ₂	Non représentatif Covid 19	Scp1* : 726 Scp2* : 72 Scp3* : 17 351 /	Scp1* : 894 Scp2* : 65 Scp3* : 17 703 Scp1 ⁽³⁾ : 2 187 Scp2 ⁽³⁾ : 1 459 Scp3 ⁽³⁾ : /
Responsabilité numérique	Stratégie RSE SII	Entités engagées dans une démarche de Numérique Responsable	%	50	73	73
	Plan de décarbonation SII FR	Achats d'équipements informatiques éco-labellisés	%	N/A	N/A	93* 52,9 ⁽⁴⁾
		Sensibilisation des salariés au Numérique Responsable	%	N/A	N/A	62 ⁽⁵⁾

MACRO-RISQUE		ÉCONOMIE CIRCULAIRE				
Enjeux	Politique	Indicateurs	Unités	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Certification et évaluations extérieures	Politique de Management SII	Score Ecovadis "Environnement" sur 100	Score	70	70	70
		Entités certifiées ISO 14001	%	27	27	33
Sensibilisation et prévention environnementale	Stratégie RSE SII	Déchets générés	T	Non disponible	Non disponible	82,1*
		Déchets valorisés	%	Non disponible	Non disponible	86,8*
Utilisation durable des ressources / sobriété énergétique	Stratégie RSE SII	Energie consommée	kWh	Non représentatif Covid 19	1 284 128 *	1 266 319 *
						4 937 856 **
	Plan de sobriété énergétique SII	Energie renouvelable	%	Non représentatif Covid 19	1,96*	2,8*
						2,1**

Indicateurs Clés de Performance (ICP)

* Indicateur établi sur le périmètre SII France

** Indicateur établi sur le périmètre SII Technologies (Allemagne), SII Belgique, SII Chili, SII Colombie, SII Espagne, SII France, SII Inde, SII Maroc, SII Pologne, SII République Tchèque et SII Roumanie, soit 96,7% du périmètre groupe au 31/03/2023

(3) Indicateur établi sur le périmètre groupe, sur la base des données reportées par les différentes filiales selon leur accès aux données, à l'exception de SII Canada et SII Royaume-Uni

(4) Indicateur établi sur le périmètre SII Technologies (Allemagne), SII Belgique, SII Colombie, SII Espagne, SII France, SII Inde, SII Pologne, SII Roumanie et SII Royaume-Uni

(5) Indicateur établi sur le périmètre SII Technologies (Allemagne), SII Colombie, SII Espagne, SII France, SII Inde, SII Pays-Bas, SII Roumanie et SII Royaume-Uni

(8) Inventaire carbone recalculé à l'occasion du changement de méthode de calcul d'empreinte carbone (ADEME FR --> GHC Protocol).

3.6. Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'assemblée générale de la société SII S.A.,

En notre qualité de professionnel de l'expertise-comptable, désigné organisme tiers indépendant ("tierce partie") de votre société SII S.A. (ci-après "entité") et accrédité par le COFRAC (Comité d'Accréditation Français ; Accréditation Cofrac validation/vérification n° 3-1861, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations de nature historique ou extrapolée de la déclaration de performance extra-financière consolidée, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le "Référentiel"), pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (ci-après respectivement les "Informations" et la "Déclaration"), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations permet d'utiliser des techniques de mesures différentes, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente en l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données publiques externes utilisées (ex : les facteurs d'émission de gaz à effet de serre, les trajectoires climatiques sectorielles, ...). Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration (ex : le périmètre de reporting, les extrapolations effectuées sur les consommations d'énergie, les gaz à effet de serre scope 3 reportés, ...).

Responsabilité de l'entité

Il appartient au directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des informations ;

- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le "Référentiel" de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les "informations".

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission selon le programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nos travaux sont réalisés en respectant un programme de vérification et les exigences spécifiées associées relatives à la vérification.

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.223-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité la plus contributrice, à savoir SII France et couvrent entre 31 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieure aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyen et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se déroulés entre janvier et juillet 2023 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 11 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 31 juillet 2023

L'organisme tiers indépendant

RSM Paris

Martine LECONTE

Responsable département RSE

Associée

Annexe 1 : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes.

Informations qualitatives et quantitatives (dont indicateurs clés de performance) :

Risques et enjeux	Indicateurs Quantitatifs	Données qualitatives testées
Gouvernance	En réflexion pour 2024	- Démarche RSE qui fait l'objet d'une consultation lors de la Revue de Direction Global Performance
Développement Responsable	ICP : - Taux de satisfaction clients - Score EcoVadis "Achats Responsables" - Taux entités certifiées ISO 9001	- Sous-traitants et fournisseurs font l'objet d'audit et d'évaluations intégrant des critères sociaux et environnementaux
Loyauté des pratiques et relations avec les parties prenantes	ICP : - Score Ecovadis "Ethique des affaires"	- Dispositif de sensibilisation éthique communiqué régulièrement et présenté aux nouveaux arrivants
Innovation	En réflexion pour 2024	- Initiatives telles que challenges innovations et ateliers d'idéation sont proposés aux ingénieurs et partenaires
Protection des actifs et confidentialités	ICP : - Taux entités certifiées ISO 27001	- Charte informatique appliquée aux externes du groupe utilisant les ressources informatiques
Gestion des talents	ICP : - Création nette d'emplois - Satisfaction salariés (Great Place to Work) - Taux de labellisation GPTW renouvelée - Nombre d'heures de formation	- Proposition aux candidats de stages de définir eux-mêmes le stage de leurs rêves - Cooptation pratiquée dans les filiales étrangères - Identification de formateurs parmi les talents du groupe et accompagné via une formation dédiée
Conditions de travail / Qualité de vie au travail	ICP : - Score EcoVadis "Social et droits de l'Homme" - Nombre d'accidents avec arrêt de travail - Nombre d'événements RSE groupe - Taux de collaborateurs sensibilisés à la RSE	- Application d'une forme flexible d'organisation du travail dans les filiales étrangères
Diversité et égalité des chances	ICP : - Répartition des effectifs par sexe - Nombre de nationalités différentes - Taux de recrutements des femmes sur la filière technique (personnel productif) Indicateurs : - Effectif moyen total (ETP)	- Signature d'une convention entre SII Ouest et l'association FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion)
Ecosystème numérique	En réflexion pour 2024	- Partenariat via la Chaire Berger-Capelle propose un programme en lien avec l'association @talentegal et la formation d'élèves-ingénieurs dans le cadre du label Handi-manager
Engagement philanthropique	En réflexion pour 2024	- Accompagnement des clients dans leurs parcours de transition numérique
Changement climatique	ICP : - Emissions par scope (1, 2 et 3) - Taux d'achats d'équipements informatiques écolabellisés - Taux de sensibilisation des collaborateurs au numérique responsable	- Intégration de la 1ère promotion de l'Accélérateur Climat du Pacte Mondial Réseau France
Economie circulaire	ICP : - Score EcoVadis "Environnement" - Taux d'entités certifiées ISO 14001 - Energie consommée	- Mise en place d'une procédure nationale sur la gestion des déchets

Annexe 2 : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes.



Comptes annuels au 31 mars 2023

4.1	Comptes annuels consolidés au 31 mars 2023	124
4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	151
4.3	Comptes annuels sociaux au 31 mars 2023	156
4.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	171
4.5	Information pro forma	175

4.1. Comptes annuels consolidés au 31 mars 2023

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF(en milliers d'euros)	Notes	31/03/2023	31/03/2022
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	a.5	67 136	45 815
Droit d'utilisation	a.7	56 857	45 576
Immobilisations incorporelles	a.4	3 437	4 099
Immobilisations corporelles	a.6	22 324	18 444
Autres actifs non courants	a.11	558	558
Actifs financiers non courants	a.8	5 345	5 798
Impôts différés actifs	a.9	9 060	6 608
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		164 717	126 898
ACTIFS COURANTS			
Créances d'exploitation	a.10	295 760	253 420
Créances d'impôts		3 599	2 973
Autres actifs courants	a.11	11 433	9 779
Actifs financiers courants	a.8	992	210
Trésorerie et Equivalents trésorerie	a.13	196 546	159 137
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		508 330	425 519
TOTAL DE L'ACTIF		673 047	552 417

PASSIF(en milliers d'euros)	Notes	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	a.14	40 000	40 000
Réserves consolidées & titres d'autocontrôle (1)		145 999	120 196
Résultat de l'exercice		80 460	59 377
CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)		266 459	219 573
Participation ne donnant pas le contrôle		74	-442
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		266 533	219 131
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	a.15	12 416	18 669
Dettes de location non courantes	a.15	43 488	32 614
Provisions à long terme	a.16	7 408	9 364
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		63 312	60 647
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières à court terme	a.15	20 214	11 923
Dettes de location courantes	a.15	16 251	15 478
Dettes d'exploitation	a.17	175 889	150 574
Provisions à court terme	a.16	10	18
Dettes d'impôts		7 769	6 841
Autres passifs courants	a.18	123 069	87 805
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		343 202	272 639
TOTAL DU PASSIF		673 047	552 417

(1) Les titres d'autocontrôle sont présentés dans les réserves consolidées qui sont décrites sur la note 4 "Etat des variations des capitaux propres"

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/03/2023	31/03/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES		1 022 547	828 875
Achats consommés		-263 220	-199 570
Charges de Personnel	a.19	-552 681	-469 682
Charges Externes		-62 541	-46 383
Impôts et taxes		-9 630	-7 454
Dotations aux amortissements	a.20	-27 950	-23 991
Dotations aux provisions	a.21	-3 590	-1 504
Autres produits d'exploitations		3 644	2 920
Autres charges d'exploitations		-5 744	-4 146
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT		100 835	79 065
Autres charges opérationnelles non courantes	a.22	-174	0
RÉSULTAT OPERATIONNEL		100 661	79 065
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	a.23	211	138
Coût de l'endettement financier brut	a.23	-2 244	-2 330
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-2 033	-2 192
Autres produits financiers	a.23	9 008	2 481
Autres charges financières	a.23	-2 225	-1 205
Charges d'impôt	a.24	-24 944	-18 737
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRETÉES OU EN COURS DE CESSIION		80 467	59 412
RÉSULTAT NET		80 467	59 412
Part du groupe		80 460	59 377
Participation ne donnant pas le contrôle		7	35
RÉSULTAT NET GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)	a.25	4,171	2,969
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	a.25	4,155	3,073

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/03/2023	31/03/2022
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	80 467	59 412
Total des éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat (1)	-846	-488
Total des éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (2)	669	234
RÉSULTAT GLOBAL	80 290	59 158
Part du groupe	80 283	59 123
Participation ne donnant pas le contrôle	7	35

(1) Ecart de conversion

(2) Ecart actuariel sur engagement retraite

TABLEAU CONSOLIDÉ DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31/03/2023	31/03/2022
Résultat net consolidé		80 467	59 412
+ Dotations aux amortissements et provisions		28 710	25 059
- Reprises nettes aux amortissements et provisions		-2 101	-1 672
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		1 243	833
- Plus-values de cession		-1 060	-238
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	a.4 & a.6	989	166
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		108 248	83 560
+ Coût de l'endettement financier net	a.22	2 032	2 192
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	a.23	25 012	18 737
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		135 292	104 489
- Impôts versés		-20 150	-9 394
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité		-15 603	-16 612
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)		99 539	78 483
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	a.4 & a.6	-11 860	-9 287
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		330	238
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	a.8	-15 172	-9 750
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	a.8	15 075	8 817
+/- Incidence des variations de périmètre		-18 167	-4 692
- Décaissement des prêts et avances consentis	a.8	-366	-323
+ Encaissement des prêts et avances consentis	a.8	360	271
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-29 800	-14 726
+/- Rachats et ventes d'actions propres		78	-65
- Dividendes versés aux actionnaires		-10 670	-5 157
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	a.15	3 769	2 705
- Remboursements d'emprunts	a.15	-4 744	-4 568
- Intérêts financiers nets versés	a.23	-2 032	-2 192
- Remboursements des dettes de location	a.15	-18 195	-16 250
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		-31 794	-25 527
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		-728	-20
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)		37 217	38 210
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)		159 137	120 927
TRESORERIE DE CLOTURE (J)		196 354	159 137
Equivalents de trésorerie	a.13	90 095	64 463
Trésorerie	a.13	106 451	94 674
Concours bancaires	a.15	-192	0
TRESORERIE DE CLOTURE		196 354	159 137

4.1.2. ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves consolidées & titres autodétenus (1)	Résultat Consolidé	Total Part Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
AU 31/03/2021	40 000	116 421	24 930	181 351	-477	180 874
Résultat net de la période			59 377	59 377	35	59 412
Autres éléments du résultat global		-254		-254		-254
Résultat global		-254	59 377	59 123	35	59 158
Affectation du résultat		24 930	-24 930			
Palements fondés sur des actions		833		833		833
Opérations sur titres autodétenus		-41		-41		-41
Dividendes		-5 157		-5 157		-5 157
Variation des puts sur participations ne donnant pas le contrôle		-16 536		-16 536		-16 536
AU 31/03/2022	40 000	120 196	59 377	219 573	-442	219 131
Résultat net de la période			80 460	80 460	7	80 467
Autres éléments du résultat global		-177		-177		-177
Résultat global		-177	80 460	80 283	7	80 290
Affectation du résultat		59 377	-59 377			
Palements fondés sur des actions		1 243		1 243		1 243
Opérations sur titres autodétenus		104		104		104
Dividendes		-10 670		-10 670		-10 670
Variation de périmètre					509	509
Variation des puts sur participations ne donnant pas le contrôle		-24 080		-24 080		-24 080
Autres mouvements		6		6		6
AU 31/03/2023	40 000	145 999	80 460	266 459	74	266 533

(1) : Les titres d'autocontrôle détenus sont présentés dans les réserves consolidées à leur coût d'acquisition, soit - 3 955 k€ (- 1 422 k€ en valeur nominale) au 31 mars 2023 contre - 4 132 k€ (- 1 492 k€ en valeur nominale) au 31 mars 2022

a. Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2023

a.1. Référentiel comptable

Référentiel IFRS applicable au 31 mars 2023

La société SII SA dont le siège social est situé au 8 rue des Pirogues de Bercy – 75012 PARIS est cotée sur Euronext, compartiment B, sous le code ISIN FR0000074122.

L'activité de la société porte sur les marchés du conseil en technologies et du conseil et services tels que définis par le Syntec Numérique dans des secteurs variés tels que l'aéronautique, la défense, les télécoms, la banque, l'assurance, l'énergie, la distribution, la santé, l'automobile, les transports et les services.

Les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2023 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après "le groupe SII").

Les comptes consolidés au 31 mars 2023 présentés dans ce document ont été validés par le directoire en sa séance du 06 juin 2023 et arrêtés par le directoire le 27 juillet pour être soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 21 septembre 2023.

Les états financiers consolidés annuels du groupe SII au 31 mars 2023 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) en

vigueur à cette date tel qu'approuvé par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 mars 2023 sont ceux qui font l'objet d'une publication au Journal de l'Union Européenne avant le 31 mars 2023 et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne.

Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire sans incidences significatives

- **Amendements à IAS 37** "Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire";
- Décision de l'IFRIC IC sur les logiciels mis à disposition dans le Cloud dans le cadre d'un contrat SaaS.

Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non appliquées par anticipation

Le groupe SII n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations ou amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} avril 2022.

a.2. Méthodes comptables significatives

a.2.1. Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du groupe sont préparés sur la base du coût à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, et ceux ayant une maturité de moins de douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

a.2.2. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société consolidante ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, à la date de l'arrêté des comptes.

Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Le groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe SII détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

a.2.3. Recours à des estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont réalisées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers consolidés portent sur les sujets suivants :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires (note 4.a.2.5);
- la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles et notamment les goodwill (note 4.a.5);
- les droits d'utilisation et dettes de location (note 4.a.7);
- les impôts différés (note 4.a.9);
- les avantages au personnel et les provisions (note 4.a.16).

a.2.4. Facteurs de risques financiers

Dans le cadre de son contrôle interne, le groupe SII a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après).

Risques clients

Pour tous les clients importants, plusieurs agences et/ou filiales du groupe SII contractent avec de nombreuses filiales ou sites différents d'un même client. La stratégie de développement du groupe au sein des clients majeurs est coordonnée par un responsable de compte sous la responsabilité d'un membre du comité de direction. D'autre part, la quasi-totalité des ventes est réalisée avec des clients "grands comptes". Le risque, face au défaut de paiement de ces derniers, est par conséquent limité. L'évolution de la balance âgée des clients et la variation du DSO sont suivies périodiquement afin d'apprécier au plus tôt le risque éventuel de dérive. Les politiques de référencement de nos clients visant à limiter le nombre de fournisseurs sélectionnés est susceptible d'influer sur l'activité du groupe et donc sur la rentabilité en cas de perte d'un référencement avec un client représentant une part de chiffre d'affaires significative. De plus, nos marchés sont directement liés aux tendances macroéconomiques notamment aux politiques d'investissements de nos clients. La stratégie mise en œuvre au sein du groupe vise à minimiser ces risques mais il est impossible de totalement les circonscrire.

Risque de non-respect d'un engagement de résultats

La société exerce une part de son chiffre d'affaires (environ 15%) dans des opérations dites "forfaitaires" ou "à engagements de résultats" vis-à-vis d'un cahier des charges plus ou moins bien défini et plus ou moins stable dans le temps. Le risque de non-respect d'une obligation de résultat et éventuellement d'une pénalité contractuelle n'est pas exclu. Ce risque est maîtrisé, il reste très limité car analysé en permanence :

- en fin de phase d'avant-vente ; revue d'offre permettant de valider la proposition commerciale,
- pendant le déroulement du projet ; le processus est sous assurance qualité avec les revues de suivi périodiques. De plus, l'avancement est analysé mensuellement et fait l'objet d'un reporting formalisé par les équipes du contrôle de gestion.

Risque de change

L'activité du groupe SII est, pour moins de la moitié, française (≈42,5%) et majoritaire sur l'ensemble de la zone euro (≈53%), le chiffre d'affaires à l'export concerne également des filiales de clients français sur des pays de la zone euro (Belgique, Italie, Allemagne, Espagne, ...).

La facturation "non-euro" concerne à ce jour la Pologne (zloty), la République Tchèque (couronne tchèque), la Suisse (franc suisse), le Maroc (dirham), le Chili (peso), la Roumanie (leu), l'Inde (roupie), la Colombie (peso), le Canada (dollar canadien), le Royaume-Uni (livre sterling) et la Suède (couronne suédoise) soit de l'ordre de 47% du chiffre d'affaires groupe pour des prestations livrées essentiellement sur leur marché intérieur respectif.

Toutefois, des conventions de prêt intra-groupe libellées en euros existent entre SII France et les filiales du groupe et sont exposées aux variations de change. De plus, quelques opérations sont facturées dans une devise différente de la devise du pays réalisant la prestation.

Risque de taux - Risque de crédit

Le groupe SII a souscrit plusieurs prêts dont une majorité à taux fixe. Les prêts à taux variable sont, en majorité, indexés sur l'indice Euribor à 1 mois ou à 3 mois. La courbe des taux actuels et son évolution à court/moyen terme n'engendre pas de risque majeur. De plus le niveau d'endettement du groupe SII lui confère encore des possibilités complémentaires si le besoin survenait.

Risque sur portefeuille actions

Au 31 mars 2023, SII autodétenait 710 955 actions SII dont 627 495 actions étaient affectées en titres immobilisés. Sur la base du cours moyen du mois de mars 2023, qui était de 50€ comparé au prix moyen d'achat de ces actions qui était de 5,56€, aucune dotation ou reprise sur provision n'a été constatée dans les comptes sociaux sur l'exercice. SII ne possède pas d'autre action en portefeuille.

Risque de liquidité

L'ensemble de la trésorerie est placé sur des instruments financiers dont le rendement est lié au taux du marché monétaire. Des lignes de crédits existent pour financer une partie du besoin en fonds de roulement, les principales se situant chez SII Concatel en Espagne. Compte tenu de sa situation actuelle de trésorerie, le groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

a.2.5. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états des filiales étrangères hors de la zone euro dont la monnaie de fonctionnement ne diffère pas de la monnaie locale, sont convertis selon la méthode du cours de clôture pour les postes bilantiels, sauf pour les capitaux propres, et le cours moyen mensuel de la période pour les postes de produits et de charges qui représente le cours de change en vigueur à la date des transactions en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens mensuels sur les éléments de résultat, sont portés dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres consolidés.

a.2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre SII (le Groupe) et son client. Un contrat est reconnu s'il est probable que SII recouvrera le paiement auquel il a droit en contrepartie des biens ou services qui seront fournis au client, les droits aux biens ou services et les termes de paiement peuvent être identifiés, et les parties au contrat se sont engagées à exécuter leurs obligations respectives. Le chiffre d'affaires généré par des contrats avec des clients est reconnu en contrepartie d'un actif sur contrat ou d'une créance client avant le paiement effectif.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations du contrat.

Contrats de prestations d'assurances techniques, de conseils et de réalisations facturées au temps passé

Le chiffre d'affaires des contrats de prestations d'assurances techniques, de conseils et de réalisations est comptabilisé à l'avancement dans la mesure où le client reçoit et consomme les avantages du service au fur et à mesure que SII exécute sa prestation. Il est reconnu sur la base de la naissance des droits à facturation et le montant à facturer correspond à la valeur des services fournis au client réalisés à date.

Le montant du prix de transaction affecté aux obligations de prestation est basé sur temps facturable passé sur le contrat.

Les coûts liés à ces contrats sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Contrats de prestations de services au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires des contrats de prestations au forfait est comptabilisé à l'avancement et représente moins de 15% de l'activité.

Il est reconnu sur la base de la méthode des coûts encourus pour évaluer le degré d'avancement à la date considérée. Les pourcentages d'avancement des projets sont déterminés selon les procédures qualité en vigueur dans le groupe. L'avancement d'un projet est calculé par rapport à l'estimation totale des coûts basée sur le nombre de jours restant à produire par rapport au nombre de jours initialement prévu, permettant ainsi la prise en compte intégrale en temps réel d'une éventuelle perte sur le projet.

SII reconnaît le revenu à l'avancement mais acquiert contractuellement le droit à facturer à l'atteinte des

jalons spécifiés ou à l'acceptation finale par le client des prestations réalisées. La différence entre la facturation et le chiffre d'affaires comptabilisé impacte la situation financière consolidée de la manière suivante :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan en Actifs sur contrats clients du poste "Créances d'exploitation",
- les services facturés mais non encore totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan en Passifs sur contrats clients du poste "Autres passifs courants".

Les coûts liés à ces contrats sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Dans le cas où un contrat au forfait devient déficitaire, la perte à terminaison est provisionnée dans le poste "Provisions".

Coûts d'obtention ou d'exécution d'un contrat avec un client

La norme IFRS 15 requiert l'activation obligatoire des coûts d'obtention du contrat si ces coûts sont marginaux, c'est-à-dire uniquement s'il s'agit de coûts que l'entité n'aurait pas encourus si elle n'avait pas obtenu le contrat. Les coûts d'obtention de contrat qui ne sont pas marginaux doivent être constatés en charges, sauf si ces coûts sont refacturables au client, même en l'absence d'obtention du contrat. Les coûts constatés à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la fourniture au client des services auxquels l'actif est lié.

Si les coûts d'exécution du contrat ne sont pas traités par une autre norme, ils sont constatés à l'actif si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- ces coûts sont directement liés à un contrat existant ou à un contrat prévu que SII peut identifier spécifiquement ;
- ces coûts procurent à l'entité des ressources nouvelles ou accrues qui seront utilisées pour satisfaire, ou continuer à satisfaire, une "obligation de performance" dans le futur ;
- et si l'entité s'attend à recouvrer ces coûts.

À l'inverse, les coûts d'exécution d'une "obligation de prestation" satisfaite ou partiellement satisfaite doivent être comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts de contrat capitalisés sont amortis sur une base systématique correspondant à la manière dont sont transférés au client les services auxquels cet actif se rapporte.

Composante de financement importante

SII évalue si un contrat comporte une composante de financement importante, si la contrepartie est reçue plus d'un an avant ou après le transfert de services au client (par exemple, la contrepartie est payée d'avance ou est payée après la fourniture des services). Si le calendrier

des paiements convenu par les parties au contrat offre au client ou au fournisseur un avantage financier significatif, le prix de transaction est ajusté pour refléter cette composante de financement. Les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

a.2.7. Résultat opérationnel courant / résultat opérationnel

Le groupe SII a opté pour la présentation séparée de certains éléments de produits et de charges significatifs à l'intérieur du résultat opérationnel. Le résultat opérationnel courant correspond donc au résultat opérationnel avant prise en compte de ces éléments constitués des dépréciations de goodwill et des frais d'acquisitions de filiales.

a.2.8. Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus systématiquement sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont comptabilisées en déduction de la charge correspondante si elles ont pour objet de couvrir une dépense identifiée.

a.2.9. Impacts liés à la crise géopolitique en Ukraine

L'exposition du Groupe SII aux conséquences de la crise géopolitique en Ukraine reste très faible. Le Groupe dispose d'une entité juridique en Ukraine employant 30 collaborateurs, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1,3 K€ au 31 mars 2023.

Le groupe SII soutient ses équipes en Ukraine, la sécurité des salariés restent la priorité du groupe et nous apportons tout l'aide possible.

a.3. Périmètre de consolidation

a.3.1. Liste des entreprises consolidées

Le périmètre de consolidation du groupe SII comprend 27 sociétés consolidées (intégrées globalement). La liste complète et les pourcentages de contrôle y afférent, sont donnés ci-après :

Société	Siège social N° Siret	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de droit de vote
SII	8 rue des Pirogues de Bercy 75012 Paris (France) - Siren : 315 000 943	Société consolidante	
SII Sp.zoo	ul. Niepodlegosci 69 - 02-626 Varsovie (Pologne)	70%	70%
SII Holding GmbH (sous palier)	Karl-Kurz StraBe 36 - D-74523 Schwabisch Hall (Allemagne)	100%	100%
SII Deutschland	Karl-Kurz StraBe 36 - D-74523 Schwabisch Hall (Allemagne)	79%	79%
SII Technologies GmbH (sous palier)	Am Mittleren Moos 53 - D-86167 Augsburg (Allemagne)	100%	100%
<i>SII Precisions Parts GmbH</i>	<i>Valentin-Heider-Str. 7 86167 Augsburg (Allemagne)</i>	100%	100%
SII Group Spain (sous palier)	Ciutat de la Justícia de Barcelona - Av. Carrilet, 3 -Edificio D, Pl.10- 08902 Hospitalet de Llobregat (Barcelone - Espagne)	83%	83%
<i>Vanture</i>	<i>Ciutat de la Justícia de Barcelona - Av. Carrilet, 3 -Edificio D, Pl.10- 08902 Hospitalet de Llobregat (Barcelone - Espagne)</i>	100%	100%
<i>CVT Argentine</i>	<i>Av. Colon 531 - 5500 Mendoza (Argentine)</i>	100%	100%
SII Belgium	Lenneke Marelaan, 12/1 - 1932 Sint-Stevens-Woluwe (Belgique)	97%	97%
SII IT&C Services SRL	4A Timisoara Blvd., AFI Park 4, 10th floor, District 6, 061328 Bucarest (Roumanie)	80%	80%
SII s.r.o.	Michelska 1552/58 - 141 00 Prague 4 (République Tchèque)	90%	90%
SII Services s.r.o.	Michelska 1552/58 - 141 00 Prague 4 (République Tchèque)	90%	90%
SII Netherlands B.V.	Amsterdamsevaart 268 - 2032 Ek Haarlem (Pays-Bas)	100%	100%
SII Services Maroc	Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah- Immeuble Crystal 3 - 20200 Casablanca (Maroc)	100%	100%
SII SA (sous palier)	Route des Acacias 48 - 1227 Carouge (Suisse)	100%	100%
<i>SII Services SA</i>	<i>Route des Acacias 48 - 1227 Carouge (Suisse)</i>	100%	100%
SII Group Chile	Av. Andres Bello 2777, Of. 701 - 7550000 Las Condes, Santiago (Chili)	100%	100%
SII India & E.S.	Leela Landmark - 1 st Floor - 07, 1st Cross, 3rd Main Ashwini Layout - Ejipura - Bangalore 560 047 (India)	100%	100%
SII InC Canada	2060 rue de la Montagne, unit 304 Montréal, QC, H3G 1Z7 (Canada)	90%	90%
SII Luxembourg	4, rue de Kleinbettingen - L8362 Grass (Luxembourg)	100%	100%
SII Colombia	Av. Calle 40A No 13 - 09 Oficina 2102 Bogota (Colombie)	83%	83%
SII Services Limited	BTC - Bessemer Drive Stevenage SG1 2DX (Royaume-Uni)	100%	100%
SII Learning	153, avenue d'Italie - 75013 Paris (France)	100%	100%
SII Sweden AB and Operations	Mäster Samuelsgatan 60 111-21 Stockholm (Suède)	100%	100%
SII Ukraine	Velyka Arnauts'ka St, 72/74 65045 Odesa	70%	70%
Metanext Partners	5, avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres	100%	100%

a.3.2. Variations de périmètre

Le groupe SII a fait l'acquisition de la société Metanext Partners au cours de l'exercice pour renforcer son offre cloud.

a.4. Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition dès lors que les avantages économiques futurs attribuables iront au groupe et que ce coût a pu être évalué de façon fiable. Après leur comptabilisation initiale, leur coût d'acquisition est diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, soit :

Catégorie	Amortissement	
	Mode	Durée
Recherche et développement	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle ou à chaque fois qu'il y a une indication de perte de valeur qui consiste à comparer leur valeur d'utilité et leur valeur comptable.

Détail des immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	01/04/2021	Augmentation	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations taux de change	31/03/2022
Goodwill	49 946	5 164				240	55 350
Frais de développement (1)	14 010					-1	14 009
Concessions, brevets et droits similaires	9 458	1 076	196	1	35	-9	10 365
Autres immobilisations incorporelles	7 643	156		1	-76		7 724
TOTAL BRUT	81 057	6 396	196	2	-41	230	87 448
Dépréciations	-9 295					-240	-9 535
Amortissements	-25 820	-2 315	-130	-2		8	-28 001
TOTAL NET	45 942	4 081	66		-41	-2	49 912

(en milliers d'euros)	01/04/2022	Augmentation	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations taux de change	31/03/2023
Goodwill	55 350	21 599	279			99	76 769
Frais de développement (1)	14 009		14 009				
Concessions, brevets et droits similaires	10 365	709	796		6	-1	10 283
Autres immobilisations incorporelles	7 724	1 852	4 895		-6	-9	4 666
TOTAL BRUT	87 448	24 160	19 979			89	91 718
Dépréciations	-9 535					-99	-9 634
Amortissements	-28 001	-3 234	-19 699			25	-11 511
TOTAL NET	49 912	20 926	280			15	70 573

(1) : Considérant l'intérêt futur pour son activité, le sous-groupe SII Concatel active les frais de développement liés à ses solutions logicielles développées en interne ; dès lors que ces dernières sont individualisables, séparables, génératrices d'avantages économiques futurs largement indépendants de l'activité de prestations de services de la société et que les coûts engagés peuvent être affectés de façon fiable à une phase de développement du projet. Ces développements concernent très majoritairement le logiciel de gestion Service One qui a été abandonné au cours de l'exercice.

Hormis les goodwill dont le détail figure dans la note ci-après, SII ne dispose pas d'immobilisations incorporelles dont le montant unitaire serait significatif au regard de la position AMF du 9 janvier 2008 relative aux VaMPs.

a.5. Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée "Regroupements d'entreprises", à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le groupe SII susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur la segmentation géographique définie par pays.

Le goodwill résultant des acquisitions est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs non financiers", les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet de test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendus de l'utilisation de l'unité génératrice). Les estimations sont réalisées sur la base d'une projection à 5 ans.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu au goodwill de l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

En cas de cession d'une entreprise, le goodwill attribué à la filiale est inclus dans la détermination du résultat de cession.

Détail des principaux Goodwill

(en milliers d'euros)	Valeur brute 01/04/2022	Augmentations	Diminutions	Dépréciations	Variations taux de change	Autre mouvements	Valeur nette 31/03/2023
SUISSE	3 304			-3 403	99		0
ESPAGNE	5 223			-2 454			2 769
ALLEMAGNE	10 157	1 066		-2 000			9 223
BELGIUM	6 997		279	0			6 718
FRANCE	2 616	20 483		-307		25 404	48 196
NETHERLANDS	1 469			-1 469			0
TOTAL	29 766	21 550	279	-9 633	99	25 404	66 906

Les tests de dépréciation ont été réalisés une fois par an au moment de la clôture au 31 mars sur la base du modèle de flux de trésorerie actualisés.

Une reclassification de 25 404 apparaît sur la ligne France afin de ne présenter qu'une seule ligne pour les différentes filiales françaises.

Suite à notre dernière acquisition réalisée en novembre 2022, le goodwill provisoire (dans l'attente définitive de son affectation) s'élève à 20 483K€ à la date d'entrée.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Espagne	Allemagne	Belgique	Pays Bas	France
Taux d'actualisation	10,30%	9,30%	9,50%	9,40%	9,00%
Taux de croissance du chiffre d'affaires	Décroissant de 14,5% à 10,3%	Décroissant de 21,9% à 4%	Croissant de -12,5% à 5,7%	Décroissant de 42,4% à 8,9%	Croissant
Taux de marge brute	Croissant de 13% à 15%	Constant	Croissant de 19% à 22%	Constant à 22%	Constant

La valeur recouvrable est déterminée d'après la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie sont projetés sur 5 ans sur la base des budgets prévisionnels financiers approuvés par la direction. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà s'élève à 2%.

Les impairments tests ne font pas apparaître sur l'exercice des dépréciations complémentaires. Des tests de sensibilité ont été réalisés en prenant comme facteur un taux d'actualisation de +1%, une croissance à l'infini de 0 et un taux de marge de -1%.

a.6. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont présentées au bilan en prenant le coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, soit :

Catégorie	Amortissement	
	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Installations & agencements	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	1 à 15 ans

Détail des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	01/04/2021	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Variation de périmètre	Variation taux de change	31/03/2022
Droit d'utilisation	74 544	15 260	3 312	-561		-96	85 835
Constructions	87	34					121
Installations techniques, matériel, outillage	1 990	720					2 710
Installations générales, agencements	20 460	1 982	982	637	36	-43	22 090
Matériel informatique	16 566	1 849	613	2 461	104	-23	20 344
Autres immobilisations corporelles	469	55			5	1	530
Immobilisations corporelles en cours	239	3 421		-2 495		-5	1 160
Avances et acomptes	6			-6			
TOTAL BRUT	114 361	23 321	4 907	36	145	-166	132 790
Amortissements	-50 394	-21 718	-3 384	-4	-141	103	-68 770
TOTAL NET	63 967	1 603	1 523	32	4	-63	64 020

(en milliers d'euros)	01/04/2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Variation de périmètre	Variation taux de change	31/03/2023
Droit d'utilisation	85 835	33 688	9 914	-65		-149	109 395
Constructions	121					-50	71
Installations techniques, matériel, outillage	2 710	979				-1	3 688
Installations générales, agencements	22 090	4 766	2 701	104	233	-115	24 377
Matériel informatique	20 344	2 325	5 408	3 042		-53	20 250
Autres immobilisations corporelles	530	50	5			-10	565
Immobilisations corporelles en cours	1 160	2 778		-3 078	161		1 021
Avances et acomptes							
TOTAL BRUT	132 790	44 586	18 028	3	394	-378	159 367
Amortissements	-68 770	-24 699	-13 180	-3	-124	230	-80 186
TOTAL NET	64 020	19 887	4 848	0	270	-148	79 181

a.7. Droit d'utilisation et dette de location

La norme IFRS 16 "Contrats de location" prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs avec la constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette de location (valeur actualisée des loyers restants à payer).

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

Au cours de la vie de chaque contrat, le montant de la dette et du droit d'utilisation peut être ajusté à l'occasion d'événements entraînant la révision ou la modification à la hausse ou à la baisse de la durée de location et/ou du montant du loyer. Initialement, la durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

- Exemptions

Le groupe SII a décidé d'exempter les contrats suivants :

- contrats de location dont la durée est de courte durée (durée inférieure à douze mois) ;
- contrats de location à faible valeur (contrats dont la valeur est inférieure à 5 000 €).

- Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation appliqué par le groupe SII est le taux marginal d'emprunt en l'absence de connaissance du taux implicite du contrat.

La durée d'amortissement des actifs activés a été alignée sur la durée des contrats.

La nature des biens loués porte sur des actifs immobiliers, la flotte automobile et du matériel informatique. Le Groupe SII loue des bâtiments pour ses bureaux et les contrats sont négociés au cas par cas. Ces contrats sont conclus pour une durée comprise pour la plupart entre 5 et 15 ans. Le groupe SII loue des véhicules pour certains de ses salariés dont la durée est comprise entre 1 et 5 ans. Le groupe loue également dans une moindre mesure du matériel informatique dont la durée varie entre 2 et 5 ans

A la clôture de l'exercice, le groupe SII détient 540 contrats de location actifs entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16, composés de 397 contrats de locations de véhicules, 121 contrats de baux immobiliers et 22 contrats d'équipements informatiques et autres.

Droits d'utilisations

(en milliers d'euros)	Immobilier	Véhicules	Matériel informatiques	Total
VALEUR BRUTE				
VALEUR BRUTE - 31/03/2022	79 048	5 641	1 145	85 834
Nouveaux contrats	15 973	1 505	112	17 591
Prolongation durée de location/Révision loyers	15 795	214	90	16 099
Diminutions durées/ loyers et sorties IFRS 16	- 8 583	- 695	- 636	- 9 914
Reclassement		- 65		- 65
Ecart de conversion	- 143	- 6		- 149
VALEUR BRUTE - 31/03/2023	102 090	6 594	713	109 396
AMORTISSEMENTS				
AMORTISSEMENTS - 31/03/2022	- 36 832	- 2 861	- 565	- 40 258
Dotations	- 15 888	- 1 611	- 248	- 17 747
Reprises	4 394	619	339	5 352
Reclassement		65		65
Ecart de conversion	50			50
AMORTISSEMENTS - 31/03/2023	- 48 276	- 3 788	- 474	- 52 538
VALEUR NETTE - 31/03/2023	53 814	2 806	237	56 856

Dettes financières de location

(en milliers d'euros)	Immobilier	Véhicules	Matériel informatique	Total
DETTE DE LOCATION - 31/03/2022	44 902	2 596	594	48 092
Nouveaux contrats	31 861	1 708	182	33 751
Diminutions durées/loyers et sorties	- 4 189	- 76	- 297	- 4 562
Remboursements	- 15 463	- 1 745	- 235	- 17 443
Ecart de conversion	- 96	- 3		- 99
DETTE DE LOCATION - 31/03/2023	57 015	2 480	244	59 739
DETTES COURANTES	14 864	1 262	125	16 251
DETTES NON COURANTES	42 151	1 218	119	43 488

a.8. Autres actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers sont évalués en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Certaines créances pour lesquelles l'effet de l'actualisation est significatif sont comptabilisées à la valeur des flux de trésorerie actualisés au taux de marché.

Le groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de taux d'intérêt ou de taux de change. Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de mise en place et sont ensuite réévalués. La méthode de reconnaissance des profits et pertes de juste valeur dépend du dérivé en tant qu'instrument de couverture et le cas échéant de la nature de l'élément couvert.

(en milliers d'euros)	Valeur brute 01/04/2022	Augmentations	Diminutions	Dépréciations	Autres mouvements	Variations de périmètre	Variations de taux change	Valeur nette 31/03/2023
Titres de participation	149			-149				0
Prêts	291	366	360					297
Dépôts et cautionnements	3 670	1 195	1 045		-12	137	24	3 969
Autres actifs financiers	2 096	13 838	13 839	-49			25	2 071
TOTAL	6 206	15 399	15 244	-198	-12	137	49	6 337

Les titres de participation correspondent aux titres détenus dans le capital de la société Alianet à hauteur de 149 K€.

a.9. Impôts différés actifs et passifs

Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature :

(en milliers d'euros)	Actifs		Passifs		Net	
	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2022
Contribution sociale de solidarité des sociétés	36	32			36	32
Participation des salariés	1 040	690			1 040	690
Effort construction	74	58			74	58
Ecarts de conversion			62	33	-62	-33
Autres provisions	2 997	1 717	189	56	2 808	1 661
Provision pour indemnités de fin de carrière	739	784			739	784
Retraitement contrats longue durée	216	256	76	86	140	170
Actualisation dépôts de garantie	55	18			55	18
Différence temporaire sur chiffre d'affaires	176	130	235	138	-59	-8
Différence temporaire sur paie	1 671	1 458			1 671	1 458
Dépréciation clients	1 337	2 862			1 337	2 862
Différences sur les stocks			41		-41	0
Activation déficit reportable	2 456				2 456	0
Dépréciation intragroupes			2 236	2 012	-2 236	-2 012
Amortissement des immobilisations	341	294			341	294
Provision pour plans de rachat d'actions			52	47	-52	-47
IFRS 16	814	682	1	1	814	682
Impôts différés calculés	11 952	8 981	2 892	2 373	9 060	6 608
Compensation par entités fiscales	-2 892	-2 373	-2 892	-2 373	0	0
IMPÔTS DIFFÉRÉS APRÈS COMPENSATION	9 060	6 608	0	0	9 060	6 608

a.10. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation ont été évaluées à leur juste valeur, puis à leur coût amorti. Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de dépréciations des comptes clients, déterminées client par client voire créance par créance, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des créances telle qu'une contestation voire une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance.

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net au	Net au
			31/03/2023	31/03/2022
Créances clients et comptes rattachés	233 073	958	232 115	195 757
Actifs sur contrats clients	59 930	5 346	54 584	48 357
Stocks de matières et produits et autres appro.	2 404		2 404	1 797
Créances sociales	2 104		2 104	4 033
Créances fiscales (hors impôt courant)	4 553		4 553	3 476
TOTAL	302 064	6 304	295 760	253 420

Les actifs sur contrats clients (dénommés auparavant factures à établir) représentent la part des prestations aux contrats réalisées mais non encore facturées suite à la mise en application d'IFRS 15 sur l'exercice. Le détail est présenté en note 11.

Le maintien d'un niveau de créances élevé au 31 mars 2023 s'explique en partie par les créances clients de SII France, SII Sp. zoo et SII Concatel dans leur cycle d'exploitation courant et notamment par la persistance d'en-cours de travaux non facturés par les filiales espagnoles du groupe dans le cadre du déploiement de marchés publics majeurs portés par la région autonome de Catalogne.

Au 31 mars 2023, le poste "Actifs sur contrats clients" inclut des travaux en cours non facturés pour un montant brut global de 59,8 M€ dont 6,3 M€ sont relatifs aux en-cours en Espagne et provisionnés partiellement à hauteur de 5,3 M€ compte tenu d'une ancienneté supérieure à un an considérée comme un risque de facturation à terme.

Ventilation des créances clients par date d'antériorité :

Créances échues depuis					
(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2023	Solde non échu	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	plus de 60 jours
Créances clients et comptes rattachés brut	233 073	201 759	21 016	3 976	6 322
Actifs sur contrats clients	59 930	59 930			
Dépréciations	6 304	5 346			958
TOTAL	286 699	256 343	21 016	3 976	5 364

Affacturage

Il existe un contrat d'affacturage dans notre filiale SII Concatel en Espagne, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- cession du factor de créances clients qui en assure le recouvrement. Le client paie le factor qui rétrocède les sommes perçues à notre filiale ;
- le non recouvrement des créances est de la responsabilité du factor ;

- notre filiale reçoit du factor des avances de trésorerie sur le montant des créances cédées ;
- un dépôt de garantie est exigé par le factor.

L'analyse réalisée a conduit au traitement suivant :

- dans le cas où le risque de recouvrement est porté par le factor, une déconsolidation des créances cédées est effectuée.

a.11. Actifs et passifs liés aux contrats clients

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2023	Total au 31/03/2022
En cours de prestations de service	131	413
Clients facture à établir	59 799	58 366
TOTAL ACTIFS SUR CONTRATS CLIENTS	59 930	58 779
Avances et acomptes reçus sur commande	496	1 741
Clients avoir à émettre	6 154	6 486
Produits constatés d'avance	12 853	11 406
TOTAL PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS	19 503	19 633

La valeur brute des actifs sur contrats clients est de 59 930 K€ au 31 mars 2023 et la valeur nette est de 54 584 K€.

Le solde des factures à établir composant les actifs sur contrats correspond au montant déjà reconnu en chiffre d'affaires pour lequel les droits à recevoir un paiement sont conditionnels et inconditionnels.

a.12. Autres actifs

Les autres actifs courant sont évalués à leur juste valeur sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation car ils ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net au 31/03/2023	Net au 31/03/2022
Avances et acomptes versés sur commandes	1 088		1 088	1 277
Fournisseurs Avoirs à recevoir	76		76	141
Débiteurs divers	485		485	881
Charges à répartir	13		13	2
Charges constatées d'avance	10 329		10 329	8 036
TOTAL	11 991		11 991	10 337

La part courante des autres actifs représente 11 433 K€ et la part non courante 558 K€ (En N-1 cela représentait respectivement 9 779 K€ et 558 K€).

a.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité, dont la valeur n'est pas sujette

à des variations significatives. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. La valorisation est effectuée par le compte de résultat.

(en milliers d'euros)	Net au 31/03/2023	Net au 31/03/2022
Sicav de trésorerie	90 095	64 463
Disponibilités	106 451	94 674
TOTAL	196 546	159 137

Les valeurs mobilières de placements sont constituées de parts d'OPCVM monétaires placées dans un horizon de gestion à court terme.

a.14. Capitaux émis et réserves**Capital social**

Au 31 mars 2023, le capital est composé de 20 000 000 actions ordinaires, de valeur nominale de 2 € entièrement libérées et représentant 40 000 000 €.

Titres en autocontrôle

En application de la norme IAS 32, tous les titres d'autocontrôle de la société mère détenus par elle-même ou par ses filiales sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en capitaux

propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice. En date de valeur du 31 mars 2023, la société détient 710 955 actions propres pour une valeur brute de 3 955 milliers d'euros, contre 746 093 actions propres pour une valeur brute de 4 132 milliers d'euros au 31 mars 2022.

Contrat de liquidité

	31/03/2022	Achat	Vente	31/03/2023
Titres (en nombre)	9 961	287 159	290 521	6 599
Espèces (K€)	175	-13 276	13 355	254

Actions non affectées

Au 31 mars 2023, 76 861 actions autodétenues sont réservées pour servir les différents plans.

Paiements fondés sur des actions

L'IFRS 2 prévoit l'évaluation et la comptabilisation en charge des avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites. S'agissant de plans qui se dénouent en instruments de capitaux propres, la juste valeur unitaire des options et actions est déterminée en date d'attribution. Cette valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits au compte de résultat dans le poste "Charges de personnel" (la contrepartie est comptabilisée dans les capitaux propres).

La détermination de la juste valeur de ces options et actions à la date d'attribution a été effectuée sur la base du cours de l'action diminué de la perte de chance de dividendes. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

- *Détail des plans d'attribution d'actions gratuites en cours sur l'exercice.*

	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'assemblée	19/09/2019	19/09/2019	19/09/2019
Date de la réunion du directoire	02/06/2020	01/06/2021	01/06/2022
Nombre total d'actions attribuées	31 776	38 138	38 723
Date d'attribution	02/06/2020	01/06/2021	01/06/2022
Fin d'acquisition des droits	02/06/2022	01/06/2023	01/06/2024
Prix de l'action (en €)	20,35	26,30	42,64
Taux de dividende	0,01	0,01	0,01
Charge totale (en €)	646 642	1 003 029	1 651 149
CHARGE SUR EXERCICE (EN €)	53 887	501 515	687 979

Conformément à la législation en vigueur au moment de la décision d'attribution par le directoire, l'attribution des actions gratuites est soumise à un délai de deux ans pour la période d'attribution sans période complémentaire de conservation.

La propriété des actions gratuites est conditionnée par la présence effective jusqu'à l'issue de la période d'attribution.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2022/2023, 31 776 actions ont été livrées aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites de 2020.

a.15. Emprunts et dettes financières

Les emprunts correspondent en partie aux dettes issues des emprunts bancaires et des contrats de location financement. Ils font l'objet d'une répartition entre courant et non courant en fonction de leur échéance.

(en milliers d'euros)	01/04/2021	Augmentation	Diminution	Diminution des loyers	Variation taux de change	Variation de la juste valeur	31/03/2022	Courant	Non courant
Emprunt auprès des établissements de crédit	31 976	397	-4 554				27 819	9 643	18 176
Dettes de location	50 117	15 246	-15 767	-1 463	-41		48 092	15 478	32 614
Autres dettes financières diverses	406	2 308	-15		-1		2 698	2 205	493
Dettes liées au factor									
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	82 500	17 951	-20 336	-1 463	-42		78 609	27 326	51 283
Concours bancaires									
Dérivés passifs à la juste valeur par résultat	184				2	-111	75	75	
Intérêts courus non échus	4		-4						
TOTAL DES AUTRES PASSIFS FINANCIER	188		-4		2	-111	75	75	
TOTAL	82 688	17 951	-20 340	-1 463	-40	-111	78 684	27 401	51 283

Les augmentations et diminutions figurant sur le tableau en "emprunt auprès des établissements de crédit" ont été notamment impactées par des renégociations de contrats d'emprunt espagnol de court terme à long terme.

(en milliers d'euros)	01/04/2022	Augmentation	Diminution	Diminution des loyers	Variation taux de change	Variation de la juste valeur	31/03/2023	Courant	Non courant
Emprunt auprès des établissements de crédit	27 819	3 769	-4 136				30 330	18 770	11 560
Dettes de location	48 092	33 752	-17 443	-4 562	-99		59 740	16 252	43 488
Autres dettes financières diverses	2 698		-609		1		2 090	1 234	856
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	78 609	37 521	-22 188	-4 562	-98		92 160	36 256	55 904
Concours bancaires		193					193	193	
Dérivés passifs à la juste valeur par résultat	75		-75						
Intérêts courus non échus		16					16	16	
TOTAL DES AUTRES PASSIFS FINANCIERS	75	208	-75				209	209	
TOTAL	78 684	37 729	-22 263	-4 562	-98		92 369	36 465	55 904

Les dérivés passifs correspondent à des swaps de taux d'intérêt. La variation "encaissement liés aux nouveaux emprunts" de 3 769 K€ dans le tableau consolidé de flux de trésorerie correspond exclusivement au flux d'augmentation des "emprunts auprès des établissements

de crédit". La variation "Remboursements d'emprunts" de 4 744 K€ dans le tableau consolidé de flux de trésorerie correspond au flux de diminution des "emprunts auprès des établissements de crédit" pour 4 136 K€ et des "autres dettes financières diverses" pour 609 K€.

Analyse des dettes financières par devises et par taux

(en milliers d'euros)	31/03/2023			31/03/2022		
	Taux variable	Taux fixe	Total	Taux variable	Taux fixe	Total
EURO	3 487	66 149	69 636	6 114	56 238	62 352
PLN		17 068	17 068		14 295	14 295
RON		4 192	4 192	36	13	49
MAD		836	836		992	992
CLP		198	198		336	336
CZK		55	55		111	111
SEK		82	82		107	107
Autres		93	93		367	367
TOTAL	3 487	88 673	92 160	6 150	72 459	78 609

Ce tableau inclut les dettes issues d'IFRS 16 – dettes de location.

a.16. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le

montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que la date d'échéance est supérieure à un an.

Les provisions courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an. Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est supérieure à un an.

	Ouverture	Dotations	Reprises		Ecart actuariels	Entrée de périmètre	Variation taux de change	Clôture
(en milliers d'euros)			Utilisées	Non utilisées				
Long terme								
- Risque social	3 415	184	204	637				2 758
- Risque commercial								
- Ind. de fin de carrière	3 254	316		3	-903	282	1	2 947
- Autres charges	2 695	259		1 249			-2	1 703
SOUS TOTAL	9 364	759	204	1 889	-903	282	-1	7 408
Court terme								
- Risque social								
- Garanties données	14			6				8
- Ind. de fin de carrière	4			2				2
- Autres charges								
SOUS TOTAL	18			8				10
TOTAL	9 382	759	204	1 897	-903	282	-1	7 418

Le risque social correspond aux provisions pour litiges prud'homal. La provision pour litige est passée de 3 415 K€ au 31 mars 2022 à 2 758 K€ au 31 mars 2023. Sur l'exercice, 841 K€ de provisions ont été reprises dont 637 K€ correspondent à des reprises dont l'issue est en notre faveur.

Les autres charges sont essentiellement constituées de provision sur les locaux.

Provisions pour indemnité de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages au personnel" le groupe comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies dont il supporte le risque actuariel. La différence entre le montant du passif social concernant les indemnités de fin de carrière et les actifs de régime pour couvrir ce passif fait l'objet d'une provision.

L'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été réalisée à partir de la méthode par répartition des coûts au prorata de l'ancienneté.

Elle tient compte des paramètres suivants :

- le montant des indemnités de fin de carrière futures estimées au départ en fin de carrière ;
- la probabilité d'avoir à verser ces indemnités en fin de carrière ;
- le coefficient d'actualisation financière.

L'évolution de la valeur actuelle de l'engagement de retraite est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur actuelle de l'obligation	31/03/2022	
		Juste valeur des actifs du régime	Passif net au bilan
Valeur actuelle de l'engagement retraite début exercice	4 834	1 660	3 174
Coût des services rendus	673		673
Coût financier	36		36
Ecart actuariels passés par les autres éléments du résultat global	-316		-316
Contribution de l'employeur		313	-313
Autres variations			
VALEUR ACTUELLE DE L'ENGAGEMENT RETRAITE 31/03/2022	5 227	1 973	3 254

(en milliers d'euros)	Valeur actuelle de l'obligation	31/03/2023	
		Juste valeur des actifs du régime	Passif net au bilan
Valeur actuelle de l'engagement retraite début exercice	5 227	1 973	3 254
Coût des services rendus	439		439
Coût financier	80		80
Ecart actuariels passés par les autres éléments du résultat global	-903		-903
Contribution de l'employeur		208	-208
Variation de périmètre	282		282
Autres variations	4		4
VALEUR ACTUELLE DE L'ENGAGEMENT RETRAITE 31/03/2023	5 130	2 181	2 949

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/03/2023	31/03/2022
Taux d'actualisation	3,80%	1,60%
Taux de revalorisation des salaires	2,50%	1,40%
Age de départ à la retraite	64 ans	62 ans

a.17. Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur, puis à leur coût amorti. Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2023	Total au 31/03/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 487	45 651
Dettes sociales	80 385	70 988
Dettes fiscales (hors impôt courant)	41 017	33 931
TOTAL	175 889	150 570

a.18. Autres passifs courants

Les autres passifs courants sont notamment composés des prestations facturées mais qui n'ont pas encore été exécutées (précédemment dénommés produits constatés d'avance), des avoirs à émettre et des acomptes reçus. Tous ces éléments sont présentés dans le poste "Passifs sur contrats clients".

La ventilation entre autres passifs courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2023	Total au 31/03/2022
Passifs sur contrats clients	19 504	19 632
Puts sur participation ne donnant pas le contrôle	89 897	65 818
Divers	13 668	2 356
TOTAL	123 069	87 806

Puts sur participation ne donnant pas le contrôle

Le groupe peut consentir aux participation ne donnant pas le contrôle de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie.

Le groupe enregistre un passif financier au titre des options de vente accordées aux participations ne donnant pas le contrôle des entités concernées. En application de la méthode dite de "l'acquisition anticipée", le groupe ne reconnaît pas d'intérêts non contrôlés vis-à-vis des participations ne donnant pas le contrôle bénéficiant de l'engagement de rachat : aucune quote-part de résultat ne leur est donc attribuée dans les comptes consolidés.

Le passif est initialement comptabilisé pour la valeur actuelle du prix d'exercice. Lors des arrêts ultérieurs, sa

valorisation est ajustée en fonction de la dernière actualisation disponible des paramètres de calcul contractuels.

Les variations de juste valeur des engagements de rachat, après leur comptabilisation initiale sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres part du groupe.

Le passif financier est présenté au sein des "Autres passifs courants" en fonction de la date d'exigibilité de l'engagement de rachat.

Des puts sur participations ne donnant pas le contrôle ont été constatés sur les filiales SII Sp. Zoo (Pologne), SII Deutschland (Allemagne), SII Concatel (Espagne), SII IT&C Services SRL (Roumanie), SII s.r.o. (République Tchèque, SII Colombia (Colombie) et SII Inc. (Canada).

a.19. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2023	Période 31/03/2022
Salaires	421 868	356 081
Charges sociales	125 543	110 112
Participation des salariés	4 027	2 656
Paiements fondés sur des actions	1 243	833
TOTAL	552 681	469 682

Sous le libellé "Paiements fondés sur des actions" est comptabilisée la charge liée aux plans de stock-options et aux plans d'attribution d'actions gratuites.

a.20. Dotations aux amortissements

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2023	Période 31/03/2022
Amortissements immobilisations incorporelles	3 235	2 315
Amortissements immobilisations corporelles	6 990	5 588
Amortissements contrats de location	17 725	16 088
TOTAL	27 950	23 991

a.21. Dotations aux provisions

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2023	Période 31/03/2022
Provisions sur actifs circulants	4 807	2 069
Provisions pour litiges	-695	321
Provisions pour garanties données aux clients	237	-7
Provisions pour autres charges	-759	-879
TOTAL	3 590	1 504

Les provisions sur actifs circulants sont essentiellement liées à la dépréciation des en-cours clients de notre filiale SII Concatel (Espagne) compte tenu de la situation géopolitique dégradée en Espagne.

a.22. Autres charges opérationnelles non courantes

Les autres charges opérationnelles non courantes d'un montant total de -174 K€ correspond à des frais d'acquisition.

a.23. Résultat financier net

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2023	Période 31/03/2022
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	211	138
Intérêts et charges financières	-990	-1 084
Charges financières dues au titre des contrats de location financement	-1 254	-1 246
Coût de l'endettement financier net	-2 033	-2 192
Gain de change	3 083	1 812
Effets de l'actualisation	-144	-81
Autres	6 069	750
Autres produits financiers	9 008	2 481
Dotations aux provisions financières	0	0
Perte de change	-492	-203
Coût financier des engagements envers le personnel	-81	-36
Autres	-1 652	-966
Autres charges financières	-2 225	-1 205
TOTAL	4 750	-916

a.24. Charges d'impôt

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend les impôts exigibles et les impôts différés. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, il est directement comptabilisé en capitaux propres.

- L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
- Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Toutefois, les impôts différés ne sont pas reconnus dans les cas suivants :

- des différences temporaires sur la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affectera en aucun cas le résultat fiscal ;

- les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dans la mesure où le groupe est capable de déterminer le délai de la différence temporaire et qu'il soit probable qu'ils ne soient pas reversés dans un avenir prévisible ;
- les différences temporaires taxables liées à la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale, sous la tutelle d'une seule et unique autorité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

Traitement comptable de la CVAE

La CVAE qui selon l'analyse du groupe SII répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12, est comptabilisée en impôt sur le résultat.

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2023	Période 31/03/2022
Impôts exigibles	27 548	20 020
Impôts différés	-2 604	-1 283
TOTAL	24 944	18 737

Rapprochement différé entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt :

(en milliers d'euros)	31/03/2023			31/03/2022		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts	105 397	25,83%	27 224	78 150	28,41%	22 201
Charges fiscalement non déductibles	22 884	25,83%	5 911	10 740	28,41%	3 051
Produits fiscalement non imposables	-19 177	25,83%	-4 953	-18 166	28,41%	-5 160
Abattement contribution sociale sur les bénéfices (3,3% sur le montant n'excédant pas 763 k€ d'IS)	-763	3,30%	-25	-763	3,30%	-25
Différentiel de taux - France/Pologne-Suisse-Chili-Espagne-Allemagne-Belgique-Roumanie-République Tchèque	79 106	entre - 9,17% et 9,83%	-4 774	47 826	entre - 4,59% et 12,41%	-4 193
Autres - Retraitements non fiscalisés	-5 154	25,83%	-1 331	1 917	28,41%	544
Déficits non activés	5 066	25,83%	1 309	65	28,41%	18
Imputation des déficits	-464	25,83%	-120	2 562	28,41%	728
Impact net d'impôt de la CVAE			1 703			1 573
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE			24 944			18 737

a.25. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions propres détenues.

Le résultat net dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites attribuées, et diminué du nombre d'actions autodétenues.

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2023	Période 31/03/2022
Résultat net - part du groupe (k€)	80 460	59 377
Nombre d'actions ordinaires	20 000 000	20 000 000
Effet dilutif des stock-options et actions gratuites	76 861	69 914
Effet relatif de l'annulation des actions auto-détenues	-710 955	-746 093
RÉSULTAT NET EN EURO PAR ACTION (€)	4,171	2,969
RÉSULTAT NET DILUÉ EN EURO PAR ACTION (€)	4,155	3,073

a.26. Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", le groupe communique une information financière sectorielle basée sur les données internes de gestion utilisées par la direction; ceci afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

L'information transmise en interne au président du directoire est présentée sous un seul secteur d'activité.

Les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe sont établis selon une répartition par zone géographique : France et Hors France.

(en milliers d'euros)	31/03/2023		31/03/2022	
	France	Hors France	France	Hors France
Chiffre d'affaires net	434 149	588 398	383 389	445 486
Amortissement des actifs	-10 345	-17 605	-9 801	-14 190
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	31 139	69 522	26 969	52 096
Coût de l'endettement financier net	-291	-1 742	-321	-1 871
Autres produits financiers	1 074	7 934	338	2 143
Autres charges financières	-584	-1 641	-197	-1 008
Impôt sur les résultats	-9 264	-15 680	-10 265	-8 472
RÉSULTAT NET	22 074	58 393	16 524	42 888
Part du groupe	22 074	58 386	16 524	42 853
Participation ne donnant pas le contrôle		7		35

a.27. Engagements hors bilan**Engagements donnés**

- Divers contrats de location longue durée

(en milliers d'euros)	Montant hors bilan 31/03/2023	Paiements dus par période		
		à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans
Locaux	22 796	4 953	14 557	3 286
Véhicules				
Matériel	801	373	428	
TOTAL	23 597	5 326	14 985	3 286

Le montant des engagements "Locaux" correspond en grande partie à des contrats d'espace de travail collaboratif et des prestations de services pour la France et la Pologne pour un montant de 12,5 K€.

- Cautionnements, aval et garanties

Sans objet à la connaissance de la société.

- Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur

Nom	Bénéficiaire	Date de départ	Date d'échéance	Condition de levée	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti
Eric Matteucci	Banque	Janvier 2020	Février 2027	N/A	200 000	1%
Eric Matteucci	Banque	Octobre 2020	Septembre 2027	N/A	448 718	2%
TOTAL					648 718	3%

Engagements reçus

Dans le cadre d'une acquisition effectuée lors d'exercice précédent, SII a obtenu des garanties de passif sur plusieurs années. SII n'a donné aucune garantie pour cette opération.

a.28. Informations relatives aux parties liées**Rémunération des principaux dirigeants**

Les rémunérations brutes et avantages de toute nature des membres des organes de direction et de surveillance, comptabilisés par la société SII et ses sociétés contrôlées, se sont élevés au titre de la période à 1 431 823 euros :

- Avantages à court terme : 1 431 823 €
- Avantages postérieurs à l'emploi : néant
- Autres avantages à long terme : néant
- Indemnité de fin de contrat de travail : néant
- Paiements en actions : 38 723 actions gratuites attribuées

a.29. Evénements postérieurs à la clôture de la période

Aucun événement connu n'a d'impact significatif sur les comptes clos au 31 mars 2023.

a.30. Effectif moyen

	31/03/2023	31/03/2022
France	4 919	4 408
Pologne (y inclus Suède et Ukraine)	3 300	2 720
Espagne (y inclus Argentine)	739	792
Allemagne	467	412
Roumanie	442	341
Chili	361	308
Colombie	176	136
Maroc	130	81
Belgique	87	63
Canada	50	46
Royaume-Uni	50	36
République Tchèque	41	32
Pays Bas	35	32
Inde	34	25
Suisse	4	2
TOTAL	10 835	9 434

a.31. Honoraires d'audit

	2022/2023
Honoraires CAC liés à la certification des comptes	381
Honoraires CAC liés aux autres services	129
TOTAL DES HONORAIRES D'AUDIT	510

4.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'assemblée générale de la société SII S.A.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SII S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des Goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Au 31 mars 2023, les Goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 67 136 milliers d'euros, soit 10% du total actif. Les Goodwill correspondent à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. Ils sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles selon le groupe de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur la segmentation géographique définie par pays.

Le goodwill résultant des acquisitions est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet de test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur comme indiqué en note 4.a.5 "Goodwill".

Le groupe s'assure lors de chaque exercice que les goodwill ne présentent pas de risque de perte de valeur et que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. L'estimation de la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendus de l'utilisation de l'unité génératrice) est réalisée sur la base d'une projection de flux futurs de trésorerie actualisés sur 5 ans.

Les modalités des tests de perte de valeur mis en œuvre par UGT et le détail des hypothèses retenues sont présentés en note 4.a.5 "Goodwill" de l'annexe :

Les flux futurs de trésorerie sont projetés sur 5 ans sur la base des budgets prévisionnels financiers approuvés par la direction par UGT. Les flux de trésorerie au-delà de 5 ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 2%.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit compte-tenu de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses des flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à l'infini ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur d'utilité à ces hypothèses, et compte-tenu de leur montant significatif.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé la conformité de la méthodologie appliquée par le groupe aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique, avec l'implication de nos spécialistes en évaluation, des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le groupe et apprécié notamment au niveau des principales UGT :

- Le caractère raisonnable et la cohérence de la détermination des budgets prévisionnels financiers et des projections de flux futurs de trésorerie avec les performances passées de l'UGT ainsi que le contexte économique et financier dans lequel elle opère ;
- Le caractère raisonnable des taux d'actualisation et de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés en les comparant avec les taux retenus pour des sociétés considérées comme comparables ;
- L'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par le groupe à une variation des principales hypothèses retenues ;
- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 4.a.5 " Goodwill" de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Par ailleurs, les informations prévues par l'article 8 du Règlement Taxonomie (UE) 2020/852 incluses dans la déclaration de performance extra-financière appellent de notre part l'observation suivante : l'analyse des informations relatives à la taxonomie a été conduite uniquement aux bornes d'un périmètre représentant 91% des effectifs du groupe et non du périmètre consolidé du groupe SII dans son ensemble.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE - S.I.I. S.A. Par l'assemblée générale du 13 juillet 1999 pour le cabinet KPMG S.A. suite au rachat d'un cabinet et celle du 20 septembre 2018 pour le cabinet RSA.

Au 31 mars 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 24^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSA dans la 5^{ème} année, dont respectivement 24 et 5 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Par ailleurs, le cabinet RSM Salustro Reydel, membre du réseau KPMG International, était précédemment commissaire aux comptes de l'entité, de 1999 à 2011.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Paris le 28 juillet 2023

KPMG S.A.
Geoffroy Muselier
Associé

RSA
Arnaud Devoucoux
Associé

4.3. Comptes annuels sociaux au 31 mars 2023

BILAN ACTIF

(en milliers d'euro)	Montants bruts	Amortissements et provisions	Net au 31/03/2023	Net au 31/03/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	6 527	5 388	1 139	1 346
Fonds commercial	30 769	1 783	28 986	28 999
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	5	5		
Autres immobilisations corporelles	19 354	11 040	8 314	8 236
Immobilisations en cours	330		330	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	38 556	5 159	33 397	12 929
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	3 652		3 652	3 852
Prêts	8 331		8 331	154
Autres immobilisations financières	2 292		2 292	2 105
ACTIF IMMOBILISÉ	109 816	23 375	86 441	57 621
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	131		131	413
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	523		523	383
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	149 277	149	149 128	130 978
Autres créances	34 542	8 655	25 887	34 419
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	17 147	465	16 682	5 817
dont actions propres (-357)				
Disponibilités	45 547		45 547	56 641
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 316		4 316	3 571
ACTIF CIRCULANT	251 483	9 269	242 214	232 222
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	6		6	
TOTAL GÉNÉRAL	361 304	32 644	328 661	289 844

BILAN PASSIF

(en milliers d'euro)	31/03/2023	31/03/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000 000)	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	5	5
Autres réserves	117 000	100 000
Report à nouveau	597	710
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	29 221	24 602
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 123	1 109
CAPITAUX PROPRES	191 946	170 426
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 773	3 476
Provisions pour charges	1 647	2 856
PROVISIONS	4 420	6 331
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		502
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	366	1 025
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 448	13 131
Dettes fiscales et sociales	89 905	82 293
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	785	411
Autres dettes	15 830	6 402
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	9 961	9 301
DETTES	132 295	113 065
Ecart de conversion passif		22
TOTAL GÉNÉRAL	328 661	289 844

COMPTE DE RÉSULTAT (en liste)

(en milliers d'euro)	France	Exportation	31/03/2023	31/03/2022
PRODUIT EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	425 994	3 018	429 012	382 656
CHIFFRE D'AFFAIRES	425 994	3 018	429 012	382 656
Production stockée			- 282	377
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 276	1 749
Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions, transferts de charges			2 651	4 539
Autres produits			465	636
PRODUITS D'EXPLOITATION			433 122	389 956
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			76 303	66 037
Impôts, taxes et versements assimilés			10 557	8 675
Salaires et traitements			222 373	202 062
Charges sociales			89 407	80 429
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisation :				
- dotations aux amortissements			3 227	3 137
- dotations aux dépréciations			12	12
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			939	2 980
Dotations aux provisions			335	789
Autres charges			830	762
CHARGES D'EXPLOITATION			403 983	364 884
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			29 139	25 072

Note :

Dont transferts de charges de 150 K€.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

(en milliers d'euro)	31/03/2023	31/03/2022
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	7 061	5 340
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 329	505
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	161	53
Différences positives de change	2	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	8 553	5 897
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	470	161
Intérêts et charges assimilées	14	21
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	36	
CHARGES FINANCIÈRES	520	182
RÉSULTAT FINANCIER	8 033	5 715
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	37 172	30 788
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	202	263
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	130	228
PRODUITS EXCEPTIONNELS	332	491
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	75	109
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	520	371
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	14	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	609	480
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 277	11
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	4 027	2 656
Impôts sur les bénéfices	3 647	3 540
TOTAL DES PRODUITS	442 007	396 344
TOTAL DES CHARGES	412 786	371 742
RÉSULTAT NET	29 221	24 602

b. Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2023

b.1. Faits caractéristiques

La crise géopolitique en Ukraine n'a aucun impact sur les comptes de SII France.

SII France a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société Metanext en date du 21/11/2022. Avec cette acquisition, SII accélère son développement en France sur le secteur Cloud.

b.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes qui couvrent la période du 01/04/2022 au 31/03/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 328 661 K€ et le compte de résultat présenté sous forme de liste :

- un total produits de 442 007 K€
- un total charges de 412 786 K€
- il dégage un bénéfice de 29 221 K€

b.2.1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif aux Plan Comptable Général.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire en sa séance du 6 juin 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement n'a été apporté dans les méthodes d'évaluation.

Les principales méthodes utilisées sont :

b.2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Concessions, brevets et droits similaires

Catégorie	Amortissements	
	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 5 ans

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement de l'exercice n'ont pas été immobilisés, comme les frais de recherche et développement engagés au cours des exercices antérieurs.

Fonds commerciaux

En application de la réglementation 2015-06 ANC, les fonds commerciaux font l'objet de test de dépréciation tous les ans. Conformément à cette réglementation, toute dépréciation ne saurait faire l'objet de reprise.

La durée d'usage des fonds commerciaux est indéterminée.

Les malis techniques ont été affectés en fonds commerciaux.

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation des biens.

Catégorie	Amortissements	
	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Installations & agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Immobilisations financières

Au 31 mars 2023, les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de flux de trésorerie actualisés corrigé de l'endettement net. Le taux d'actualisation retenu s'élève, selon le pays des filiales détenues, entre 8% et 15%. La valeur d'inventaire est déterminée par projection des flux futurs de trésorerie sur 5 ans sur la base des prévisions/budgets financiers approuvés par la direction. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de 5 ans s'élève à 2%.

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition incluant les frais directement attribuables aux titres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.

Sur le plan fiscal, ces frais d'acquisition sont amortis sur 5 ans, d'où la comptabilisation d'amortissements dérogatoires.

Opération en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non comptabilisées font l'objet d'une provision pour risques. Les gains et pertes de changes sont dans le résultat d'exploitation pour les créances commerciales et dans le résultat financier pour les autres opérations.

Actions d'autocontrôle

Les actions SII détenues par la société dont le volume excède le total des actions attribuées gratuitement ont été inscrites au poste "Autres titres immobilisés". La valeur globale de ces actions est de 3 322 K€ soit 627 495 actions correspondant au programme de rachat d'actions.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire correspond au cours de bourse moyen du mois de clôture.

Contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre des actions SII détenues au 31/03/2023 est de 6 599. Ces titres sont inscrits au compte "Autres titres immobilisés - Actions propres contrat de liquidité" pour une valeur globale de 329 K€.

Les liquidités disponibles sont inscrites au poste "Autres immobilisations financières - créances sur contrat de liquidité".

Toutes les opérations d'achat et de vente ont été portées en produits et charges exceptionnels.

Stocks et en-cours

Pour les contrats en régie à exécution successive, les prestations effectuées et non facturées sont comptabilisées en factures à établir et les prestations facturées non encore réalisées donnent lieu à la comptabilisation d'un produit constaté d'avance.

Les contrats forfaitaires font l'objet d'une évaluation individuelle en fin d'exercice. Ils sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement et les travaux en-cours sont évalués à leur coût de production.

Dans le cas d'une perte prévisible à terme, une provision égale à la perte prévisionnelle est constituée.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale ainsi que les valeurs mobilières de placements constituées de parts d'OPCVM monétaires.

La valeur nominale des OPCVM monétaires (SICAV et FCP) s'élève à 16 701 K€. La valeur de marché correspondante s'élève à 16 343 K€ au 31/03/2023.

Dans le cadre du programme de rachat de nos propres actions, 704 356 actions SII figurent à l'actif du bilan en "immobilisations financières" et en "valeurs mobilières de placement". Les 76 861 titres inscrits en "valeurs mobilières de placement" pour un montant global de 303 K€ correspondent aux plans d'attribution d'actions gratuites.

Ces actions propres ont fait l'objet au 31/03/2023 d'une provision pour charges à hauteur de 202 K€.

	Nombre d'actions	Coût d'entrée	Valorisation	Dépréciation	Provision
Actions disponibles					
Plan 2021	38 138	3,94 €	150 301		137 776
Plan 2022	38 723	3,95 €	152 956		63 732
Actions affectées	76 861	3,95 €	303 257		201 508
Actions non affectées					
TOTAL	76 861	3,95 €	303 257		201 508

Les principales caractéristiques des plans en cours sont les suivantes :

Le nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2022/2023 et au cours de l'exercice précédent s'élève respectivement à 38 723 et 38 138 actions. L'exercice des options d'achat et l'acquisition des actions gratuites sont soumis à la condition de présence. Une provision pour charges est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits. La valeur des actions retenues comme assiette de la contribution sociale de 20 % est la juste valeur.

Provisions

La provision pour garanties données aux clients fait l'objet d'une évaluation annuelle en fonction de statistiques sur les temps consacrés aux garanties au cours de l'exercice écoulé.

Les autres provisions sont constituées lorsque, à la clôture, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie équivalente de la part de celui-ci.

Au cours de cet exercice, les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une reprise d'un montant de 841 390 € parmi lesquelles uniquement 40 606 € ont été utilisées, le reste étant considéré comme non utilisées.

Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel de l'exercice clos au 31 mars 2023 s'élève à - 277 K€.

Les charges et produits exceptionnels sont essentiellement liés à l'achat et vente d'actions SII dans le cadre du contrat liquidité ainsi qu'à la cession d'immobilisation.

Intégration fiscale

La société SII a opté pour le régime d'intégration fiscale en intégrant la filiale SII Learning. Les conventions d'intégration fiscale liant la société mère aux filiales sont strictement identiques et prévoient le reversement, par la filiale à la mère, d'une contribution à l'impôt sur les sociétés dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

La société SII est intégralement solidaire du montant de l'impôt sur les sociétés comptabilisé.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 200 K€ pour l'exercice clos au 31 mars 2023 au titre de l'audit légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Prestations d'assistance technique, de conseil et de réalisation facturées au temps passé

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- Les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique "factures à établir".
- Les services facturés mais non encore totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan à la rubrique "produits constatés d'avance".

Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode de l'avancement, suivant les modalités suivantes :

- Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- L'avancement est calculé sur la base des coûts restant à engager pour la réalisation complète, en tenant en compte la garantie le cas échéant. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.
- Les pourcentages d'avancement des projets sont déterminés selon les procédures qualité en vigueur dans la société. L'avancement d'un projet est calculé en fonction du nombre de jours restant à produire par rapport au nombre de jours initialement prévu, permettant ainsi la prise en compte intégrale en temps réel d'une éventuelle perte sur le projet.

Le chiffre d'affaires des contrats de prestations au forfait représente moins de 15% de l'activité.

Engagement hors bilan

Engagements donnés

Divers contrats de location longue durée

(en milliers d'euro)	< 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Location simple (locaux)	7 184	26 470	11 304	44 958
Location – financement (véhicules)	683	750		1 433
Autres obligations long terme (matériel)	90	82	5	177
TOTAL	7 957	27 302	11 309	46 568

Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur

Nom	Bénéficiaire	Date de départ	Date d'échéance	Condition de levée	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti
Eric Matteucci	Banque	Janvier 2020	Février 2027	N/A	200 000	1.00%
Eric Matteucci	Banque	Octobre 2020	Septembre 2027	N/A	448 718	2.24%
TOTAL					648 718	3.24%

Avals et cautions

Cautions bancaires : 854 990 €

Nantissement d'actifs de l'émetteur

Pas d'engagement assorti de sûreté réelle sur tous types d'investissements (corporel, incorporel ou financier).

Indemnités de départ à la retraite

Le 5 novembre 2021, l'Autorité des Normes Comptables a modifié sa recommandation n° 2013-02 concernant les modalités d'estimation des engagements de retraite suite à une décision de l'IFRIC en mai 2021 sur le même sujet. L'application de cette recommandation est sans impact sur le calcul des engagements de retraite de la société au 31 mars 2023.

Les engagements pour indemnités de départ à la retraite sont couverts pour partie par un contrat d'assurance souscrit depuis le 1^{er} avril 1999. Le montant théorique des droits de chacun des salariés acquis au 31 mars 2023 a été évalué en retenant les principes suivants :

- table de mortalité réglementaire prescrite par le Code des Assurances (TH.0002 (hommes) et TF.0002 (femmes)),
- taux d'actualisation financière : 3.80% (Taux de 1.60% en N-1),

- taux annuel net de revalorisation des salaires : 2.5% (Taux de 1.4% en N-1),
- taux de charges sociales : 45%,
- âge de départ à la retraite : 64 ans,
- modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié,
- horizon illimité.

L'excédent entre la réserve constituée et le montant théorique des droits de chacun des salariés est porté en engagement hors bilan.

Au 31 mars 2023, les réserves auprès de l'assurance s'élevaient à 2 181 K€ et les engagements hors bilan à 2 379 K€, soit des indemnités totales de 4 560 K€ (au 31 mars 2022 les réserves auprès de l'assurance s'élevaient à 1 973 K€ et les engagements hors bilan à 3 000 K€ justifiant un total de 4 973 K€).

Engagements reçus

Dans le cadre de l'opération d'acquisition de la société Feel Europe Groupe et de ses filiales, SII a obtenu des garanties de passif sur plusieurs années. Aucun engagement n'a été donné.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement connu n'a d'impact significatif sur les comptes clos au 31 mars 2023.

b.3. ACTIF IMMOBILISÉ

(en milliers d'euro)	Valeur brutes au 01/04/2022	Acquisitions	Cession	Valeur brutes au 31/03/2023
frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres postes d'immobilisation incorporelles	37 634	424	762	37 296
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 634	424	762	37 296
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Const. Install. générales, agenc., aménag.				
Install. techniques, matériel et outillage ind.	5			5
Installations générales, agenc., aménag.	8 310	959	350	8 919
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 380	1 871	1 816	10 435
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		330		330
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 695	3 160	2 166	19 688
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	18 088	20 468		38 556
Autres titres immobilisés	3 852	13 276	13 476	3 652
Prêts et autres immobilisations financières	2 259	22 156	13 792	10 623
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	24 199	55 900	27 268	52 831
TOTAL	80 528	59 484	30 196	109 816

b.4. AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euro)	01/04/2022	Dotations	Reprises	31/03/2023
frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres postes d'immobilisation incorporelles				
Autres postes d'immobilisation incorporelles	5 519	631	762	5 388
TOTAL AMORTISSEMENTS INCORPORELLES	5 519	631	762	5 388
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	5			5
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 298	985	219	4 064
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 156	1 610	1 790	6 976
Emballages récupérables, divers				
TOTAL AMORTISSEMENTS CORPORELS	10 459	2 595	2 009	11 045
TOTAL	15 978	3 226	2 771	16 433

b.5. PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euro)	01/04/2022	Dotations	Reprises	31/03/2023
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 109	14		1 123
Implantations étrangères avant 01/01/1992				
Implantations étrangères après 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 109	14		1 123
Provisions pour litiges	3 415	185	841	2 759
Provisions pour garanties données aux clients	14		6	8
Provisions pour pertes sur marchés à terme	46		46	
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change		6		6
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 856	150	1 359	1 647
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	6 331	341	2 252	4 420
Dépréciations immobilisations incorporelles	1 770	13		1 783
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	5 159			5 159
Dépréciations autres immobilisations financières				
Dépréciations stocks et en-cours				
Dépréciations comptes clients	324	75	250	149
Autres dépréciations	7 951	1 330	161	9 120
DÉPRÉCIATIONS	15 204	1 418	411	16 211
TOTAL	22 644	1 773	2 663	21 754
Dotations et reprises d'exploitation		1 288	2 502	
Dotations et reprises financières		471	161	
Dotations et reprises exceptionnelles		14		

Les autres provisions pour risques et charges sont essentiellement constituées de provision sur les locaux.

Les autres dépréciations sont essentiellement constituées des dépréciations sur compte courant.

b.6. CRÉANCES ET DETTES

ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	8 331		8 331
Autres immobilisations financières	2 292	690	1 602
Clients douteux ou litigieux	178		178
Autres créances clients	149 098	149 098	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	164	164	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	965	965	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	2 282	2 282	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 836	2 836	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	619	619	
Groupe et associés	27 600	308	27 292
Débiteurs divers	76	76	
Charges constatées d'avance	4 316	4 316	
TOTAL DES CRÉANCES	198 757	161 354	37 404
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	8 698		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	360		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 448	15 448		
Personnel et comptes rattachés	30 320	30 320		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 493	23 493		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	28 748	28 748		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	7 345	7 345		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	785	785		
Groupe et associés	1	1		
Autres dettes	15 830	15 830		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	9 961	9 961		
TOTAL DES DETTES	131 931	131 931		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	502			

b.7. FONDS COMMERCIAUX

Éléments	Valeurs nettes
Éléments acquis du fonds de commerce	267
Mali de fusion Ovéo	1 606
Mali de fusion Feel Europe Régions (FER)	1 832
Mali Feel Europe Régions	2 937
Mali de fusion Feel Europe IDF (FEI)	6 585
Mali Feel Europe IDF	6 132
Mali de fusion Feel Europe Groupe	9 651
TOTAL	29 010

Le mali de fusion FER 1 832 K€ est né de la fusion absorption de FEEL EUROPE RÉGIONS par SII.

Le mali FER de 2 937 K€ correspond aux malis de fusion que la société Feel Europe Régions a pu constater lors de ces différentes fusions antérieures.

Le mali de fusion FEI de 6 585 K€ correspond au mali de fusion lié à la fusion avec Feel Europe Groupe.

Le mali FEI de 6 132 K€ correspond aux malis de fusion que la société Feel Europe IDF a pu constater lors de ces différentes fusions antérieures.

Le mali de fusion FEG de 9 651 K€ correspond au mali de fusion lié à la fusion avec SII.

b.8. PRODUITS À RECEVOIR

(en milliers d'euro)	31/03/2023	31/03/2022
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	40 799	30 952
Clients factures à établir	40 799	30 952
AUTRES CRÉANCES	1 095	2 213
Fournisseurs - avoirs non parvenus	74	122
Salariés - produits à recevoir	43	311
Organismes sociaux - C.P.A.M - P.A.R (IJSS)	670	476
Organismes sociaux - Autres produits à recevoir		1 202
État, autres produits à recevoir		
Intérêts courus compte courant SII		102
Divers - Autres produits à recevoir		
BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	223	7
Intérêts sur prêt participatif	41	
Intérêts courus à recevoir	142	
Intérêts courus sur compte à terme	37	7
Intérêts courus sur obligations	3	
TOTAL	42 117	33 172

b.9. CHARGES À PAYER

(en milliers d'euro)	31/03/2023	31/03/2022
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Intérêts courus sur emprunts et découvert		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	2 567	718
Fournisseurs - factures non parvenues	2 567	718
DETTES SUR IMMOBILISATIONS		
Fournisseurs immo. - factures non parvenues		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	43 403	41 520
Personnel - charges à payer	25 487	24 576
Organismes sociaux - charges à payer	11 448	11 199
État - charges à payer	6 468	5 745
AUTRES DETTES	5 614	6 129
Clients - avoir à établir	5 614	6 129
Divers - autres charges à payer		
TOTAL	51 584	48 367

b.10. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

(en milliers d'euro)	31/03/2023	31/03/2022
CHARGES D'EXPLOITATION	4 316	3 571
Charges constatées d'avance	4 316	3 571
TOTAL	4 316	3 571

b.11. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

(en milliers d'euro)	31/03/2023	31/03/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	9 961	9 301
Produits constatés d'avance	9 961	9 301
TOTAL	9 961	9 301

b.12. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euro)	Au 31/03/2022	Variation	Affectation Résultat 2021/ 2022	Dividendes 2021/2022	Au 31/03/2023
Capital social	40 000				40 000
Réserve légale	4 000				4 000
Réserves	5				5
Autres réserves	100 000		17 000		117 000
Report à nouveau	709		-112		597
Résultat de l'exercice	24 602	29 221	-16 888	-7 714	29 221
Provisions réglementées	1 109	14			1 123
CAPITAUX PROPRES	170 425	29 235	0	-7 714	191 946

Le capital social de SII s'élève à 40 000 000 €. Il est composé de 20 000 000 actions d'une valeur nominale de 2 €.

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires des frais d'acquisitions des filiales.

b.13. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022/2023 aux organes sur surveillance s'élèvent à 48 931 €.

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022/2023 aux organes de direction s'élèvent à 60 000 €.

b.14. RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Répartition	Résultat avant impôt	Impôts dû	Résultat net après impôt
Résultat courant avant Impôt	37 172	9 602	27 570
Résultat exceptionnel	-277	-72	-205
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-4 027	-1 040	-2 987
Crédits d'impôts		-4 830	4 830
Impact fiscal sur charges non déductibles et produits non imposable		109	-109
Abattement contribution sociale sur les bénéfices		-25	25
Intégration fiscale		-97	97
RÉSULTAT COMPTABLE	32 868	3 647	29 221

Le taux effectif d'imposition est de : 25,83 %

b.15. SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

IMPÔT PAYÉ D'AVANCE SUR :	31-mars-23	31-mars-22
Contribution sociale de solidarité des sociétés	138	126
Participation des salariés	4 028	2 671
Effort construction	239	224
Plus-values latentes sur OPCVM	107	61
Perte à terminaison		46
Charges à payer	4 508	
TOTAL ALLÈGEMENTS	9 020	3 126
SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE	-9 020	-3 126

b.16. EFFECTIF MOYEN

Effectif	2022/2023	2021/2022
Ingénieurs et Cadres	4 512	4 176
Techniciens et Agents de maîtrise	260	219
TOTAL	4772	4395

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid. encaiss.	Val. nette Titres	Cautions	Résultat
SII Sp ZOO	86	70%	74		405 479
WARSAVWA-POLOGNE	172 865		74		55 273
SII SRO	113	90%	90		5 347
PRAHA-REPUBLIQUE TCHEQUE	2 716		90		441
SII Services Maroc	272	100%	973	112	7 610
CASABLANCA-MAROC	1 644		973		643
SII SA-sous palier	150	100%	95	3 134	1 309
GRAND LANCY-SUISSE	-2 996		0		62
SII Luxembourg	700	100%	700	254	183
GRASS-LUXEMBOURG	-120		0		(17)
SII Concatel-sous palier	416	83%	7 264	8 131	31 474
BARCELONA-ESPAGNE	-7 660		3 544		(10 920)
SII Chile	321	100%	2 106		17 687
SANTIAGO -CHILI	3 771		2 106		1 680
SII Belgium	62	97%	3 181	5 050	12 765
SINT STEVENS WOLUVE-BELGIQUE	2 251		3 181		198
SII India IT & Engineering Services	424	100%	499		1 007
BENGALURU-INDE	582				187
SII IT&C Service	58	80%	121		32 773
BUCAREST-ROUMANIE	8 497		121		3 338
SII Canada	508	90%	471		10 689
MONTREAL -CANADA	3 195		471		804
SII Netherland	73	100%	145	2 956	3 289
HARLEM -PAYS BAS	-2 078				117
SII Colombie	104	83%	422		4 407
BOGOTA-COLOMBIE	1 029		422		410
SII Holding GmbH -sous palier	1 855	100%	1 855	10 525	52 106
SCHWABISCH HALL-ALLEMAGNE	-967		1 855		2 287
SII Service UK	114	100%	129	1 993	4 997
LONDRES-ANGLETERRE	-268		129		(6)
SII Learning	40	100%	40	3 267	1 978
IVRY SUR SEINE -FRANCE	-895		40		(406)
SII Sweden	5	100%	1		2 732
Stockholm - SUÈDE	-905		1		(99)
SII Services SRO	4	90%	4		20
PRAGUE-REPUBLIQUE TCHEQUE	-34		4		(36)
Metanext	7 000	100%	20 386		4 269
SEVRE - France	122		20 386		(294)

Les prêts, avances et cautions incluent les comptes courants.

4.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'assemblée générale de la société SII S.A.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SII S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation figurant au bilan clos le 31 mars 2023 pour un montant net de 33 397 milliers d'euros, représente un des postes les plus importants au bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans les notes « b.2. Règles et méthodes comptables – b.2.2 immobilisations - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la société estime, à chaque clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire de chacune de ses participations afin de déterminer si celles-ci sont inférieures à la valeur nette comptable et si une dépréciation doit être constatée.

L'estimation de la valeur d'inventaire requiert l'exercice du jugement de la société dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, avec l'implication de nos spécialistes en évaluation, à contrôler que l'estimation de ces valeurs déterminée par la société est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus mis en œuvre par la société pour la réalisation des tests de dépréciation ;
- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles, établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par le Directoire ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les estimations de la direction présentées au Directoire ;
- Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- Contrôler que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée ;
- Enfin nous avons contrôlé que l'information en annexe était appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SII S.A. par votre assemblée générale du 13 juillet 1999 pour le cabinet KPMG S.A. suite à un rachat de cabinet, et celle du 20 septembre 2018 pour le cabinet RSA.

Au 31 mars 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 24^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSA dans la 5^{ème} année, dont respectivement 24 et 5 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Par ailleurs, le cabinet RSM SALUSTRO REYDEL, membre du réseau KPMG International, était précédemment commissaire aux comptes de l'entité, de 1999 à 2011.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Paris le 28 juillet 2023

KPMG S.A.
Geoffroy Muselier
Associé

RSA
Arnaud Devoucoux
Associé

4.5. Information pro forma

Néant



Informations sur la société et son capital

5.1	Capital social	178
5.2	Principaux actionnaires	179
5.3	Acte constitutif et statuts	183
5.4	Informations et historique sur la vie juridique de la société sur l'exercice	188
5.5	Informations sur les participations	188
5.6	Conventions réglementées	189
5.7	Salariés	190
5.8	Résultats des cinq derniers exercices	193

5.1. Capital social

Montant et composition

Le capital social est de quarante millions d'euros, divisé en vingt millions d'actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. Les actions sont librement négociables. Elles sont, soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Capital autorisé non émis : plusieurs délégations financières en matière d'augmentation de capital ont été consenties au directoire dont le détail figure au paragraphe 2.4.

Capital potentiel : aucun.

Autres titres donnant accès au capital : aucun.

Titres ayant des droits spécifiques : aucun.

Délégations en vigueur au 31 mars 2023

Cf. § 2.4.

Tableau d'évolution du capital sur cinq ans

Date	Nature de l'opération	Variation de capital	Nombre de titres émis/détruits	Capital social	Nombre de titres correspondant
		Néant			

5.2. Principaux actionnaires

Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2023

(article L.223-13 du Code de commerce)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Votes théoriques		Votes exerçables en AG	
			Nombre de droits(1)	% des droits	Nombre de droits(1)	% des droits
Famille HUVÉ	8 671 397	43,36	8 671 397	43,36	8 671 397	44,96
dont :						
Bernard Huvé	2 721 997	13,63	2 721 997	13,63	2 721 997	14,11
Alexia Slape	1 999 800	9,99	1 999 800	9,99	1 999 800	10,37
Arnaud Huvé	1 999 800	9,99	1 999 800	9,99	1 999 800	10,37
Alban Huvé	1 949 800	9,75	1 949 800	9,75	1 949 800	10,11
Fidelity - FMR LLC	1 959 806	9,80	1 959 806	9,80	1 959 806	10,16
Eric Matteucci	1 627 926	8,14	1 627 926	8,14	1 627 926	8,44
Personnel et FCPE	261 367	1,31	261 367	1,31	261 367	1,35
Auto détention	710 955	3,55	710 955	3,55		
Public	6 768 549	33,84	6 768 549	33,84	6 768 549	35,09
dont :						
nominatif pur	1 523 843	7,62	1 523 843	7,62	1 523 843	7,90
porteur	5 244 706	26,22	5 244 706	26,22	5 244 706	27,19
TOTAL	20 000 000	100,00	20 000 000	100,00	19 289 045	100,00

Par donations en date du 30/11/2020, Monsieur Bernard Huvé a consenti à ses trois enfants des donations démembrées sous le bénéfice de l'article 787 B du Code Général des Impôts.

Détail de la participation et des droits de vote de la famille HUVÉ :

Actionnaires	Actions détenues					Droits de vote théoriques AGO				Droits de vote théoriques AGE	
	Pleine propriété	Nue-propriété	Usufruit	Total	% du capital	affectation du résultat		hors affectation du résultat			
						Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bernard Huvé	2 721 997		3 069 600	2 721 997	13,63	5 791 597	28,96	2 721 997	13,63	2 721 997	13,63
Alexia Slape	989 900	1 009 900		1 999 800	9,99	989 900	4,95	1 999 800	9,99	1 999 800	9,99
Arnaud Huvé	989 900	1 009 900		1 999 800	9,99	989 900	4,95	1 999 800	9,99	1 999 800	9,99
Alban Huvé	900 000	1 049 800		1 949 800	9,75	900 000	4,50	1 949 800	9,75	1 949 800	9,75
FAMILLE HUVÉ	5 601 797	3 069 600	3 069 600	8 671 397	43,36	8 671 397	43,36	8 671 397	43,36	8 671 397	43,36

(1) : Le droit de vote appartiendra à l'usufruitier pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices. Pour toutes les autres décisions, le droit de vote appartiendra au nu-propriétaire des actions ainsi démembrées (article 787 B du CGI). Dans ce cadre, pour l'affectation des bénéfices, Monsieur Bernard Huvé disposera de 5 791 597 droits de vote, Madame Alexia Slape et Monsieur Arnaud Huvé disposeront chacun de 989 900 droits de vote et Monsieur Alban Huvé disposera de 900 000 droits de vote.

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote. Il est précisé par ailleurs, que la société ne réalise aucun TPI.

La société SII S.A. est contrôlée majoritairement par la famille HUVÉ. La forme de la société (directoire et conseil de surveillance) et la présence d'un membre indépendant au conseil de surveillance limite le risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Évolution de l'actionnariat

	Situation au 31 mars 2021			Situation au 31 mars 2022			Situation au 31 mars 2023		
	Nombre de titre	% du capital	% droits de vote réel	Nombre de titre	% du capital	% droits de vote réel	Nombre de titre	% du capital	% droits de vote réel
Famille HUVÉ	8 674 457	43,37	45,18	8 674 457	43,37	45,05	8 671 397	43,36	44,96
Fidelity - FMR LCC	2 025 000	10,13	10,55	2 198 527	10,99	11,42	1 959 806	9,80	10,16
Eric Matteucci	1 607 432	8,04	8,37	1 620 913	8,10	8,42	1 627 926	8,14	8,44
Personnel et FCPE	295 853	1,48	1,54	296 836	1,48	1,54	261 367	1,31	1,36
Auto détention	801 419	4,01	0,00	743 540	3,72	0,00	710 955	3,55	0,00
Public	6 652 410	33,26	34,36	6 465 727	32,34	33,57	6 768 549	33,84	35,09

Franchissements de seuils au cours des deux exercices précédents

Par courrier reçu le 2 août 2021, Monsieur Eric Matteucci a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 20 octobre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote, et détenir 1 607 432 actions SII (Avis AMF 221C1964).

Par courrier reçu le 31 août 2021, Monsieur Bernard Huvé a déclaré, à titre de régularisation, avoir individuellement franchi en baisse, le 20 octobre 2020, les seuils de 1/3 et 30% du capital et des droits de vote, et détenir individuellement 3 264 457 actions SII en pleine propriété et 2 530 000 actions SII en usufruit. A cette occasion, le groupe familial Huvé n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir 8 724 457 actions SII (Avis AMF 221C2276).

Franchissements de seuils au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023

Par un courrier reçu le 12 décembre 2022, la société Fidelity Management & Research, a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 10% du capital et des droits de vote. A cette occasion la société FMR LCC a franchi à la baisse ces seuils et détient, au 12 décembre 2022, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle 1 959 806 actions SII (Avis AMF 22C2675).

Participation des salariés au capital social

Participation des salariés, au capital de la société, au 31 mars 2023 (titres faisant l'objet d'une gestion collective via un PEE et un Fonds dédié).

Nombre de titres détenus : 58 145, soit 0,29% du capital de la société

Nombre de porteurs : 1 399

Source : BNP Paribas Épargne & Retraite Entreprises - FCPE SII

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, a été signé le 1^{er} septembre 2005 entre l'émetteur et la société de bourse CM-CIC Securities. Ce contrat est conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Programme de rachat d'actions

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les assemblées générales des 16 septembre 2021 et 22 septembre 2022, la société a procédé entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 287 159
Cours moyen des achats : 46,25 €
- Nombre d'actions vendues : 290 521
Cours moyen des ventes : 45,86 €

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 710 955, soit 3,55 % du capital de la société.

Valeur évaluée au cours d'achat : 3 954 932 €

Valeur nominale : 1 421 910 €

	Nombre d'actions	% du capital
Motifs des acquisitions		
Animation du cours	287 159	1,44%
Actionnariat salarié	0	0,00%
Opérations de croissance externe	0	0,00%
Annulation	0	0,00%

	Nombre d'actions	% du capital
Motifs des cessions		
Animation du cours	290 521	1,45%
Annulation	0	0,00%

Actions autodétenues utilisées au cours de l'exercice

	Actionnariat salarié	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre)	31 776 (*)	0	0

(*) : Attributions d'actions gratuites existantes.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale

Proposition de renouvellement de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2022 avait renouvelée l'autorisation donnée au directoire pour procéder au rachat des actions de la société. Aux termes de cette autorisation, le prix maximum d'achat par action a été fixé à 65€ et le montant maximal de l'opération à 130 000 000€. Ces opérations d'achats d'actions ne peuvent être réalisées en période d'offre publique. Cette autorisation a été utilisée selon les modalités indiquées ci-dessus.

Sa durée de validité n'étant que de dix-huit mois, il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires, de substituer à l'autorisation consentie l'an dernier une nouvelle autorisation, d'une durée de 18 mois, suivant les modalités suivantes :

Acquérir en une ou plusieurs fois un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% des actions composant le capital social le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Ces acquisitions seraient réalisées en vue de :

- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action SII, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers) admise par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers),
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- procéder à l'annulation des actions acquises sous réserve de la nouvelle autorisation à conférer au directoire à l'effet de réduire le capital par la prochaine assemblée,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions à l'échéance ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

Ces achats d'actions pourraient, dans les limites de la réglementation en vigueur, aux époques que le directoire déterminera, être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres.

Ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à soixante-quinze euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions les montants indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions. Le montant maximum de l'opération serait de 150 000 000 euros.

Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 21 septembre 2023.

1. Nombre de titres de capital détenus arrêté à la date du 30/06/2023

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 671 726 actions représentant 3,36% du capital de la société.

Répartition des titres par objectif

Motif des acquisitions	Nombre	Valeur nominale
Animation du cours	5 508	11 016 €
Opérations de croissance externe	506 341	1 012 682 €
Actionnariat salarié	93 985	187 970 €
Annulation	65 892	131 784 €

2. Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée générale du 21 septembre 2023.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 21 septembre 2023 soit jusqu'au 20 mars 2025.

Titres concernés : actions ordinaires.

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 2 000 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 671 726 (soit 3,36 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de

1 328 274 actions (soit 6,64% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

Les objectifs, prix maximum d'achat et montant maximal du programme sont rappelés dans la proposition de renouvellement ci-dessus.

5.3. Acte constitutif et statuts

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la fourniture de toutes prestations dans le domaine de l'informatique,
- la prise à bail de tous locaux, l'acquisition ou la cession de tous baux,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Procédure d'identification des actionnaires (article 8 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte, selon les modalités prévues par les dispositions en vigueur.

La société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, contre rémunération à sa charge, les renseignements prévus par la loi relatifs aux détenteurs de titres au porteur conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui est révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

Droit de vote (article 9 des statuts)

Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire **ne bénéficient pas d'un droit de vote double**.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

Lorsque l'usufruitier et/ou le nu-propriétaire bénéficient, pour leurs actions, des dispositions relatives à l'exonération partielle, prévue à l'article 787B du Code Général des Impôts, et qu'ils font mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-propriétaire pour toutes les autres décisions ;

Dans les autres cas, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Note : Le droit de vote double a été supprimé par l'assemblée générale mixte du 20 septembre 2018.

Directoire : nomination, durée et rémunération (article 10 des statuts)

1. La société est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Le directoire est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, nommés par le conseil de surveillance.

2. Les membres du directoire sont nommés pour une durée de six ans et sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Tout membre du directoire peut être révoqué par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le conseil de surveillance.

Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

3. Le conseil de surveillance détermine la rémunération des membres du directoire et confère à l'un d'eux la qualité de président.

Les membres du directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins tous les trois mois, sur convocation du président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le président du directoire préside les séances.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Directoire : pouvoirs et obligations (article 11 des statuts)

1. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ce que la loi attribue expressément au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, sauf dans les cas prévus par la loi, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats et échanges d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation ou de cession, doivent être préalablement autorisées par le conseil de surveillance dans la mesure où le montant global dépasse deux cent cinquante mille euros.

Outre ce montant, le directoire est habilité à consentir des prêts ou avances au personnel individuelles et globales qui seront fixées par le conseil de surveillance.

Le directoire convoque les assemblées générales, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

2. Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.
3. Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du président du directoire, de l'un des directeurs généraux, ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

Conseil de Surveillance : nomination, durée et rémunération (article 12 des statuts)

1. Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus sous réserve des dérogations prévues par la loi.
- Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des

actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

2. La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 85 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du conseil de surveillance en fonction.

3. Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire de cinq actions.

Si, au jour de sa nomination, un membre du conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

4. Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la part du capital détenue, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 dudit Code, représente plus de 3%, un membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Les candidats à la nomination au poste de membre du conseil de surveillance salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :

- a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est exercé par les membres du conseil de surveillance de ces fonds communs de placement, les candidats sont désignés en son sein par ce conseil.
- b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est directement exercé par ces salariés, les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation prévue à l'article L.225-106 du Code de commerce soit par les salariés actionnaires spécialement réunis à cet effet, soit dans le cadre d'une consultation écrite.

Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le président du conseil de surveillance, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au moins deux noms. La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires

appelée à nommer le membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires.

Le membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions applicables à toute nomination de membre du conseil de surveillance, hormis la durée de son mandat.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale la liste des candidats par ordre de préférence. Celui des candidats visés ci-dessus qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire sera désigné comme membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires.

Ce membre n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal de membres du conseil de surveillance prévus par l'article L.225-69 du Code de commerce.

La durée des fonctions du membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est de trois ans. Toutefois son mandat prend fin de plein droit et il est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la société (ou d'une société ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) ou d'actionnaire. Jusqu'à la date de nomination ou de remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, le conseil de surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.

En cas de vacance du poste de membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires pour quelque cause que ce soit, son remplacement s'effectuera dans les conditions prévues ci-dessus ; il sera désigné par la prochaine assemblée générale pour une nouvelle période de trois ans.

Les dispositions relatives à cet article cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, le pourcentage de capital détenu par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 précité, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L.225-102 précité, représentera moins de 3% du capital, étant précisé que le mandat de tout membre du conseil de surveillance nommé en application de cet article expirera à son terme.

Les dispositions relatives au paragraphe 3 du présent article ne sont pas applicables au représentant des salariés actionnaires. Néanmoins, il devra détenir, soit individuellement, soit à travers un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) régi par l'article L.214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.

5. Le conseil de surveillance comprend en outre, en vertu de l'article L.225-79-2 du Code de commerce, un ou plusieurs membres du conseil représentant les salariés. Le nombre des membres du conseil représentant les salariés est égal à deux lorsque le nombre de membre du conseil désignés selon les modalités mentionnées à

l'article L.225-75 est supérieur à huit et à un s'il est égal ou inférieur à huit.

Lorsque le nombre de membres du conseil désignés selon les modalités mentionnées à l'article L.225-75 du Code de commerce devient supérieur à huit, un deuxième membre du conseil représentant les salariés est désigné conformément aux dispositions ci-dessous, dans un délai de six mois après la cooptation par le conseil ou la nomination par l'assemblée générale du nouveau membre du conseil.

Lorsque le nombre de membres du conseil désignés selon les modalités mentionnées à l'article L.225-75 du Code de commerce devient inférieur à huit, cette réduction est sans effet sur la durée du mandat de l'ensemble des représentants des salariés au conseil, qui prend fin à son terme normal.

Le ou les membres du conseil représentant les salariés sont désignés pour une durée de six ans par le Comité Social et Economique.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'un membre du conseil représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L.225-34 du Code de commerce.

Par exception à la règle prévue à l'article 12 paragraphe 3 des présents statuts pour les membres du conseil de surveillance nommés par l'assemblée générale, les membres du conseil représentant les salariés ne sont pas tenus de posséder un nombre minimum d'actions.

6. Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

7. Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation est faite par tous moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Toutefois, le président du conseil de surveillance convoque le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens.

Tout membre du conseil peut donner mandat, par tous moyens pouvant être justifiés, à un autre membre de le représenter à une séance du conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Le président du conseil de surveillance a la faculté de décider que les membres du conseil de surveillance pourront participer à une réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ; le recours à ce procédé est exclu lorsque la réunion du conseil a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et consolidés.

Conseil de Surveillance : pouvoirs et obligations (article 13 des statuts)

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du directoire et fixe leur rémunération ; il peut également les révoquer.

Il désigne le président du directoire et éventuellement les directeurs généraux.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le directoire.

Il autorise les conventions réglementées.

Il donne au directoire, à titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, les autorisations préalables à la conclusion des opérations visées à l'article 11 ci-dessus.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social sur le territoire français peut être décidé par le conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Assemblées générales (article 16 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi ; elles sont réunies au siège social, ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de la convocation.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent.

Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par tout mandataire désigné à cet effet.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont les mentions sont réglementées.

Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le directoire consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte usuel auquel il s'attache.

L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la société consacré à cet effet, s'il parvient à la société la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à l'inscription en compte des titres dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Le conseil de surveillance dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la société au-delà de la limite prévue par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président du conseil de surveillance ou par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut l'assemblée désigne elle-même son président.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Affectation et répartition des résultats (article 18 des statuts)

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Franchissement de seuils statutaire

Aucune déclaration de franchissement de seuil statutaire n'est prévue.

Modifications du capital

Le capital et les droits attachés aux actions qui le composent peuvent être modifiés dans les conditions prévues par la loi, les statuts de la société ne prévoyant pas de dispositions particulières plus restrictives.

Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Aucune disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle n'est prévue dans les statuts.

5.4. Informations et historique sur la vie juridique de la société sur l'exercice

Dénomination et siège social

SII

8, rue des Pirogues de Bercy – 75012 Paris.

Tél : + 33 (0)1 42 84 82 22

Date de constitution et durée de la société

SII a été constituée le 21 février 1979 pour une durée de 99 ans, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

La société, initialement constituée sous la forme de société à responsabilité limitée (SARL), a été transformée en société anonyme (SA) le 13 juin 1985. Dans un premier temps, SA à conseil d'administration puis, le 20 décembre 2007, SA à directoire et conseil de surveillance.

Lieu et numéro d'enregistrement

SII est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 315 000 943.

Le code NAF est 6202A "conseil en systèmes et logiciels informatiques".

Législation applicable

La société est soumise au droit français.

Forme juridique

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

5.5. Informations sur les participations

Les participations de la société SII S.A., société mère du groupe, sont décrites au paragraphe 1.2.2 (Organigramme) et dans la note 4.a.3 de l'annexe des comptes consolidés (Périmètre de consolidation).

5.6. Conventions réglementées

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Aucune convention réglementée conclue antérieurement ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée de la société SII S.A.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.255-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Paris le 28 juillet 2023

KPMG S.A
Geoffroy Muselier
Associé

RSA
Arnaud Devoucoux
Associé

5.7. Salariés

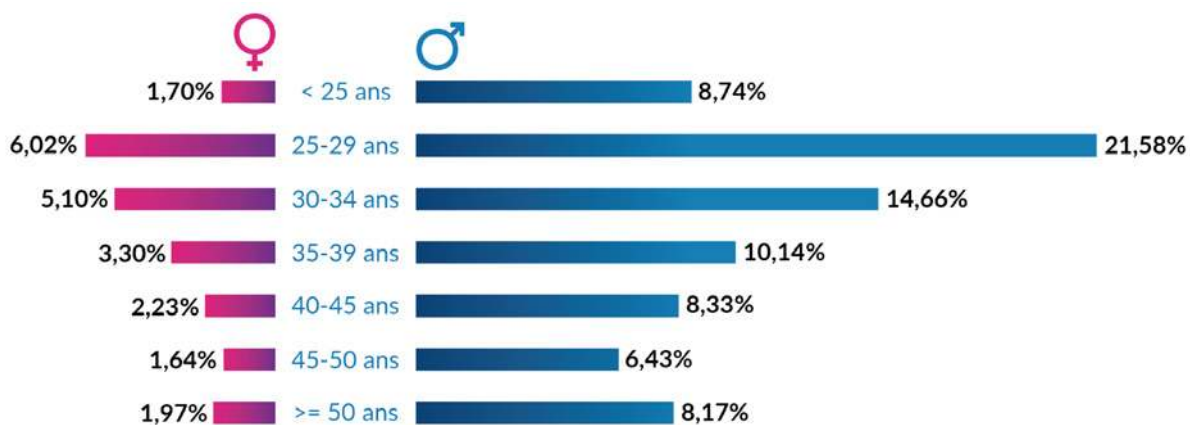
Toutes les informations incluses dans ce paragraphe ne concernent que la société SII S.A., société mère du groupe basée en France.

Les informations de même nature concernant l'ensemble du groupe SII sont mentionnées au paragraphe 3.3 du chapitre 3.

Répartition du personnel par type de contrat au 31 mars 2023

	Femmes	Hommes	Total
C.D.I.	1 058	3 762	4 820
C.D.D.	3	1	4
Contrat de professionnalisation	1	5	6
Contrat d'apprentissage	10	44	54
TOTAL	1 072	3 812	4 884

Répartition des salariés par âge au 31 mars 2023

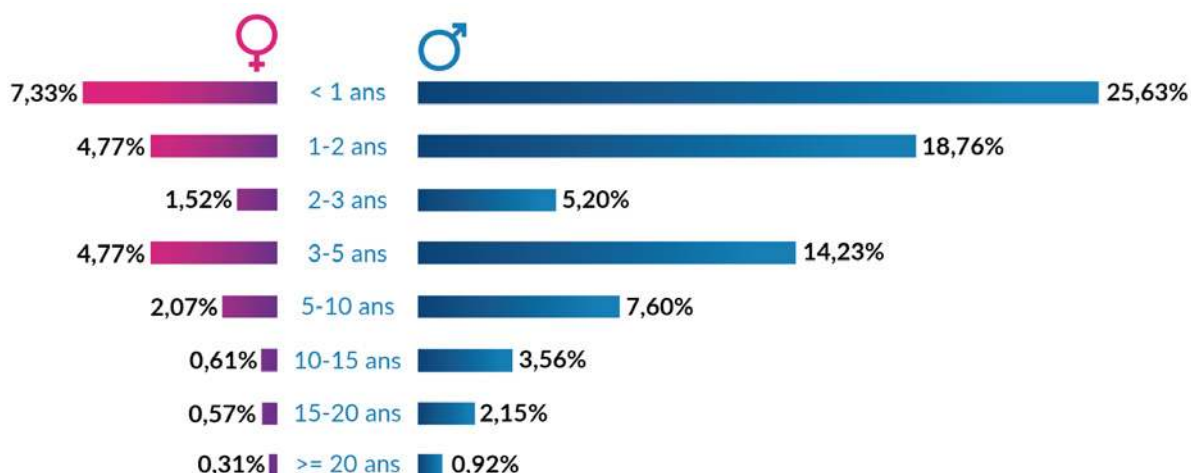


L'âge moyen est de 35,39 ans au 31/03/2023 ; (35,67 ans au 31/03/2022)

Répartition des salariés par catégories socio-professionnelles au 31 mars 2023

En %	Femmes	Hommes	Total
Cadres	19,82 %	74,57 %	94,39 %
ETAM	2,13 %	3,48 %	5,61 %
TOTAL	21,95 %	78,05 %	100,00 %

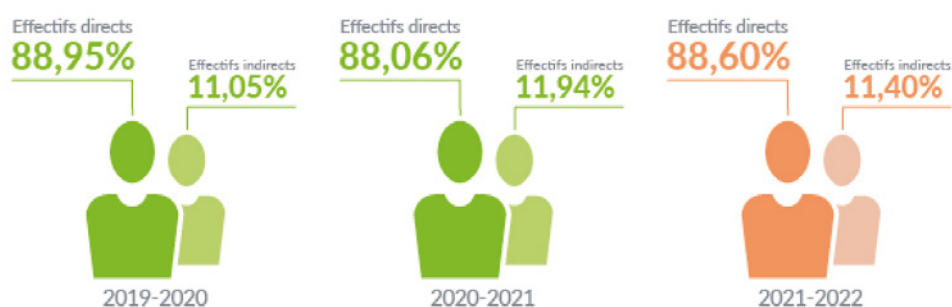
Répartition des salariés par ancienneté au 31 mars 2023



L'ancienneté moyenne est de 3,29 années au 31/03/2023 ; (3,50 ans au 31/03/2022).

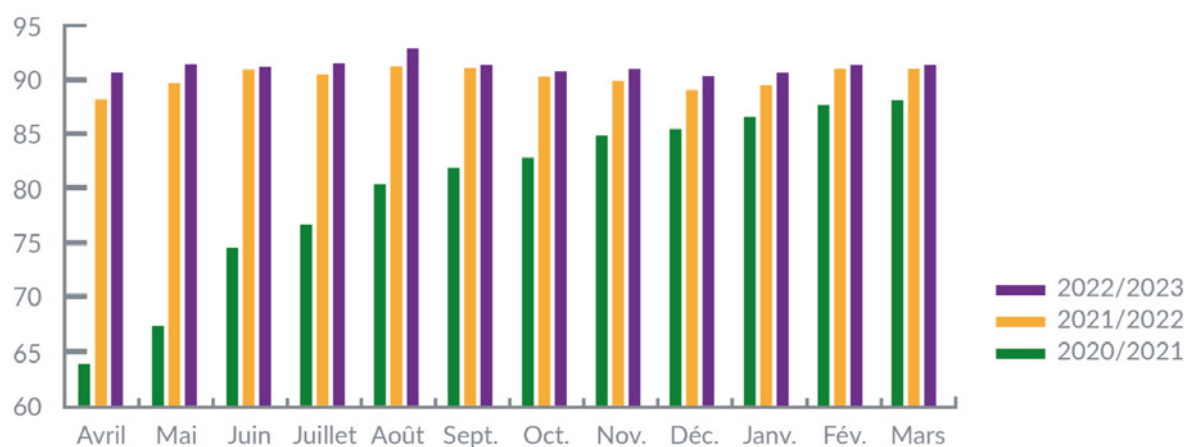
Évolution du ratio d'indirects (moyenne annuelle)

Le personnel dit "indirect" correspond au personnel "non facturable".



Taux d'Activité Congés Exclus

C'est l'un des paramètres majeurs du fonctionnement d'une société de services. Ce paramètre correspond au "ratio du personnel facturable qui est facturé sur l'ensemble du personnel facturable". Ce taux est calculé mensuellement à partir des comptes rendus d'activité. C'est une variable d'ajustement entre réactivité (disponibilité du personnel ayant les compétences ad hoc) et rentabilité (le personnel qu'il soit facturé ou pas revient au même prix).



Sur l'exercice la moyenne est de 91,01 %, sur l'exercice précédent elle était de 90,05 %, soit une amélioration de 0,96 %.

Recrutement et création de postes

Pour l'exercice 2022/2023 :

- la société a recruté 1 837 personnes,
- le turnover, calculé sur les départs à l'initiative du collaborateur rapporté à l'effectif moyen de l'exercice, a été de 28,0%,
- 226 emplois nets ont été créés.

Importance de la sous-traitance et de l'intérim

Pour l'exercice 2022/2023 :

- la sous-traitance représente un montant de 41 123 K€ (9,6% du chiffre d'affaires),
- les prestations d'intérim se sont élevées à 368 K€.

Plan de réduction d'effectif ou de sauvegarde de l'emploi

Néant.

Organisation du temps de travail

Accord d'entreprise RTT sur la base de l'accord de branche (Syntec) :

- modalité 1 : 3 145 personnes,
- modalité 2 : 1 555 personnes,
- modalité 3 : 117 personnes,
- hors accord RTT : 67 personnes.

Temps partiel

- mi-temps ou inférieur : 5 personnes.
- supérieur à 50 % : 118 personnes.

Formation professionnelle

- Nombre d'heures de formation : 71 762 heures.
- Montant en % de la masse salariale : 2,82%.

Œuvres sociales

Le budget alloué aux différents comités sociaux et économiques d'établissements s'établit à 1% de la masse salariale auquel s'ajoute 0,22% pour le fonctionnement soit un montant total de 2 598 milliers d'euros pour l'exercice 2022/2023.

Participation des salariés

SII a, depuis l'exercice 2015/2016, un accord de participation bonifié par rapport aux dispositions légales. Un nouvel avenant a été signé le xx/03/2021 pour bonifier une seconde fois le calcul de la participation. Ces accords, inclus dans un mécanisme de Plan Épargne Entreprise, permet aux salariés de choisir le support parmi six fonds dont un FCPE sur actions SII et deux fonds dits "solidaires".

Exercice	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023
Montant de la participation (K€)	2 103	998	0	2 656	4 027
Salaire mensuel moyen	17%	8%	0%	17%	23%

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La société compte parmi ses effectifs, au 31/03/2023, 96 salariés handicapés. Par ailleurs, SII a signé le 18/09/2020 un cinquième accord d'entreprise pour une durée de trois ans (2021-2023) en faveur de l'emploi de travailleurs handicapés.

Enquête de satisfaction du personnel

Une enquête annuelle est effectuée auprès de tous les salariés pour mesurer l'indicateur de performance "satisfaction du personnel". Actuellement cette enquête est menée par l'intermédiaire de Great Place To Work, organisme externe indépendant. Parmi l'ensemble des questions figurent trois questions personnalisées :

	11/2021	11/2022
SII est égale ou mieux que les autres ESN	92%	92%
Satisfaction de la direction d'agence	81%	81%
Réactivité et suivi commercial	84%	84%

5.8. Résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	429 011 959	382 655 629	313 690 573	346 355 760	308 489 245
Résultat avant impôt, participation, dotations amortissements et provisions	37 880 505	33 362 043	9 669 455	22 526 492	26 889 216
Impôts sur les bénéfices	3 646 637	3 540 363	-1 990 781	3 865 711	5 977 365
Participation des salariés	4 027 139	2 656 442	0	998 259	2 103 043
Dotations amortissements et provisions	985 947	2 563 156	8 883 331	4 583 264	2 230 420
Résultat net	29 220 781	24 602 082	2 776 905	13 079 259	16 578 388
Résultat distribué (1)	10 000 000 (*)	8 000 000	3 000 000	2 000 000	4 000 000
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation avant dotations amortissements et provisions	1,51	1,36	0,58	0,88	0,94
Résultat après impôts, participation dotations amortissements et provisions	1,46	1,23	0,14	0,65	0,83
Dividende attribué	0,50 (*)	0,40	0,15	0,10	0,20
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	4 788	4 395	4 073	3 812	3 334
Masse salariale	222 372 583	202 062 318	172 483 078	180 917 889	148 356 762
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	89 407 201	80 429 469	72 080 806	72 084 921	63 612 212

(*) : dividende proposé à l'assemblée générale du 21 septembre 2023

(1) : incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte « report à nouveau »



Informations complémentaires

6.1	Responsable du rapport financier annuel	196
6.2	Contrôleurs légaux des comptes	197
6.3	Information provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.	198
6.4	Documents accessibles au public	198

6.1. Responsable du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Eric Matteucci – Président du directoire.

Responsable de l'information

Monsieur Eric Matteucci.

Tél. : + 33 (0)142 848 222 – e-mail : ematteucci@sii.fr

Attestation du responsable du rapport financier

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (cf. tableau de correspondance § 8.1) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris le 31 juillet 2023

Le Président du directoire Eric MATTEUCCI

6.2. Contrôleurs légaux des comptes

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

RSA	KPMG S.A.
11- 13, avenue Friedland	Tour Eqho
75008 Paris	2, avenue Gambetta
Représentée par Monsieur Arnaud Devoucoux Associé	92066 Paris la Défense Cedex
Représentée par Monsieur Geoffroy Muselier Associé	
Date des mandats	
Renouvelé lors de l'AGM du 16/09/2021	Renouvelé lors de l'AGM du 19/09/2017
Durée et date d'expiration des mandats	
Du 16/09/2021 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.	Du 19/09/2017 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Commissaire aux comptes suppléants

Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

	K.P.M.G.		RSA	
	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023
Audit				
- Commissariat aux comptes				
- Certification, examen des comptes				
Maison mère	119 348	121 293	94 750	85 909
Filiales intégrées	26 831	29 602		
Mission accessoires	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres prestations				
- Juridique, fiscal, social				
- Traitement de l'information				
- Audit interne				
- Autres				
TOTAL	146 179	150 895	94 750	85 909

La majorité des prestations concernent des travaux de commissariat.

6.3. Information provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.

Néant.

6.4. Documents accessibles au public

Tous les éléments suivants sont consultables sur support physique au siège de SII France (8 rue des Pirogues de Bercy - CS 42112 - 75580 Paris Cedex 12).

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- Tous rapports, courrier et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le rapport financier annuel ;
- Les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du rapport financier annuel.

Tous les communiqués de la société et le document de référence sont accessibles sur le site internet de la société : <http://www.sii-group.com> dans la rubrique "Investisseurs – Informations réglementées".

Calendrier prévisionnel des communiqués financiers

Communiqués financiers concernant le groupe SII	Date (*)	Fenêtres négatives (**)
Chiffre d'affaires du premier trimestre 2023/2024	10/08/2023 après bourse	du 26/07/2023 au 10/08/2023
Assemblée générale statuant sur l'exercice 2022/2023 clos le 31 mars 2023	21/09/2023	
Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2023/2024	14/11/2023 après bourse	du 30/10/2023 au 14/11/2023
Résultats du premier semestre 2023/2024	29/11/2023 après bourse	du 30/10/2023 au 29/11/2023
Réunion SFAF – résultats semestriels 2023/2024	30/11/2023	
Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2023/2024	13/02/2024 après bourse	du 29/01/2024 au 13/02/2024
Chiffre d'affaires annuel de l'exercice 2023/2024	14/05/2024 après bourse	du 29/04/2024 au 14/05/2024
Résultats annuels de l'exercice 2023/2024	10/06/2024 après bourse	du 11/05/2024 au 10/06/2024
Réunion SFAF – résultats annuels 2023/2024	11/06/2024	
Assemblée générale statuant sur l'exercice 2023/2024 clos le 31 mars 2024	20/09/2024	

(*) Calendrier indicatif, susceptible de modification ou de report.

(**) Le code de déontologie établi par la société conformément à la recommandation de l'AMF n° 2016-08 du 5 septembre 2016, a défini des fenêtres négatives, périodes pendant lesquelles les initiés (dont notamment les mandataires sociaux) sont tenus de s'abstenir de toutes opérations sur les titres de la Société.



Assemblée générale du 21 septembre 2023

7.1	Exposé des motifs des résolutions	200
7.2	Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2023	201
7.3	Autre rapport des commissaires aux comptes	204

7.1. Exposé des motifs des résolutions

Le présent exposé des motifs constitue la partie du rapport du directoire relative à la présentation des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2023.

- Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2023 se soldant par un bénéfice de 29 220 781 €, le montant des dépenses et charges non déductibles s'élevant à 176 181 € (composé des loyers non déductibles sur véhicules de tourisme) et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023 se soldant par un bénéfice, part du groupe, de 80 458 938 €.

Le bénéfice social de l'exercice clos le 31 mars 2023 cumulé au report à nouveau dont le montant est de 597 064 €, porte ainsi le montant total du bénéfice distribuable à 29 817 845 €. Il est proposé :

- de distribuer 10 000 000 € de dividendes soit la distribution d'un dividende brut de 0,50 euro par action en conformité avec la politique de la société en la matière. Le dividende serait payé le 29 septembre 2023 et le coupon détaché le 27 septembre 2023,
- d'affecter 19 500 000 € au compte "autres réserves" afin de porter le compte "autres réserves" à 136 500 000 €, et
- d'affecter le solde soit 317 845 € au compte "report à nouveau".
- en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/03/2020	2 000 000 € (*) soit 0,10 € par action	-	-
31/03/2021	3 000 000 € (*) soit 0,15 € par action	-	-
31/03/2022	8 000 000 € (*) soit 0,40 € par action	-	-

(*) : incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte "report à nouveau".
(Première à troisième résolution)

- L'assemblée sera amenée à constater l'absence de convention nouvelle signalée dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. (Quatrième résolution)
- Le mandat de la société KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée et ne pouvant être renouvelé, l'assemblée sera amenée à se prononcer sur la nomination de son remplaçant. (Cinquième résolution)
- En application des articles L.22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération du président du directoire, des autres membres du directoire, du président du conseil de surveillance et des autres membres du conseil de surveillance en raison de l'exercice de leur mandat, sera soumise à l'approbation de l'assemblée. Cette politique est présentée dans le rapport figurant au paragraphe 2.3 du rapport financier annuel 2022/2023. (Sixième à neuvième résolution)
- En application de l'article L.22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce, relatives aux rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux seront soumises à approbation de l'assemblée. Ces informations sont présentées aux paragraphes 2.2.1 & 2.2.2 du rapport financier annuel 2022/2023. (Dixième résolution)
- En application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, aux membres du directoire et au président du conseil de surveillance, seront soumis à l'approbation de l'assemblée. Ces éléments de rémunération sont présentés dans le rapport figurant aux paragraphes 2.2.1 et 2.2.2 du rapport financier annuel 2022/2023. (Onzième à seizième résolution)
- Dans le domaine financier, il vous est proposé de :
 - renouveler, pour une durée de dix-huit mois, l'autorisation donnée au directoire en vue d'acquiescer jusqu'à 10% du capital social pour le prix maximum de 75 € par action soit un montant maximum de 150 000 000 €, avec pour objectifs : la liquidité du titre, le financement de la croissance externe, la couverture de l'actionnariat salarié, la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital, voire l'annulation conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 22 septembre 2022 dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire et, le tout dans les limites et conditions fixées par la réglementation. (Dix-Septième résolution)

Votre directoire vous invite à approuver par vote, le texte des résolutions qui vous sont soumises.

Le directoire

7.2. Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2023

Ordre du jour

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Constat de l'absence de convention nouvelle,
- Nomination de RSM Paris, en remplacement de KPMG S.A., aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
- Approbation de la politique de rémunération du président du directoire conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce,
- Approbation de la politique de rémunération des autres membres du directoire conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce,
- Approbation de la politique de rémunération du président du conseil de surveillance conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce,
- Approbation de la politique de rémunération des autres membres du conseil de surveillance conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce,
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 conformément à l'article L.22-10-34 I du Code de commerce,
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Eric Matteucci, président du directoire,
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Didier Bonnet, membre du directoire depuis le 8 septembre 2022,
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur François Goalabré, membre du directoire,
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Antoine Leclercq, membre du directoire,
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Charles Mauclair, membre du directoire,
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Bernard Huvé, président du conseil de surveillance,
- Autorisation à donner au directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,
- Pouvoirs pour les formalités.

Projet de résolutions

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2023, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 29 220 781 euros.

L'assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 176 181 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2023, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice part du groupe de 80 458 938 euros.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'assemblée générale, sur proposition du directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 suivante :

Origine

Bénéfice de l'exercice 2022/2023	29 220 781 €
Report à nouveau	597 064 €
Soit un bénéfice distribuable	29 817 845 €

Affectation

Dividendes (*1)	10 000 000 €
Autres réserves (*2)	19 500 000 €
Report à nouveau	317 845 €

(*1) : L'assemblée générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,50 euros.

Il est rappelé que pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3- 2° du Code général des impôts.

(*2) : Afin de porter le poste "Autres réserves" à 136 500 000 euros.

Le détachement du coupon interviendra le 27 septembre 2023.

Le paiement des dividendes sera effectué le 29 septembre 2023.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques domiciliées en France.

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158 3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158 3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31/03/2020	2 000 000 € (*) soit 0,10 € par action	-	-	-
31/03/2021	3 000 000 € (*) soit 0,15 € par action	-	-	-
31/03/2022	8 000 000 € (*) soit 0,40 € par action	-	-	-

(*) : incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte « report à nouveau ».

Quatrième résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Constat de l'absence de convention nouvelle

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cinquième résolution - Nomination de la société RSM Paris en remplacement de KPMG S.A., aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil de surveillance, l'Assemblée Générale nomme RSM Paris en remplacement de KPMG S.A., dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

Sixième résolution – Approbation de la politique de rémunération du président du directoire conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L.22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération du président du directoire telle que décrite dans le rapport financier annuel 2022/2023, au paragraphe 2.3.

Septième résolution – Approbation de la politique de rémunération des autres membres du directoire conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L.22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération des autres membres du directoire telle que décrite dans le rapport financier annuel 2022/2023, au paragraphe 2.3.

Huitième résolution – Approbation de la politique de rémunération du président du conseil de surveillance conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L.22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération du président du conseil de surveillance telle que décrite dans le rapport financier annuel 2022/2023, au paragraphe 2.3.

Neuvième résolution – Approbation de la politique de rémunération des autres membres du conseil de surveillance conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L.22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération des autres membres du conseil de surveillance telle que décrite dans le rapport financier annuel 2022/2023, au paragraphe 2.3.

Dixième résolution – Approbation de l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 conformément à l'article L.22-10-34 I du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce relatives aux rémunérations versées ou attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, telles que décrite dans le rapport financier annuel 2022/2023, aux paragraphes 2.2.1 et 2.2.2.

Onzième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Eric Matteucci, président du directoire

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement

d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Eric Matteucci en sa qualité de président du directoire au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 tels que décrits dans le rapport financier annuel 2022/2023, au paragraphe 2.2.2.

Douzième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Didier Bonnet, membre du directoire depuis le 8 septembre 2022

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Didier Bonnet en sa qualité de membre du directoire depuis le 8 septembre 2022, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 tels que décrits dans le rapport financier annuel 2022/2023, au paragraphe 2.2.2.

Treizième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur François Goalabré, membre du directoire

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur François Goalabré en sa qualité de membre du directoire, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 tels que décrits dans le rapport financier annuel 2022/2023, au paragraphe 2.2.2.

Quatorzième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Antoine Leclercq, membre du directoire

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Antoine Leclercq en sa qualité de membre du directoire, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 tels que décrits dans le rapport financier annuel 2022/2023, au paragraphe 2.2.2.

Quinzième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Charles Mauclair, membre du directoire

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34II du Code de commerce, les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Charles Mauclair en sa qualité de membre du directoire, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 tels que décrits dans le rapport financier annuel 2022/2023, au paragraphe 2.2.2.

Seizième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 à Monsieur Bernard Huvé, président du conseil de surveillance

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34II du Code de commerce, les éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Bernard Huvé en sa qualité de président du conseil de surveillance au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 tels que décrits dans le rapport financier annuel 2022/2023, au paragraphe 2.2.1.

Dix-Septième résolution – Autorisation à donner au directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au directoire par l'assemblée générale du 22 septembre 2022 dans sa quinzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi, notamment :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SII par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de

liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée Générale des actionnaires du 22 septembre 2022 dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le directoire appréciera.

Ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à soixante-quinze euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 150 000 000 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Dix-huitième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

7.3. Autre rapport des commissaires aux comptes

Néant



Tables de concordance

8.1	Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du Code de commerce	206
8.2	Documents complémentaires	209

8.1. Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du Code de commerce

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel et du rapport de gestion tel qu'il résulte du Code de commerce, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document de référence, les principales informations prévues.

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
1. COMPTES SOCIAUX	RFA	4.3	156
2. COMPTES CONSOLIDÉS	RFA	4.1	124
3. RAPPORT DE GESTION			
3.1 Informations sur l'activité de la société			
Exposé de l'activité et des résultats de la société, de chaque filiale et du groupe Art. L.232-1, L.233-6, R.225-102 et/ou L.233-6, L.233-26 du Code de commerce		1.4	40
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la société et du groupe Art. L.233-26, L.225-100 al.3, L.225-100-1 et/ou L.225-100-2 du Code de commerce	RFA	1.4	40
Evolution prévisible de la société et/ou du groupe Art. L.232-1, R.225-102 et/ou L.223-26, R.225-102 du Code de commerce		1.4.4	44
Indicateurs clés de nature financière et non financière de la société et du groupe Art. L.225-100 al.3 et 5, L.225-100-1, L.223-26 et/ou L.225-100-2 du Code de commerce	RFA	1.1.1 & 1.4.3	10 & 42
Evènements post-clôture de la société et du groupe Art. L.232-1 et/ou L.233-26 du Code de commerce		1.4.4	44
Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe Art. L.225-100 al.6, L.225-100-1, et/ou L.225-100-2, L.223-26 du Code de commerce	RFA	1.6.2	51
Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe Art. L.225-100 al.4 et 6, L.225-100-1 et/ou L.225-100-2 al.2 et 4, du Code de commerce	RFA	1.6.1 & 1.6.2	50 & 51
Informations sur la R&D de la société et du groupe Art. L.232-1 et/ou L.233-26 du Code de commerce		1.3.2	39
3.2 Informations juridiques, financières et fiscales de la société			
Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification Art. R.225-102 du Code de commerce		N/A	N/A
Répartition et évolution de l'actionnariat Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la société et part du capital qu'elles détiennent Art. L.233-13 du Code de commerce		5.2	179
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français Art. L.233-6 al.1 du Code de commerce		1.2.2 & 5.5	36 & 188
Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions ; aliénation de participations croisées Art. L.233-29, L.233-30 et R.233-19 du Code de commerce		1.2.2 & 5.5	36 & 188
Acquisition et cession par la société de ses propres actions (rachat d'actions) Art. L.225-211 du Code de commerce	RFA	5.2	179

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
Etat de la participation des salariés au capital social Art. L.225-102 al.1, L.225-180 du Code de commerce		5.2	179
Exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique : Art. L.225-100-3 du Code de commerce	RFA		
La structure du capital de la société,		5.1	178
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.223-11 du Code de commerce,		5.3	183
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.223-12 du Code de commerce,		5.2	179
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci,		5.2	179
Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier,		5.2	179
Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,		5.2	179
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société,		5.3	183
Les pouvoirs du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions,		2.4 & 5.3	68 & 183
Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts,		N/A	N/A
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique		2.2	60
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital Art. L.225-100 al.7 Code de commerce	RFA	2.4	68
Mention des ajustements éventuels :			
Pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachat d'actions		5.2	179
Pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières Art. R.228-90, R.225-138 et R.228-91 du Code de commerce		5.2	179
Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents Art. 243 bis du Code général des Impôts		1.4.7 & 7.2	46 & 202
Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement Art. 223 quater du Code général des impôts		1.4.6	45
Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance Art. L.441-6-1, D.441-4 du Code de commerce		1.4.3	42
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles Art. L.464-2 I al.5 du Code de commerce		1.6.4	52

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes) Art. L.225-102-1 al.13 du Code de commerce		5.6	189
3.3 Informations portant sur les mandataires sociaux			
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société pour chacun des mandataires durant l'exercice Art. L.225-102-1 al.4 du Code de commerce		2.1.2	56
Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société, les sociétés qu'elle contrôle et la société qui la contrôle Art. L.225-102-1 al.1, 2 et 3 du Code de commerce		2.2	60
Engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions Art. L.225-102-1 al.3 du Code de commerce		2.2	64
En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le directoire a pris la décision : - Soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ; - Soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée) Art. L.225-185 al.4 du Code de commerce		2.2	64
Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société Art. L.621-18-2, R.621-43-1 du Code monétaire et financier ; Art. 223-22 et 223-6 du règlement général de l'AMF		2.1.3	57
En cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le directoire a pris la décision : - Soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement ; - Soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée) Art. L.225-197-1-II al.4 du Code de commerce		2.2	64
3.4 Informations RSE de la société			
Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité et des engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités Art. L.225-102-1 al.5 à 8, R.225-104, R.225-105 et R.225-105-2-II du Code de commerce		3	72
Informations sur les activités dangereuses Art. L.225-102-2 du Code de commerce		N/A	N/A
4. DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	RFA	6.1	196
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	RFA	4.4	171
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	RFA	4.2	151

8.2. Documents complémentaires

La table thématique suivante permet d'identifier, dans le document de référence, les informations dont l'inclusion emporte dispense de diffusion séparée :

Rubriques	Paragrophes	Pages
Descriptif du programme de rachat d'actions	5.2	180
Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	6.2	197
Politique de rémunération des membres du directoire et des membres du conseil de surveillance	2.3	65
Rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise	2	54

Contacts

FRANCE

SII Aix-en-Provence

Parc de l'Escapade – Bât. B
203, avenue Paul Julien
13100 Le Tholonet
Tél. : +33 (0)442 912 850

SII Bordeaux

3, impasse Rudolf Diesel
33700 Mérignac
Tél. : +33 (0)557 291 340

SII Bourges

Bâtiment C
14, allée Charles Pathé
18000 Bourges
Tél. : +33 (0)248 251 036

SII Brest

Le Venise
200, rue Benoite Groult
29490 Guipavas

SII Cannes

4, allée des Cormorans
ZI La Frayère Space Camp
06150 Cannes La Bocca

SII Gennevilliers

Le Signac
1/5, avenue du Général de Gaulle
92230 Gennevilliers

SII Grenoble

Centre Cemoi – Bât. A
12, rue Ampère
38080 Grenoble
Tél. : +33 (0)476 709 426

SII Île-de-France

104, avenue du Président Kennedy
75016 Paris
Tél. : +33 (0)153 923 700

SII Lannion

Espace Volta
1, rue Ampère
22300 Lannion
Tél. : +33 (0)296 486 385

SII Le Mans

25, boulevard Marie et Alexandre Oyon
72100 Le Mans
Tél. : +33 (0)243 853 562

SII Lille

Immeuble Zone B
40, rue de la Vague
59650 Villeneuve d'Asq
Tél. : +33 (0)328 325 100

SII Lyon

Immeuble Le Danica
17-23, avenue Georges Pompidou
69003 Lyon
Tél. : +33 (0)472 841 530

SII Montpellier

Immeuble Le 610
rue Louis Breget
34830 Jacou
Tél. : +33 (0)499 532 210

SII Nantes

Immeuble Ilink
10, rue Magdeleine
44200 Nantes
Tél. : +33 (0)240 052 828

SII Niort

27, rue des Prés Faucher
79000 Niort
Tél. : +33 (0)549 258 579

SII Rennes

Immeuble Le Newton
3 bis, avenue Belle Fontaine
35510 Cesson Sévigné
Tél. : +33 (0)299 125 710

SII Saint Contest

14, rue Martin Luther King
14280 Saint Contest
Tél. : +33 (0)231 066 005

SII Sophia Antipolis

Immeuble Nova
291, rue Albert Caquot
06560 Valbonne
Tél. : +33 (0)492 968 899

SII Strasbourg

10, boulevard de Dresde
67000 Strasbourg
Tél. : +33 (0)390 236 262

SII Tours

1, Passage du Palais
37000 Tours
Tél. : +33 (0)246 655 955

SII Toulouse

Immeuble Stairway
5, rue Paulin Talabot
31100 Toulouse
Tél. : +33 (0)534 615 959

Immeuble Périssud

13, rue Andre Villet
31400 Toulouse
Tél. : +33 (0)534 615 959

SII Velizy

Immeuble Le Crysaly
6, avenue Morane Saulnier
78140 Velizy Villacoublay
Tél. : +33 (0)175 601 668

SII Six-Fours

64, chemin de la Capellane
83140 Six-Fours-Les-Plages

SII Rouen

57, allée de l'Arc en ciel
76230 Bois Guillaume

SII Learning

153, avenue d'Italie
75013 Paris
Tél. : +33 (0)156 593 300

Metanext

5, avenue de la Cristallerie
92310 Sèvres
Tél. : +33 (0)142 312 670

17, avenue Georges Pompidou
69003 Lyon

SII Siège social – Paris

8 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris - France
Tél. : + 33 (0)142 848 222
<http://www.sii-group.com>

Contacts

ALLEMAGNE

SII Holding GmbH
Karl-Kurz Straße 36
D- 74523 Schwäbisch Hall
Tél. : +49 79 193 110- 0

SII Deutschland GmbH
(Siège social)
Schwäbisch Hall
Karl-Kurz Straße 36
D- 74523 Schwäbisch Hall
Tél. : +49 79 193 110- 0

SII Deutschland GmbH
Donauwörth
Dr. Ludwig-Bölkow-Straße 1
D- 86609 Donauwörth
Tél. : +49 906 705 706- 90

SII Deutschland GmbH
Gilching
Friedrichshafener Straße 5
D- 82205 Gilching
Tél. : +49 810 527 290- 0

SII Deutschland GmbH
Hambourg
Schellerdamm 26-28,
Channel 5
D- 21079 Hambourg
Tél. : +49 40 300 865- 0

SII Deutschland GmbH
Munich
Beichstraße 5
D- 80802 Munich
Tél. : +49 89 632 878- 0

SII Deutschland GmbH
Rostock
Industriestraße 14
D- 18069 Rostock
Tél. : +49 381 1217 195- 11

SII Technologies GmbH
(Siège social)
Augsburg
Am Mittleren Moos 53
D- 86167 Augsburg
Tél. : +49 821 299 90- 0
Fax : +49 821 299 90- 99

SII Technologies GmbH
Donauwörth
Cooperation Center
Dr. Ludwig Bölkow Straße 1
D- 86609 Donauwörth
Tél. : +49 906 705 744- 0

SII Technologies GmbH
Dresden
Am Brauhaus 12
D- 01099 Dresden
Tél. : +49 351 207 81 58- 0

SII Technologies GmbH
Gaimersheim
Neuhartshöfe 3
D- 85080 Gaimersheim

SII Technologies GmbH
München
Leopoldstraße 180
80804 München

SII Technologies GmbH
Neutraubling
Pommernst 19
D- 93073 – Neutraubling
Tél. : +49 940 191 31 97- 0

SII Precision Parts GmbH
Augsburg
Valentin Heider straße 7
D- 86167 – Augsburg
Tél. : +49 821 299 90- 0

ARGENTINE

CVT Argentina
Mendoza
Piso 3, Oficina 2
Av. Colon 531
5500 Mendoza
Tél. : +54 261 429 10 83

BELGIQUE

SII Belgium
Bruxelles
Lenneke Marelaan, 12/1
1932 Sint-Stevens-Woluwe
Tél. : +32 271 365 00

ESPAGNE

SII Group Spain
(Siège social)
Barcelone
Ciutat de la Justicia de Barcelona
Av. Carrilet, 3
Edificio D, Pl.10
08902 Hospitalet de llobregat
Tél. : +34 93 567 97 10

SII Group Spain
Madrid
Parque Empresarial La Finca
Paseo del Club Deportivo, 1
Bloque 11 – 1º Izq, Oficina 2
28223 Pozuelo de Alacón
Tél. : +34 91 372 93 55

SII Group Spain
Palma de Mallorca
C. Eusebio Estada
35. Primer Piso
07004 Palma de Mallorca
Tél. : +34 90 219 83 25

SII Group Spain
Valence
C/ Botiguers 3
Planta 4, Oficina H
Edificio Onofre.
Parque Empresarial Tactica
46980 Paterna
Tél. : +34 96 125 86 86

CANADA

SII Canada
Montréal
2045 rue Stanley, suite 1400
Montréal (Québec), H3A 2V4
Tél. : +1 514 416 34 91

CHILI

SII Group Chile
Santiago
Av. Andres Bello 2777, Of.2103
7550611 Las Condes, Santiago
Chili
Tél. : +56 2 29 64 40 90

COLOMBIE

SII Colombia
Bogota
Av. Calle 40A 13- 09, Of. 1804
Bogota
Tél. : +57 1 300 10 59
+57 1 467 33 43

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

SII République Tchèque
Prague
Michelska 1552/58
141 00 Praha 4
Tél. : +420 230 233 870

ROUMANIE

SII Romania
Bucharest
ONE Cotroceni Park 44
Sergent Nutu Ion Street
Building A, 5th Floor
050762 Bucarest
Tél. : +40 213 202 310

Contacts

INDE

SII INDIA IT & Engineering
Services Pvt. Ltd
Bangalore
Leela Landmark 1st Floor
07, 1st Cross, 3rd Main
Ashwini Layout – Ejipura
560047 Bangalore
Tél. : +91 80 67 65 11 11

MAROC

SII SERVICES Maroc
Casablanca
Bd Les Almohades, Marina Casablanca
Immeuble Cristal 3 – Etage n°4
20200 Casablanca
Tél. : +212 522 43 83 90

PAYS-BAS

SII Netherlands
Haarlem
Amsterdamse Vaart 268
2032 EK Haarlem
Tél. : +31 23 53 07 300

Risa IT B.V.
Gravenhage
Maanweg 174's Gravenhage
2516 AB The Hague

POLOGNE

SII Polska
(Siège social)
Varsovie
Al. Niepodległości 69
02-626 Warszawa
Tél. : +48 224 863 737

SII Polska
Białystok
Al. Józefa Marjańskiego 3 007
15-402 Białystok
Tél. : +48 858 119 114

SII Polska
Bydgoszcz
Plac Kóscieleckich 3
85-033 Bydgoszcz
Tél. : +48 525 239 267

SII Polska
Cracovie
Ul. Tischnera 8
30-418 Kraków
Tél. : +48 123 906 170

SII Polska
Czestochowa
Ul. Jasnogórska 79
42-217 Czestochowa
Tél. : +48 326 614 191

SII Polska
Gdansk
Olivia Prime A
Al. Grunwaldzka 472E
80-309 Gdańsk
Tél. : +48 583 217 800

SII Polska
Gliwice
ul. Zygmunta Starego 24B lok.
44-100 Gliwice
Tél. : +48 326 614 191

SII Polska
Katowice
Al. Roździeńskiego 1a
40-202 Katowice
Tél. : +48 326 614 191

SII Polska
Lodz
Ul. Doktora Stefana Kopcińskiego 79
90-033 Łódź
Tél. : +48 422 392 960

SII Polska
Lublin
Ul. Szeligowskiego 6B
20-883 Lublin
Tél. : +48 814 546 888

SII Polska
Pila
Kasztanowa Office
Ul. Kossaka 20
64-920 Pila
Tél. : +48 616 397 680

SII Polska
Poznan
Ul. Królowej Jadwigi 43
61- 872 Poznań
Tél. : +48 224 863 737

SII Polska
Rzeszów
Al. Tadeusza
Rejtana 20B
35- 310 Rzeszow
Tél. : +48 172 838 315

SII Polska
Wroclaw
Ul. Na Ostatnim Groszu 3
53- 207 Wroclaw
Tél. : +48 717 582 290

SII Polska
Szczecin
Ul. Malczewskiego 26
71-612 Szczecin
Tél. : +48 616 397 680

ROYAUME-UNI

SII Services Limited
Londres
Cody Technology Park
Ivery Road
Farnborough GU14 OLX
Tél. : +44 2045 534 790

SUEDE

SII Sweden AB

Livdurgsgatan 4
121 62 Johanneshov

SUISSE

SII SERVICES Suisse
Genève
Route des Acacias 48
1227 Carouge
Tél. : +41 228 702 70

UKRAINE

SII Ukraine
Odessa
Velyka Arnauts'ka St, 72/74
65045 Odesa
Tél. : +38 094 924 56 60

Conception et Réalisation



pomelo-paradigm.com/pomdocpro/



SII siège

8 rue des Pirogues de Bercy
CS 42112 - 75580 PARIS CEDEX 12
01.42.84.82.22

sii-group.com

 [linkedin.com/company/sii](https://www.linkedin.com/company/sii)

 [facebook.com/GroupeSII](https://www.facebook.com/GroupeSII)

 [@GroupeSII](https://twitter.com/GroupeSII)

